

ANT

XIX

82



L'ALGÉRIE.

TOME PREMIER.



16 cm.

R. 44.304

L'ALGÉRIE.

PAR

LE BARON BAUDE,

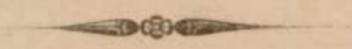
CONSEILLER D'ÉTAT,
EX-COMMISSAIRE DU ROI EN AFRIQUE.



Multa renascentur quæ jam cecidère...

(Hon.)

TOME PREMIER.



Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1841

AVANT-PROPOS.

J'ai longtemps hésité à publier les observations que j'ai eu l'occasion de recueillir en Algérie. Si mon but avait été de blâmer, ma tâche eût été facile; mais le pays demande sur ce grave sujet des solutions et non pas des critiques. Jusqu'à présent, l'Algérie nous impose de lourdes charges et nous promet peu d'avantages. Des faits actuels ou passés, dont le sol africain porte une empreinte profonde, m'ont semblé déterminer la route à suivre pour y accomplir, avec profit pour la France, l'œuvre de régénération dont la Providence nous a chargés. Ce sont ces faits que j'expose, et en les signalant à l'attention publique dans un moment où notre pays a tant

de motifs à chercher à rassembler ses forces épar-
sées, je crois presque remplir un devoir envers lui.

Je ne mettrai pas entre ces observations d'au-
tre ordre que celui dans lequel elles se sont of-
fertes à moi : en décrivant les choses que j'ai
vues, je rappellerai quelquefois ce qu'elles ont
été dans d'autres temps; je ne chercherai pas la
mesure des espérances de l'avenir ailleurs que
dans l'expérience du passé, et je ne considérerai
comme praticable aujourd'hui que ce qui s'est
fait jadis. J'espère montrer ainsi l'Algérie à peu
près comme elle est, et si le tableau que j'en
esquisse n'est pas complet, s'il y reste bien des
lacunes, il y aura du moins cette fidélité qui
n'affaiblit et n'exagère rien.

Il nous reste à apprendre plus que nous ne
savons sur cette mystérieuse contrée. Toutefois,
ce qui est encore caché correspond à ce qui se
montre à découvert, et nous en voyons assez
pour être en droit d'affirmer qu'il n'y a point lieu
de désespérer de notre entreprise. Les causes de
la stérilité de notre occupation ne sont, en effet,
point inhérentes au pays : les bases naturelles
de son ancienne prospérité ne sont pas détruites;
son sol est toujours fécond; la mer qui baigne
ses rivages est toujours la plus fréquentée du
monde; les races que nous y retrouvons ne sont
pas moins disciplinables que sous les Romains

et au moyen âge. Pour y rappeler la civilisation, et se faire comprendre de ses habitants actuels, il ne faut peut-être que se pénétrer de leurs idées, s'associer à leurs intérêts, et, si j'ose le dire, se reporter, sur certains sujets, de quelques siècles en arrière. Plus d'un lecteur me blâmera d'avoir cédé à cette influence des lieux : je me serais épargné ce reproche, si je croyais à la possibilité d'appliquer en Afrique nos principes de gouvernement; mais convaincu qu'autant vaudrait, suivant une expression de nos soldats, mettre aux chameaux des selles de cheval, je demande au lecteur de l'indulgence pour les propositions malsonnantes dont l'amour du vrai me fait accepter la responsabilité, et je me résigne à être condamné par les juges qui ne voudront pas voir les pièces du procès.

Quand on compare ce qui, après dix ans, nous revient de l'Algérie, à l'accroissement de force et de richesse dont nous aurions pu, avec ce qu'elle nous a coûté, doter le territoire français, on se défend mal d'un sentiment de regret, et l'on avoue que si nous ne devions jamais occuper la côte d'Afrique à d'autres conditions, rien ne serait si sage et si urgent que de l'abandonner. Nous continuons cependant, sans regarder en avant ni en arrière, à marcher dans la voie obscure où nous sommes engagés; nous accumu-

lons les mécomptes, sans entrevoir les fruits ni le terme de tant de sacrifices, et nous semblons attendre qu'un caprice de la fortune nous dispense de la responsabilité d'une détermination réfléchie.

Après les avertissements qu'ont donnés à la nation des circonstances récentes, nous ne saurions rester dans cette situation : il est temps d'arrêter nos idées sur les avantages et les inconvénients de la possession de l'Algérie, et de régler en conséquence les forces que nous y consacrons.

L'incertitude de notre marche en Afrique tient à des causes très-diverses, dont la principale est le défaut d'assignation d'un but précis à nos entreprises. Ce n'est point assez de déclarer en termes généraux que notre honneur et notre intérêt exigent l'achèvement de la conquête : il importe de définir clairement en quoi consistent les intérêts français en Afrique. Quand on ne sait pas bien par où l'on veut finir, on sait moins encore comment commencer et poursuivre, et, dans l'espèce, la détermination du but faciliterait singulièrement celle des moyens de l'atteindre.

Pour bien apprécier ce que nous avons à faire de l'Algérie, il convient de considérer, dans les temps de guerre et dans les temps de paix de

l'Europe, la situation respective des deux pays.

Tout l'art de la guerre, a dit le plus grand capitaine des temps modernes, consiste à en combiner les opérations, de manière à se trouver en force supérieure sur les points où se décident les grands événements. Si cette définition est exacte, tant que la possession d'Alger exigera la présence d'une très-grande force, elle ne sera pour la France qu'une cause d'affaiblissement. Ce n'est point, en effet, en Afrique que se débattront jamais les principaux intérêts de la France. Si nous avions de puissants ennemis à combattre sur les Alpes ou sur le Rhin, ils béniraient l'aveuglement qui retiendrait une de nos armées loin du théâtre de la guerre, et la Méditerranée leur rendrait le service d'un corps de soixante mille hommes. Si, en 1813, Napoléon eût disposé dans le Nord des troupes engagées en Espagne, la France n'eût point été envahie ; il les rappela, mais elles n'arrivèrent point à temps pour défendre nos frontières de l'Est. Dans des circonstances urgentes, nous n'aurions pas même la faculté d'en faire autant des troupes retenues en Afrique. Il faudrait donc, pour se mettre en mesure de faire face à tout événement, prendre ses précautions à l'avance, et dégarnir, abandonner peut-être l'Algérie, avant que la France fût sérieusement menacée. Singulière ac-

quisition dont la conservation peut aggraver tous les dangers de la métropole, et la perte sans combat équivaloir à un accroissement de forces!

Les inconvénients de cette possession s'accroîtraient beaucoup si, pour sacrifier aux préjugés et aux caprices familiers aux assemblées représentatives, nous nous obstinions à imposer à l'Algérie des mœurs et des institutions qui ne peuvent pas y prendre racine. La nature de ses rapports avec la France est subordonnée à des circonstances immuables, telles que la différence des caractères des peuples, celle des climats, la configuration des continents, et nous ne nous méprendrions pas impunément sur les conséquences à en tirer. Sans mettre aucun obstacle à la convergence des intérêts, ces circonstances excluent toute possibilité de fusion. Les avantages de la centralisation ont d'ailleurs des limites en dehors desquelles elle est un embarras pour celui qui l'impose, une entrave pour celui qui la subit, une source inépuisable d'abus pour tous. C'est ce qui deviendrait de jour en jour plus palpable en Afrique, si l'on prétendait y tout organiser à l'instar de Paris. L'incohérence du commandement donnerait bientôt à chaque colon, à chaque indigène, le droit de se croire plus sage que ses maîtres; on supporterait avec impatience des liens dont on s'exagérerait la pesanteur, et



quand les erreurs d'une mauvaise direction pèsent d'un certain poids sur une colonie, elle est bien près de considérer l'indépendance comme son premier besoin, et de voir des libérateurs dans les ennemis de la métropole. L'Espagne et l'Angleterre en ont fait l'épreuve en Amérique. Si, pendant une guerre sur nos propres frontières, l'Algérie nous montrait des insurgés au lieu d'auxiliaires, s'il nous fallait la garder contre ses propres habitants, cette lutte, qu'envenimeraient nos moindres revers, établirait à notre détriment une diversion permanente, et, nos armes fussent-elles heureuses, nous perdriens peut-être, pour nous maintenir en Afrique, l'occasion et les moyens de nous agrandir en deçà des Alpes et du Rhin. Il faut donc reconnaître qu'à moins que le gouvernement de l'Algérie ne fût assez fort par lui-même, assez identifié avec les intérêts locaux, pour entraîner le pays à se défendre contre une attaque étrangère, loin de rien ajouter à nos ressources militaires pour une guerre territoriale en Europe, cette possession en paralyserait une notable partie.

Elle fortifie, au contraire, notre puissance navale. Non que la côte d'Afrique soit propre à servir au ralliement de grandes flottes : les navires de haut bord ne peuvent y stationner que par petites divisions, séparées par de grandes

distances, et ce que les nôtres auront de mieux à faire sera toujours de se réunir dans les rades sûres et profondes de la Corse et de Toulon, pour agir avec ensemble contre les escadres ennemies disséminées dans la Méditerranée. Mais la guerre ne se fait pas avec des vaisseaux de ligne seulement ; les bâtimens légers y prennent une part active et journalière ; et sur ses deux cent cinquante lieues de côtes, l'Algérie offre à ceux-ci des stations admirablement placées.

Des croisières qui prendraient à la fois leurs bases d'opérations sur cette côte, sur celle de France et sur celle de Corse, exerceraient une influence irrésistible sur une mer resserrée, bordée de villes florissantes, où se rencontrent les navires du monde commerçant tout entier : Anglais, Autrichiens, Russes, Allemands, Suédois, Néerlandais, Espagnols, Italiens, Levantins, Américains, peuples voisins et peuples éloignés, y ressentiraient les effets de notre alliance ou de notre inimitié. La place d'Oran surtout nous donne, comme on le verra au chapitre qui lui est relatif, des moyens de neutraliser les mauvais vouloirs dont l'Espagne peut être animée à notre égard, et de reporter sur ses provinces méridionales les inquiétudes qu'elle serait tentée de nous donner sur les Pyrénées.

La possession de l'Algérie diminue donc notre influence militaire, lorsqu'elle nous enlève la disponibilité de troupes dont la présence serait nécessaire en Europe ; elle l'augmente lorsqu'elle offre à notre marine des ressources et des points d'appui, et elle deviendra, suivant le système d'établissement que nous adopterons, ruineuse ou profitable pour la France. Elle n'aura que des avantages si, donnant à l'Algérie un gouvernement auquel elle puisse s'affectionner, nous savons y rendre inexpugnables les points maritimes susceptibles de servir de base à nos croisières à la voile et à la vapeur, réduire progressivement l'effectif des troupes françaises à ce qui sera nécessaire à la garde de ces points, et créer une marine algérienne capable de prêter à la nôtre un utile concours.

Voilà pour l'état de guerre. Aucun homme de sens et de bonne foi n'a jamais compté sur l'excédant des ressources financières de l'Algérie pacifiée pour combler les déficits qui se manifesteraient dans les nôtres. Il n'y a point de trésors à tirer d'un pays sans capital, sans moyens d'exploitation, où tout est à créer, ports, routes, places fortes, armées, arsenaux, établissements publics et particuliers, villes, fermes : heureux si nous cessions d'en être tributaires ! Sous le point de vue économique, l'Afrique n'offre donc à la France

d'autre avantage que l'élargissement des débouchés de son commerce.

L'Algérie n'a point, comme l'Égypte, l'avantage, ou, si l'on veut, le malheur de se trouver sur la route de l'Inde. Nous n'avons à y occuper aucun passage vers des contrées plus riches ou plus peuplées, à y protéger aucun transit : d'un côté est la mer, de l'autre le Sahara qui lui ressemble. Abordable sur sa plus grande longueur, le pays ne se prête, dans aucune de ses parties, à une exploitation exclusive; pour multiplier les échanges entre les matières premières qu'il fournit et les produits de notre industrie avec laquelle la sienne n'entrera jamais en concurrence, il n'est pas nécessaire d'y exercer une domination rigoureuse et jalouse; en attaquant le libre développement de sa fécondité, c'est notre commerce qu'elle atteindrait. Nous avons sagement renoncé à le protéger en Afrique par les privilèges et les monopoles auxquels sont assujetties nos colonies des tropiques. Il n'en avait pas besoin. De toutes les contrées que baigne la Méditerranée, la France est celle dont le climat et les productions diffèrent le plus du climat et des productions de l'Algérie. La prépondérance de son commerce sur cette côte sera l'effet naturel du voisinage et d'une réciprocité de ressources et de besoins plus étendue. Les

habitants du nord de l'Europe viendront auprès de nous y chercher les denrées dont sont déshérités les pays froids. C'est une tendance que nous ne saurions trop encourager : notre influence politique ne peut que gagner à ce que ces navigateurs aient de nombreux intérêts commerciaux, dans des parages où notre marine militaire a sur la leur de très-grands avantages de position.

Nous ne prétendons, ni au droit qu'avaient les Romains d'appeler la Méditerranée NOTRE MER, ni au pouvoir d'en faire UN LAC FRANÇAIS, comme le voulait Napoléon, dans un temps où Malte et l'Égypte étaient entre nos mains. Mais, en renonçant à toute idée de domination sur cette mer, nous ne pouvons y souffrir celle d'aucune autre puissance ; destructeurs de la piraterie barbaresque, nous sommes les premiers gardiens de la liberté de cette navigation, et c'est là notre force et notre gloire. convoiter pour la France des avantages maritimes exclusifs, ce serait se faire une idée bien fautive des conditions de sa grandeur, et risquer de convertir en adversaires nos auxiliaires les plus naturels. Quand, au contraire, nous ouvrons, sur une côte qui naguère était la terreur des marines secondaires de la Méditerranée, des asiles à leurs bâtiments ; quand nous y créons un établissement naval dont tous les intérêts seront solidaires des

leurs, quand nous introduisons l'Algérie dans cette confédération maritime, nous fortifions chez lui chacun de ses membres, et nous intéressons au succès de nos entreprises le monde civilisé tout entier. L'Europe ne s'est point méprise sur les conséquences de nos conquêtes en Afrique; elle y a vu une garantie de plus donnée par la France à la liberté des mers : aussi ne s'est-il élevé d'objections contre notre établissement qu'en Angleterre, tandis que l'Autriche et la Russie, qui nous observent sur tout le reste avec méfiance, applaudissent à cette fondation. Les cabinets qui trouvent qu'avec Gibraltar, Malte et Corfou, les Anglais sont assez puissants dans la Méditerranée, ne prendront jamais ombre des progrès de l'Algérie; ils savent qu'elle leur promet un appui. Cette contrée, où sont accueillis tous les émigrants sans distinction d'origine, est d'ailleurs pour chaque État un émonctoire ouvert aux passions qui le troublent. Le développement de l'établissement français en Afrique est donc, par son caractère européen, un nouvel élément de paix introduit dans le monde politique. Si nous savons ne pas abuser de cette possession, tout ce qui s'y rattache deviendra la base d'une de ces questions que les diplomates appellent séparées, sur lesquelles on reste d'accord au milieu des mésintelligences les

plus profondes, et qui fournissent parfois, dans les contacts d'intérêts qu'elles ménagent, l'occasion de ramener dans des voies de conciliation des négociations inquiétantes.

Donner sur la côte d'Afrique des points d'appui à notre marine militaire, élargir dans la Méditerranée les débouchés de notre commerce, sans trop de dommage pour nos finances et nos armées, voilà tous nos intérêts en Algérie... Je me trompe : médiocrement intéressés à être directement maîtres de cette contrée, nous le sommes très-fortement à l'empêcher de tomber sous toute autre domination que la nôtre; là seraient le mal, le danger, et c'est en réalité à la nécessité de l'écarter que nous faisons tant de sacrifices. L'Algérie n'est pour nous une si lourde charge que faute d'être assez forte pour se maintenir indépendante : dans cet état, il nous vaudrait bien mieux l'avoir pour alliée que pour sujette, et nous en obtiendrions gratuitement tous les avantages qui nous fuyent. Le but lointain de notre administration doit être de faire de l'Algérie un satellite politique de la France, tel que le Hanovre l'est de la Grande-Bretagne, avec des institutions qui lui soient propres : signaler à l'avance ce but, c'est écarter presque toutes les difficultés dont cette possession serait autrement la source, et consolider, par l'affection de la po-

pulation qui s'associe à notre établissement, les intérêts invariables qui la rattacheront à la France. Il n'y a de colonies soumises sans condition aux métropoles que celles qui leur sont à charge par leur faiblesse, et chacun de leurs progrès est un pas fait vers leur affranchissement. L'Algérie ne dérogera point à cette loi de l'humanité; le jour où elle sera assez forte par elle-même pour nous offrir un appui, au lieu de nous demander des secours, son émancipation sera consommée, comme celle d'un enfant devenu majeur. Cet avenir est bien éloigné sans doute; mais, dans l'intérêt de la France, comme dans celui de l'Afrique, il faut l'envisager d'un œil calme et bienveillant. Nous ne perdrons rien à changer une tutelle épineuse en un patronage qui augmentera nos forces, et à toutes les périodes de son existence, l'Algérie restera d'autant plus étroitement associée à la politique de la France, que nous aurons moins prétendu la dépouiller de nationalité, imposer à ses affaires intérieures les inconvénients d'une centralisation contre nature, et asservir à nos institutions des populations hétérogènes, qui peuvent tendre vers un but commun, mais non pas y marcher par le même chemin que nous. La première récompense de cette politique forte et généreuse serait le rétrécissement graduel des plaies que

fait l'Afrique à nos finances et à nos armées.

Bien des conquérants ont perdu les États qu'ils avaient soumis, pour avoir voulu les gouverner directement avec les institutions des vainqueurs, et c'est souvent un moyen de s'attacher un pays éloigné que de ne point enlever de son sein le centre de ses juridictions. Les Anglais, qui conservent si bien ce qu'ils tiennent une fois, laissent à chacune de leurs possessions l'organisation qui lui est propre, et délèguent à l'autorité qu'ils y constituent des pouvoirs complets; l'action gouvernementale est ainsi plus forte, et la responsabilité plus réelle. Loin que l'unité britannique en soit altérée, l'identité de direction politique est d'autant plus sûrement obtenue que les frottements de détail sont évités. Ce n'est donc ni dans la similitude des formes de l'administration, ni dans la délégation directe des pouvoirs subalternes, que nous devons faire consister la possession de l'Algérie. Ces mesquines entraves ne seraient bonnes qu'à nous en aliéner la population.

L'indissolubilité de son union avec la France reposera sur les avantages qu'elle y trouvera, et sa dépendance politique sera cimentée par les emprunts qu'elle fera tous les jours à notre civilisation. Les prêtres, les médecins, les ingénieurs, les jurisconsultes de l'Algérie sortiront

de nos écoles ; ce sera pour les enfants de ses familles distinguées un mérite que d'avoir été élevés en France ; déjà nos savants commencent la conquête intellectuelle du pays en lui rendant les titres historiques de sa prospérité passée, en retrouvant par quels moyens les Romains l'avaient élevée, en mettant au grand jour le champ si riche et si varié de la littérature arabe. Lorsque MM. le maréchal Soult, le général Bernard et le général Cubières ont organisé les recherches sur l'établissement des Romains en Afrique, fait traduire l'histoire des Arabes et des Berbers d'Ibn-Khaldoun, encouragé les travaux sur la législation musulmane, ils ont pris des mesures plus efficaces que la plupart des expéditions qu'ils ont ordonnées ou souffertes. L'établissement européen n'aura de langue, de littérature, de théâtre que les nôtres ; nos livres garniront ses bibliothèques ; toutes ses lumières lui viendront de la France ; nos grandes industries subviendront à l'insuffisance des siennes ; il tiendra de nous sa sécurité intérieure longtemps, extérieure toujours ; ses soldats et ses matelots apprendront auprès des nôtres le métier des armes et celui de la mer ; notre marine militaire protégera sa marine marchande, notre consulat son commerce ; Marseille et Toulon seront les métropoles de sa navigation ; nos équipages recevront

des matelots algériens, et tandis que des régiments français garderont les côtes d'Afrique, nos villes auront, comme celles de la Gaule au temps de César¹, des garnisons de cavaliers numides. Les échanges du commerce, les rapports de gouvernement, les besoins sociaux les plus élevés multiplieront les relations et les alliances entre les familles des deux pays; les plus influentes de l'Algérie tiendront à la France par mille liens. Telle sera notre suzeraineté sur l'Algérie, et elle ne rencontrera pas d'obstacles dans les institutions spéciales qui sont la condition du maintien de l'établissement européen : soumettre, au contraire, à toutes les conséquences du gouvernement parlementaire un pays qui en éprouverait les inconvénients sans en avoir les avantages, ce serait y tout perdre et y tout éteindre.

Si, plus attentifs à l'autorité des faits, nous cédions moins à nos préjugés, elle nous conduirait sans effort à la détermination de la forme de gouvernement local la mieux appropriée au développement des forces propres à l'Algérie. Un peu de sagesse peut ici prévenir des épreuves cruelles, et ce sera en montrer que de ne marcher qu'avec réserve vers un système meilleur. Les dangers et l'impuissance de celui où nous

¹ CÉSAR, *De bell. Gallic.*, I. II, c. 7, 10.

sommes engagés paraissent constatés ; les ministères et les législatures dont il est l'œuvre ont avoué ses vices ; mais le changement le plus nécessaire ne veut être opéré qu'avec ménagement, et plus le gouvernement spécial, qui peut seul sauver l'Algérie, a besoin de vigueur et de pouvoirs étendus, plus les bases de son établissement veulent être soigneusement étudiées.

En attendant, si nos efforts ont eu si peu de succès, si le nombre de nos colons n'est que le tiers de celui des soldats qui les gardent, c'est peut-être parce que, n'osant pas constituer en Afrique un pouvoir assez élevé, nous avons prétendu, lorsque la nature des choses se refuse à cette uniformité, assujettir toute la régence au même régime. L'Algérie n'est point un pays homogène. Sans parler de la difficulté des communications, qui rend les provinces d'Alger, de Bone et d'Oran si étrangères les unes aux autres, ces trois divisions ne se ressemblent nullement : mœurs, culture, relations commerciales, sectes religieuses même, tout y diffère. A Alger, des précédents fâcheux nous engagent peut-être pour longtemps dans une guerre opiniâtre ; à Oran, les opérations militaires se compliquent par le concours d'intérêts maritimes qu'il s'agit, avant tout, d'asseoir solidement ; à Constantine et sur-

tout à Bone, il a toujours été temps de s'établir par le commerce et de coloniser par la paix. Bien loin que les mêmes vues soient applicables aux trois provinces, peut-être perdrait-on tout dans l'une par les moyens qui réussiraient le mieux dans l'autre ; je ne sais même si les qualités nécessaires pour bien gouverner chacune d'elles ne s'excluent pas réciproquement. L'homme de guerre hardi à concevoir, prompt à exécuter, qui saura soumettre les provinces d'Alger et de l'Ouest, manquera probablement du talent d'administration, de l'activité patiente qui sont les principales facultés à exercer dans la province de Bone. Un gouverneur civil serait à Alger en fausse position, car les événements donneraient chaque jour à ses subalternes une importance supérieure à la sienne. Dans la basse Numidie, au contraire, un gouverneur militaire n'est bon à rien et tient la place de qui ferait. Un grand homme, que l'histoire n'a point accusé de timidité, trouva, en 1618, nos concessions de Bone, de la Calle et du cap Nègre, ruinées par les préjugés militaires de son temps et de son pays ; il pénétra d'un coup d'œil les causes des désastres, les conditions du succès, et rétablit tout par les mains d'un simple bourgeois, Samson Napolon. L'organisation adoptée, les résultats obtenus alors sont relatés dans la collection

de Brienne ¹, et ces exemples méritent qu'on les étudie, car, sans leur autorité, l'expérience du temps présent ferait douter de la possibilité de former un établissement utile en Afrique (note N). Il faut faire aujourd'hui dans les mêmes lieux, mais sur une vaste échelle, l'application des vues du cardinal de Richelieu. L'impuissance du régime militaire est avouée à Bone et à Bougie. L'un et l'autre de ces points se prêtent à l'épreuve de la puissance d'une administration qui, n'employant la force qu'avec discernement, choisirait ses points d'appui dans les intérêts maritimes et commerciaux du pays. Une expérience heureuse serait plus concluante à Bougie, à cause de ses difficultés, à Bone, par son étendue et ses avantages. Je sais quels intérêts froisse le système de paix et d'économie; je sais que tout avantageuse qu'en serait l'application à toute la province de Constantine, le moment n'est pas venu de montrer par quel excès de crédulité nous prenons pour soumise une contrée où l'on nous refuse le tribut, et où nous ne savons pas même rétablir la liberté de circulation des caravanes. Le régime civil doit aujourd'hui être res-

¹ Cette collection, formée par ordre de Colbert, fait partie des manuscrits de la bibliothèque Royale, et les documents relatés dans la note N sont extraits du LXXVIII^e volume.

treint aux cercles contigus de Bone, de la Calle, de l'Edough et de Ghelma, qui comprennent une superficie équivalente à celle d'un département de France. La constitution de ce pays paisible, sous une administration spéciale, ne compromettrait aucune des entreprises de l'autorité centrale d'Alger ; celle-ci établit avec raison par Philippeville ses relations avec Constantine ; il est en dehors du rayonnement des opérations militaires, et il n'y faut de soldats que pour la police intérieure, ou, si l'on veut, pour l'exécution d'utiles travaux.

Ce territoire présente une réunion de circonstances qui permet d'y réaliser dès à présent les améliorations dont l'application à la totalité de la régence paraît malheureusement fort éloignée. Quand les colons de l'Amérique du Nord ont à défricher un territoire vierge, ils mettent d'abord en culture les parties les plus fertiles, et tirent de leur sein les moyens de soumettre les terres rebelles. Bone est la première terre à exploiter en Afrique. Par les dispositions pacifiques des indigènes, par leur habitude d'être en relation avec les Européens, par les souvenirs des anciennes concessions françaises, par la fécondité du sol et la configuration de la côte, la province de Bone est mûre pour recevoir des établissements maritimes, commerciaux, et

même agricoles, faits pour exercer la plus heureuse influence sur le reste de l'Algérie. Toute négligée qu'elle est, ses ressources suffiraient à ses dépenses civiles actuelles, et à ses progrès ultérieurs. Affranchie de la centralisation militaire qui la frappe de stérilité, régie par une administration immédiate, cette province aurait bientôt une marine locale et des produits à transporter pour l'alimentation des autres garnisons de la côte; les relations commerciales dont son chef-lieu serait le foyer porteraient au loin dans l'intérieur des éléments de pacification; la population européenne y prendrait un accroissement rapide, et au milieu de tant d'établissements parasites, s'en élèverait un qui serait vivace par lui-même. Je ne saurais craindre que cette organisation modeste de la province de Bone excitât plus de jalousie que d'émulation; elle ne serait en concurrence avec aucune des fondations tentées jusqu'à présent, et celles-ci ne sont point assez propres à servir de modèles pour rendre superflus d'autres essais.

Si nous bornions notre ambition à faire prévaloir en Algérie les intérêts réels de la France, les charges de l'occupation n'en excéderaient pas longtemps les avantages; mais nous négligeons les véritables conditions de l'assiette de l'établissement pour en poursuivre d'imaginai-

res, et nous manquons un but raisonnable en cherchant à le dépasser. C'est d'ailleurs une grande et funeste erreur que de supposer tout impossible, en Afrique, autrement que par la force des armes : dans une multitude de circonstances, celle d'une bonne politique et d'une bonne administration lui serait très-supérieure.

La fausse direction donnée dans ces derniers temps à notre politique extérieure a placé la France dans un isolement fatal : sa considération et son influence en Europe ont subi une douloureuse atteinte ; il n'y aurait que faiblesse à se le dissimuler et qu'ignorance à compter sur les fanteries de la presse et de la tribune pour regagner ce que nous avons perdu dans les conseils des rois et dans l'esprit des peuples. Il est des situations pénibles dont on ne sort que par une fermeté réfléchie et une persévérance silencieuse. Telle est aujourd'hui celle de notre pays. L'Europe, qui a tant éprouvé notre courage, se croit en droit de douter de notre sagesse ; et, dans nos entreprises lointaines, nous n'avons, en effet, pas toujours eu assez de l'une pour recueillir les fruits de l'autre : elle est trop attentive à tout ce qui se passe dans la Méditerranée pour que la direction donnée à nos affaires en Afrique soit sans influence sur le compte qu'elle fait de nous. Que l'établissement en Algérie de-

viennne pour la France, comme le veut la Chambre des députés, un élément de force et non pas d'affaiblissement, et bientôt l'irrésistible tendance des intérêts continentaux nous dédommagera de la perte d'une alliance dont la fragilité pouvait se révéler encore plus mal à propos qu'il n'est arrivé.

CHAPITRE PREMIER.

TRAJET DE PARIS A ALGER.

Départ. — Marseille. — Toulon. — Le port Mahon. — Les îles Baléares. — Baie d'Alger.

Le 11 mars 1655 un voyageur partait, comme moi le 1^{er} août 1856, de Paris pour Alger. Tous deux réparateurs tardifs des torts de la fortune, nous allions, lui racheter des esclaves chrétiens, moi préparer un acte de justice sociale due à des musulmans soumis; il était en possession de la confiance du cardinal de Richelieu, et j'étais l'envoyé de successeurs de ce grand ministre, dont la consistance en Europe n'était, je l'avoue, pas égale à la sienne; enfin, nous voulions l'un et l'autre étudier la Barbarie, surtout dans ses rapports avec

les intérêts de la France. Malheureusement, ici se termine le parallèle que ma vanité voudrait établir entre le T. R. P. Dan, supérieur de l'ordre de la Rédemption des captifs, et moi. Je ne ferai pas, comme lui, un livre où, après deux cents ans, on recherchera des documents instructifs, des aperçus judicieux, présentés dans un style ferme et précis, digne des études qui formèrent les grands écrivains du siècle de Louis XIV ¹. Notre manière de voyager n'a pas non plus été la même; il fallut à Pierre Dan beaucoup de diligence pour arriver à Marseille le 2 avril : dans l'ennui de la route, son esprit juste et pénétrant entrevoyait peut-être, au travers des siècles, la malle-poste franchissant en soixante-quatre heures l'espace qui lui coûtait vingt-trois jours de soins et de fatigues; mais il ne se doutait certainement pas qu'un jour un peu d'eau vaporisée rendrait le voyage de Paris à Alger plus court que ne l'était pour lui celui de Paris à Moulins.

Malgré le perfectionnement des moyens de transport, Alger n'est point une dépendance naturelle de Paris, et, jusqu'à présent, c'est moins à des intérêts réfléchis qu'à l'amour-propre national que la France fait les sacrifices qu'exige la fondation

¹ *Histoire de Barbarie et de ses corsaires, divisée en six livres, par le R. P. Fr. Pierre Dan, ministre et supérieur du couvent de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, fondé au chateau de Fontainebleau; in-4°, Paris, 1657; et in-fol., Paris, 1649.*

d'un établissement européen en Afrique. Ils ne sont nulle part plus volontiers consentis qu'en Dauphiné. Cette province, dont les demi-brigades combattaient à Arcole, aux Pyramides, à Héliopolis, n'a pas de villages où les enfants n'aient été bercés avec les récits de l'expédition d'Égypte, et elle accepte la conquête d'Alger comme un faible dédommagement de la perte de nos limites naturelles sur les Alpes. A mesure qu'on approche de la Méditerranée, les considérations deviennent plus positives, si ce n'est plus étroites, et Marseille, dès longtemps accoutumée, par l'ingratitude de son sol et les avantages de sa position, à compter sur la mer plutôt que sur la terre¹, tient presque autant à l'Algérie qu'à certaines parties de l'ancien territoire français.

En 1825, aussi bien qu'en 1808, la guerre avec l'Espagne passait à Bayonne pour juste, politique, et surtout avantageuse à la France. Les fournisseurs et leurs associés n'avaient, à cet égard, qu'une voix. L'armée d'Afrique tire à grands frais d'Europe la presque totalité de ses approvisionnements. Il ne faut pas demander si le système qui produit de tels résultats a des partisans à Marseille, et si, parmi eux, les tendances à la réduction de l'effectif sont traitées sans ménagement. Toutefois, au-dessus des intérêts qui reposent sur l'exploitation des charges que fait peser sur la France l'occupa-

¹ Strab., L. vi.

tion de l'Algérie, il en est, à Marseille, qui s'identifient complètement avec ceux de la nation. La ténacité instinctive avec laquelle la population du littoral s'attache à l'établissement d'Alger est, en réalité, fondée sur un sentiment vrai des conditions de la puissance de notre pays, et les faits qui la justifient réagissent sur tout notre commerce et sur toute notre politique.

La prospérité croissante qui, depuis 1816, a porté de quatre à vingt-huit millions les recettes de la douane de Marseille n'est pas le partage exclusif de la ville où s'en établit le décompte; elle se ramifie jusque dans les lieux les plus éloignés du territoire. Et, d'ailleurs, quiconque en France serait jaloux des avantages actuels de la position de Marseille est maître d'en profiter : c'est un patrimoine national aux bénéfices duquel tout le monde est appelé. Son accroissement repose sur des causes très-multiples, et il serait difficile de déterminer avec précision pour quelle part y est entrée la conquête d'Alger; mais, en présence des faits, il est impossible de nier que cette part ne soit considérable. Dès que notre occupation a garanti la sécurité de la Méditerranée, un mouvement marqué s'est manifesté dans le tonnage de nos ports sur cette mer. Déduction faite de la pêche et du cabotage qui, réservés à la marine nationale, étaient à l'abri de la piraterie, le tonnage de la navigation en concurrence s'élevait, pendant les cinq années qui ont précédé l'expédition de 1850 :

En 1825	à 548,229 tonneaux.
1826	541,962
1827	556,455
1828	572,522
1829	506,469

ce qui présente une moyenne de 545,047 tonneaux. Les fruits de la sécurité conquise par nos armes ont pu se recueillir dès 1852. Le même tonnage s'est dès lors élevé :

En 1852	à 826,856 tonneaux.
1853	689,708
1854	881,455
1855	686,960
1856	858,595

La moyenne est de 768,667, et l'augmentation, d'une période à l'autre, de 41 pour cent. Si cet accroissement de circulation n'était que la conséquence du séjour de nos armées en Afrique, il serait permis de n'y voir que la mesure de nos charges; mais les perceptions des douanes et le mouvement des entrepôts prouvent que le développement des échanges a suivi celui de la navigation. Pendant les deux périodes que nous venons de considérer, les recettes des bureaux de la Méditerranée ont été, pour la première :

En 1825 de	20,713,545 fr.
1826	22,625,754

En 1827 de . . .	21,967,679 fr.
1828	23,824,370
1829	22,093,789

et pour la seconde :

En 1852 de . . .	29,730,043 fr.
1853	28,390,088
1854	28,267,380
1855	26,637,968
1856	28,043,397

et les moyennes, qui sont de 22,644,987 fr., et de 28,232,833 fr., présentent un accroissement proportionnel de 25 pour 100. Les produits correspondraient au progrès du tonnage, si les marchandises qui s'échangent en entrepôt payaient des droits comme celles qui entrent dans notre consommation intérieure.

Depuis la conquête d'Alger, une prospérité très-réelle s'assoit donc, pour les départements du Midi, sur des bases très-solides. Et qu'on ne prétende pas ne rencontrer ici qu'un simple rapprochement de dates. Si le mouvement observé dans la Méditerranée était dû à des causes générales, il se serait à plus forte raison manifesté de même dans nos ports de l'Océan : trois de nos quatre grands fleuves, la Seine, la Loire, la Garonne, sont tributaires de cette mer; elle baigne à la fois les provinces les plus industrieuses de la France,

et les contrées avec lesquelles notre commerce maritime fait le plus de progrès, notamment l'Angleterre et les États-Unis; elle sert de véhicule aux approvisionnements et aux exportations de la capitale. Malgré ces avantages, le tonnage des ports de l'Océan n'a augmenté que de 18 pour 100, lorsque celui de la Méditerranée s'accroissait de 41. Il a été pendant les cinq années antérieures à 1850 :

En 1825 de . . .	950,927
1826	1,145,910
1827	1,058,568
1828	1,089,262
1829	1,145,025

et pendant les cinq années postérieures à 1851 :

En 1852 de . . .	1,096,839
1853	1,074,052
1854	1,545,085
1855	1,562,488
1856	1,506,500

Les moyennes sont, pour la première période, de 1,077,496 tonneaux, pour la seconde, de 1,275,995. Les moyennes des recettes des douanes correspondantes seraient de 56,548,902 fr., et de 51,126,627; mais il n'y a aucune conséquence à tirer de cette diminution, principale-

ment due à la faculté accordée depuis 1833, de payer à l'entrepôt de Paris les droits des marchandises destinées à la capitale.

Cette différence entre la situation de l'Océan et celle de la Méditerranée tient à ce que la navigation de l'Océan n'a, dès longtemps, rien à gagner en sécurité. La création sur la côte d'Afrique d'intérêts connexes avec ceux de l'Europe était, au contraire, une garantie qui manquait à la navigation de la Méditerranée, une des bases principales de sa prospérité. Depuis les traités résumés dans celui de 1604, conclu entre Henri IV et Achmet I^{er}, la piraterie barbaresque respectait ordinairement le pavillon français; mais elle ôtait toute sécurité aux petits États qui commercent avec nos ports du Midi, et diminuait d'autant le mouvement de ceux-ci : c'était donc une spéculation aussi fautive dans ses résultats, que cruelle dans son principe, que celle qui portait autrefois la chambre de commerce de Marseille à ravitailler à ses frais, dans nos ports, les corsaires africains qui couraient sur les marines rivales de la sienne. Ces marines amènent aujourd'hui aux négociants de Marseille vingt fois plus d'affaires que n'en réservait à leurs devanciers cette jalousie insensée.

L'accroissement des perceptions des douanes de la Méditerranée correspond à un mouvement de marchandises de soixante à quatre-vingts millions, dont moitié à peu près est fournie par l'industrie nationale, et ces échanges faits avec l'étranger don-

nent lieu, par les travaux qu'ils provoquent, à une augmentation indirecte de la masse des affaires intérieures : on n'a donc pas besoin de recourir aux bénéfices obtenus sur les approvisionnements de l'armée d'Afrique, pour expliquer la popularité dont jouit dans nos provinces méridionales, et particulièrement dans la métropole de leur commerce, l'établissement européen sur les côtes de Barbarie.

Les intérêts qui s'y rattachent se présentent à Toulon sous un jour particulier.

C'est au milieu des préparatifs de la guerre, au départ ou au retour d'une expédition, qu'il faut visiter Toulon. Je l'avais vu en 1850, paré de la puissance de la France, lorsque soixante-sept bâtiments de guerre et quatre cents transports, mouillés à l'aise dans sa rade, et chargés de trente-cinq mille soldats, menaçaient les côtes de la Barbarie : cette fois, tout était calme et dans la ville et sur la mer.

De grands changements se sont opérés à Toulon depuis 1850. Les vastes cales de construction établies au Mourillon, entre le fort Lamalgue et la ville, exigent une nouvelle enceinte fortifiée ; les bâtiments terminés de Saint-Mandrié attendent une destination pour animer le revers inhabité du cap Cepey. Tout ce mouvement local est la réaction de celui qui, depuis cinquante ans, fait graviter vers la Méditerranée les principaux intérêts militaires et commerciaux des peuples civilisés.

Que d'événements accomplis, que de semences fécondes jetées sur ses bords pendant le passage d'une seule génération ! La révolution française labourant le sol de l'Espagne et de l'Italie ; trois ans de séjour d'une de nos armées éclaircissant le passé de l'Égypte et lui ouvrant un nouvel avenir ; Sultan Mahmoud et Méhémet-Ali sapant par sa base l'établissement politique du prophète ; l'Angleterre maîtresse à Malte et à Corfou ; Vienne et Pétersbourg entretenant des flottes dans l'Archipel ; la piraterie barbaresque anéantie, et deux cent cinquante lieues des côtes qu'elle infestait échues à la France ; de nouvelles voies vers l'Inde s'ouvrant par l'Euphrate et la mer Rouge ; la navigation à vapeur entrelaçant dans des relations de voisinage le monde musulman et le monde chrétien ! et, de même qu'étant donnés les premiers éléments d'une courbe, les géomètres en déterminent le complément, on peut aujourd'hui, sur les effets déjà réalisés, calculer les suites de l'essor imprimé au bassin de la Méditerranée. Nous sommes dans l'heureuse nécessité d'y agrandir notre puissance ; et quand Marseille étend au loin nos pacifiques conquêtes, il faut augmenter à Toulon les moyens de les protéger et de les défendre.

Les passages pour Alger procurent à Toulon un transit de quelque importance et qui ne peut manquer de s'accroître. Indépendamment des causes générales qui agissent sur toute la côte, le spectacle des bâtiments de guerre qui vont et viennent

continuellement entre ce port et l'Afrique a éveillé l'attention du commerce; il s'est mis à suivre une route où l'appelaient des exemples journaliers, et les besoins de l'armée font régner dans le port marchand un mouvement soutenu. Ce mouvement changerait au moins d'objet le jour où la régence pacifiée nourrirait les troupes qui la gardent; la pacification ouvrirait la carrière à des échanges plus profitables que des transports sans retours. Le seul désavantage de notre marine de la Méditerranée consiste dans la cherté des provisions de bord : au lieu des territoires féconds du Piémont, de la Toscane et de la terre de Labour, sur lesquels sont appuyés les ports concurrents de Gênes, de Livourne et de Naples, notre littoral correspond aux provinces les moins fertiles du royaume. Mais il peut trouver sur la côte d'Afrique une partie de ce qui lui manque sur notre sol : les denrées qu'elle fournit à bas prix coûteraient moins à transporter à Toulon, que celles des départements des Alpes ¹, et contribueraient à rétablir l'équilibre entre notre marine marchande et celle de l'Italie.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que l'extension des relations du port de Toulon avec l'Afrique exigerait, pour l'élargissement de la base des échanges, l'ouverture d'une route neuve

¹ Ceci ne concerne que les approvisionnements de la marine, qui, pour soutenir la concurrence de l'étranger, les prend à son gré soit en dedans, soit en dehors des lignes de douanes qui protègent la production nationale.

de cette ville au confluent de la Durance et du Verdon, et le redressement du tracé barbare de celle de Manosque à Grenoble. Le vaste bassin de la Durance, le haut Dauphiné, la Savoie et la Suisse obtiendraient ainsi un débouché plus direct sur la Méditerranée; une voie commerciale pénétrerait enfin dans une contrée riche en chutes d'eau, habitée par une population laborieuse, mais jusqu'à présent étrangère, par suite de la difficulté des transports, au mouvement des grands marchés.

En dehors de la ville, l'amirauté possède un établissement moins connu qu'il ne mérite de l'être : c'est le jardin d'acclimatation, fondé sous le ministère du maréchal de Castries. Abrisé du nord par le mont Pharon, arrosé par de belles eaux, il reçoit, comme son nom l'indique, les végétaux à transplanter du voisinage des tropiques en France. Il a rendu de nombreux et modestes services à notre horticulture, et offre déjà à l'Afrique plus d'une précieuse ressource.

Nous nous sommes embarqués, le 14 août à onze heures du matin, sur le bateau à vapeur *la Chimère* : une jolie brise de terre nous poussait rapidement; mais le vent fraîchissant et passant au sud, la mer est devenue houleuse, et nous ne sommes arrivés à Mahon que le surlendemain matin.

La terre de Minorque est signalée au loin par le Monte-Toro, qui occupe le milieu de l'île et la fait ressembler à une pyramide affaissée sur sa base;

ses côtes ne présentent, particulièrement du côté de Mahon, que des collines sèches et dépouillées, et si le cardinal de Retz n'a pas tiré de son imagination les eaux jaillissantes dont il a enchanté ce paysage ¹, nulle part les funestes effets du déboisement des montagnes ne sont plus clairement manifestés.

Le havre s'ouvre dans une formation calcaire à couches horizontales; la place en semble formée par l'éroulement des voûtes d'une longue caverne sous-marine; la roche est rompue verticalement, l'eau est profonde, et presque partout les vaisseaux s'amarreraient à terre. Ce bassin, l'un des plus beaux et des mieux abrités du monde, pénètre d'environ cinq kilomètres dans les terres, et sa largeur moyenne est de cinq cents mètres: il mérite sa réputation proverbiale ², et son seul défaut est de n'avoir qu'une ouverture; à moins de se faire touer par des bateaux à vapeur, on n'y peut entrer par les vents d'ouest, ni en sortir par les vents d'est.

Un havre pareil aurait marqué sur la côte de

¹ « Une grande montagne qui l'environne (le port Mahon) de tous les côtés fait un théâtre qui, pour la multitude et la hauteur des arbres dont elle est couverte, et par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille et mille scènes qui sont, sans exagération, plus surprenantes que celles de l'Opéra. » (*Mém. du card. de Retz*, liv. iv.)

² Junio, Julio, Agosto, y puerto Mahon,

Los mejores puertos del Mediterraneo son.

Barbarie la place d'une ville de premier ordre ; mais avec son peu d'étendue et sa stérilité l'île de Minorque ne saurait alimenter un commerce étendu, et le port Mahon n'a d'importance réelle qu'en temps de guerre : il devient alors une station de croisières redoutable , et un entrepôt de marchandises sûr et fréquenté ; la paix le réduit au rôle de bureau de poste et de lazaret. C'est ainsi que sa population, qui, en 1814, passait, dit-on, trente mille âmes, est aujourd'hui tombée à huit, et s'appauvrit chaque jour au profit de l'Algérie.

La ville de Mahon est située au sud et vers le fond du bassin, sur la hauteur ; on y monte par des rampes rapides. Si son commerce avait plus de permanence , elle se serait construite plus à portée du port, et aurait d'autres quais et d'autres établissements. La merveilleuse propreté des rues, des édifices publics et des plus modestes habitations dément bien les idées généralement admises sur les habitudes des Espagnols. Les maisons sont blanchies à la chaux au moins une fois l'année ; les rues, bien alignées, sont pavées en dalles calcaires comme des trottoirs, et les routes qui rayonnent autour paraissent entretenues avec le soin le plus minutieux : on n'y distingue, à la vérité, aucune trace de roues ; la charrette n'a point encore remplacé le bât dans le pays. Les Mahonnaises sont charmantes ; le Midi n'a pas de femmes à chevelures plus soyeuses, à physionomies plus expressives, et l'on comprend en les voyant pour-

quoi Montaigne appelle *bien espagnolée* une taille souple et gracieuse. Les Mahonnais sont intelligents, sobres, matelots agiles, cultivateurs laborieux, et, par conséquent, bons soldats. Il ne manque à la population baléare, qui a du sang arabe dans les veines, aucune des conditions nécessaires au succès des établissements à fonder en Afrique, et son goût, aussi bien que les circonstances, la poussent à cette émigration. Toutefois, si ses prêtres la suivent, ils feront bien de laisser à Mahon ce *sombrero* qui absout de tout reproche d'exagération celui qui couvre sur nos théâtres la tête de don Basile; ils risqueraient de rappeler désagréablement aux juifs et aux Tagarins d'Alger les familiers du saint-office.

Le temps m'a manqué pour visiter les champs de la gloire du maréchal de Richelieu et de M. de Crillon-Mahon. Je ne sais si, comme on l'a prétendu, la position du maréchal dans le monde contribua autant que son mérite militaire à l'éclat que fit l'entreprise. Il serait injuste d'en juger les difficultés sur l'état actuel des fortifications, dont la plus grande partie a été détruite par les Anglais, avant leur évacuation de 1802. Quoi qu'il en puisse être, il rendit à son pays et à toutes les côtes de la Méditerranée un immense service, en chassant les Anglais de cette position, d'où ils nous incommodaient, en vertu du traité d'Utrecht, depuis quarante-trois ans.

Quand les bateaux à vapeur se seront multipliés

dans la Méditerranée, Mahon, au centre du beau bassin dont la France, l'Italie, la Barbarie et l'Espagne forment les côtés, deviendra probablement leur rendez-vous commun, et leur principal dépôt de combustible; leurs caravanes flottantes y viendront échanger leurs voyageurs et se pourvoir de nouvelles forces motrices (note A). Il ne manque à l'île située à l'entrée du havre aucune des conditions à rechercher pour un entrepôt de houille : les bateaux l'accosteraient sans presque se détourner de leur route, et il suffirait de travaux fort simples pour mettre les plus gros navires en état de compléter leur approvisionnement en quelques minutes. Quant à l'alimentation de l'entrepôt, elle serait aujourd'hui dévolue aux mines d'Angleterre; plus tard la France la partagerait. J'ai montré ailleurs ¹ que nos départements du littoral recèlent des gisements de combustible fossile à peine explorés; l'Espagne elle-même possède des terrains houillers d'une grande richesse. Il faut espérer que le gouvernement espagnol comprendra ces conditions de la prospérité de Mahon, et n'éludera pas, lorsqu'elle lui est avantageuse, l'observation de nos traités de navigation avec Philippe V.

La réciprocité de ressources et de besoins, sur laquelle se fondent l'avantage et la durée des rapports entre des pays différents, est bien plus éten-

¹ *Annales maritimes*, 2^e semestre de 1852.

due et plus variée entre l'Afrique et les îles Baléares qu'entre elles et l'Espagne, et si Alger, situé à une distance qu'on franchit en vingt-quatre heures¹ devient une véritable capitale, ces îles auront avec nos possessions, vers lesquelles sont tournés leurs ports principaux, des relations plus intimes qu'avec aucune des provinces de la Péninsule. Cet état de choses ne serait pas nouveau. Maîtres des Pithiuses dès l'an 665 avant J. C., les Carthaginois s'établirent à Majorque l'an 406, et n'en furent expulsés que près de deux cents ans plus tard, pendant la seconde guerre punique. Réunies avec l'Afrique sous la domination romaine, les îles Baléares passèrent presque en même temps sous le joug éphémère des Vandales². Enfin, conquises par les Arabes en 797, elles ne furent attachées à la couronne d'Aragon qu'en 1229 par le roi don Jayme. Aucun monarque espagnol n'a depuis lui mérité qu'elles conservassent son souvenir. Trop faibles pour être indépendantes, ces îles auraient pu, sous un gouvernement éclairé, jouir d'une certaine prospérité. Humbles satellites de l'Espagne, elles se sont moins ressenties de ses grandeurs que de

¹ On compte d'Alger à Mahon, 64 lieues marines.
à Palma, 57.
à Ivice, 50.

² La conquête des îles Baléares par Gundéric, roi des Vandales, est de 427. Ils passèrent d'Espagne en Afrique en 429, et étaient maîtres d'Hippone en 435. Bélisaire détruisit leur empire en 534.

sa décadence. Le port Mahon, leur point militaire le plus important, pris par Khaïreddin, en 1525, occupé par les Anglais de 1708 à 1756, et de 1798 à 1802, a deux fois été rendu à l'Espagne par les armes ou la diplomatie françaises. Les Baléares parlent un jargon dont le fond est notre ancienne langue d'oc, avec un mélange de mots puniques, latins, grecs, vandales, arabes, castillans, et leur esprit de nationalité n'est pas beaucoup plus espagnol que ce langage empreint des vicissitudes au milieu desquelles il s'est formé. Si les événements du dernier siècle ont respecté des liens politiques établis dans un temps où les îles Baléares avaient besoin de l'Espagne pour repousser les incursions des Barbaresques, ils ne les ont pas resserrés ; on y compte moins sur le bien qui doit venir de Madrid que sur celui qui résulterait de la consolidation de nos établissements ; enfin, on revient d'Espagne, on émigre en Afrique.

Aidés par une brise de nord-est, nous avons franchi en vingt-deux heures la distance de Minorque à Alger ; les matelots et les soldats luttèrent de gaieté sur le pont. Le 17, des vapeurs légères voilaient les crêtes déchirées de l'Atlas, et il ne s'est découvert dans toute sa majesté qu'à notre entrée dans la baie d'Alger. La terre et les flots offrirent alors à nos yeux un magnifique spectacle. Des centaines de maisons de campagne, éclatantes de blancheur, se détachent, comme des fleurs dans un pré, sur la verdure sombre des flancs du Boudjaréah ;

au milieu d'elles, Alger, avec les lignes arrêtées de ses remparts, et ses toits en terrasse aussi blancs que les murailles qui les supportent, reflète au loin la lumière dont l'inonde un soleil resplendissant. A l'est, on se croirait prêt à toucher le cap Matifoux, que ne signalent plus les édifices couchés dans l'herbe de l'antique *Rusguniæ*¹; au sud, les chaînes de l'Atlas s'étagent au-dessus de la plaine de la Métidja, et le Jurjura les couronne de sa masse abrupte et gigantesque. Tout cela ressort sur un ciel bleu, d'un éclat et d'une pureté inconnus à nos latitudes. Quand on n'est pas attendu à terre par sa famille et ses amis, on est tenté de rester à bord dans la paisible contemplation d'un si beau spectacle, et de s'abandonner, sous l'influence bénigne de ce climat doux et chaud, à ces sensations calmes qui font si bien comprendre l'éloignement des musulmans pour nos habitudes inquiètes et agitées.

¹ Cette ville est désignée sur la carte du dépôt de la guerre sous le nom de *Rustonium*; Ptolémée l'appelle *Ρουστόνιον*. En écrivant *Rusguniæ*, je ne fais que me conformer à l'opinion qui prévaut parmi les savants, d'après des inscriptions découvertes sur les lieux. (Voir le *Journal des savants* du mois de novembre 1857.)

CHAPITRE II.

ALGER ET SES ENVIRONS.

Arrivée à Alger. — Maisons moresques. — Boudjaréah. — Sidi-Ferruch. — Plaine de Babeloued. — Pointe Pescade. — Hammah. — Cap Matifoux. — Massif d'Alger. — Métidja. — Coupure de la Chiffa.

Le mercredi est pour les Français d'Alger un jour d'anxiété et de bonheur : chacun devance le soleil sur sa terrasse, et cherche d'un œil avide le paquebot de France au mouillage. Est-il en retard, mille regards inquiets interrogent l'horizon ; des exclamations de joie saluent le premier indice de fumée : on dirait une population de bannis attendant la nouvelle de sa délivrance. Le bateau jette l'ancre... bigarrés de turbans et de chapeaux, tous les canots du port s'élancent à la fois : les prescriptions de la santé ont peine à maintenir le cer-

de bruyant qu'ils forment autour des arrivants. En attendant des communications plus intimes, camarades, amis, parents, s'interpellent d'un bord à l'autre ; à peine les questions attendent-elles les réponses : la grande affaire à Alger, ce sont les nouvelles de France, et les témoins de cette préoccupation exclusive se demandent jusqu'à quel point nous sommes susceptibles de contracter, pour un autre pays que le nôtre, cet attachement réfléchi qui fonde et consolide les colonies.

A la Santé, à la Douane, à la Police, on se croirait en Europe; mais en échappant de leurs mains, on tombe dans un monde tout nouveau : une fourmilière d'individus différents de traits, de couleur, de langages, d'habits, bourdonne autour de vous : Nègres, Maltais, Cabaïles, se précipitent sur vos effets comme les portefaix d'Avignon, si ce n'est qu'ils offrent leurs services au lieu de les imposer. Par une déférence due à de nouveaux compatriotes, vous choisissez les Cabaïles ; ils suspendent votre bagage à de longs bâtons dont les extrémités portent sur leurs épaules, et se dirigent en cadence vers le logement indiqué. Un Turc, dont la tournure en turban vous donne un arrière-goût du carnaval de votre patrie, accourt, et vous embrasse un ancien camarade de collège ; vous êtes couvoyé par un juif qui, par un autre rapprochement entre l'Afrique et l'Europe, a couronné d'une perruque crasseuse et d'un chapeau rond son vêtement oriental. Une poussière suffocante obscurcit

les rues en construction. Tandis que vous vous débattez au milieu d'un conflit de charrettes et de soldats, jadis également inconnus dans la ville, ou que vous admirez l'élégant sarma¹ des juives, une troupe de Biscris, armés d'outres dégouttantes d'huile, pénètre comme un coin dans la foule. Bientôt vous prenez une des rues du vieil Alger : à peine si ses maisons sans fenêtres laissent deux mètres de largeur au passage, et si les saillies arc-boutées des étages supérieurs permettent de voir le ciel par échappées ; ce défaut de largeur et cette obscurité choquent d'abord un Européen ; mais la fraîcheur vivifiante qui règne dans ces rues le réconcilie bientôt avec une disposition si bien appropriée à la chaleur du climat. Enfin, vous arrivez à une porte à plein cintre sculptée ; vous montez, par un escalier revêtu d'une mosaïque de faïence, jusqu'à une cour carrée, pavée en marbre ; le harem, jadis impénétrable à tous les regards, a été transformé en auberge, et la destination donnée à une maison reflète toute une révolution. Tel n'était pas l'Alger des janissaires, alors que la gravité farouche des Turcs n'y tolérait qu'un mouvement silencieux ; que des herses de fer abaissées tous les soirs entre ses quartiers en interceptaient les communications ; que trois mille chrétiens gémissaient dans ses bagnes, ou que, semblable à un lion déchainé, sa milice *invaincue et invincible*

¹ Bonnet de fil d'archal orné de dentelles.

élisait et égorgeait cinq deys en un seul jour.

L'architecture d'un peuple porte l'empreinte de ses mœurs. Les maisons d'Herculanum et de Pompeïa nous en ont plus appris sur la vie intérieure des Romains qu'aucun des livres qu'ils nous ont laissés. A Paris, la ville sociable par excellence, cinq ou six familles s'accommodent du même toit; à Londres, où les habitudes sont moins communicatives, chaque ménage a sa maison; à Alger, le musulman, mettant tous ses soins à cacher sa vie, n'admet ni fenêtres ni jours extérieurs, et comme s'il eût été dangereux pour son maître qu'elle plût à d'autres, l'habitation, repliée sur elle-même, cache dans des murailles nues la richesse de ses façades intérieures.

Le rez-de-chaussée des maisons d'Alger est, en général, entièrement voûté : il comprend un pailloir étroit où le maître reçoit ses visites, et des décharges destinées à loger les approvisionnements et les esclaves mâles. Une maison riche forme ordinairement un rectangle : au centre du premier étage est une gracieuse cour carrée, pavée en marbre; elle est entourée d'un péristyle à colonnes effilées, sur lequel prennent entrée les appartements. Distribué de même, l'étage supérieur est desservi par une seconde galerie et couvert d'un toit en terrasse, où, par un soin pieux, le musulman tient des fleurs et de l'eau pour abriter et désaltérer les créatures de Dieu qui peuplent l'air. Cette ordonnance architectonique est à peu près

celle de l'intérieur de la Bourse de Paris, réduite aux proportions d'une habitation particulière, avec le ciel pur et bleu de l'Afrique à la place d'une toiture massive. Tout respire un calme profond dans cet asile où, entouré de ses femmes et vu seulement de l'oiseau qui passe sur sa tête, le musulman se recueille dans des joies paisibles et se sent libre et souverain. Cette vue, limitée au firmament, détache l'âme des agitations du monde; les sensations s'éclaircissent en se reposant, et, subissant l'influence des lieux, on s'y laisse aller au charme de cette vie contemplative dont les Orientaux des villes ne comprennent que le côté matériel.

Les maisons moresques n'ont pour nous qu'un inconvénient facile à corriger. Faute d'ouvertures extérieures, l'air circule mal dans les appartements; des cheminées et des fenêtres y procureraient une ventilation parfaite. Ces habitations restaurées pourraient, à peu de frais, devenir égales en commodité aux habitations européennes, qu'elles surpassent en grâce pittoresque; elles offrent à l'intelligence de nos architectes une donnée merveilleusement appropriée aux exigences d'un climat sec et chaud, et, au milieu de la campagne, elles ont des qualités défensives auxquelles il n'est pas encore temps de renoncer en Afrique.

Le massif isolé du Boudjaréah occupe en avant de la plaine de la Métidja une aire à peu près elliptique de trente-trois mille hectares; la mer en baigne l'hémicycle septentrional; Alger est bâti sur son flanc, à l'exposition du levant. En supposant le coteau de Saint-Cloud beaucoup plus roide et beaucoup plus élevé, la mer à la place de la Seine et de la plaine de Boulogne, un Parisien prendrait une idée assez exacte de cette situation. Seulement le coteau de Meudon est très-loin d'être aussi pittoresque que celui de Moustapha, et la campagne d'Issy aussi fertile que le Hammah.

Le point culminant du Boudjaréah est à 5,600 mètres de distance horizontale d'Alger, et à 402 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. Il faut, en tournant les vallons abruptes qui forment le bassin du ruisseau de Babeloued, deux heures pour y monter. Plus de la moitié du trajet se fait sur la route de Deli-Ibrahim que nous avons rendue fort belle; elle passe sous le château de l'Empereur et tout près de la batterie d'où nous l'avons battu en brèche en 1850. Celle-ci est à près de 500 mètres du fort, et il est évident, par le peu de durée et le résultat du combat, que, leur ignorance étant plus grande encore que leur courage, les Turcs ne se sont pas défendus : trois cents Français bien pourvus de munitions ne seraient pas enlevés dans ce fort par vingt mille Arabes.

Du sommet de la montagne, on peut suivre, presque comme sur une carte, le chemin fait par nos

soldats en 1850; le regard se promène librement de Sidi-Ferruch, où ils débarquaient le 14 juin, à Alger, où ils entraient le 28. On s'explique, aux singulières anfractuosités du terrain, aux replis des vallons, comment fut dérouté, aux approches d'Alger, l'instinct topographique de nos meilleurs officiers, et comment des corps entiers, trompés par la direction des cours d'eau, prirent les brouillards de la Métidja pour ceux de la Méditerranée.

La presque-île de Sidi-Ferruch, qui forme, à l'ouest, la pointe extrême du massif, s'avance de 1100 mètres dans la mer; sa largeur, à la ligne fortifiée que nous avons tracée après le débarquement, est de 800 mètres, et sa superficie est d'environ quatre-vingts hectares; elle se termine en T, par un banc de rochers élevés, qui se prolonge par des îlots et forme sur les côtés deux petits abris assez précieux pour ces parages. Au sommet du rocher est un marabout dont la construction ne manque pas d'élégance. C'est sur sa plate-forme que le drapeau blanc fut arboré le 14 juin 1850, par Jean Siou, chef de la grande hune de *la Thétis* et François-Louis Beunou, matelot à bord de *la Surveillante*, les deux premiers Français qui descendirent alors sur le rivage africain. L'isthme est basse et sablonneuse; cinq puits légèrement saumâtres et le voisinage de ruisseaux de bonne eau, qu'on pourrait dériver à peu de frais, y complètent les moyens d'établissement. Ce lieu, désormais célèbre dans l'histoire de l'Algérie, se recomman-

daît avant nous aux musulmans par les restes d'un saint personnage, dont l'existence et les miracles passent, à l'incertitude des dates près, pour ce qu'il y a de plus authentique (note B). Pour en mieux consacrer la mémoire, on a nommé sa résidence *Esseïd Efroudj*, comme nos pères disaient *monsieur saint Denys*; nous en avons fait, sans égard pour l'euphonie, *Sidi-Ferruch*. Les marins, qui prisaient surtout dans le marabout le signal qu'il leur fournissait, désignaient la presque île sous le nom de *Torre-Chica*. Il serait de bon goût de donner, en mémoire du débarquement de 1850, celui de *Duperré* au village qu'on y bâtera quelque jour.

On se raconte le passé de la presque île de Sidi-Ferruch, mais on ne s'est pas encore occupé de son avenir; la chose en vaudrait pourtant la peine. Nous avons reconnu l'importance de cette position, lorsqu'il s'est agi d'attaquer Alger; un fort élevé sur le rocher du marabout eût rendu presque impraticable un débarquement qui partout ailleurs eût été fort chanceux. Aujourd'hui que l'échiquier est retourné, nous oublions les leçons que nous avons données aux autres, et, comme si l'art de faire des conquêtes excluait chez notre nation celui de les conserver, nous ne songeons pas à défendre le point vulnérable de la côte le plus voisin du cœur de nos établissements; nous exposons à plaisir nos ennemis à la tentation de faire sur notre imprévoyance les calculs que nous avons faits sur celle des Turcs. C'est cependant surtout dans les

combinaisons défensives qu'on maintient la paix en se tenant prêt à la guerre.

Dans leur état actuel, les criques de Sidi-Ferruch offrent aux sandals du pays et à d'autres petits navires un refuge contre le mauvais temps : ils mouillent, selon le vent, à l'est ou à l'ouest de la presqu'île. Avec une très-faible dépense, on convertirait les jetées naturelles que forme le rocher en môles, derrière lesquels les bâtiments seraient aussi sûrement abrités qu'ils peuvent aujourd'hui l'être à la Calle et même à Alger. Il n'en faudrait pas davantage pour jeter sur ce point les fondements d'un établissement agricole et maritime, modeste mais durable; les villes de Coléah, Cherchel et Tennis seraient intéressées à son succès. L'Afrique a besoin de matelots au moins autant que de soldats, et si l'on distribuait des terres de ce côté, ce devrait être à des marins. La disposition naturelle du terrain et les lignes de 1850 mettraient, à défaut d'autres précautions, l'établissement à l'abri de toutes les attaques des Arabes.

Nous sommes descendus du Boudjaréah par un chemin presque direct qui aboutit derrière le jardin du dey : il n'est ni plus rude ni plus mal tracé que la plupart de ceux dont on se contente encore dans une partie de nos départements montueux du centre et du midi. Plusieurs passages sont très-anciennement et très-solidement pavés à la mode des chemins ouverts sous les Médicis dans les Apenins. Ces pavés sont probablement l'ouvrage de

pauvres esclaves chrétiens qui pleuraient Pise et Florence, en exerçant, sous le bâton des infidèles, l'art qu'ils avaient appris pour l'embellissement de la Toscane.

La porte de Babeloued s'ouvre au nord d'Alger, sur une plaine où la ville eût trouvé, pour s'étendre, plus d'espace qu'elle n'en occupe sur la croupe rapide du coteau voisin. Maîtresse de choisir entre deux emplacements contigus, la population a préféré le plus incommode : dans son ignorance de l'art de la fortification, elle a cru que toute position élevée était forte et organisée pour la guerre et le brigandage ; elle s'est décidée par les considérations qui se rapportaient le plus directement à son but. Après avoir si bien constaté, en 1850, la faiblesse de l'enceinte des janissaires, nous ne songeons point à en faire nous-mêmes une meilleure, et nous nous y renfermons : cependant, une grande activité règne déjà sous les baraques de bois de la plaine de Babeloued, et la force des choses y fixe le plus important de nos établissements publics.

L'espace compris entre la porte de la ville et la mer est rempli par le Fort-Neuf, caserne-prison des condamnés militaires : en avant s'étendait naguère un vaste terrain obstrué de monceaux de décombres et de fondrières ; ces condamnés l'ont trans-

formé en un champ de manœuvres parfaitement nivelé et en un admirable jardin. Le port leur doit des travaux plus utiles, quoique moins apparents, et, par une bizarrerie à remarquer, ce que nous avons fait de mieux à Alger est l'ouvrage de leurs mains.

Une étude attentive ferait peut-être ressortir des expériences faites à Alger et dans quelques autres ateliers de condamnés militaires, plus de vues utiles sur la réforme des prisons que n'en contient la masse des écrits théoriques dont elle a depuis vingt ans fourni le sujet. On ne remarque point ici les effets corrupteurs du séjour des maisons de détention; les prisonniers sont résignés, presque satisfaits de leur sort; le sentiment de l'honneur ne s'efface point de leurs âmes. Dans une circonstance critique, en 1855, ces hommes courbés sous le glaive de la loi se sont relevés à la voix de leur chef, en ont reçu des armes, et n'ayant pour officiers que les gendarmes chargés de les garder, ils sont allés défendre contre les Arabes un des postes les plus compromis de la Métidja; puis, cette tâche achevée, ils sont docilement venus reprendre leurs labeurs. Les condamnés pour des actes criminels ne font point ici disparate auprès de ceux qui ne sont coupables que d'infractions à la discipline, et contrairement à ce qui s'observe ailleurs, les uns et les autres sortent, en général, de l'atelier moins mauvais qu'ils n'y sont entrés.

Les soins paternels et la vigueur du lieutenant-

colonel Marengo, chargé du commandement des condamnés, sont sans doute pour beaucoup dans ce résultat ; mais ne tient-il pas principalement à la nature des travaux des condamnés, à l'emploi fait de leur temps ? A en juger par les statistiques de la justice criminelle publiées en France et en Angleterre, le travail des manufactures, qui réduit l'homme au rôle de machine et lui dérobe jusqu'à l'intelligence de l'effet final qu'il contribue à produire, tendrait à sa dégradation morale aussi bien qu'à sa dégradation physique. Dans les entreprises qui s'exécutent à la clarté du soleil, chaque travailleur, au contraire, s'affectionne à la création dont il embrasse d'un coup d'œil et l'étendue et le but ; il en suit les progrès avec sollicitude ; comme chez le soldat ou le matelot, l'humilité de sa participation s'efface à ses yeux devant la grandeur de l'ensemble auquel il s'associe : ce sentiment occupe l'âme, et rétrécit d'autant la place dont s'empareraient des goûts dépravés. Les fatigues corporelles, dont l'effet physique est l'affermissement de la santé, exercent d'ailleurs sur le moral de l'homme une salutaire réaction. Des observations moins incomplètes conduiraient probablement à faire aux condamnés civils des applications du régime des ateliers de condamnés militaires. Ce n'est point ici le lieu d'examiner cette grave question ; mais il est permis de remarquer que la garde des condamnés serait plus facile en Algérie qu'en France, et qu'au pied même du

Fort-Neuf ils trouveraient pour longtemps, dans la création du port, un aliment à leur activité.

A un quart de lieue de la porte est établi, dans une position parfaitement salubre, le grand hôpital militaire d'Alger; il peut recevoir seize cents malades. Le pavillon qui le domine et les vastes jardins qui l'environnent formaient la maison de plaisance des deys. Cette destination lui avait d'abord été réservée en faveur de nos gouverneurs généraux; le duc de Rovigo l'a changée, pensant qu'il n'était ni droits ni délassements qui dussent passer avant les besoins des soldats malades et blessés.

Sous le gouvernement des Turcs, les coteaux de Babeloued étaient le quartier le plus solitaire de la banlieue d'Alger : la cendre des morts ne risquait point d'y être troublée, et le respect des musulmans y protégeait les tombeaux aussi bien que le font chez nous des murailles. Le mouvement qui porte aujourd'hui la population de ce côté entraîne des changements que l'administration ne doit opérer qu'avec d'extrêmes précautions. Mais les cimetières des indigènes ne sont pas les seuls que nous ayons à ménager; les chrétiens ont aussi le leur à Babeloued. Cet étroit morceau de terre ¹ a été payé bien cher il y a trois cents ans. Un capucin, confesseur de don Juan d'Autriche, avait été pris par les Barbaresques.

¹ Il a 64 mètres de long sur 55 de large.

L'archiduc envoya tout un trésor pour sa rançon ; mais l'âme du moine était digne de celle du fils de Charles-Quint et concevait un but plus élevé. Il obtint qu'au prix donné pour sa liberté, cette terre fût bénite et consacrée à perpétuité à la sépulture des chrétiens esclaves ou autres qui mourraient à Alger. Sa cendre y git elle-même ignorée. Les musulmans ont religieusement respecté cette fondation, et il y va de notre honneur de lui conserver son caractère sacré : c'est, d'ailleurs, là que reposent, au milieu des captifs qui les y ont précédés, les officiers tués en 1850, en venant les venger. De ce nombre est Amédée de Bourmont, dont le nom n'éveille en ce lieu que de tristes et glorieux souvenirs.

La pointe Pescade forme, à une lieue et demie au nord-ouest d'Alger, la partie la plus avancée du massif du Boudjaréah. En s'y rendant de la ville, on longe d'abord une plage d'environ huit cents mètres encadrée entre la pointe Sidi-Kettani et celle de la Salpêtrière. En temps de calme, la vague caressante y déferle mollement sur le sable, et semble par ses jeux provoquer ceux des nageurs : de là lui vient son nom de *plage des Baigneurs* ; elle est peut-être destinée, comme on le verra bientôt, à devenir le principal quartier de l'Alger chrétien.

Un peu plus loin, deux sources, que Pierre Dan mentionne en son chapitre des sortilèges, coulent du creux d'un rocher dans la mer. « C'est là, dit-il, que les femmes d'Alger allument un petit feu où elles brûlent de l'encens et de la myrrhe. Cela fait, elles coupent la tête à un coq, dont elles font découler le sang dans ce même feu, et en abandonnent la plume au vent, après l'avoir rompue en plusieurs pièces qu'elles sèment de tous côtés, et en jettent la meilleure partie dans la mer : à quoi ces misérables s'emploient avec passion, à cause que, par cette cérémonie, qui est, à vrai dire, un pacte secret avec le diable, elles croient que leurs maris doivent avoir un bon succès en leur voyage, et faire de plus grandes prises sur les chrétiens. »

Ce n'est apparemment pas là tout ce que demandaient au diable les visiteuses des fontaines, car son crédit survit à la piraterie. Le mercredi, au soleil levant, chacun peut voir, comme j'en ai moi-même eu l'indiscrétion, des Moresques et des négresses accomplir en ce lieu les mêmes cérémonies qui scandalisaient le bon supérieur de l'ordre de la Rédemption des captifs ; il aurait pu ajouter que la décence n'en est pas le mérite principal. Absorbées dans je ne sais quelle contemplation, des femmes, qui partout ailleurs tiennent leur visage couvert d'un voile, font ici beaucoup mieux que de le laisser tomber. Un vieux nègre présidait à la célébration de mystères qui, dit-on,

se rattachent au fétichisme de l'intérieur de l'Afrique. Ma curiosité a, du reste, été mal récompensée et mon jour était mal choisi; j'attendais des enchanteresses et je n'ai vu que des sorcières.

Le chemin de la pointe Pescade, ébauché sur une largeur de quatre mètres, est impraticable aux voitures; il traverse plusieurs ravins qui sont à sec six mois de l'année; dans quelques passages, il est bordé, du côté de la mer, de précipices dangereux, tandis que, sur la gauche, le terrain se relève en pentes abruptes. Le sol consiste en une terre argilo-calcaire mêlée de cailloux; le mûrier et l'olivier y deviennent magnifiques. La déclivité du terrain affecte à la culture du fruit de branche cette partie des environs d'Alger, car, de l'hôpital du Dey au fort Pescade, à peine traverse-t-on vingt hectares labourables. On plante déjà quelques vignes à la française, mais ce mode exige trop de travail dans un pays où la main-d'œuvre est aussi chère; il est d'ailleurs douteux que nos espèces de raisins conviennent parfaitement au climat d'Alger. Les espèces répandues sous la même latitude, à Malaga et dans l'Archipel, ressentiraient à peine le déplacement, et leur culture passe pour exiger beaucoup moins de frais que la nôtre. Cet objet mérite toute l'attention des colons, qui d'ailleurs sont trop près de la Provence et du Languedoc, pour trouver leur compte à produire les vins communs que donnent en si grande abondance ces provinces.

En arrivant à la pointe Pescade, nous avons compris, à la vue d'un troupeau de trois à quatre cents chèvres, comment on ne trouve, à une lieue à la ronde, que des bois rabougris. Moustapha-Ben-Marabeth, négociant algérien qui a vu l'Europe en observateur éclairé, et parle plusieurs langues, nous a donné la plus gracieuse hospitalité dans une maison de campagne voisine, et nous avons eu chez lui une occasion de plus de rendre hommage à l'excessive propreté des habitations musulmanes.

A mille mètres à l'ouest, le passage est intercepté par des roches à pic dont les pieds sont battus par la mer; mais en deçà s'ouvre une crique assez profonde, imparfaitement abritée par deux flots de rochers. C'est là que les galères et les bâtiments étrangers attendaient autrefois, assez mal à l'aise, il est vrai, l'autorisation du divan, sans laquelle il leur était interdit d'entrer dans le port d'Alger; les bateaux de pêche et les sandals du pays sont aujourd'hui les seules embarcations qui viennent y chercher un refuge. On donnerait, à peu de frais, à ce modeste atterrage, la sûreté nécessaire pour qu'il s'y formât un village de pêcheurs : il est déjà protégé par un fort; alentour est une étendue suffisante de terres propres à la culture de la vigne, et la disposition de la côte réunit toutes les conditions requises pour l'établissement d'une madrague. Il y a là de quoi tenter des émigrants d'Alessio. Si des observations plus directes confirment cet aperçu,

la petite population qui se fixerait à la pointe Pescade ne risquerait point de manquer de travail, et les marchés d'Alger trouveraient une ressource importante dans un lieu qui ne leur en offrait jusqu'à présent aucune.

Dût-elle s'arrêter à la pointe Pescade, la route que nous venons de parcourir ne saurait rester dans son état actuel. Le côté le plus salubre des environs d'Alger, celui où, par application du dicton algérien *Babazoun pour le produit, Babeloued pour la santé*, on viendrait se guérir des fièvres prises dans la Métidja, attend que cette route soit convenablement améliorée pour couronner ses hauteurs d'arbres, tapisser ses ravins de verdure, garnir son rivage de maisons. Il ne faudra pas s'en tenir là ; c'est par la pointe Pescade que doit un jour passer la route d'Alger à Sidi-Ferruch, à Coléah, à Cherchel ; on suivrait alors, sur une longueur peu différente de celle du chemin de Deli-Ibrahim au Mazafran, une ligne horizontale, au lieu d'un ensemble de pentes et de contre-pentes, dont le point culminant est de 255 mètres au-dessus du niveau de la mer. Si, comme on peut le prévoir, la ville s'étend au nord sur l'esplanade de Babeloued, le tracé horizontal sera en même temps le plus court, et son adoption, qui ne serait aujourd'hui qu'un avantage important, deviendra dès lors une impérieuse nécessité.

Au delà du fort de Babazoun, une plaine de douze à quinze cents mètres de largeur s'allonge jusqu'à la Métidja, entre la mer et le coteau de Moustapha : c'est le Hammah, dont le nom de mauvais augure ¹ cessera d'être mérité le jour où nous y ferons quelques travaux d'assainissement ; la fertilité en est prodigieuse : on dirait le sol gras et frais de la Limagne et de la vallée de Graisivaudan sous le soleil de l'Afrique ; mais la culture en est fort arriérée, et beaucoup de terres y sont même encore en friche. Parmi les maisons de campagne dont est parsemé le coteau de Moustapha, un grand nombre tombent en ruine par l'impuissance ou l'éloignement des propriétaires ; les jardins dont elles sont entourées n'ont pas de près le même mérite que de loin ; ils ne contiennent en légumes que des plantes de peu de valeur, en arbres fruitiers que des sauvageons, et ne perdront rien à passer aux mains de nouveaux maîtres.

Tout en coûtant trois ou quatre fois plus qu'elle ne devrait, la pépinière que nous avons établie dans le Hammah sous le nom de *Jardin d'essai*, prépare une révolution dans les vergers et les plantations du pays. Les plants d'oliviers, de mûriers, de noyers, y sont admirables ; le coton herbacé, l'indigo, y réussissent. On fonde sur la vigueur de plusieurs pieds de caoutchouc (*ficus elastica*) l'espoir que l'Algérie pourra produire

¹ Hammah veut dire fièvre.

une matière de jour en jour plus employée dans les arts de l'Europe; diverses plantes des tropiques semblent à peine y souffrir de la transplantation. Ces essais qui, lors même qu'ils ne semblent que curieux, jettent dans les esprits une utile excitation, promettent à l'Afrique, à la fois si féconde et si dépourvue, l'acquisition d'une foule de nouveaux végétaux (note C).

Avec un peu plus d'eau, on obtiendrait dans tout le Hammah les huit récoltes de légumes des *huertas* du royaume de Valence. Destinée à devenir un immense jardin, cette belle partie de la banlieue d'Alger offrira pour l'approvisionnement de ses marchés des ressources incalculables. L'abandon dans lequel elle languit, malgré sa fécondité naturelle et les avantages de sa position, prouve que, jusqu'à présent, notre administration en Afrique ne vaut pas beaucoup mieux que celle des Turcs. Quand nous nous déciderons à donner à la propriété foncière la constitution sans laquelle il n'y aura point de culture, c'est au Hammah qu'il en faudra faire la première application, comme au territoire où les résultats seront les plus avantageux et les plus rapides.

Le Hammah n'est aujourd'hui percé que par une route mal tracée, qui, à deux mille mètres du faubourg de Babazoun, n'est plus qu'un mauvais chemin vicinal. Cette voie est cependant l'artère sur laquelle s'embranchent les routes de Dellys et de Bougie, de Constantine, de Blidah, de Medéah

et de la Métidja presque entière ; elle devra suffire à toute l'affluence qui obstrue l'accès d'une métropole à peu près inabordable par ses autres côtés : il semble, à l'état où nous la souffrons, qu'il ne doive jamais arriver à Alger que des chevaux et des bêtes de somme, et une déplorable imprévoyance laisse les abords de la ville s'encombrer de constructions irrégulières qu'il faudra quelque jour acheter et démolir à grands frais. L'établissement de la circulation des voitures dans la province, l'indispensable agrandissement du port d'Alger, entraîneront des besoins dont notre intérêt le plus pressant est d'exciter le développement : il est donc temps de tracer la large et belle avenue qui doit annoncer aux voyageurs africains la capitale française, et signaler à leurs yeux les nouvelles destinées de leur pays.

Du terrain où doit s'ouvrir cette avenue, Alger se présente de profil sur l'arête du Boudjaréah, et l'on ne saurait imaginer d'aspect plus pittoresque que celui de ses blanches murailles encadrées, d'un côté, dans les replis verdoyants du coteau de Moustapha, et se projetant, de l'autre, sur le double azur du ciel et de la mer. La milice contemplait jadis avec orgueil cette partie des remparts de la ville : c'est, en effet, à leur pied qu'en 1541 se brisa la formidable expédition de Charles-Quint. Ils ne furent alors touchés que par un seul guerrier chrétien ; lorsque les troupes impériales renoncèrent à l'assaut, un homme se fit jour au travers des

janissaires victorieux, et vint planter son poignard dans la porte d'Azoun : c'était Savignac, chevalier français, porteur de l'étendard de Saint-Jean de Jérusalem, et s'il entrevit en mourant que sa défaite réservait à la France la conquête dans laquelle échouait l'Espagne, peut-être tomba-t-il à demi consolé.

Le golfe d'Alger formé, à l'est de la ville, une échancrure demi-circulaire de trois lieues de diamètre, ouverte au nord. Sa forme est le seul rapport qu'il ait avec le golfe de Naples; de riants villages de pêcheurs et de cultivateurs ne sont point groupés sur ses bords, et, sauf la Maison-Carrée dont jouissaient autrefois les agas des janissaires et la Rassautah où les deys entretenaient bien que mal un haras, la côte est, à partir du Hammah, absolument déserte. De ces deux établissements, l'un appartient à l'État, et sera sans doute quelque jour retiré des mains qui le détiennent; l'autre a été concédé au prince de Mir, qui, proscrit en Pologne, honore les malheurs de son pays par les exemples qu'il donne en Afrique à ses compatriotes réfugiés.

Le fond du golfe est bordé de dunes formées des sables enlevés par les vents du large sur la plage où les a jetés la mer : sans dépasser une hauteur de quarante mètres, ce bourrelet s'oppose à l'écou-

lement des eaux de la plaine. L'Aratch et l'Hamise se frayent avec peine un passage au travers, et une zone de marais infects s'étend tout le long du rivage, en arrière des dunes; des travaux considérables seraient nécessaires pour assainir et rendre habitable cette partie des environs d'Alger. En faisant du dessèchement de ces marais la condition principale de la concession des vastes terres domaniales de la Rassautah dont ils font partie, l'autorité aurait rendu un grand service à la contrée, qui ne saurait être cultivée par des bras valétudinaux; elle aurait mis le concessionnaire lui-même dans l'heureuse impossibilité de dévier de la seule marche qui conduisit au succès de son entreprise. Au lieu de cela, le prince de Mir, cédant à des exigences qu'il n'a peut-être pas été maître de décliner, a commencé par établir de grandes constructions, et sa colonie agricole lutte, avec une persévérance qui risque d'être mal récompensée, contre les exhalaisons délétères qui l'assiègent de toutes parts. Cette interversion de l'ordre dans lequel voulaient être posées les bases de l'établissement peut entraîner de grandes pertes de temps et de capitaux; mais un résultat dont tout l'honneur revient au prince de Mir n'en a pas moins été obtenu dans l'organisation de la ferme de la Rassautah. L'exploitation en est principalement confiée à des Arabes et à des Cabyles; une grande énergie jointe à une droiture de caractère, s'il est possible, supérieure leur ont inspiré une

telle confiance dans le prince, que la soumission de nos ouvriers les plus dociles n'approche pas de celle qu'ils lui témoignent : l'humeur indépendante de ces demi-sauvages s'est pliée à l'observation de la discipline des fermes d'Europe les mieux réglées. A la formation de l'établissement, l'autorité militaire a cru indispensable de le faire garder par un détachement de cavalerie; le prince a bientôt demandé qu'on lui retirât ces hôtes inutiles : il est resté avec quelques ouvriers allemands au milieu des indigènes, et jamais cheik ne fut plus respecté à la tête de sa tribu. L'opinion que ses nouveaux compatriotes ont conçue de ses sentiments religieux est une des principales bases de l'ascendant qu'il exerce sur eux. Parmi les premières constructions qu'il ait fait élever est une chapelle : c'est au son d'une cloche et au pied d'une croix que les Arabes se réunissent pour les travaux de la communauté. Cette expérience sur le concours des indigènes aux travaux dirigés par des Européens est d'une haute importance pour l'avenir de notre établissement; il en a été fait, aux frais de l'État et dans le voisinage, une autre, qui, pour être moins décisive, ne mérite pas moins d'être citée : le desséchement des marais de l'Aratch, autour de la Maison-Carrée, a constamment occupé plusieurs centaines de Cabaïles, et leur nombre n'a jamais eu d'autres limites que celles que nous lui avons nous-mêmes imposées.

Le boisement des dunes, et surtout l'écoulement

des eaux qu'elles retiennent, paraissent être la condition du retour de la culture et de la population dans la partie de la Métidja la plus rapprochée d'Alger. La première opération serait ici plus facile que sur le golfe de Gascogne; les semis seraient protégés par des buissons, et, dans un petit nombre d'années, des arbres d'une belle venue préserveraient au loin les récoltes de l'action dévorante des vents de mer, auxquels le fond de la baie est plus particulièrement exposé. La plantation des marais est peut-être un complément nécessaire à donner aux travaux d'assainissement; l'aspect ni la salubrité de la côte n'y perdraient assurément rien. Autant qu'on en peut juger sur un simple aperçu, l'étendue à égoutter dans une zone d'une lieue de largeur, à partir de la mer, n'est pas de moins de quinze cents hectares; ainsi cet assainissement n'est point une entreprise qu'on puisse aborder sans études préalables et sans moyens puissants d'exécution.

Les dépendances de la Rassautah comprennent le cap Matifoux, *Temendfoust* des Arabes, dont la pointe rocheuse ferme, à l'est, le golfe d'Alger. Sur l'espace d'une lieue qui s'étend de l'embouchure de l'Hamise au revers septentrional du cap, le terrain est élevé et serait parfaitement salubre, sans le voisinage des marais : c'est là qu'après sa défaite sous les murs d'Alger, s'arrêta Charles-Quint, avec les débris de son armée. Débarqué le 25 octobre 1541, sur la plage du Hammah, au-dessous

de Couba, il repassait sur ce même lieu le 27¹, poursuivi par les Algériens. Le lendemain, ses soldats, battus par l'orage, traversaient l'Aratch, vis-à-vis la ferme d'Hadji-Khalil, sur un pont fait avec les débris de leurs navires jetés à la côte; le soir, ils atteignaient, en écartant les Arabes, les bords fangeux de l'Hamise; le 29, le temps s'élevait, et l'on s'établissait sur les ruines qui couvrent le cap. André Doria, pour sauver ce qui restait de la flotte, avait pris la haute mer; on attendit, le 30 et le 31, que tous les navires échappés au désastre fussent ralliés au mouillage. Le 1^{er} novembre, on s'embarqua par un violent vent de N.-O. On doubla le cap avec des peines inouïes, et le dernier navire ayant touché fut englouti en un instant, avec quatre cents hommes qu'il portait. Six cents Espagnols qui n'avaient pas pu trouver place sur les vaisseaux vinrent, en se faisant jour au travers des Arabes, rendre leurs armes et demander des fers aux janissaires d'Hassan-Aga et de Khaïreddin².

Qui pourrait dire de quelles angoisses et de

¹ L'armée fit, le 27 octobre, du faubourg de Babazoun à l'Aratch, 9 kilomèt.

Le 28, de l'Aratch à l'Hamise, 12

Le 29, de l'Hamise aux ruines de Rusguniæ, 5

La distance par terre d'Alger au cap Matifoux

est de 24 kilomèt.

² Aucun événement contemporain n'a eu plus d'historiens que l'expédition de Charles-Quint contre Alger. M. Sander-Rang en a publié un excellent récit à la suite de l'*Histoire des Barberousse* (Paris, 1857).

quelles héroïques résolutions furent témoins ces lieux pendant ces trois longues journées ! Qui saurait rendre les sentiments qui agitaient sur ces rochers battus par une mer furieuse, et le plus puissant monarque de l'Europe, et les plus vaillants capitaines du temps, accourus sous sa bannière de tous les points de la chrétienté ! Les chroniques représentent ces braves fortifiant, dans cette position désespérée, leur âme par les secours de la religion. La constance de l'armée fut au niveau de ses désastres. Le sang-froid de Charles-Quint ne l'abandonna point ; il ne voulut partir que des derniers. Grandissant sous les coups de la fortune, Fernand Cortez, qui ne trouvait pas les Arabes fort supérieurs aux Mexicains, et le comte d'Alcaudète, gouverneur d'Oran, accoutumé à les vaincre, voulaient marcher sur Alger pour en écraser les habitants au milieu de la célébration de leur triomphe : soit prudence, soit faiblesse, soit humanité, soit orgueil, l'empereur ne voulut point que ses fautes fussent réparées par autrui, et ce fut pour Bougie qu'il donna le signal du départ.

Ce grand événement se terminait sur les ruines de l'antique *Rusguniæ* ; alors encore, elles signalaient au loin la terre au navigateur : elles gisent aujourd'hui sous l'herbe. Dès le XII^e siècle, lorsque Alger s'apercevait à peine sur la rive opposée, la décadence de la ville arabe qui avait succédé à la ville romaine était presque consommée. « *Tamendfos*, écrivait alors Edrisi (note D), est un beau



port auprès d'une ville petite et ruinée; les murs d'enceinte sont à demi renversés, la population peu nombreuse : on n'y voit, pour ainsi dire, que des débris de maisons, de grands édifices et d'idoles en pierre. On dit que c'était autrefois une grande ville ¹. »

Malgré l'intérêt qui s'attacherait à cette recherche, on n'a encore entrepris de remonter ni aux causes qui fixèrent sur ce rivage une nombreuse population, ni aux événements qui l'en ont fait disparaître. On peut conjecturer que, détruite par les Vandales, *Rusguniæ* n'a jamais pu se relever. L'incurie des gouvernements aura produit l'insalubrité, l'insalubrité la solitude; l'assainissement des environs y ramènera de la vie et du mouvement.

De tout ce que vit Édrisi, il ne reste plus que le mouillage, excellent par les vents d'est, intenable par ceux de l'ouest, où André Doria vint recueillir Charles-Quint vaincu. Quoique les vents d'est portent vers Alger, si nous y fondons un port digne de ce nom, le mouillage du cap Matifoux pourra rendre quelques services : il ne répond pas à l'expression de *beau port* qu'emploie Édrisi, et l'étendue de *Rusguniæ*, dans une pareille situation, implique l'adjonction d'un établissement maritime dont on ne devine pas bien la place. Probablement le port d'Édrisi était formé par des jetées que les

¹ *Géographie d'Édrisi*, t. 1^{er}.

lames de l'ouest auront démolies. Lorsque les barrières que les hommes opposent à la mer ne sont pas entretenues, il ne lui faut pas sept cents ans pour les anéantir. Peut-être un sondage attentif découvrirait-il, plutôt dans l'intérêt de l'archéologie que dans celui de la navigation, quelques vestiges sous-marins des fondations du port antique. L'état actuel des lieux ne comportera de longtemps d'autre établissement maritime que celui d'une bourgade habitée par des pêcheurs ou des constructeurs de navires, qui viendront y chercher des emplacements et des subsistances à meilleur marché qu'à Alger.

L'importance qu'acquerrait Alger, comme port et comme capitale, en donnerait une au cap Matifouf comme position militaire. Où Charles-Quint s'embarqua, d'autres pourraient débarquer, et la disposition du terrain permettrait à un ennemi de s'établir fortement à si peu de distance d'Alger : il serait donc prudent de faire entrer la construction d'un fort dans les prévisions d'avenir à former sur cette localité.

Le Boudjaréah domine la Métidja, comme Montmartre domine Paris, et de sa cime, on découvre Alger par le creux du vallon de Babeloued. Au début de notre occupation, nous avons creusé sur ce sommet les fossés d'une redoute dans laquelle

on se proposait d'établir le foyer d'un système de signaux correspondant, par-dessus la montagne, des diverses parties de la plaine et du Sahel avec la ville. Quoique cette application des moyens de surveillance et d'alerte employés en Espagne, lorsque les Mores et les chrétiens se disputaient le pays, ne pût être faite à des lieux où elle fût plus nécessaire et plus facile, elle est restée à l'état de projet¹ : le quartier général n'est point curieux des nouvelles de la plaine, et nous ne tenons même plus sur le Boudjaréah les vigies qui, du temps des Turcs, signalaient à la ville les navires qui paraissaient en mer. La redoute déserte n'est guère aujourd'hui visitée que par le curieux qui cherche, dans la contemplation de l'ensemble du pays, le résumé de ses explorations et de ses études.

La surface qu'on a sous les yeux du haut du Boudjaréah est de cinq à six cents lieues carrées; elle s'étend de la mer aux crêtes de l'Atlas, de Dellys à Cherchel, et se divise en trois parties bien distinctes, le Sahel ou massif d'Alger, la plaine, les flancs de l'Atlas et de ses contre-forts. Mais ce vaste panorama n'émeut que par son étendue, et l'été sans verdure de la Métidja, les teintes uniformes et grisâtres d'une contrée sans habitations,

¹ M. Carlotti, qui a fait sur la télégraphie des travaux très-remarquables, a offert au ministère de la guerre le plan d'une combinaison de signaux qui paraît ne rien laisser à désirer.

n'ont point le charme majestueux des vues des Alpes et des Pyrénées. En France, une étendue égale d'un pareil sol nourrirait un million d'heureux habitants; ici, depuis quatorze cents ans, il ne s'est accumulé que des dévastations, et jamais il ne s'offrit à l'habileté d'un gouvernement tant de maux à réparer et tant de bien à faire.

Le massif est la région qui nous intéresse le plus immédiatement; elle renferme le cœur de l'établissement européen. Son relief accidenté tranche à côté de l'uniformité de la Métidja, et sa superficie est de vingt-cinq lieues carrées; ses pieds sont baignés, au nord, par la mer, à l'est, par l'Aratch, à l'ouest, par le Mazafran; au sud, il descend brusquement vers la plaine. Les nombreux vallons dont il est sillonné sont arrosés l'hiver, desséchés l'été.

Depuis une époque difficile à fixer avec précision, le massif a subi, dans l'appauvrissement de ses sources, un déplorable changement d'état; on n'en souffre nulle part autant que dans les murs mêmes d'Alger, et quelques reproches que mérite l'incurie de l'administration municipale, il serait injuste de s'en prendre uniquement à elle de la pénurie d'eau qui menace la ville : on aurait beau réparer ses aqueducs, les cours d'eau dont ils sont dérivés ne suffiraient plus à l'alimentation des cent fontaines qui rafraichissaient autrefois ses rues ¹. L'Oued-El-

¹ « L'on compte à présent plus de cent fontaines dans la ville d'Alger, depuis vingt-cinq ans seulement, au lieu qu'au-

Kniss, le Savo de Nicolas de Nicolai (note E), qui faisait tourner des moulins au xvi^e siècle ¹, n'est plus aujourd'hui qu'un filet d'eau dont l'arrosage de quelques jardins épuise le lit. L'observation confirme ces témoignages historiques qu'il serait facile de multiplier. On rencontre fréquemment dans les environs d'Alger d'anciennes fontaines tariées, et l'on voit, aux travaux d'art dont les traces sont conservées, combien de lieux, aujourd'hui desséchés, offraient jadis des eaux à recueillir. L'explication de ce phénomène malheureux se trouve dans le déboisement du massif. La brutale imprévoyance des Turcs a laissé le mal s'organiser et s'accroître, et depuis la conquête, les progrès en sont devenus plus rapides que jamais. Soit mauvais service du chauffage, soit relâchement de la discipline, partout où se sont établis des camps, le feu semble avoir dévoré jusqu'aux derniers arbrustes : nous risquons d'être sévèrement punis de ces

trefois il n'y avait que des citernes. Un Maurisque, nommé maistre Moussa, de ceux qui furent chassés d'Espagne en l'an 1610 et 1611, les y a faites par le moyen d'un aqueduc qui vient de deux lieues hors de la ville. » (*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, par le P. Dan; Paris, 1657).

¹ « De l'autre part qui regarde l'Orient, hors la ville, s'écoule dans la mer un petit fleuve nommé *Savo*, qui sert grandement tant pour le boire que pour les autres commodités, et qu'ainsi, soit, il fait moudre plusieurs moulins : et tout le long du fleuve et du rivage, les femmes et filles esclaves maures de la ville d'Alger vont laver leur linge, étant ordinairement toutes nues. » (Nic. de Nicolai; Anvers, 1587.)

habitudes dévastatrices. L'abondance d'eau importe encore plus en Afrique qu'en Europe à la commodité de la vie et à la santé des populations; elle est la première condition de l'accroissement des villes, et celui d'Alger serait douloureusement comprimé, si nous restions endormis dans un coupable aveuglement. Le déboisement a fait le mal, le reboisement peut le réparer; il est temps de mettre la main à l'œuvre, et la gravité du danger réclame toute l'énergie de l'administration.

Les voyageurs qui passent le Saint-Gothard s'arrêtent dans la vallée d'Urseren devant ce bois de sapins sans lequel le bourg d'Andermatt serait depuis longtemps englouti sous les avalanches : il est défendu, sous peine de mort, d'en arracher un seul arbre. Ces lois draconiennes ne sont pas nécessaires pour le salut d'Alger; mais il y a tout au moins nécessité publique d'assujettir au régime forestier toute la région du Boudjaréah, dont le reboisement est nécessaire à l'alimentation des sources du massif. A considérer comme telle la tranche de la montagne qui est à plus de 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, la surface à couvrir de bois serait à peu près équivalente à celle de la forêt de Fontainebleau ¹, et la zone inférieure affectée à la culture conserverait une étendue de vingt à vingt-cinq mille hectares. Les cours d'eau du massif deviendraient alors réguliers; la

¹ La forêt de Fontainebleau a 16,700 hectares.

ville et les campagnes seraient largement abreuvées; et qu'on ne craigne pas que ces avantages fussent achetés aux dépens de la production agricole : indépendamment de la valeur très-réelle des bois, les terrains inférieurs, lorsqu'ils seraient arrosés et rafraîchis, rendraient beaucoup plus que le massif entier dans son état de sécheresse actuel.

Quand nous jetterons un coup d'œil sur l'agriculture de l'Algérie, nous reconnaitrons que le Boudjaréah n'est pas la seule région où l'industrie particulière ne puisse prospérer que sous la protection de grandes mesures d'administration publique : il suffit, en attendant, de constater ici la facilité du reboisement. La terre du massif est généralement forte et bonne; les friches qui en couvrent la plus grande partie sont garnies de caroubiers, de lentisques, d'olivastres, à la vérité dévastés par le bétail, et il suffirait d'un peu de soin pour substituer à ces espèces inutiles des essences forestières. De loin en loin, on rencontre encore quelques pins de Jérusalem qui, par l'admirable vigueur de leur végétation, donnent la mesure de la beauté des forêts dont il serait aisé de couronner le Boudjaréah.

Le massif serait donc divisé en deux régions : l'une forestière, assurant des eaux abondantes et salubres à la population urbaine et rurale répandue sur ses flancs, l'autre agricole, rafraîchie et fécondée par la première. Celle-ci est vouée, par la nature de son sol, la variété de ses aspects et la mul-

tiplicité des besoins des marchés d'Alger, à la petite culture, et son exploitation exigerait le travail de cinq à six mille familles : c'est une nécessité qui n'a rien de fâcheux ; la densité de la population au centre de notre établissement est un gage de progrès, et avant de nous trouver à l'étroit dans le massif, nous avons beaucoup à faire.

Nous ne sommes malheureusement pas encore arrivés à l'époque où l'on cultivera ce territoire, sans préoccupation de sa défense ; mais il est facile de le fermer parfaitement aux incursions des Arabes, et, si le gouvernement veut se charger de cette tâche, les particuliers se livreront en sécurité à des entreprises agricoles.

Sur quatre-vingt-dix kilomètres de tour qu'a le massif, la mer en défend quarante-quatre, l'Aratch onze, et le Mazafran dix ; il reste à garder par des moyens artificiels, une ligne de vingt-cinq kilomètres, comprise entre les deux rivières. Les collines du Sahel, qui forment, au sud, la dernière assise du massif, présentent du côté de la plaine un front escarpé, dont le plateau la commande d'une hauteur de cent cinquante mètres. L'attaque de cet escarpement serait difficile pour la meilleure infanterie, et la cavalerie, qui est la principale force des Arabes, ne saurait s'y aventurer ; au pied des collines règne, de l'Aratch au Mazafran, une bande de marais profonds, dont la ligne de pente est de seize kilomètres d'un côté, de onze de l'autre, et dont le point de partage est d'environ dix-huit mè-

tres au-dessus du niveau des extrémités : l'écoulement des eaux serait donc parfaitement assuré.

Sur un sol ainsi disposé, les meilleurs travaux défensifs sont ceux qu'indique la nature elle-même. Tel serait l'établissement sur le plateau du Sahel d'une ligne de postes militaires, couverts par un fossé et par des haies, et liés entre eux par une bonne route : toutefois, les troupes qui garniraient ces hauteurs auraient, dans les exhalaisons des marais parallèles à leurs cantonnements, un ennemi plus redoutable que les Arabes. Celles qui sont campées à Doueïra et à Mahelma en font tous les jours la cruelle expérience. L'installation des postes du Sahel devrait donc être précédée du dessèchement des marais. Le creusement du fossé des crêtes et de l'émissaire principal des marais occuperait quatre mille hommes pendant une campagne (note F); et quand ce travail serait achevé, il suffirait de trois bataillons, dont un disséminé, et deux réunis, pour garantir la parfaite sécurité du massif. Le canal de dessèchement, formant en avant des collines une véritable clôture, des partis arabes surpris entre cette ligne et celle du plateau seraient gravement compromis; s'ils pénétraient en arrière de la ligne de postes, dans le pays inégal et coupé qu'elle couvrirait, ils n'en sortiraient assurément pas, et jusqu'aux haies et aux fossés de la petite culture, tout conspirerait leur perte.

Sous un gouvernement constitué avec sagesse et agissant avec intelligence, tant de précautions

ne seraient assurément pas nécessaires pour la sûreté du Sahel ; il n'en coûtait pas tant aux Turcs pour tenir les Arabes en repos. Mais après les fautes que nous avons commises, les cultivateurs ont peut-être besoin, pour se fixer, d'un surcroît de garanties ; les travaux d'assainissement seraient, d'ailleurs, utiles sous plus d'un rapport.

Le système de protection armée de l'agriculture, absurde quand on l'applique à la Métidja, où des frais énormes ne suffisent pas à la garde d'établissements insignifiants, ne nous imposerait pas, sur le massif, des charges supérieures aux avantages qu'il serait permis d'en attendre. L'étendue de vingt lieues carrées que couvriraient les lignes du Sahel, comprendrait, en effet, la ville et la banlieue d'Alger, les villages naissants du massif, de grands établissements publics extérieurs, et, si jamais ce foyer de la puissance française en Afrique était sérieusement attaqué, un renfort de troupes sur les lignes militaires tracées pendant la paix les rendrait inexpugnables.

La Métidja ne ressemble en rien au massif ; elle a tour à tour été citée pour la fécondité de ses champs, l'aridité de ses sables, l'insalubrité de ses marais. Ces témoignages ne sont contradictoires qu'en apparence : dans sa vaste étendue, la Métidja réunit toutes les qualités de terrains, depuis les meilleurs jusqu'aux plus mauvais. L'uniformité de sa surface, la manière dont y sont distribuées les eaux, la classera parmi les pays de grande cul-

ture. Un jour, sans doute, ses marais seront changés en prairies, des canaux d'arrosage dérivés des nombreux cours d'eau qui descendent de l'Atlas la parsèmeront de verdoyantes oasis, des millions d'arbres couvriront sa nudité ; mais la réalisation d'un avenir si séduisant est subordonnée à deux conditions : l'exécution d'immenses travaux d'assainissement, qui ne sont pas encore étudiés, et avant tout, la complète pacification du pays. Nous disons la pacification, parce qu'il est matériellement impossible d'obtenir par de simples combinaisons militaires le degré de sécurité nécessaire à l'exploitation agricole de la Métidja.

On ne gagne rien à vouloir devancer le temps. Ce qui prospérerait sur le massif languit et meurt aujourd'hui dans la plaine; nos ressources en hommes et en capitaux sont limitées, et nous ne les appellerions prématurément sur ce territoire qu'en les détournant d'emplois plus fructueux ; le colon aventureux qui s'engagerait aujourd'hui dans de telles entreprises y consumerait des forces qu'il est maître de tripler, en attendant dans des lieux mieux choisis le moment opportun. Une expérience de dix années parle d'ailleurs plus haut que le raisonnement. Que reste-t-il des établissements agricoles formés dans la plaine, à l'imitation de la *Ferme modèle*, où l'on ne récolte pas un seul hectolitre de grain ? où sont les résultats utiles des énormes dépenses militaires où nous a entraînés une fausse appréciation de la marche que nous aurions à sui-

vre? Tandis que, si l'on eût employé dans les collines salubres et sûres du massif la dixième partie de ces frais et de ces efforts, nous recueillerions déjà les fruits de notre sagesse; nous aurions une base pour de nouvelles opérations, et, pour les conduire à bien, une expérience acquise, des hommes éprouvés et des capitaux disponibles.

Si ces considérations sont fondées, si, pour qui-conque étudie l'ordre de travaux déterminé par la fertilité relative et la salubrité des terres, il devient évident que la culture européenne ne s'avancera sur la Métidja qu'après que de nombreux centres d'exploitation se seront établis au pied de l'Atlas, en regard de celui du Boudjaréah, il faut reconnaître nettement que les entreprises agricoles prématurées ne sont dans la plaine qu'un embarras; en attendant des temps meilleurs, elles devraient être interdites à l'imprudence aventureuse que l'État n'a point la charge de protéger.

Dans l'intérêt même de la culture, nous ne devons aujourd'hui nous laisser détourner par aucun autre soin de celui de consacrer dans la plaine la liberté de la circulation et celle des marchés : c'est là qu'est le véritable intérêt commun entre nous et la masse des Arabes; ils seront les premiers à en profiter, et plus d'une tribu s'associera à cette tâche dont l'accomplissement sera le point de départ d'une ère nouvelle pour notre établissement. Les moyens de la remplir sont nombreux et divers,

et l'un des plus puissants consiste dans l'ouverture de quelques routes.

Dans l'antiquité, plusieurs voies romaines traversaient la Métidja. La plus importante suivait la côte, et l'on en retrouverait les traces à l'est et à l'ouest d'Alger, dans les directions de Dellys et de Cherchel; ce n'est pas celle dont la restauration est le plus urgente, et la priorité est due au percement des routes dont la navigation ne saurait suppléer le service, de celles surtout qui lieront entre elles les diverses parties du massif.

Dès que la consolidation des fondements jetés dans le voisinage d'Alger nous permettra de porter au loin notre action, nous aurons à nous occuper des moyens de franchir l'Atlas, non que nous ayons le moindre avantage à former des établissements européens sur son revers méridional, mais il importe que notre influence y pénètre, et que les relations de l'intérieur avec la côte propagent au loin des intérêts solidaires des nôtres.

La nature elle-même a préparé les voies par lesquelles doivent s'établir ces communications. L'Atlas s'aplanit au sud-est et au sud-ouest du Boudjara. Le plus connu des passages qui le traversent est celui des Portes-de-Fer : de la plaine de Hamza, à laquelle on arrive, à la vérité, par un pays assez difficile, il s'ouvre de plain-pied sur la province de Constantine. L'Adouse, qui prend sa source dans la même plaine, se dirige par une anfractuosité plus large, mais non moins profonde, sur Bougie,

et suit, du pied du Jurjura à la mer, une vallée de trente lieues de longueur. Mais quelque avantage qui s'attache au percement de routes qui doivent rapprocher d'Alger les parties les plus fertiles de la régence, d'autres travaux de même nature promettent des résultats plus prochains, plus faciles et, s'il est permis de le dire, plus importants.

L'emplacement de ceux-ci se trouve sous notre main ; on l'aperçoit obliquement du sommet du Boudjaréah : c'est la coupure de la Chiffa. Le navigateur qui cingle du nord ou de l'ouest vers Alger la découvre de face dans toute sa grandeur : elle semble une porte du désert ouverte au travers de l'Atlas ; les pics de Beni-Salah et de Mouzaïa, qu'on pourrait en appeler les piliers, sont à peine distants entre eux de 10,000 mètres et en ont plus de 1500 de hauteur ¹. Le fond de la coupure ne peut pas être à plus de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, ni fort supérieur à celui du Chelif ². En plongeant, par cette profonde déchi-

¹ D'après les calculs géodésiques du commandant Bérard, Beni-Salah a 1520 mètres de hauteur, et Mouzaïa 1560. Ces mesures ont été adoptées dans les cartes publiées par le dépôt de la guerre, qui avait d'abord donné les cotes de 1464 et de 1599 mètres.

² Vis-à-vis la Chiffa, le Chelif est à 55 lieues de son embouchure. Si la rivière est torrentielle, la pente doit être peu sensible de la coupure à son rivage ; si, au contraire, la descente est forte, on serait en droit de conclure que le Chelif n'est point rapide, et serait susceptible d'être rendu navigable.

rure, la vue en arrière du rideau que forme l'Atlas au fond de la plaine, on se demande comment le gouvernement s'est si peu préoccupé des avantages politiques, militaires et commerciaux qu'entraînerait après soi l'ouverture d'une route à peu près horizontale d'Alger à la vallée du Chéelif, à Médéah et au fond de la province de Titterie.

Dans nos expéditions contre Médéah, nous avons pris la route plus longue et surtout plus difficile du col de Téniah, qui est de six cents mètres plus élevée que celui de la Chiffa. Nous cédions alors à la nécessité d'occuper des positions militaires trop dangereuses à laisser prendre à l'ennemi et à l'impossibilité d'engager de l'artillerie dans un défilé qui doit ressembler à celui des gorges d'Ollioules. Depuis l'occupation, nous n'avons jamais pénétré qu'en armes dans l'Atlas, et il n'a point été fait d'exploration complète du passage. Mais, en 1784, Desfontaines allant à Médéah suivait la coupure de la Chiffa, et la description qu'il en fait confirme toutes les espérances qu'autorise l'aspect éloigné des lieux. La distance d'Alger à Médéah par cette ligne est de vingt lieues, et après l'établissement de la route, il n'en coûterait plus, pour franchir l'Atlas, aux troupes qu'une étape, au roulage qu'une journée, aux courriers que deux heures.

Le percement d'une gorge si profonde, resserrée sur une partie de sa longueur entre des rochers à pic, sera certainement un travail pénible ; il ne peut d'ailleurs s'exécuter que sous la protection

de dispositions militaires, au succès desquelles les habitudes de brigandage et de férocité des tribus de la Chiffa attacheront peut-être quelques difficultés et quelque honneur. La résistance ne fera qu'animer nos soldats, et quant aux obstacles naturels, il ne paraît pas qu'ils doivent approcher de ceux que nos ingénieurs ont vaincus dans le Simplon et le mont Cenis; l'espace sur lequel ils sont accumulés est d'ailleurs fort court.

De tous les travaux publics à exécuter en Algérie, le plus profitable à l'extension de notre influence est, après l'établissement du port d'Alger, la construction de la route de Médéah par la Chiffa, ou plutôt ces deux entreprises doivent marcher ensemble; elles se font valoir et se complètent réciproquement. Autrefois Médéah était un des principaux points d'arrivage des caravanes de l'intérieur; au midi de cette ville, le pays cultivé des Mozabites forme au milieu des sables une sorte de presque-île qui va d'une soixantaine de lieues au-devant des caravanes qui viennent du désert. Qu'elles se dirigeassent vers la mer ou vers l'intérieur, les caravanes trouvaient à suivre le Beni-Mzab un avantage qui n'a pas besoin d'être expliqué; mais parvenues au pied de l'Atlas, elles s'arrêtaient devant des difficultés dont les moins redoutables n'étaient pas celles qu'élevait le brigandage des tribus: les Turcs, qui s'inquiétaient peu du commerce, ne faisaient rien en faveur de la circulation. Nous avons un autre but que le leur, et c'est

à nous à faire dire avec vérité qu'il n'y a plus d'Atlas en face d'Alger. Du jour où le maugrebin protégé pourra décharger ses chameaux sur les quais que nous aurons construits, les caravanes du centre de la Barbarie cesseront de se bifurquer, comme elles le font depuis douze ans, vers les régences de Maroc et de Tunis, et les Africains comprendront à quoi notre présence est bonne sur leurs côtes.

Le rideau de l'Atlas qui s'étend en face du Boudjaréah n'a point encore été exploré, et l'on ne fait, sur la possibilité de le percer par d'autres passages que celui de la Chiffa, que des conjectures plus ou moins vagues. Les indigènes eux-mêmes ne sont pas, à cet égard, beaucoup plus avancés que nous; n'ayant aucune idée des conditions de nos tracés de routes, les accidents de terrain qui en détermineraient l'emplacement ne frappent point leur esprit. Dans leurs rares voyages, le souci des dangers dont les menacent les habitudes de brigandage de leurs compatriotes est le seul qui les préoccupe; il leur fait éviter les vallées et suivre de préférence les crêtes, où les surprises sont plus difficiles et la marche mieux éclairée : nous n'avons donc rien à attendre que de nos propres recherches. Les vallées de l'Ouedjer, de l'Aratch, de l'Isser, doivent, d'après le volume d'eau qu'elles fournissent, pénétrer assez loin dans la montagne; en les étudiant, on découvrira probablement plus d'une issue nouvelle à la Métidja, mais aucune ne

pourra disputer à la coupure de la Chiffa l'avantage de doubler, en faisant de la longue et fertile vallée du Chélif un prolongement de la plaine dont Alger occupe le centre, les bases immédiates de la prospérité de cette ville.

Les Cabyles des tribus de l'Atlas fréquentent les marchés d'Alger et particulièrement celui que nous avons établi à Bouffarick, au milieu de la plaine : la force qui les y protège saurait au besoin les réprimer, et en sa présence, ils contiennent leurs dispositions turbulentes; mais ils n'en sont pas encore à nous rendre dans leurs montagnes les bons procédés qu'ils acceptent de notre part, et il s'écoulera du temps avant qu'ils consentent à nous traiter sur le pied d'une exacte réciprocité.

CHAPITRE III.



VILLE ET PORT D'ALGER.

Alger sous Barberousse. — Au xvii^e siècle. — En 1850. — Mores d'Alger. — Juifs. — Cabyles. — Européens. — Ancien port. — Établissement du nouveau.

Nous connaissons maintenant assez la campagne d'Alger pour juger des ressources qu'elle offre au développement de la ville elle-même, et comprendre quelle réaction mutuelle s'exerce de l'une à l'autre, soit dans la décadence, soit dans la prospérité. Chaque progrès que fera la ville fécondera un coin de la province, et réciproquement, chaque conquête de l'agriculture ou de l'industrie de celle-ci élargira la base du commerce et de la prépondérance politique d'Alger. Il est temps de rentrer dans la ville et de considérer de plus près son état sous les musulmans, ce qu'elle est devenue

entre nos mains, et ce que nous devrions y faire.

Si le fondateur d'une ville est moins le constructeur ignoré de sa première cabane, que l'homme de génie qui en pénètre les conditions de grandeur et de prospérité, le titre de fondateur d'Alger appartient à Khaïreddin, le corsaire qui, sous le nom de Barberousse II, était au xvi^e siècle la terreur de la Méditerranée. Aroudj, son frère aîné, qui le précéda sur ce rivage, et dont les historiens ont fait Barberousse I^{er}, était un barbare qui ne sut que détruire. Sans étouffer en lui la cruauté de son temps et de son pays, les qualités dominantes de Khaïreddin étaient au contraire de celles qui, lorsqu'elles sont alliées à la puissance, font les hommes dont le passage sur la terre laisse après soi de longues traces. Maître d'Alger en 1518, par la mort d'Aroudj, le sort d'un chef de corsaires, dont les navires n'ont pas même la fixité des tentes des Arabes, ne satisfit pas son ambition, et il résolut de former sur la côte de Barbarie un établissement durable. Ses ressources n'auraient pas suffi à l'exécution de ses desseins, et pour en assurer le succès, il y voulut associer les sultans. Le trône d'Othman était alors occupé par Soliman II : Khaïreddin eut peu de peine à faire comprendre à ce monarque de quel avantage il serait pour la Porte d'avoir dans la Méditerranée citérieure un poste avancé qui rendit aux chrétiens le mal que lui faisaient à Rhodes les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Soliman prit donc Alger sous sa protec-

tion, fit Khaïreddin pacha, lui donna deux mille janissaires, et ceux-ci reçurent de leur chef cette organisation forte avec laquelle quelques milliers de Turcs ont, pendant trois cents ans, tenu sous le joug un pays grand comme le tiers de la France, et souvent fait tête à la chrétienté.

Les rochers du Penon étaient alors séparés du rivage; les Espagnols en étaient maîtres, et Pierre de Navarre y avait élevé des fortifications dont la tour du phare actuel est un reste. Placé sous le canon des chrétiens, Alger était impuissant et flétri entre les mains de Khaïreddin : aussi toutes ses entreprises, toutes ses combinaisons tendirent-elles plus ou moins directement vers la conquête du Penon. Malgré l'héroïque défense du gouverneur don Martin de Vargas, il finit par s'en emparer au mois de mai 1550; un corsaire français l'aida dans ce siège. La lutte entre la France et la maison d'Autriche était alors dans toute sa vivacité, et nous avions trop à souffrir de l'extension de la puissance espagnole dans la Méditerranée pour perdre une occasion de lui susciter des adversaires.

Dès qu'il fut en possession de l'île, Khaïreddin mit à la construction de la jetée qui la réunit maintenant à la terre ferme tout ce qu'il avait d'esclaves chrétiens. L'ouvrage fut vivement pressé; la forteresse espagnole, qui avait si longtemps comprimé la ville, en devint la principale défense du côté de la mer, et le port d'Alger fut créé.

De ce moment, l'établissement de Khaïreddin prit un essor qui dépassa peut-être ses espérances; il recueillit les Mores expulsés d'Espagne, et moins d'un siècle après, Alger était devenu, de l'humble état où il l'avait pris, une des villes les plus puissantes des bords de la Méditerranée. Parmi les descriptions qu'en ont données les auteurs contemporains, aucune n'a plus de caractères d'exactitude que celle de Gramaye (note G), et voici le tableau qu'il faisait de la force et des richesses d'Alger au commencement du xvii^e siècle.

« Pour arriver à l'évaluation de la population d'Alger, nous remarquerons d'abord que son enceinte comprend environ treize mille maisons, dont plusieurs logent jusqu'à trente familles. Les casernes des janissaires sont établies pour six cents hommes. Dans le quartier des juifs, la maison de Jacob Abum a trois cents habitants; celle d'Abraham Ralhin, deux cent soixante; quelques autres ne leur cèdent guère. La ville a plus de cent mosquées, dont aucune n'est desservie par moins de trois marabouts; quelques-unes le sont par trente à quarante; ceux des sépulcres et des lieux de dévotion sont presque aussi nombreux. Le nombre des bains est de quatre-vingt-six. Indépendamment des écoles supérieures, où sont interprétés la loi et le Coran, on compte quatre-vingt-six écoles où les enfants apprennent à lire et à écrire. Haëdo estime qu'il existe dix mille jardins dans la banlieue; les registres de la régence en portent 14,698,

et il n'en est point où l'on ne trouve un esclave chrétien ; beaucoup en ont deux, quelques-uns jusqu'à sept et huit. Dans la ville, on compte le peu de familles qui ne possèdent pas d'esclaves chrétiens, et quelques-unes en ont dans les bagnes de véritables troupes. Ainsi, Faret-Bey en a soixante et douze ; Ali-Mami, cent trente-deux ; Ali-Pizilini, soixante-trois ; Aripagi, trente-huit ; Hassan, quarante ; Soliman-Raïs, trente-deux. Le bague du dey en renferme au moins deux mille, et l'on en comptait deux ou trois mille autres sur les trois galères et les soixante et dix corsaires dont j'ai vu la flotte composée. D'après ces données, je crois pouvoir porter à trente-cinq mille le nombre des chrétiens en esclavage, tant dans la ville que dans les environs. Haëdo et Jean Magino, professeur à Bologne, l'évaluaient de leur temps à vingt-cinq mille, Riccio, à trente-deux. Haëdo, qu'on peut en croire, car il avait longtemps vécu sur ces lieux, comptait deux mille cinq cents familles de Mores indigènes exemptées de tribut par Barberousse ; cette population a le teint blanc, les formes agréables, et vit du produit de ses propriétés, du commerce ou de divers métiers. Les Mores à teint foncé des tribus, nommés Cabyles, qui se mettent, soit pour la paix, soit pour la guerre, au service des Turcs, et qui vivent à Alger les uns mariés, les autres célibataires, comme les janissaires, forment, suivant ce même Haëdo, sept cents familles. Les Arabes et mendiants entassés dans les réduits

dégoûtants du faubourg de Babazoun, qui couchent la nuit dans les rues et demandent l'aumône le jour, sont au moins trois mille; enfin, les Modajares, anciennement chassés des royaumes de Grenade et de Murcie, les Tagarins, plus récemment venus de ceux de Valence et d'Aragon, les artisans de toute espèce qui sont venus s'associer à l'établissement algérien, font encore, au dire d'Haëdo, mille familles; j'en ajoute autant pour les ouvriers venus seulement de Valence, et dans lesquels on compte six cents personnes vivant de l'éducation des vers à soie, deux cents tisserands, quarante-six bijoutiers, cent quatre-vingts couteliers; je pourrais continuer cette énumération pour d'autres professions. Les Turcs autres que les janissaires, accourus au bruit des richesses fabuleuses d'Alger, du fond de l'Asie et de la Romanie, race robuste et courageuse, comptent seize cents familles : il y en a plus de six mille de renégats, c'est-à-dire de chrétiens ayant embrassé l'islamisme. J'ai compté cent trente-six familles d'alcades ou employés aux fonctions civiles et municipales : celles des raïs ou commandants de navires ne sont pas moins de trois cents, celles des janissaires de six mille. Quatre-vingt-six chérifs, descendants de Mahomet, portent le turban vert, et les hadjis ou pèlerins, qui ont fait le voyage de la Mecque, sont au nombre de huit cents. Chacune des trois galères est montée de quatre-vingts Turcs, et les autres bâtiments portent moyennement cent

trente hommes d'équipage. Les marchands de diverses nations disséminés dans la ville font, au compte d'Haëdo, trois mille familles, et occupent dans le bas de la ville deux mille boutiques. Il serait fort difficile de déterminer rigoureusement le nombre des ouvriers; cependant, comme à la griffe on connaît le lion, je dirai, pour faire juger du reste, que l'on compte quatre-vingts maîtres forgerons, douze cents tailleurs, trois mille tisserands : j'ai moi-même vu sur les marchés cent vingt marchands de beurre et de fromage, plus de trois cents bouchers et de quatre cents boulangers. Enfin, le nombre des juifs africains, asiatiques ou européens, parqués dans cent cinquante maisons, divisées en deux îles, est incroyable; à peine peuvent-ils tenir, le jour du sabbat, dans six synagogues fort grandes, et l'on assure qu'ils sont plus de huit mille.

« Tel est l'état actuel du pays bien différent de l'ancien. Lorsque la ville d'Alger fut entourée de sa muraille actuelle, en 1575, elle avait une assez faible population agglomérée, avec, il est vrai, une banlieue étendue et peuplée; en 1591, son port possédait soixante galères; en 1581, Haëdo y comptait trente-cinq galiotes de dix-huit à vingt-quatre bancs de rameurs, et trente brigantins; en 1568, quatre-vingts corsaires algériens infestaient la Méditerranée. Hassan-Raïs a possédé trois mille esclaves, et Soliman-Raïs, dernièrement mort, armait à lui seul une galère et quatre corsaires. Je tiens

moi-même d'un rabbin nonagénaire, témoin oculaire des faits, que sous Barberousse, lorsque Charles-Quint vint attaquer Alger, il se trouvait dans la ville à peine huit cents hommes en état de porter les armes; la population n'était presque composée que de Mores adonnés à la pêche et à la culture. En remontant d'un siècle, on chercherait vainement des traces de la puissance d'Alger; mais si, depuis l'expulsion des Mores d'Espagne, en 1492, en 1567 et en 1607, Alger a pris de si merveilleux accroissements, il y a moins à s'en étonner qu'à s'en plaindre ¹. »

De Brèves, ambassadeur d'Henri IV en Turquie, et négociateur du traité de 1604, porte, dans le compte qu'il rend de sa mission à Alger, le nombre de ses habitants à cent mille ². Des renseignements semblables furent donnés à Pierre Dan ³ sur la population d'Alger, et les voyageurs qui ont écrit après eux s'en sont beaucoup rapprochés dans leurs évaluations. A l'époque de notre conquête, elle n'excédait guère quarante mille âmes; mais il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que les écrivains du xvii^e siècle ont exagéré de plus de moi-

¹ J.-B. Gramaye. *Africa illustrata libri decem, in quibus Barbaria et gentes ejus ut olim et nunc describuntur*; Tornaci Nerviorum, 1622.

² *Relation des voyages de M. de Brèves, tant en Grèce, Terre-Sainte et Égypte, qu'aux royaumes de Tunis et d'Alger*; Paris, 1628.

³ *Histoire de Barbarie*, liv. II; Paris, 1637.

tié : à défaut d'autres moyens de contrôle, nous en trouverons un dans la mesure de la densité de la population. L'enceinte d'Alger était alors précisément la même qu'aujourd'hui : elle comprend une superficie de 50 hect. 55 c. et l'étendue de la jetée de Khaïreddin et du Penon, où sans doute une partie des janissaires était établie, est de 4 09

La population occupait donc un espace total de 54 hect. 62 c.

Cent mille habitants n'y trouveraient place qu'à la condition d'être à peu près dix-huit cents sur un hectare. Le quartier de Paris où la population est le plus dense est celui des Arcis; 10,807 individus y sont réunis sur un espace de sept hectares, ce qui revient à 1544 par hectare. A ce compte, Alger pourrait contenir quatre-vingt mille habitants. Aucune circonvallation n'empêche la population du quartier des Arcis de se dilater : elle est maîtresse de s'épandre dans les quartiers voisins. A Alger, au contraire, les émigrations de Mores d'Espagne, de Turcs du Levant, et de juifs ont dû se condenser dans l'enceinte murée; la crainte où le pays a longtemps vécu des invasions des Espagnols n'a pas été la moins puissante des causes d'accumulation. Ainsi, en 1575, sur le bruit d'une descente dont ils se croyaient menacés par don Juan d'Autriche, les Mores brûlèrent toutes les habita-

tions des environs, sauf une trentaine de maisons du faubourg de Babazoun, et rentrèrent dans la ville. L'entassement des maisons jusque sur les remparts, le rétrécissement des rues, l'exclusion des places et des jardins, la petitesse des logements et des boutiques, sont autant d'indices de la densité de la population. Des causes moins actives ont quelquefois produit, en Europe, des effets analogues. Le quartier des juifs à Amsterdam, avant la révolution, et Gibraltar, pendant la guerre continentale, ont été proportionnellement plus peuplés qu'Alger n'a jamais passé pour l'être.

L'Alger de 1830 a déjà perdu son homogénéité, et la divergence des mœurs de ses anciens et de ses nouveaux habitants le partage en deux parties, entre lesquelles le contraste sera, de jour en jour, plus marqué, l'une montueuse, l'autre plane et voisine de la mer. L'activité européenne s'est emparée de celle-ci; elle a ouvert, en renversant tout devant elle, une vaste place centrale, à laquelle aboutissent trois rues venant de la Marine, de la porte de Babazoun et de celle de Babeloued. Ces deux dernières n'en forment, à proprement parler, qu'une seule, qui suit, du nord au sud, le pied du coteau; les indigènes évacuent peu à peu devant nous l'espace compris entre cette ligne et la mer; ceux qui n'émigrent pas se réfugient dans la ville haute, où la roideur des pentes empêche les voitures de les poursuivre, et ils la désertent peut-être de même à son tour.

Des quarante mille âmes qui formaient la population d'Alger au moment de la conquête, nous avons chassé 4,000 Turcs, et nous avons conservé 6,000 juifs : on y comptait donc 50,000 Mores et Couloglous; il n'y reste plus, y compris les corporations, que 16,000 musulmans. Ainsi, 14,000 d'entre eux se sont déjà retirés sans bruit en Turquie, en Égypte, à Tunis ou dans les villes de l'intérieur. La persistance des causes de ce mouvement semble en assurer la continuité. La plupart des petites industries locales dont vivait cette population ont été étouffées par la concurrence des marchandises d'Europe, ou privées de débouchés par la différence de nos habitudes. L'interruption de la culture et des relations avec les campagnes a privé de leurs principaux revenus les indigènes qui jouissaient de quelque aisance. Tandis que leurs ressources diminuaient, le prix des subsistances quadruplait, et celui des loyers décuplait dans certains quartiers. En 1830, le froment ne valait que 6 fr. l'hectolitre, l'orge que 2 fr.; un bœuf coûtait 18 fr., un mouton 2 fr. 50 c.; un cent d'œufs 1 fr. 20 c. : c'était presque comme en 1654, du temps du père Dan ¹. Aujourd'hui la vie est aussi chère à Alger qu'en France; tout équi-

¹ « Alger est un pays où les provisions de bouche sont à grand marché; la livre de mouton n'y vaut ordinairement que cinq aspres, qui font un sol de notre monnaie; celle de bœuf, huit deniers; une poule, deux sols; une perdrix, six blancs au plus : un levraut, trois à quatre sols. Quant au

libre est donc rompu dans les conditions économiques de l'existence des anciens habitants; ils ne vivent plus que sur des épargnes qui s'épuisent chaque jour. Ce n'est pas tout : la condition des femmes rend intolérable pour les musulmans l'opportunité de notre contact, et nos actions en apparence les plus indifférentes les blessent profondément. La promenade sur les terrasses, par exemple, était jadis réservée aux femmes, et aucun homme n'eût impunément enfreint l'interdiction de s'y montrer en même temps qu'elles. Il est superflu de dire si, dès le premier jour de notre occupation, tout ce qui venait d'entrer de jeune et d'indiscret dans la ville s'est élancé sur les terrasses à l'heure précise où il eût fallu s'en retirer : dès ce jour aussi les femmes ont perdu leur récréation journalière, et leur reclusion est devenue plus étroite. Ces incompatibilités, qui s'aigrissent par l'humiliation d'une obéissance due à des chrétiens, à des étrangers, sont imparfaitement compensées par notre tolérance indifférente. Si cet état de choses ne s'améliorait pas, il ne resterait à la longue de mahométans à Alger que des commerçants et les Cabyles, les Biscris, les Mozabites, qui viendraient y chercher du travail, comme font les Savoyards à Paris.

pain, il est à si bon compte, qu'on n'en saurait manger pour plus de huit deniers par jour » (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*; Paris, 1637).

Le plus sûr effet d'un contact forcé est de rendre les antipathies plus amères, de multiplier les causes d'irritation; l'émigration aurait l'avantage de faire disparaître cet inconvénient, mais elle nous priverait d'un puissant moyen d'influence sur l'intérieur du pays. Malgré le dédain de l'Arabe de toile pour l'Arabe de pierre, comme ils disent en personnifiant en eux-mêmes leurs habitations, tous deux appartiennent à la même race, parlent la même langue, professent la même croyance, et les tribus nous jugent sur les traitements que reçoivent de nous les Mores des villes. Si nous avons la sagesse de maintenir, à Blidah, à Coléah et dans quelques autres lieux, l'interdiction de former des établissements chrétiens, il sera du plus haut intérêt pour nous qu'Alger demeure le centre des relations communes de leurs habitants; pour cela, il faut que le musulman qui vient visiter la capitale politique et commerciale de son pays ne s'y trouve pas en terre étrangère, et y voie ses coreligionnaires nombreux et honorés. Le seul moyen de concilier cet intérêt avec la tendance des indigènes à s'isoler de nous serait d'établir à Alger un quartier musulman, comme il y a des quartiers francs à Smyrne et à Constantinople. La séparation s'est presque faite d'elle-même, et pour la consacrer définitivement, il suffirait d'interdire à tout juif et à tout chrétien de résider au delà d'une ligne de niveau qui serait tracée à une centaine de mètres en arrière de la place du gouvernement;

les mahométans qui voudraient se fixer dans le quartier européen en demeureraient maîtres. L'espace réservé à leurs coreligionnaires serait d'environ vingt hectares, et nous pourrions espérer d'y conserver une population suffisante pour empêcher l'influence qu'exercent encore, sur les institutions correspondantes, les tribunaux et les corporations religieuses d'Alger, de se déplacer à notre détriment.

Nous ne pouvons respecter, comme le prescrivent la politique et la foi jurée, les mœurs des musulmans, qu'à la condition de nous mêler le moins possible avec eux. Quand les Romains, dont nous ne saurions trop étudier les exemples en Afrique, avaient conquis une province, ils bâtissaient la ville romaine à distance de la ville barbare, dans une situation ordinairement mieux choisie, et chacune gardait ses institutions distinctes. Peu confiants dans les apparences d'une fusion prématurée, ils attendaient de l'action du temps et de la supériorité de leur civilisation la conversion des vaincus à leurs mœurs. Aussi, les provinces romaines s'attachaient-elles à la métropole et gardent-elles encore, après deux mille ans, l'empreinte de la législation de celle-ci. Les Anglais agissent dans l'Inde d'après les mêmes principes et s'en trouvent bien. La disposition des lieux ne nous permettrait pas de laisser intact l'Alger musulman; mais, à la condition qui vient d'être indiquée, nous pouvons nous réconcilier avec ce qu'il en reste :

les mahométans qui l'habitent deviendraient alors un chaînon entre nous et les autres indigènes. C'est ainsi que, dans certains mariages de convenance, on voit des époux d'humeurs opposées éviter les querelles, se rendre même des services réciproques, et traiter avec un parfait accord les principales affaires de la communauté, pourvu que leurs appartements soient séparés et leurs sociétés différentes.

La population musulmane d'Alger se compose d'éléments dont les caractères spéciaux se produiront naturellement, quand nous considérerons dans leur ensemble les races diverses qui vivent sur le sol de la régence. En dehors des douze mille Mores et Couloglous qui sont fixés dans la ville, existe une population flottante de quatre à cinq mille Cabyles, Biscris, Mozabites ou nègres¹ exerçant différents métiers, et constituée en corporations, dont chacune a ses statuts, ses chefs, et répond de toutes les actions de ses membres : tout indigène qui vient chercher du travail à Alger est tenu de

¹ Le recensement des corporations fait au mois de janvier 1838 a donné le résultat suivant :

Cabyles. . . .	2,558 manœuvres, terrassiers.
Biscris. . . .	861 portefaix.
Mozabites. . .	702 bouchers, baigneurs, marchands.
Nègres. . . .	390 portefaix, hommes de peine.
Mzitas. . . .	185 portefaix.
Lagrouats. . .	91 portefaix au marché à l'huile.

Total. . . . 4,587

se faire reconnaître par l'une d'elles, et de s'y affilier. Une sorte de roulement est établi entre elles et les tribus qui fournissent des travailleurs à la ville. M. Bresson, pendant son intendance, a régularisé une organisation qui place sous la main de l'autorité un si puissant moyen d'ordre et de police; mais elle ne nous rend pas les mêmes services qu'aux Turcs. De leur temps, les Biscris, dont l'habitude est de coucher dans les rues, faisaient l'office de gardes-nuits, et ils étaient responsables de tous les vols qui pouvaient se commettre la nuit par défaut de surveillance. Ce ne serait pas le seul parti que nous pussions tirer de la présence, au milieu de nous, d'un si grand nombre d'enfants des tribus éloignées. Malgré notre négligence, ce puissant moyen d'influence sur l'intérieur du pays ne tend point à nous échapper; chaque accroissement de la masse du travail commun que viennent chercher à Alger les corporations d'indigènes grossira leurs rangs ou leur nombre, et cette réaction silencieuse de toutes les mesures favorables au développement du mouvement commercial n'en sera pas le moindre avantage.

Les juifs sont à Alger ce qu'ils sont partout. L'attention avec laquelle nous étudierons plus loin le rôle qui, dans les nouvelles destinées de la régence entière, semble réservé à leur race, laisserait peu d'intérêt à l'examen de leur situation particulière dans sa principale ville; leur nombre actuel y est de six mille.

La population européenne d'Alger ne ressemble à celle d'aucune autre ville du monde. Dans l'espace étroit qu'on appelle la province, l'effectif des troupes est le double du nombre des soi-disant colons : indépendamment d'une très-forte garnison, un état-major suffisant pour une armée de quatre-vingt mille hommes réside dans la ville : les fonctionnaires de l'ordre civil n'y sont proportionnellement pas moins multipliés : enfin, les trois quarts de la population civile, qui ne reçoit pas de salaire direct de l'État, ne sont en Afrique que pour l'exploitation des besoins, et, si j'ose le dire, des vices de l'armée. Je ne sais de quel nom le misanthrope qui définissait le pouvoir *un aimant qui attire l'ordure* aurait appelé ce qu'attirent autour d'eux les grands rassemblements de troupes ; mais un amas de débitants de boissons, de tabac, de comestibles, d'entrepreneurs de guinguettes et d'estaminets, de gens de mauvaise vie, n'est certainement pas un élément de colonisation. Beaucoup d'employés civils et d'officiers ont avec eux leurs familles ; elles ne tiennent au pays que par les devoirs temporaires de leurs chefs, et n'y prennent malheureusement point racine. La population européenne d'Alger n'est donc encore, à beaucoup d'égards, qu'une population parasite ; l'activité fébrile qu'elle déploie n'a presque pas d'autre aliment que l'énormité de nos dépenses militaires, et le jour où la réduction de l'effectif de l'armée signalerait l'adoption d'un système soutenable d'é-

tablissement, une grande partie de cette population se disperserait.

C'est par les femmes que se constituent les familles, que se perpétuent les sociétés : on reconnaît au rapport de leur nombre à celui des hommes si les populations tendent à leur état normal, si elles ont en elles-mêmes la garantie de leur maintien et de leur accroissement. Or, d'après les recensements qui, depuis sept ans, ont acquis un degré suffisant d'exactitude, pour cent hommes, on comptait dans la population civile d'Alger, en 1855, trente-cinq femmes, et quarante en 1859¹; encore faudrait-il, pour fonder sur le nombre des femmes des conjectures plausibles, en déduire toutes celles dont les maris ou les pères appartiennent à l'administration ou à l'armée, et celles, malheureusement plus nombreuses, qui ne prétendent pas au titre respectable de mère de famille. Dans la même période, il y a eu 2,852 décès pour 2,110 naissances.

¹ Dans ces sept années, la répartition de la population, suivant les sexes et les âges, a présenté le tableau suivant :

Années.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
1855. . . .	5,094. . . .	1,180. . . .	1,442
1854. . . .	5,291. . . .	1,527. . . .	1,755
1855. . . .	5,510. . . .	1,414. . . .	1,925
1856. . . .	4,526. . . .	1,987. . . .	2,781
1857. . . .	4,808. . . .	2,019. . . .	2,997
1858. . . .	5,806. . . .	2,455. . . .	5,767
1859. . . .	7,115. . . .	2,850. . . .	4,524

Il serait donc difficile de faire dans la population européenne d'Alger le triage de ce qui adopte l'Afrique pour patrie, de distinguer ce qui se fixe de ce qui ne fait que passer. Voici le tableau du mouvement qu'elle a éprouvé depuis la conquête :

Années.	Français.	Étrangers.	Totaux.
1850.	602
1851.	5,228
1852.	4,838
1853. . .	2,751. . .	2,983. . .	5,716
1854. . .	5,183. . .	5,188. . .	6,575
1855. . .	5,205. . .	5,444. . .	6,649
1856. . .	5,623. . .	5,469. . .	9,094
1857. . .	4,262. . .	5,562. . .	9,824
1858. . .	5,592. . .	6,616. . .	12,008
1859. . .	6,868. . .	7,621. . .	14,489

Mais ce tableau contient bien des sujets d'incertitude, et ce n'est pas dans les dix années qui viennent de s'écouler qu'il faut chercher les véritables bases de l'avenir de la capitale de l'Afrique française; dans ces dix années de campement et de guerre mal faite, nous n'avons rien fondé de durable, et, sous ce rapport, le gouvernement n'est pas plus avancé que le premier jour.

Ce serait bien mal connaître le prix du temps que de l'employer à récriminer contre le passé. Les vicissitudes et les lenteurs qu'éprouve en Afrique la fondation de l'établissement européen n'ont rien

qui doit étonner : beaucoup de colonies, aujourd'hui prospères, ont passé par de plus pénibles épreuves. Malgré les difficultés du présent, les incertitudes de l'avenir, cette population aventureuse qui ne semble que passer sur le pays y dépose des sédiments; ce qu'elle contient de plus énergique et de plus habile forme aujourd'hui le noyau d'une agglomération dont chaque jour augmente les forces : des hommes et, ce qui vaut mieux, des familles estimables adhèrent déjà fortement au sol africain; il n'en faut pas d'autre preuve que la multiplicité des entreprises de bâtimens qui font d'Alger une nouvelle ville. Le moment semble donc venu de passer de la prospérité factice fondée sur la consommation, à la prospérité vraie fondée sur le travail; pour Alger, la base de cette transformation, c'est le changement de la forme de la ville, et l'établissement d'un véritable port.

Il n'est pas sur les bords du Rhône ou du Rhin de pic environné de précipices dont le faite ne soit couronné des ruines d'un château féodal. Les populations qui se pressaient autour de ces monumens des mœurs d'un autre âge sont descendues dans les vallées, et l'antique manoir est devenu le seul lieu désert du pays dont il était jadis le seul lieu habité. L'assiette des villes d'Afrique doit de même subir les conséquences du changement de l'état social de leurs habitans. L'Alger chrétien et commerçant, qui doit succéder à l'Ager que nous

venons de décrire, ne saurait conserver la forme de la ville pirate; le génie militaire a beau appliquer à une enceinte moresque, qui ne soutiendrait pas une heure de tranchée, les réglemens faits pour les bastions de Strasbourg et de Metz, les nouvelles destinées d'Alger se feront jour, et crèveront ces murailles dans lesquelles on les étouffe bien plus qu'on ne les protège.

Au commencement du xvi^e siècle, Alger n'était que le marché de la plaine de la Métidja. Lorsque Khaïreddin eut jeté, du rivage à l'île du Penon, la digue à laquelle la reconnaissance publique a conservé son nom, la ville changea de face : il suffit alors, pour en faire une capitale, d'une darse de trois hectares dans laquelle un ressac affreux brise de temps en temps les navires qu'elle contient. Ce port était bon pour la piraterie; il n'est propre aujourd'hui ni à la guerre, ni au commerce, et tout le monde comprend que la prépondérance future, dans la régence, de la ville qui est le centre de notre domination, dépend de l'amélioration de son atterrage. Cette création n'importe pas moins à la France qu'à l'Afrique, car c'est sur les bassins d'Alger que se formeront les principaux nœuds qui les rattacheront l'une à l'autre, et les dangers du stationnement des navires sont autant d'obstacles au rapprochement.

Parmi les projets proposés, il en est trois que recommandent les études et la position spéciale de leurs auteurs : ce sont ceux de M. Bérard, auteur

de l'excellente *Description nautique des côtes de l'Algérie*¹, de M. le capitaine de corvette Sander-Rang, ancien directeur des mouvements du port d'Alger², et de M. Poirel, ingénieur, chargé du service des ponts et chaussées en Afrique.

M. le commandant Bérard voudrait réunir à la terre l'extrémité septentrionale des batteries du môle par une jetée circulaire, laissant un espace de près de neuf hectares entre elle et celle de Khaïreddin : on ouvrirait cette dernière par le milieu, ouvrage aux difficultés duquel on n'a peut-être pas assez réfléchi, et le port actuel ferait office d'avant-port.

Malgré des divergences assez marquées, M. Sander-Rang et M. Poirel proposent l'un et l'autre de former, vis-à-vis du quartier de Babazoun, un grand port, dont celui d'aujourd'hui formerait le fond.

Ces projets ont soulevé des objections graves ; ils n'ont point obtenu l'approbation des autorités compétentes, et jusqu'ici les incertitudes de l'exécution semblent s'accroître avec la nécessité de l'entreprise. Si l'on avait plus attentivement considéré les conditions nouvelles dans lesquelles la construction d'un port placerait la ville, on aurait reconnu qu'aucun des trois projets n'y satisfait, et

¹ In-8°, imprimerie royale, 1837. Ce volume est accompagné de quatorze cartes publiées au dépôt de la marine.

² Mémoire à la suite de l'*Histoire des Barberousse* ; Paris, 1837.

des combinaisons différentes se seraient naturellement présentées à l'esprit.

Il existe entre l'étendue d'un port et celle des établissements militaires et commerciaux, qui en sont partie intégrante, des rapports qu'il n'est pas permis de méconnaître. Quand des vaisseaux se pressent dans un bassin, il faut sur le rivage des magasins commodes pour les marchandises à recevoir et à livrer, des dépôts de munitions navales, des chantiers de construction, des ateliers nombreux et variés, des maisons pour la population dont les travaux se rattachent de mille manières aux opérations maritimes. Le mouvement qui, sur la terre, correspond à celui de la mer, exige des voies larges, des dégagements faciles; en un mot, la superficie disponible pour les édifices de tout genre affectés directement ou indirectement au service de la navigation, doit être proportionnée à l'étendue du bassin adjacent qui se garnit de navires. L'agrandissement du port d'Alger implique donc celui de la ville. L'enceinte actuelle, où le terrain manque déjà aux besoins les plus impérieux d'un simple commerce de consommation, est, à plus forte raison, insuffisante pour ceux de l'avenir. A prendre pour quartier du commerce, sans même tenir compte du rétrécissement des rues, auquel il y a remède, tout l'espace qui n'exclut pas, par trop de déclivité, la circulation des voitures, on serait réduit à moins de treize hectares : ce n'est pas la moitié du jardin des Tuileries. Ce terrain

est élevé de vingt mètres au-dessus du niveau de la mer et ne pourrait être mis en communication facile avec le port qu'au moyen de dépenses exorbitantes. En supposant même la démolition des murs d'enceinte du midi, on ne saurait songer à s'étendre, en dehors de Babazoun, sur l'étroite langue de terre qui règne entre la mer et la montagne; l'insuffisance n'en est déjà que trop manifeste pour les établissements de tout genre qui encombrant l'avenue presque unique d'une ville populeuse, et nous n'avons pas encore de routes tracées vers l'intérieur. L'espace manquerait donc matériellement à portée du port actuel agrandi, et il faut chercher ailleurs un emplacement sur lequel les constructions puissent s'établir, la circulation se développer : sans cela, le bassin le plus sûr et le plus vaste ne serait qu'un établissement mutilé, incapable de remplir sa destination.

Toutes ces conditions se trouveraient remplies, si, au lieu de construire le port au sud de la jetée de Khaïreddin, on l'établissait au nord, de manière à toucher à la fois la ville actuelle de l'esplanade de Babeloued : celle-ci a soixante hectares d'étendue; l'enceinte fortifiée de Toulon n'en comprend que cinquante. Là, des rues spacieuses peuvent aboutir à de larges quais; là, il y a place pour des magasins et des arsenaux; là, enfin, un terrain libre se prête au tracé raisonné de la ville commerçante et civilisée, dont l'ouverture d'un nouveau port entraîne après soi la fondation. Par

une heureuse coïncidence, ce sol offre à profusion les matériaux qu'il faut ailleurs chercher au loin, le moellon, la pierre de taille, la pierre à chaux, le sable, la terre à brique, et cette considération est de quelque poids dans un pays où les capitaux seront longtemps rares et le besoin de constructions immense.

Voilà pour le côté de la terre. Du côté de la mer, la disposition du fond se prête à l'établissement du port beaucoup mieux qu'en aucun autre lieu du voisinage. A neuf cents mètres N.-O. de la jetée de Khaïreddin, s'avance dans la mer la pointe de Sidi-Kettani ; elle se projette à l'E.-N.-E. vers le large par un banc de rochers sous-marins qui se termine à quatre cent soixante mètres de la terre, à la roche Mtahem : celle-ci n'est recouverte que de quarante centimètres d'eau. La nature offre donc une base et un point d'appui indestructibles à une jetée qui, s'enracinant sur la pointe de Sidi-Kettani, se dirigerait sur la roche Mtahem : cette jetée s'infléchirait vers le S.-E. pour se terminer à cinq cent quatre-vingts mètres de la roche. Il resterait, entre le musoir de la digue et la pointe septentrionale des rochers du Penon, une passe ouverte à l'est de cent quatre-vingts mètres de largeur, et pour assurer un calme parfait à tout le bassin, il suffirait d'établir, en prolongement de ces rochers, une digue intérieure de quatre-vingts mètres, dirigée vers le N.-O.

L'étendue du port, déduction faite de l'emplace-

ment de magasins et de vastes quais à construire sur les rochers à fleur d'eau qui avoisinent la terre, serait de vingt-quatre hectares; le port de Marseille en a trente-deux. Cet espace suffirait pour tous les besoins militaires et commerciaux qu'on peut supposer à la capitale de l'Algérie, et sa profondeur admettrait les plus grands vaisseaux de guerre. Les établissements maritimes de Naples, de Gênes, de Cadix, de Barcelonne, n'approcheraient point de celui-ci.

Quand ces avantages, et celui d'avoir un port à peu près double de ceux qu'on a projetés au sud de la levée de Khaïreddin, seraient achetés un peu chèrement, ce ne devrait pas être un sujet de regrets; mais loin d'entraîner une augmentation de dépense, ils se concilieraient avec de notables économies. On s'est, avec raison, effrayé de l'énormité des sommes que coûterait la construction d'un port, du côté de Babazoun, de celle des frais de transport d'une immense quantité de matériaux au travers de la ville, ou des manœuvres nécessaires pour les faire arriver par mer¹, de l'inconvénient d'encombrer, pendant plusieurs années, des rues étroites par une si fâcheuse circulation. Sur l'emplacement que nous indiquons ici, les travaux s'exécuteraient dans des circonstances toutes différentes.

¹ Pour des blocs d'une certaine dimension, ces frais sont tels qu'on a trouvé de l'économie à préférer des blocs de béton à soixante francs le mètre cube.

A mille mètres à l'ouest de la pointe de Sidi-Kettani sur laquelle s'enracinerait la jetée, s'offrent les inépuisables carrières de Babeloued. Le calcaire jurassique s'y présente dans toute la beauté de ses bancs des environs de Lyon et de Besançon. On ne saurait souhaiter des matériaux mieux appropriés, par leur consistance et leurs dimensions, au travail qu'il s'agirait d'exécuter. Une pente douce conduit des carrières au rivage, et au lieu de faire traîner à grands frais les blocs sur des voitures attelées de dix à quinze chevaux, on établirait sur ce court espace un plan incliné garni d'un chemin de fer; les wagons chargés y descendraient en remontant les wagons vides : de la pointe de Sidi-Kettani, le chemin de fer s'allongerait sur le dos de la jetée dont il apporterait les matériaux à la mer. A Cherbourg, où, après un trajet par terre à peu près égal à celui-ci, il faut de plus embarquer les matériaux, les conduire à une demi-lieue au large et en élever une grande partie au-dessus du niveau des eaux, le mètre cube de la digue coûte 4 fr. 65 en petites pierres, 14 fr. 90 en gros blocs, et en moyenne, 6 fr. 45¹. En supposant que les jetées d'Alger eussent les huit mètres de couronnement de la digue de Cherbourg, et, comme elle, quatre et demi de base pour un de hauteur, le cube de la jetée de la pointe de Sidi-Kettani à la roche Mtahem serait

¹ *Mémoire sur les travaux de la digue de Cherbourg*, par M. Cachin, inspecteur général des ponts et chaussées.

d'à peu près.	75,000 m. c.
et celui des branches opposées au N.-E. de	500,000
	<hr/> 575,000 m. c.

ce qui, au prix de Cherbourg, correspondrait à une dépense de moins de cinq millions. Dans cette somme ne sont pas compris les travaux accessoires et de perfectionnement, dont on ne serait dispensé dans aucun système. A tout prendre, les travaux renfermés dans ces limites ne seraient pas l'équivalent de ceux que les États-Unis ont exécutés à Lewestown, dans le simple but d'offrir, à l'entrée de la Delaware, un refuge aux bâtiments. Leur brise-lame et leur brise-glace ont ensemble un développement de 1554 mètres, tandis que celui des jetées d'Alger ne serait que de 1120 mètres. Ce n'est pas descendre à de trop petites considérations que de remarquer que la masse énorme des menus matériaux inadmissibles dans les jetées, que fourniraient les carrières, trouverait sa place dans le remblai des quais à faire, dans la fabrication de la chaux nécessaire aux constructions publiques et privées, et peut-être de celle que réclameraient, comme amendement, les terres marécageuses de la Métidja.

L'adoption de ce projet impliquerait celle d'un ensemble de travaux civils et militaires qui apporteraient à l'état de la ville actuelle des changements plus grands que tous ceux qu'on a jusqu'à

présent étudiés. La presque totalité de la circulation entre la campagne et la cité s'effectuant par le faubourg méridional, il faudrait traverser toute la vieille ville pour arriver à la neuve, et nos rues de Babazoun et de Babeloued, avec leur largeur de sept mètres, ne donneraient pas un passage suffisant; il deviendrait indispensable d'ouvrir au-dessus de ces rues, à peu près à la hauteur du quartier général, une nouvelle voie de quinze mètres de largeur et de huit cents de longueur; la plus-value acquise aux emplacements riverains serait très-supérieure à la dépense; enfin, un développement de deux mille mètres de quais devrait s'établir successivement, de l'entrée actuelle du faubourg Babazoun à la pointe de Sidi-Kettani. Cet ensemble de communications ferait d'Alger une des plus belles villes des bords de la Méditerranée; on la citerait après Naples, et elle finirait par rivaliser avec Gênes et Barcelonne dont elle est appelée, pour peu que le gouvernement français ait autant de sagesse que Khaïreddin, à devenir l'égale en population.

Dans ces travaux, la construction des jetées qui enceindraient le port est la seule dépense qui pût être mise à la charge de la France. La France y trouverait son compte, car les germes de pacification qui se développeront autour de ce grand établissement la dispenseront de frais d'entretien de troupes, de beaucoup supérieurs à ce qu'il coûtera; le port procurera, pourvu qu'il ait des

dimensions suffisantes, de notables avantages à notre marine marchande et à notre marine militaire, enfin, l'on ne devient maître véritablement d'un pays dont on est séparé par la mer qu'en en faisant, par la facilité des relations maritimes, une sorte de continuation de son propre territoire.

Mais où s'arrête l'intérêt de la métropole doit s'arrêter son concours, et c'est à la colonie à faire face à toutes les dépenses qui n'intéressent que son bien-être et sa prospérité : elle en aurait les moyens après la construction des jetées; la sûreté procurée aux navires, l'impulsion donnée au commerce, la valeur acquise par la propriété foncière, fourniraient des ressources financières qui se maintiendraient au niveau des besoins, et surtout des moyens d'exécution disponibles dans le pays.

L'ouverture d'un port n'est, il est vrai, que la moitié des conditions de la prospérité d'une contrée où tout est à faire. Peu importe d'assurer l'accès de la terre aux navires, si celui de la mer ne l'est pas aux produits territoriaux : l'établissement n'est complet que lorsque des routes sûres, faciles et nombreuses font circuler de la mer à l'intérieur, et de l'intérieur à la mer, les cargaisons qui s'échangent sur le rivage. Dans cet ensemble, dont les parties se fortifient et se complètent réciproquement, il n'est pas possible de tout exécuter à la fois; mais il est aisé d'établir entre les travaux un ordre de priorité fondé sur les degrés respectifs de leur action sur les progrès du pays.

Ce sont surtout les intérêts de notre puissance en Afrique qui nous commandent les mesures qui peuvent augmenter l'influence d'Alger dans le reste de la régence. Quand on est maître, pour ne pas choisir de plus grands exemples, de Naples ou de Lisbonne, on l'est des provinces en deçà du phare ou du Portugal. L'Algérie n'a point aujourd'hui de capitale par où elle soit saisissable : les dieux de la cité musulmane se sont en allés et nous ne les avons point remplacés par d'autres.

Malgré la décadence qui n'a pas discontinué depuis l'expédition de Louis XIV, Alger *la guerrière* et *la bien gardée* pesait encore en 1850 du poids d'une capitale sur le territoire de la régence ; c'était à la fois la ville sainte et la ville forte : on venait de loin visiter ses quatre-vingts mosquées ; la jurisprudence de ses mouphtis s'imposait aux tribunaux des provinces, avec la double autorité de la magistrature et du sacerdoce ; sa milice faisait et défaisait ses souverains ; l'Afrique et l'Europe (note H) y versaient leurs tributs ; la paix et la guerre avec la chrétienté se décidaient dans ses murs ; il n'y avait que là de force organisée ; de là partaient les récompenses et surtout les châtimens ; en un mot, c'était dans Alger que siégeaient tous les pouvoirs, que se résumait toute la nationalité de la régence.

Déjà fort affaibli dans les derniers temps de la domination turque, ce prestige est aujourd'hui tombé. La possession d'Alger n'implique plus celle

du reste du pays; les musulmans en émigrent, et le fanatisme le signale aux Arabes comme un repaire d'infidèles; à peine a-t-elle aux yeux des Européens mêmes qui l'habitent l'importance d'un chef-lieu administratif mal régi. L'action politique et gouvernementale a été transportée, incertaine et affaiblie, à Paris, et peut-être n'aurons-nous de longtemps le bon sens de sortir de ces conditions de débilité, de faire d'Alger le siège d'un pouvoir fortement constitué : à défaut de moyens puissants, qui seraient mal appropriés aux infirmités du temps actuel, ne désespérons pas de l'efficacité de l'action d'une administration hardie avec sagesse, active avec persévérance.

J'ai essayé d'indiquer quelques-unes des mesures qu'adopterait cette administration nouvelle. La position maritime et militaire d'Alger, au centre de la régence, la convergence vers ses murs des dépressions de l'Atlas aux Portes-de-Fer et à la coupure de la Chiffa, le voisinage de la Métidja, celui de la vallée du Chéelif dont on peut faire un prolongement de cette plaine, donnent à cette ville les principaux caractères d'une capitale. Mais ces avantages naturels ne sont rien, si la politique des gouvernements et le travail des hommes ne savent point en tirer parti. La capitale d'un pays étroit et qui a deux cent cinquante lieues de côtes doit en être le principal port, et l'autorité qui la possède n'exerce au loin d'influence, qu'en ménageant les sympathies des populations qui professent la reli-

gion dominante dans le pays : cette double condition détermine le but que nous devons avoir en vue, et la seule intention d'y marcher fermement écarterait de la route bien des obstacles.

CHAPITRE IV.



TRAJET D'ALGER A BONE.

DELLYS en 1517, en 1551, en 1620, en 1836. — BOUCIE au vi^e, au xi^e, au xii^e, au xiii^e, au xv^e, au xvi^e, au xvii^e, au xviii^e, au xix^e siècle. — Intérêts français. — Mesures à prendre pour relever la ville. — GIGEL au xvi^e, au xvii^e, au xviii^e siècle. — Sa marine. — Le cap Bougaroni. — COLLO. — Race vandale. — Commerce au xvii^e et au xviii^e siècle. — État actuel. — STORA. — Rusicada. — Mouillage de Bone.

Le 15 septembre, dans l'après-midi, *le Fulton*, capitaine Alliez, partait d'Alger pour Bone, avec ordre de s'arrêter sur divers points de la côte. Nous y étions en nombreuse et bonne compagnie : le colonel d'artillerie Tournemine, le colonel Duvivier, le commandant Herpin, de la marine, en étaient, et pour des voyageurs curieux de s'instruire de l'état du pays et des caractères de la guerre que nous y faisons, il y avait beaucoup à profiter dans leur conversation.

La nuit nous prit à la hauteur du cap Djinet. Du cap Matifoux au cap Bengut, la côte, vue de la mer, présente peu d'accidents remarquables : les détails n'en ont point encore été étudiés, et l'on ne connaît d'une manière précise ni l'emplacement du *Mers-el-Djaje*, mentionné dans Edtisi, ni celui du port de *Tamagut*, où les tribus de Couco faisaient un commerce de cire et de cuirs avec Marseille, et qu'elles voulurent livrer en 1603 aux Espagnols ¹.

Dellys, en arabe Teddel, le *Rusucurrium* des Romains, est le premier lieu habité qu'on rencontre depuis Alger, dont il est distant de vingt lieues. Lorsqu'en 1517 les deux Barberousse se partagèrent la régence, Khaïreddin y établit le siège de son autorité ². « C'est, disait Nicolas de Nicolai qui la visitait en 1551, une cité contenant environ deux mille feux : les Africains l'édifièrent anciennement, et pour le jourd'hui elle est habitée d'un peuple fort récréatif et plaisant; car, quasi tous s'adonnent au jeu de la harpe et du luth. Leur principal métier et exercice est d'estre pescheurs ou teincturiers de laines et draps, à cause de plusieurs petits ruisseaux fort propres pour les teintures, lesquels descendent des montagnes en divers endroits de la ville. »

Soixante et dix ans plus tard, Gramaye rendait

¹ *Afr. ill.*, liv. vii, ch. 24.

² P. Dan, liv. ii, ch. 5.

un semblable témoignage de l'industrie et des mœurs des habitants de Dellys ¹. Le régime oppresseur des Turcs a réduit cette population à six cents âmes, sans détruire son caractère pacifique. Les coteaux voisins sont encore remarquables par les soins avec lesquels ils sont cultivés, et une suite de jardins d'un aspect fort agréable semblerait annoncer dans les habitants de Dellys de l'ordre, une certaine industrie et un amour du repos qu'on trouve rarement ailleurs en Afrique ². Quelques restes d'anciens travaux témoignent que l'atterrage était jadis fréquenté; il n'offre plus aujourd'hui qu'un abri contre les vents d'ouest et de N.-O. Le commerce actif de denrées que les sandals de ces parages font avec Alger, et la politique, en recommanderaient également l'amélioration.

Au lever du soleil, nous avons dépassé le cap Sigli, et nous apercevions devant nous l'île des Pisans, rocher sauvage qu'à son nom historique on croirait propre à quelque chose de mieux que de servir de retraite à d'innombrables oiseaux de mer. La côte est âpre, montueuse, et les formes qu'elle affecte annoncent la nature calcaire du terrain; de vastes espaces noircis en attristaient encore l'aspect : c'étaient les traces des incendies dont les Cabyles couvrent les terres incultes qu'ils veulent ensemençer ou mettre en pâturage.

¹ *Afr. ill.*, liv. VII, ch. 2.

² *Description nautique des côtes de l'Algérie.*

A l'E.-S.-E., la masse du Gouraya semblait détachée du rivage, et le col déprimé qui l'isole nous signalait à la fois et le gisement de Bougie et le passage de la voie romaine qui, venant de *Rusgunia* et de *Rusucurrium*, se développait, pour descendre à *Saldæ*, sur le revers méridional de la montagne.

En approchant du cap Carbon, nous cherchions à sa base la percée fameuse sous laquelle plusieurs géographes font passer les navires à la voile, et nous eûmes le regret de perdre une illusion; à peine les canots peuvent-ils la traverser. C'est aussi là que Peyssonnel fait chercher la pierre philosophale à Raymond Lulle, qu'il prend pour un magicien¹ : il faudrait l'être en effet pour habiter ce tuyau à demi fermé par la mer; mais Raymond Lulle, fou sublime, qui ne méritait pas qu'on traitât si légèrement sa mémoire, n'a jamais cherché à Bougie que la palme du martyr (note I).

Après avoir doublé la pointe de Bouac, on aperçoit la vallée des Singes et le jardin de la Marine, dont la verdure contraste agréablement avec l'âpreté des escarpements voisins; puis au détour du fort Abdelcader, lorsqu'on a fait aux trois quarts le tour de la gigantesque jetée que forme le Gouraya dans la mer, Bougie se découvre sur ses pentes rapides et faisant face au midi. Sans ses forts et son enceinte, cet amas de chaumières disséminées

¹ *Voyages dans les régences d'Alger et de Tunis*, t. 1, p. 470.

au milieu d'un vaste verger ne mériterait plus le nom de ville : ses rues ne sont guère que de rudes sentiers ouverts entre des habitations placées sans ordre, et l'intérieur de celles-ci est digne de leurs abords. Du reste, on ne peut pas s'attendre à mieux en quittant le débarcadère, ouvrage ruiné des Pisans, dont les restes ne semblent être là que pour faire honte à notre négligence.

Nous avons tous hâte d'entrer dans cette ville dont les misères actuelles contrastent si tristement avec ses prospérités passées. Le commandant Lapène ¹ voulut nous en faire lui-même les honneurs, et, à peine débarqués, nous le suivions à cheval sur les croupes du Gouraya. Mais avant de visiter la ville, ou plutôt le camp des Français, rappelons brièvement ce qu'ont été les établissements des Romains, des Vandales et des Espagnols, dont les débris se sont superposés sur ce rivage, et dont la description exacte serait presque une histoire de Bougie.

Nous ne connaissons guère l'ancienne *Saldæ*, qui fut une des principales villes de la Mauritanie césarienne et sur l'emplacement de laquelle est construite Bougie, que par les voies romaines dont elle était le passage ou le point de départ. Les Vandales en firent le siège principal de leur empire, et le Gouraya conserve le nom qu'ils lui ont donné : il était pour eux la *montagne* par excellence ²,

¹ Auteur du livre intitulé : *Vingt-six mois de séjour à Bougie*.

² *Goura* veut dire *montagne* dans les langues slaves : les

comme Rome était la *ville* pour les Romains, comme Constantinople l'est encore pour les Turcs : c'est aussi d'eux qu'est venu aux tribus des environs l'usage de porter sur le front, sur les joues et dans la paume de la main, la marque d'une croix¹. Les chrétiens étant affranchis de certains impôts par les conquérants qui étaient ariens, il avait été réglé qu'ils se feraient reconnaître à ce signe, et chacun voulut dès lors le montrer. Ces croix n'ont pas plus de douze à quinze millimètres. Ce tatouage est d'un beau bleu et d'infiniment meilleur goût que les mouches dont se paraient nos grand'mères; son effet sur le visage des femmes est doux et gracieux, et, s'il en était autrement, la mode ne s'en serait probablement pas conservée au travers de quatorze siècles, parmi des femmes qui sont remarquables par le bon goût et la simplicité de leur costume.

En 662, Bougie fut enlevée aux Vandales par le roi sarrasin Abni. Cette ville prospéra sous les princes arabes, et notamment sous la famille des Beni-Hamad, qui, parvenue au trône en 911, le

Beni-Labess, qui descendent des Vandales, appellent *Gourgoura* celle dont le nom se prononce *Jourjoura* parmi les Arabes : *Gourgoura*, c'est, par la répétition du mot, la montagne des montagnes. Le prince de Mir, de qui je tiens cette observation, a trouvé beaucoup de mots slaves dans le langage des Cabyles.

¹ Don Diego de Haëdo, *Topografia y istoria general de Argel*, ch. 11 ; Valladolid, 1612.

garda cent soixante ans. Bougie était alors la capitale d'un État considérable ; « les vaisseaux y abordent, disait Edrisi, les caravanes y viennent : c'est un entrepôt de toutes sortes de marchandises ; le commerce y est florissant. Ses marchands sont en relation avec ceux de l'Afrique ainsi qu'avec ceux du Sahara et de l'Orient ; ses habitants sont riches et habiles dans toutes sortes de métiers ; on y construit de gros bâtiments, des navires et des galères ; les montagnes environnantes sont très-boisées et produisent des résines et du goudron excellents. On y fabrique de très-bon fer avec des minerais de mines voisines qui sont à très-bas prix. C'est, en un mot, une ville très-industrieuse, et un centre de communications. » C'est probablement alors que furent construites les grandes murailles qui couvrent encore Bougie à l'est et à l'ouest, sur la pente du Gouraya. Le développement de la seconde est de deux mille trois cents mètres ; sa hauteur excède huit mètres ; la construction en est excellente. De pareils travaux supposent la nécessité de protéger des intérêts importants et la disposition de moyens d'exécution perfectionnés. Le plus beau temps de la prospérité de Bougie est nécessairement celui où la population, se trouvant trop à l'étroit dans l'enceinte romaine dont les fondations subsistent encore, dut en établir une seconde. La superficie de la ville était alors d'environ quatre-vingt-dix hectares ; c'est à peu près celle du quartier de Chaillot à Paris. Au temps

où Bougie était une ville de cette importance, la prise du château du Puiset, près Toury, sur la route de Paris à Orléans, coûtait à Louis le Gros trois années de guerre. Nous n'avons donc pas toujours eu lieu d'être fiers, vis-à-vis des Arabes, de la supériorité de notre civilisation.

En 1151, Abd-el-Moumen, sultan de Maroc, chef de la dynastie des Almohades, fit la conquête de l'État de Bougie, et réduisit la ville à la condition de chef-lieu de province : ce fut le commencement de sa décadence. Cependant, le commerce lui rendit une partie de ce que lui enlevait la politique. Les Pisans expulsés de l'Orient cherchaient alors à retrouver chez les Sarrasins les avantages qui leur échappaient d'un autre côté. En 1167, ils envoyèrent à Bougie leur premier consul Coco Grifi, et obtinrent le droit d'y établir des comptoirs, une douane et un consulat. Ils exportaient les produits alors très-considérables de ce sol, et principalement des cuirs frais et salés qui se tannaient à Pise. Au nombre des marchandises qu'ils introduisaient en échange, étaient les fers de l'île d'Elbe. Par suite du crédit dont ces navigateurs jouissaient à Bougie, ils s'approprièrent la pêche du corail dont le principal établissement était alors à Tabarque. Cette prospérité ne fut point interrompue par les événements qui, en 1240, firent passer la province de Bougie du royaume de Tlemsen dans celui de Tunis. Les relations de Tunis avec les Pisans et les Catalans étaient dès lors extrêmement multipliées;

l'année 1266 paraît avoir été celle où le commerce de Pise était le plus florissant sur cette côte ¹. En 1281, les Catalans établirent, en vertu d'un traité conclu à Tunis par Conrad de Lanza, amirante d'Aragon, un consulat à Bougie, et pendant près de deux siècles rien ne troubla l'activité de leurs opérations. En 1446, ils exportaient de grandes quantités de grains, de cire, de laines, et surtout de cuirs ²; mais, vers la fin du quinzième siècle, le contre-coup de la guerre faite en Espagne aux musulmans se fit sentir sur les côtes de Barbarie, et en 1475 il fut mis embargo, à Bougie, sur tous les navires catalans ³. La rade ne fut pas pour cela sans mouvement. Les Bougiotes avaient à eux une marine, et, à partir de 1490, lorsque l'expulsion des Mores d'Espagne eut ulcéré tous les cœurs, ils portèrent souvent la dévastation sur les côtes de la Péninsule ⁴. La nécessité de mettre un terme à ces entreprises fut la cause de l'expédition de Pierre de Navarre; mais, à en juger par le témoignage de Léon l'Africain (note J), il n'y avait plus alors, à

¹ Ces renseignements sont puisés dans des manuscrits des archives de la ville de Pise, dont M. le duc de Cadore a bien voulu recueillir pour moi des extraits.

² Bougie est désignée dans les mémoires de ce temps sous les noms de *Bugoa*, de *Buzia* et de *Basana*. C'est de là qu'est venu le mot de *basane*, comme *maroquin* de Maroc.

³ Capmany, *Memorias istoricas sobre Barcelona*, t. II, ch. 6.

⁴ *Trovâr Bugia ed Algeri, infami nidi
Di corsari.....*

(*Ger. lib.*, c. xv.)

Bougie, de courage que chez les marins. « Les citoyens, disait-il, ne tâchent à autre chose qu'à se donner du bon temps et à vivre joyeusement, tellement qu'il n'y a celui qui ne sache sonner d'instruments musicaux et baller; principalement les seigneurs, lesquels n'eurent jamais guerre contre personne, quels qu'en fussent les motifs: au moyen de quoi, ils en sont tant apoltronis et de si lâche courage, qu'étant tous intimidés par la descente de Pierre de Navarre avec quatorze vaisseaux, décampèrent avec le roi qui fut des premiers à gagner le haut, prenant les montagnes pour refuge de lui et des siens; en sorte de quoi, sans coup ruer ni glaive briser, le comte les saccagea. » Les Espagnols ont prétendu que la résistance fut, au contraire, très-vive, et que Léon l'Africain, dont pourtant Marmol a confirmé le récit, a voulu méchamment atténuer la gloire de l'entreprise¹. Quoi qu'il en soit, le 6 janvier 1510 fut le terme de la prospérité de Bougie. Pierre de Navarre commença par construire la Casbah que nous occupons aujourd'hui, et par améliorer les autres fortifications. L'événement prouva bientôt combien ces dispositions étaient judicieuses. Les Espagnols furent moins heureux dans les efforts qu'ils firent pour maintenir l'influence commerciale de Bougie. En vain les mosquées de la ville étaient restées debout; en vain ses nombreuses écoles étaient ou-

¹ Alvarez Gomez de Castro, *De Bugiano bello*, lib. iv.

vertes; en vain y comptait-on encore huit mille maisons ¹, la population musulmane se retirait dans l'intérieur, et particulièrement à Constantine; la plaine, couverte de riches cultures et arrosée de canaux dont on voit encore les traces, fut abandonnée. Les privilèges que les cortès de 1510 accordèrent aux Catalans ² pour ranimer le commerce dans ces parages furent sans effet, et, lorsqu'en 1512 et 1514, Aroudj et Khaïreddin firent infructueusement le siège de Bougie, ce n'était plus ces richesses qu'ils convoitaient, mais bien les avantages d'une position politique et militaire alors très-préférable à celle d'Alger.

La bibliothèque royale possède une projection de Bougie, qui date de la fin du règne de Louis XII, ou du commencement de celui de François I^{er} ³. On y voit que la population avait déjà abandonné la grande enceinte; des constructions nombreuses occupaient, au-dessous de la Casbah et le long de l'ancien port, le terrain bas, depuis déblayé, où se tenait naguère le marché des Cabyles. Il y avait un fort au-dessus de la porte Fouka. Le fort Abdeldader n'existait pas, mais il y en avait un autre moins bien placé, un peu plus à l'est. On reconnaît parfaitement le fort Moussa et le fort de Bouac.

Cependant, les croisières de Khaïreddin et de

¹ Dapper, *Description de l'Afrique*; Amsterdam, 1667.

² Capmany, *Mem. ist. sobre Barcelona*, t. II, ch. 5.

³ Louis XII est mort le 1^{er} janvier 1515.

Dragut, établies d'un côté à Gigel, de l'autre à Alger, rendaient de plus en plus rigoureux l'isolement de Bougie, et l'ancienne abondance avait tellement disparu, qu'en 1541, quand Charles-Quint se réfugia dans la rade avec les débris de la flotte qu'il avait conduite devant Alger, la place ne put pas fournir les vivres dont ses troupes avaient besoin. Enfin, en 1555, la ville, également bloquée par terre et par mer, n'était plus qu'une charge pour l'Espagne, lorsqu'un gouverneur, qui paya sa faiblesse de sa tête, don Alonzo de Peralta, se rendit à Salha-Raïs-Pacha et aux janissaires.

Cet événement, en changeant la nature des maux de Bougie, les aggrava. Sous la domination espagnole on conservait l'espérance; elle fut perdue. La politique des Turcs était de frapper de mort tout ce qui pouvait s'élever auprès d'eux; elle avait déjà produit ses fruits en 1654. « La ville de Bougie, écrivait Pierre Dan ¹, autrefois fort grande et peuplée de quantité de corsaires que la beauté de son port y attirait de toutes parts, est maintenant ruinée, et il ne s'y voit aucun navire de course; ce que ceux d'Alger, de qui elle dépend, empêchent le mieux qu'ils peuvent, et ne permettent non plus qu'en toute l'étendue de leur royaume, si ce n'est en leur ville, on équipe aucun vaisseau pour courir la mer, de crainte qu'ils ont que cela ne divertisse et ruine entièrement le commerce de leurs pirate-

¹ *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires, 1657.*

ries. » Pour assurer l'accomplissement de cette œuvre de destruction et contenir les tribus mécontentes, les Turcs avaient alors à Bougie une garnison de cinq cents hommes. En 1719, le but était atteint et tant de force n'était plus nécessaire. Peyssonnel, et Shaw après lui, trouvèrent la ville gardée par une soixantaine de Turcs que les Cabyles tenaient à peu près bloqués dans les forts. Des exportations assez considérables d'huile et de cire, pour l'Europe et le Levant, et une fabrication d'instruments d'agriculture, dont la matière était le fer extrait dans le voisinage, constituaient alors tout le commerce de Bougie. Cet état de choses avait peu changé en 1855, quand nos soldats appuyés par nos marins s'en sont emparés; seulement, Peyssonnel avait remarqué, cent huit ans auparavant, les ruines de grands édifices, et ces ruines ont elles-mêmes péri.

A dix heures et demie, nous montâmes à cheval. Près de deux mille hommes de troupes sont baraqués dans un camp retranché formé entre la première et la seconde enceinte, à 120 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette position, très-bien choisie pour la défense de la place, a l'inconvénient d'être fort mal approvisionnée en eaux : celles qui alimentaient autrefois la ville se perdent dans les décombres qui obstruent les ravins où elles coulent, et nous les retrouverions bientôt, si nous apportions à ces sortes de recherches l'intelligence et les soins des Romains ou des anciens

Arabes. Les premiers avaient construit de vastes réservoirs et des canaux de distribution; les seconds ont entretenu ces ouvrages: ce serait à nous à les découvrir sous les ruines où les Turcs les ont laissés s'ensevelir. Du camp, on s'élève au sommet du Gouraya par un fort bon chemin que le colonel Duvivier a fait ouvrir par les troupes en arrière de la grande muraille. Le développement en est de 4,000 mètres, et ses pentes excèdent souvent un dixième. La roche du Gouraya est calcaire, et recouverte jusqu'au sommet d'une terre argileuse dont la fécondité balance les effets ordinaires de l'exposition au midi. Les lentisques, les caroubiers, les vignes et les oliviers sauvages qu'on y trouve à chaque pas, ne demanderaient qu'à être protégés contre la dent du bétail, pour rendre au bas de la montagne l'ancienne abondance de ses sources. Ce sommet est à 682 mètres au-dessus de la mer, et en est, au nord, à 700 mètres, au sud, à 2,000 mètres de distance horizontale. La vue des Alpes prise du Righiberg est plus étendue, mais moins imposante que celle de l'Atlas prise du Gouraya: les grands déchirements du Simplon, du Saint-Gothard et du Splugen, n'offrent rien qui ressemble à ce prodigieux entassement de montagnes; on dirait qu'il a inspiré le tableau que fait Virgile de l'ouvrage imparfait des Titans¹.

¹ Ter sunt conati imponere Pelio Ossam
Scilicet, atque Ossæ frondosum involvere Olympum.
(*Georg.*, lib. 1.)

Quelque jour, le géologue interrogera dans ces montagnes les entrailles de la terre mises à nu ; il découvrira près de leurs crêtes les mines que le soulèvement des couches a tirées de leurs profondeurs, et montrera si la Genèse et l'étude des convulsions de la nature, aux premiers âges de la création, ne sont pas plus poétiques que la fable. Au milieu de ce chaos s'ouvre une tranchée profonde qui se bifurque à trois lieues de Bougie : c'est la vallée de la Soumah ; en la remontant, on arrive, au travers de cette région montueuse, aux belles plaines de Zamoura et de Sétif. Dans la vallée elle-même, on distingue des traces de très-bonne culture, mais les villages voisins de Dharnassar et de Summia ont été brûlés par suite des cruelles nécessités de la guerre. Le fond de cuvette que forme la plaine de Bougie peut avoir six mille hectares ; il n'est cultivé que sur la rive droite de la Soumah, et pourrait être en grande partie arrosé par des dérivations de cette rivière.

A la cime du Gouraya était autrefois le marabout de Sidi-Bosgri, à tel point vénéré parmi les musulmans que, pour les pauvres et les infirmes, le pèlerinage avait la valeur de celui de la Mecque. Les Cabyles l'ont défendu en désespérés, au mois d'octobre 1855. Nous avons construit à la place un fort qui commande toute la montagne, et sur le sort duquel on peut être tranquille, car la garde en est confiée à la compagnie franche de Bougie. Pendant son commandement, mon compatriote le

colonel Larochette a beaucoup amélioré, par un travail fort simple, la défense de la place. Un sentier, qui part du fort et suit la crête du Gouraya, descend aujourd'hui jusqu'à la plaine, en passant par le précipice de la Dent, et le tracé en est tellement combiné, qu'on peut toujours surveiller les mouvements des assaillants, leur dérober les siens, et, quelle que soit leur position, en prendre une qui la domine. Cette combinaison n'a pas peu contribué à éloigner des murs de la ville les insultes qui, auparavant, leur étaient tous les jours adressées : toutefois, malheur à qui se hasarderait seul dans ces détours ! un homme ne peut s'y montrer isolé, sans trouver sous ses pas un Cabyle en embuscade. Quand on veut les parcourir en sûreté, trente hommes de la compagnie franche se mettent en tirailleurs, et l'on marche au milieu d'eux. Nous voulions ne rien perdre de ce qu'on peut voir à Bougie, et, avec les précautions d'usage, nous descendîmes sans accident jusqu'au blockaus Doriac. Ce poste portait les traces du beau combat qu'une dizaine de soldats que nous y retrouvâmes y avaient soutenu, les 5, 6 et 7 juin, contre une tribu entière de Cabyles : sur les faces qui regardent l'ouest et le sud, on n'aurait pas trouvé à placer la main, sans toucher la marque d'une balle : les assaillants prétendaient, sans doute, démolir le blockhaus à coups de fusil. Ils étaient commandés par la veuve d'un cheik tué quelques jours auparavant sur la même place. Aux décharges meurtrières de nos

soldats, les siens reculaient pour se reformer hors de portée; elle restait seule, un drapeau à la main, fièrement plantée, à trente pas du blockhaus, sur une pointe de rocher, ramenant, par ses cris et son exemple, ses Cabyles au combat. Cette manœuvre s'est répétée pendant huit heures, et, lorsqu'il était si facile de la faire cesser, les soldats, presque tous blessés, n'ont jamais voulu viser cette Arthémise sauvage; ils ménageaient même pour elle les chances communes du combat. On voit que la race des chevaliers français n'est pas perdue, et Bougie n'est pas le seul lieu de l'Afrique où l'on pût la retrouver.

La défense de la place, du côté de la plaine, est complétée par cinq postes avancés; ils ne sont guère dépassés que par le troupeau de la garnison et ses gardiens. Ce troupeau, composé de bœufs faméliques qu'on fait arriver par mer, sort autant que possible tous les matins : on fait marcher en avant une meute de chiens dressés à dépister le Cabyle caché dans les broussailles, et des tirailleurs prêts à l'ajuster; quand on est assuré que le terrain est libre, on pose des vedettes, et le troupeau avance. Telle est la méthode d'engraissement du bétail aujourd'hui pratiquée sous les murs de la ville où Léon l'Africain s'émerveillait jadis de l'abondance et du bon marché des subsistances : ses mécomptes ne seraient pas moindres sur les douceurs de la vie et les charmes de la société qu'on y goûtait en 1500.

La population musulmane a presque évacué Bougie. Le mouvement de la population européenne a été ce qu'on pouvait attendre des conditions où nous avons placé le pays. Aussitôt après l'occupation, les espérances qu'elle faisait naître ont appelé, à la suite des troupes, des spéculateurs dont quelques-uns étaient des hommes intelligents et honorables; ils étaient excusables de penser que nous ferions quelque chose de mieux que les Turcs : ils ont eu peine à reconnaître leur erreur, mais une fois notre système d'administration jugé, ils se sont éloignés; il n'y a plus à Bougie de population civile que celle qui s'attache à tout cantonnement de soldats. Voici par quels degrés elle a passé pour se réduire à ce point.

Années.	Français.	Étrangers.	Totaux.
1855. . . .	187. . . .	85. . . .	270
1854. . . .	274. . . .	328. . . .	602
1855. . . .	526. . . .	445. . . .	741
1856. . . .	157. . . .	200. . . .	357
1857. . . .	165. . . .	250. . . .	415
1858. . . .	112. . . .	189. . . .	501
1859. . . .	150. . . .	170. . . .	500

Depuis sept ans, non-seulement nous n'avons pas fait le moindre progrès, mais on n'a pas même cherché un but à l'occupation, et Bougie n'est qu'un hôpital d'où l'on a banni l'espérance.

Cet état de choses fait peu d'honneur à l'administration française : il est le résultat naturel d'un

système qu'on ne suit pas seulement à Bougie, mais dont l'aveuglement et l'impuissance y sont un peu plus en relief qu'ailleurs.

On s'est plus d'une fois repenti de l'occupation de Bougie; on en a même à deux reprises annoncé l'évacuation. On aurait dû se borner à condamner les conditions où nous nous y sommes placés, et l'absence complète d'intelligence de nos intérêts qui a présidé à la prise de possession. On songeait, quand elle a été décidée, à tout autre chose qu'à examiner à quoi cette position nous pouvait être bonne, et les mécomptes que nous n'avons cessé d'éprouver ne nous ont pas encore amenés à poser cette question. Essayons de l'examiner.

L'extrême âpreté des montagnes qui environnent Bougie, la profondeur des défilés qui les sillonnent, le caractère indomptable des Cabyles qui les habitent, opposent dans cette région des difficultés presque insurmontables aux moindres mouvements de troupes : bloqués dans les murailles qu'ils défendent, nos soldats continuent depuis sept ans l'expérience que les Turcs ont faite pendant trois siècles de cette vérité. Bougie n'est donc point une position d'où l'on puisse agir militairement sur l'intérieur du pays. Mais, si ce pays avait des intérêts maritimes, Bougie en serait le pivot, et son influence deviendrait grande. Sa rade, la meilleure, à tout prendre, de la régence, est en effet le débouché du vaste bassin de la Soumah, et, de Dellys à Gigel, le seul point abordable de la côte. L'incon-

vénient des rafales et de la forte houle auxquelles les navires y sont exposés à son remède dans l'excellente tenue de l'ancrage. En dehors d'un espace d'une soixantaine d'hectares, réservé, devant la ville, aux navires marchands, le mouillage de Sidi-Yahia peut recevoir, de la pointe de Bouac au fort Abdelcader, quatre vaisseaux de ligne, six frégates, et un nombre plus considérable de bâtiments légers. Les Turcs y mettaient en hivernage leur flotte, qui n'aurait pas été en sûreté dans la darse d'Alger; les sandals barbaresques avaient l'habitude d'y venir chercher un refuge; enfin la ville était demeurée le marché des productions de la contrée. Tels étaient les intérêts qui s'offraient à nous comme point d'appui à Bougie.

L'insignifiance militaire de la place, l'importance maritime de l'atterrage, semblaient ne pas permettre d'hésitation entre les systèmes à suivre. Un seul pouvait nous être avantageux, et c'était le même auquel était assuré l'assentiment des indigènes. Dès le mois de juillet 1850, un des principaux habitants de Bougie, nommé Mourad, venait, au nom d'une partie de ses compatriotes, nous inviter à prendre la ville sous notre protection. Son entreprise eut une fin tragique : il fut assassiné à son retour; mais les fautes déjà commises à Alger ne furent certainement pas sans influence sur cette catastrophe. A la fin de 1852, d'autres Bougiotes réunis à Oulid-Ourebah, le plus puissant cheik des environs, offraient au duc de Rovigo des

otages, et demandaient, avec l'envoi d'un commissaire du commerce français dans la ville, le stationnement dans la rade d'un ou deux bâtimens de guerre qui en auraient fait la police. Il n'y avait rien de plus ni de mieux à faire; mais à servir modestement son pays, à obtenir sans bruit de grands résultats, il y a moins de profit personnel qu'à jeter un éclat stérile et souvent dangereux. Nous avons donc livré bataille à ceux qu'il fallait attirer à nous; au lieu de la protection que nous devions aux Bougiotes, nous leur avons porté la dévastation et la mort. Engagés une fois dans cette voie, nous n'avons pas pu reculer. Le caractère de notre occupation a enlevé aux hommes paisibles l'influence qu'ils pouvaient exercer dans les tribus, et l'a mise entre les mains de ce qu'elles avaient de plus hostile et de plus turbulent. L'exaspération des Cabyles s'est accrue de celle des habitants de la ville que nous rejetions au milieu d'eux¹. Nous n'avons pu saisir aucun des liens qui rattachaient la campagne à la ville; ils se sont tous rompus sous nos mains. La peine de nos fautes a été portée plus loin. Bougie, autrefois si salubre, est devenue le tombeau de nos soldats. Des troupes, dont la présence eût été indispensable ailleurs, y sont restées bloquées. Enfin, en dépit d'une multitude de faits d'armes dignes d'un plus grand théâtre, le système

¹ Après la prise de la ville, il n'y est pas resté plus d'une trentaine de ses anciens habitans.

militaire n'a réussi qu'à exclure tout progrès pacifique, et à constater sa complète impuissance ¹.

L'obstination à rester dans des voies reconnues vicieuses est ridicule chez les particuliers; elle est bien près d'être coupable chez les gouvernements. Aussi ne sommes-nous retenus dans le système suivi jusqu'à présent à Bougie que par les difficultés d'une transition : elles sont grandes, car nous avons passé sept années à gâter la position que nous pouvions prendre dans le principe.

Tout le monde avoue que nous n'avons à Bougie que des intérêts maritimes et commerciaux; si nous nous contentions de les faire prévaloir, le succès ne serait pas impossible. En effet, tant

¹ Voici le résumé du mouvement de l'hôpital militaire de Bougie, pour un effectif habituel de 2,000 hommes présents.

ANNÉES.	MORTS.	NOMBRE MOYEN DES PRÉSENTS A L'HÔPITAL.	OBSERVATIONS.
	OFFIC.— SOLD.		
1853* . .	2 — 18	87	* <i>Novemb., décemb.</i>
1854. . .	3 — 459	208	Cet état ne comprend ni les morts sur le champ de bataille, ni ceux qui ont succombé dans les hôpitaux d'Alger ou de France, sur lesquels ils ont été évacués.
1855. . .	2 — 153	260	
1856. . .	» — 106	218	
1857. . .	3 — 206	308	
1858. . .	» — 129	121	
	10 1,051	225	

qu'on reste dans cet ordre de vues, il n'y a point place à collision avec les indigènes, et nous ne les rencontrons que dans les choses où le contact apporte à tous des avantages réciproques. Les tribus cabyles ont beaucoup souffert de la guerre; l'interruption des relations commerciales les ruine; elles ont à exporter de l'huile ¹, de la cire, des peaux, des bois de construction, du tan fort estimé; elles demandent principalement du sel et des instruments aratoires. Sollicitées par ce besoin de vendre et d'acheter, elles ont plusieurs fois, dans un temps où elles étaient moins convaincues qu'aujourd'hui de l'impuissance de leurs attaques, tenté d'entrer en arrangement avec nous; mais, sans qu'on puisse en imputer particulièrement la faute à personne, ces négociations ébauchées se sont toujours brisées devant l'état d'hostilité systématique qui, malgré nous, dominait toutes les combinaisons.

Ces difficultés seraient singulièrement atténuées si l'on savait se donner pour but précis les seules choses qui, sans laisser place à aucune rivalité de prétentions, puissent pleinement satisfaire et nous et les indigènes : ce serait pour eux la disposition

¹ Les tribus des environs de Bougie vendaient ordinairement leur huile sur le pied de 50 centimes le kilogramme. Aujourd'hui elles ne peuvent s'en défaire qu'à Alger, et le transport coûte dix boudjoux (18 fr.) par charge de mulet, moindre d'un quintal métrique. Les frais de transport sont donc de 56 pour cent.

de la ville, pour nous le commandement absolu de la rade : en dehors de ces deux conditions, on n'en trouverait pas une troisième qui fût, pour les uns ou les autres, d'un intérêt réel, et leur accomplissement n'entraînerait aucun froissement.

Le commandement et la possession de la rade nous seraient garantis par la construction au cap de Bouac, à mille mètres de la ville, d'un fort dont l'artillerie battrait tout le mouillage. Il devrait être lié par un chemin à un débarcadère établi dans l'anse de Sidi-Yaya, et tout l'espace situé à l'est de la muraille orientale de la ville nous demeurerait exclusivement réservé. Les indigènes n'auraient pas plus de raison de prendre ombrage de ce fort, que de moyens de s'en emparer. Deux cents hommes de garnison y seraient en sûreté parfaite ; on garderait avec une force semblable la Casbah, sous laquelle est le mouillage des bâtimens marchands : la douane et un commissaire français y seraient établis. De cette manière, pas un seul navire ne pourrait accoster, sans notre agrément, le rivage de Bougie. La présence d'une goëlette stationnaire compléterait cet ensemble de précautions.

Je ne saurais croire qu'elles fussent insuffisantes. On a vu plus haut avec combien peu de troupes les Turcs gardaient Bougie : après une année d'occupation, les Espagnols y réduisaient leur garnison à cinq cents hommes ; ils y sont restés qua-

rante-cinq ans sur ce pied ¹, et n'en ont été chassés que par une expédition formidable, à laquelle prirent part toutes les forces de la régence.

C'est à dessein que j'omets de proposer l'occupation du fort de Gouraya. Ce fort est fait pour garder l'intérieur de la ville contre les indigènes, et il ne se rattache point à l'établissement maritime, le seul objet qui, dans un système pacifique, eût droit de nous préoccuper. Toutefois, pour le repos de la ville et pour le nôtre, il serait bon de raser le fort, de ne laisser subsister de nos constructions que la belle citerne qu'elles recouyrent, et de rendre l'emplacement des fortifications à sa destination religieuse. Le rétablissement du marabout de Sidi-Bosgri serait très-agréable aux tribus qui lui portaient une si profonde vénération, et rapprocherait de nous les ministres du culte musulman. Ils sentent parfaitement que dans le tumulte des armes, l'influence du prêtre est éclip­sée par celle du guerrier, et, puisque la leur s'exercerait au profit de la paix, nous devons leur ménager les moyens de l'étendre. Ce marabout est, d'ailleurs, le lieu de pèlerinage le plus fréquenté de la régence. Au moyen âge, les pèlerinages ont singulièrement contribué à l'adoucissement des

¹ Per quadraginta quinque annos, sub regum Hispaniæ potestate extitit Bugiana civitas, in qua, per tria propugnacula semper distribuebantur usque ad quingentos milites; et interim plurimas catholici fecerunt invasiones per Maurorum fines. — *De Bugiano bello*; Romæ, 1658.

mœurs de l'Europe : le but sacré du voyage protégeait le voyageur ; nul n'osait encourir, par un attentat sur sa personne, la disgrâce de Dieu et des saints ; des intérêts nombreux se liguèrent pour accréditer ces idées ; il s'en cachait même quelquefois sous le manteau du pèlerin. Si le tombeau de Sidi-Bosgri attire au loin les musulmans, il nous servira mieux qu'un fort qui les repousse : la véritable conquête de l'Afrique, c'est la liberté de la circulation.

Il faudrait donc concéder franchement aux indigènes toute l'enceinte de Bougie, sauf le cap de Bouac-et la Casbah. La conséquence de cet acte serait l'irruption dans la ville des anciens habitants et des Cabyles ; ils ne sauraient s'en emparer d'une manière trop prompte et trop complète. Le seul moyen d'acquérir quelque empire sur ces populations, que n'ont domptées ni les Romains, ni les Arabes, ni les Turcs, c'est de les faire descendre de leurs retraites, de les attirer dans la sphère de notre civilisation, et notre politique doit être, en cela, l'inverse de celle des janissaires. Ceux-ci repoussaient les Cabyles du sein des villes ; nous devons les y attirer. Ils leur interdisaient l'accès de la mer et les relations avec les Européens ; ce sont nos moyens d'action les plus sûrs. Nous n'avons aucune prise sur le Cabyle de la montagne ; mais le jour où la ville et le port de commerce de Bougie seront son patrimoine, où les navires qui fréquenteront la rade deviendront les dépositaires

de sa fortune, où il sera de près ou de loin engagé dans des opérations maritimes, ses intérêts entrelacés avec les nôtres l'associeront à notre politique, des idées nouvelles se feront jour dans les tribus, et ce sera par leurs familles les plus puissantes que s'exercera l'influence de la ville sur les campagnes.

On peut se reposer sur l'intelligente activité du commerce du soin de nouer des relations avec les indigènes de Bougie. Néanmoins, il serait bon que les traces laissées dans la ville par le passage de l'administration française la recommandassent à ses nouveaux habitants dans les choses qui les toucheraient le plus. La construction d'une mosquée et d'un hôpital, la restauration des ouvrages hydrauliques des Romains, l'établissement d'un débarcadère, d'un entrepôt de marchandises et d'un caravansérai, ne coûteraient pas une année de la solde des troupes que nous entretenons à Bougie. Nous retrouverions ces dépenses sur les produits des douanes ; elles marqueraient enfin le terme des charges que nous impose cette possession, et le commencement d'une progression d'ordre et de prix.

Notre point de départ, il faut l'avouer, serait modeste : les importations du commerce de Bougie ne roulent guère que sur les objets des besoins de la garnison, et ses exportations sur les peaux du bétail qu'elle consomme ; mais on peut sans trop de présomption se flatter d'élever, en peu de temps, ce commerce au niveau qu'il atteignait sous

les Turcs¹. En 1812, le divan avait affermé à la maison israélite Bacri, au prix annuel de 25,000 piastres fortes (155,750 fr.), tous les droits de douane et autres qui se percevaient à Bougie, ce qui suppose un mouvement de deux ou trois millions de marchandises. L'ancienne prospérité de Bougie reviendrait à mesure que des communications nouvelles se ramifieraient sur l'étendue de son territoire : ici le champ des améliorations est vaste. Au S.-O., la vallée de l'Adouse remonte, en suivant le pied du Jurjura, jusqu'à la plaine de Hamza, d'où l'on descend vers Alger ; au sud, l'Adjebby perce, en ligne directe, le massif de l'Atlas, et sa vallée s'ouvre à vingt lieues de la mer, sur les plaines fécondes de Medjana ; nous n'y trouverions plus que les ruines de Sétif, dont Léon l'Africain admirait l'enceinte antique de Necauz, renommée, il y a quatre siècles, pour l'élégante simplicité de ses femmes², des stations romaines dont la multitude témoigne de l'ancienne richesse de la contrée. Mais là sont les tribus industrieuses³ qui fabriquent des lainages égaux en finesse aux plus beaux de l'Europe, et, si nous mettons autant de soin à ranimer

¹ Les valeurs exportées se sont élevées,

En 1855. . .	à 44,655 fr.
1856. . .	66,115
1857. . .	34,619
1858. . .	29,518

² Léon l'Africain. — Gramaye.

³ Peyssonnel.

l'activité du port de Bougie que les Turcs en prenaient de la détruire, ces tribus, qui déjà nous sont alliées, seront bientôt aussi jalouses que nous-mêmes d'établir des communications libres avec la mer.

L'étude des degrés par lesquels Bougie est tombée de la prospérité dont l'ont fait jouir les princes arabes à l'état de misère et de nullité où nous la tenons, n'indique-t-elle pas ceux par lesquels cette ville pourrait se relever? Pourquoi désespérerions-nous de rappeler graduellement sous ses murs les caravanes de l'intérieur, les navires des Toscans, des Génois, des Marseillais et des Catalans, qui s'y donnaient rendez-vous au xv^e siècle? Sommes-nous inférieurs en constance ou en habileté aux hommes de ces temps? Est-ce en vain qu'en quatre siècles de progrès les arts et les sciences nous ont armés des moyens d'action qui manquaient à nos devanciers? L'étranger qui nous regarde serait autorisé à le croire, si nous n'avions à lui donner que nos actes passés pour mesure de notre aptitude. Il serait également insensé de reculer devant les difficultés de l'entreprise et de l'aborder avec une confiance aveugle. Une patience à toute épreuve, une constance préparée à plus d'un mécompte, beaucoup de droiture, un peu d'intelligence, de pouvoir et de temps, voilà de quoi surmonter les obstacles qui sont posés devant nous; ces moyens sont d'autant plus sûrs que leur action s'exerce silencieusement; si leurs progrès sont lents, ils ne s'arrêtent jamais.

Nous levâmes l'ancre à onze heures du soir, et nous étions à la hauteur de Gigel avant trois heures du matin; mais, à mon grand regret, des exigences de service ne nous permettaient pas d'y entrer. Gigel est un des points de la régence que j'aurais le plus souhaité visiter. Ce n'est pas, en effet, une position à étudier seulement dans des documents historiques que celle que Barberousse et, plus tard, Louis XIV choisirent pour pivot des entreprises qu'ils tentèrent sur la régence avec des succès différents; cette préférence fut probablement déterminée par le voisinage de Constantine et par les qualités de l'atterrage. Il ne faut pas le chercher, comme ceux de Bougie et de Stora, au fond de baies où les caprices des vents mettent continuellement en défaut la vigilance des navigateurs. Placé sur un des saillants de la côte, il est sur le passage des vents réguliers du large, et les bâtiments y trouvent un abri, sans presque se détourner de leur route.

Le port de Gigel est défendu, à l'ouest, par la presqu'île avancée vers le nord, sur laquelle est bâtie la ville; du côté du large, il est imparfaitement couvert par une chaîne d'ilots de rochers, entre lesquels la mer se précipite, dans les gros temps, avec violence. Cette chaîne, qui se rattache à l'extrémité de la presqu'île, court vers l'est, parallèlement à la côte; sa longueur est de deux cent trente mètres. Duquesne commandait la marine de l'expédition de 1664 : après avoir étudié cette

station pendant un séjour de trois mois, il proposait de réunir d'abord les îlots entre eux par de fortes maçonneries, puis, de les prolonger par un môle de deux cents mètres de long, infléchi vers le S.-E. Une passe d'environ cent mètres serait restée ouverte à l'est, entre le musoir du môle et la roche du Marabout sur laquelle le duc de Beaufort avait effectué son débarquement; l'étendue du port eût été de près de six hectares. Duquesne estimait que, dans son état naturel, le port pouvait abriter trois à quatre vaisseaux ¹, et qu'après l'exécution des travaux proposés, il y tiendrait quinze vaisseaux, douze galères et tous les sandals du pays ².

L'ancienne *Igilgilis* était une ville épiscopale traversée par des voies romaines conduisant à Bougie, à Sétif, à Constantine, à Hippone. Au commencement du xvi^e siècle, Léon l'Africain donnait six cents feux à Gigel. Sa population avait défendu avec honneur son indépendance contre les souverains de Tunis et de Bougie. En 1514, elle s'attacha volontairement, sous la condition d'un léger tribut en denrées, à Aroudj Barberousse, qui prit le titre de sultan de Gigel, fit de la ville le dépôt de ses prises, soumit les populations environnantes, et ne la quitta que pour faire la conquête d'Alger et du reste de la régence. Son port con-

¹ Les vaisseaux de Duquesne avaient à peu près la dimension de nos grandes corvettes.

² Documents manuscrits du dépôt de la marine.

tinua d'être fréquenté; les Français¹, les Génois, les Vénitiens, les Flamands y avaient des comptoirs; on en tirait principalement des cuirs et de la cire, et les relations dont ces exportations étaient l'objet maintenaient la paix entre la ville et les Cabyles. Cependant, Louis XIV, ayant voulu former un établissement militaire sur la côte de Barbarie, jeta les yeux sur Gigel. Le duc de Beaufort s'en empara par son ordre le 25 juillet 1664, et y laissa 400 hommes commandés par le comte de Gadagne : un petit fort, dont les restes existent encore au-dessus de la ville, fut construit; mais, la mésintelligence ayant éclaté entre les soldats et les marins, les indigènes surent en profiter. Ils enlevèrent le fort, le 50 octobre, en massacrerent la garnison, et restèrent maîtres de trente pièces de canon. Depuis, le commerce de Gigel avec l'Europe ne s'est pas rétabli. Peyssonnel n'y trouva, en 1725, qu'une soixantaine de maisons : toutefois, les habitants cherchaient à se relever de leurs pertes, en trafiquant avec les compagnies de la Calle et de Tabarque; ils avaient même quatre bateaux pour la pêche du corail. Les Cabyles des environs n'ont jamais cessé d'opprimer la ville; sans cette circonstance, elle entretiendrait des rapports bien plus actifs avec les ports que nous occupons.

¹ « Burgus est hodie, ob commercia Gallorum coria et ceras comparantium, sic satis frequentatus, portu mediocri et ædificiis commodis decoratus. » (Gramaye, *Afr. illustr.*, lib. vii, cap. 15.)

Ses habitants possèdent vingt-quatre sandals, et comptent parmi eux deux cents matelots; leurs chantiers de construction sont renommés, pour l'élégance et la solidité des embarcations qui en sortent. Il y a là les éléments d'un établissement maritime facile à développer. Déjà les corailleurs demandent à former une station de pêche à Gigel; si quelques-uns d'entre eux s'y établissaient à poste fixe, il entrerait bientôt des indigènes dans leurs équipages; ceux-ci reviendraient volontiers aux habitudes de leurs pères, ils accepteraient chez eux les relations qu'ils viennent chercher dans nos ports, et le véritable moyen de conquérir Gigel serait certainement alors, non d'y envoyer des soldats, mais d'exécuter les projets de Duquesne.

A la pointe du jour, nous étions au nord de Mers-El-Zeitoun, et nous avions le cap Bougaroni à l'est. Les montagnes dont la mer bat le pied sont, comme à l'ouest de Bougie, sauvages sans être pittoresques; leur masse ne laisse pas d'être imposante, mais, quoique vertes, elles n'offrent aucun de ces détails gracieux qui charment le voyageur dans les Alpes et les Pyrénées. Ces parages passent pour abondants en corail; malheureusement, la férocité des tribus voisines ne permet pas aux pêcheurs d'y prendre d'abri.

Après le cap Bougaroni, la côte est profondément dentelée. Elle doit à cette configuration son nom de *Djebel sbâa rous*, montagne des sept caps :

la roche en est calcaire ; la crête est couronnée de pins et de caroubiers ; des espaces cultivés, rares et rétrécis, brillants de la plus fraîche verdure, indiquent le voisinage des fontaines ; près de chacune d'elles, quelques huttes, véritables *mapals* des anciens Numides ¹, semblent ensevelies sous les arbres.

Le Ras-el-kébir est formé de prismes basaltiques d'un gris pâle qui se retrouvent jusqu'au delà de Collo : on en distingue avec des lunettes de semblables au sommet du pic élevé de Coudia qui signale au loin l'atterrage. Enfin, au détour d'une roche, nous découvrons la mâture de quelques sandals, puis un bout de quai et une espèce de magasin construits en gros libage, de beaux arbres plantés sans symétrie, une mosquée, et, en arrière sur le coteau, quelques maisons d'un aspect misérable, couvertes en tuiles creuses : c'est tout ce qu'on voit de Collo. Ce peu de constructions garnit l'espace compris entre les extrémités de deux collines dont la mer baigne le pied, et en arrière desquelles est une jolie plaine. Les géographes donnent deux mille âmes à Collo : c'est beaucoup plus que ne promettent les apparences.

Nous arborions, en mouillant, le pavillon parlementaire : aussitôt un canot se détacha de la côte, et trois hommes, qui le conduisaient, étant

¹ Ceterum adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ *Mapalia* illi vocant, oblonga, incurvis lateribus facta, quasi navium carinæ sunt. — Sall., *Jugurtha*, cap. 18.

montés à bord, nous annoncèrent qu'ils allaient chercher le cheik. Ils furent, en effet, bientôt de retour avec deux autres canots garnis d'une société plus nombreuse. Cette fois, on apportait force poules, des singes, et l'on nous parla de petits tigres à vendre. Matelots et passagers s'étaient précipités à la rencontre des singes, et, comme les Arabes ne se détournent jamais par simple curiosité, ils conclurent de notre empressement qu'il fallait mettre un très-haut prix à leur marchandise; ils vendirent peu de chose, et d'une si petite circonstance sortit, pour eux et pour nous, une double leçon de commerce et de diplomatie.

Parmi nos hôtes se trouvaient plusieurs individus à l'œil bleu, au teint clair, à la barbe blonde; nous avons, le lendemain, retrouvé chez des Cabyles enrôlés dans les spahis de Joussouf les mêmes caractères des races du nord de l'Europe. On reconnaît dans ces hommes, si différents des aborigènes, des descendants des Vandales qui, après un siècle d'établissement en Afrique, furent vaincus mais non détruits par Bélisaire. Il n'est pas étonnant que Collo soit un des points où sont demeurées des agglomérations de cette race : on s'expliquerait, en effet, très-bien qu'après la retraite de Gélimer dans le mont Edough (*Papua mons*), des débris de sa nation se fussent établis dans le prolongement de cette chaîne ¹.

¹ Belisarius Gelimerum persequens, usque munitam per-

Cependant, le capitaine faisait servir le café aux principaux Colloains venus à bord, et deux groupes nombreux, dont un armé, se formaient séparément sur le rivage. On nous expliqua fort longuement que les habitants de la ville étaient nos amis et nous recevraient très-volontiers, mais qu'ils n'étaient pas maîtres chez eux, surtout les jours de marché; que, si nous prenions terre, les Cabyles des environs en feraient, après notre départ, porter la peine à la ville; qu'on ne pouvait pas même répondre de ceux qui s'apercevaient sur le rivage; que, néanmoins, on allait faire part aux Colloains et aux Cabyles de nos dispositions bienveillantes, et s'assurer de la nature des leurs. Nous vîmes, en effet, au retour des envoyés, la foule entrer dans la mosquée. La délibération n'ayant point levé les craintes de nos amis, le capitaine Alliez se dirigea vers la terre dans un canot armé d'un pierrier et d'une douzaine de fusils. Sans en descendre, il engagea deux cheiks à venir faire le sondage avec lui : ceux-ci n'hésitèrent pas à lui donner cette garantie contre les balles des leurs. Une pièce de 18, chargée à mitraille, était

venit civitatem, juxta mare sitam, quam Hipponem regium vocant. Ibi Gelimerum audivit in Papuam montem confugisse, nec facilem a Romanis captu esse. Hic enim mons in Numidiæ finibus extremis, valde quidem abruptus, adituque difficilis, petris undique altissimis communitus, in quo Maurusii barbari habitantes Gelimeri amici ac bello socii.—Procop., *De bell. Vandal.*, l. 1.

pointée du *Fulton* sur les groupes du rivage. Le sondage se fit paisiblement. Rien n'obligeait ces cheiks, qui nous avaient vus charger nos armes, à se donner en otages sur un canot français : un coup de fusil lâché par un Cabyle indépendant d'eux exposait, telle était leur conviction, leurs têtes à tomber : ils vinrent, cependant, sans autre dessein que de nous donner une opinion favorable de leurs sentiments pour la France.

Les habitants de Collo justifiaient ainsi les éloges que fait Léon l'Africain de la douceur de mœurs et de la loyauté de leurs ancêtres. Ceux-ci défendaient avec succès leur liberté contre les princes de Tunis et de Constantine, lorsqu'en 1520, ils s'attachèrent, sous la garantie de certaines franchises, à la fortune de Khaïreddin : cette acquisition décida du sort de la ville et de la province de Constantine, dont Collo était le port; elles se rangèrent, pour n'en plus sortir, sous la même domination.

Cette échelle était dès longtemps fréquentée par les Français et les Génois ¹, et malgré la décadence continue du commerce, elle n'a jamais été complètement abandonnée. La compagnie de la Calle y entretenait un agent; elle en tirait annuellement du miel, des grains, un peu de coton, de l'huile,

¹ Oppidum autem arcem in rupe vicina habens, et fidam navium stationem, ab omni memoria scriptorum, Genuensibus Gallicisque mercatoribus frequentatissimum. — Gramaye, lib. vii, cap. 15.

trois à quatre cents quintaux métriques de cire au prix fixe de 180 fr., et trente mille cuirs bruts; ceux des bœufs, et des vaches qui avaient porté, étaient tarifés à 4 fr. 50 c. et à 2 fr. 80 c. Ces relations, longtemps interrompues, furent renouées en 1816; en 1820, les Colloains chassèrent la garnison turque et se déclarèrent indépendants. Au bout de quelques mois, ils en demandèrent une nouvelle, afin de rappeler chez eux le commerce français, que cette collision avait forcé de s'éloigner.

Il serait facile d'occuper militairement Collo; mais alors, on aurait à le défendre contre les Cabyles, et les relations commerciales avec l'intérieur seraient rompues, comme il est arrivé à Bougie. Nous pouvons nous épargner cet embarras, et suivre avec plus d'avantage et de sûreté l'exemple de Khaïreddin : ce serait une vanité bien mal placée que celle qui se piquerait, au xix^e siècle, de plus de violence que le premier corsaire du xvi^e. Les dispositions diverses que nous avons trouvées dans les populations de la ville et des environs de Collo sont celles de tous les points habités de la côte, et partout, les Cabyles eux-mêmes, en se préparant à repousser nos armes, désirent trafiquer avec nous.

Je ne sais pas si nous referons de Collo la place de commerce *la place la plus opulente et la plus sûre de la côte*¹; mais ses environs présentent de

¹ Léon l'Africain, liv. v.

nombreuses ressources : ils possèdent des forêts de chênes, d'où la marine algérienne tirait des bois de construction ; des échantillons de minerai recueillis, en 1784, par M. Hugens, agent de la compagnie de la Calle, annonceraient un riche gisement de cuivre. Les habitants fabriquent des étoffes grossières, et font le cabotage avec Alger et Tunis. C'est un germe d'industrie à développer. Devant Collo, l'ancre est excellent, et parfaitement abrité des vents de N.-O. ; les frégates peuvent mouiller à cinq cents mètres de la côte, et près de terre on trouve cinq mètres d'eau. A trois quarts de lieue au sud, le petit lac qui, d'après une tradition confirmée par l'existence de nombreuses ruines, formait l'ancien port, a conservé toute sa profondeur ; il n'est séparé de la mer que par une langue de terre de cent mètres de large, dans laquelle il serait peut-être facile de rétablir un chenal ; l'Oued-Zeamah est navigable à trois lieues dans les terres. En résumé, le pays de Collo mériterait d'être soigneusement étudié.

Tandis que nous parlementions et que nous prenions des renseignements, des feux nombreux s'allumaient de sommet en sommet, le long de la belle vallée de l'Oued-Zeamah, et l'avis de notre présence était encore loin de Constantine, que nous étions en route pour Stora.

La ville de Stora figure dans plusieurs livres de géographie avec un bon port, un commerce considérable, et nous la cherchions de très-bonne

foi au fond d'une anse formée par des montagnes abruptes, où nous venions de mouiller : ce lieu est complètement désert.

A quelques pas de la mer sont les ruines de réservoirs voûtés qu'alimentait une source voisine ; les flots baignent le pied d'anciennes murailles en moellon et en briques, qui ont pu contenir un poste de quelques hommes et un dépôt pour le matériel. La rapidité des pentes ne laisse pas place pour un plus grand établissement. A l'est, la côte est boisée et susceptible de culture ; la vallée de l'Oued-el-kébir est très-ouverte et se dirige sur Constantine. Sur la hauteur qui domine son embouchure, aujourd'hui fermée par une barre de sable, était l'ancienne *Rusicada* : le sol est couvert de ses ruines. A égale distance de Constantine et d'Hippone, elle communiquait par des voies romaines avec ces deux villes. Le pays paraît facile à percer : cet atterrage acquerra quelque importance, quand le pays sera pacifié : la compagnie de la Calle y faisait, par occasion, quelques chargements de blé, mais elle n'y a jamais tenu d'agents. Je ne me suis pas expliqué comment ces avantages apparents n'ont pas retenu sur ce point la moindre agglomération de population ; de plus heureux vérifieront les causes de cette solitude. Le mouillage de Stora n'est préférable à celui de Collo que pour les petites embarcations : il n'y tiendrait pas à l'aise plus de deux corvettes, et l'on n'aperçoit pas de facilités pour l'établissement d'un port.

L'amiral Defresne avait recommandé à M. Alliez d'examiner le mouillage et de sonder les dispositions des habitants : celles-ci ne se manifestèrent que par six coups de fusil tirés hors de portée, que nous adressèrent, par forme de protestation, neuf Arabes qui parurent sur les hauteurs.

Cependant, l'ombre s'étendait sur la côte de Stora, et les derniers rayons du soleil faisaient reluire dans le lointain les roches aiguës de l'Edough et du cap de Fer ; l'air et la mer étaient silencieux comme la terre : c'était un de ces calmes d'été qui, dans le golfe de Numidie, désespèrent si souvent les navigateurs à la voile. A la nuit, *le Fulton*, qui prenait sa force en lui-même, agita de ses aubes puissantes cette surface immobile ; le ciel était pur, la lune éclatante, et, au bout d'une heure, on n'entendit plus sur le pont que le bruit de la machine et du sillage du bâtiment : j'y passai la nuit étendu sur le banc de quart. L'esprit aime, au milieu du spectacle immuable des grandes scènes de la nature, à se plonger dans la méditation des vicissitudes qui affectent les œuvres des hommes. Depuis quarante-huit heures, nous étions passés en vue de bien des cités jadis florissantes, Rusguniæ, Rusucurrium, Bougie, Igilgilis, Cullu, Rusicada ; encore quelques moments et nous allions nous trouver sur les ruines d'Hippone. Tout cela est couvert d'herbes et de sable, ou réduit à l'état de misérables villages. Les Romains et les Goths ont disparu de la mémoire même de

ceux qui leur succèdent, et les chacals habitent les caveaux des prêteurs et des évêques. Pourquoi ces longues destructions? pourquoi cet engourdissement d'une terre si féconde, baignée par une mer si belle, éclairée par un soleil si doux? ou plutôt, pourquoi verrions-nous dans les prospérités dont elle est déchuë autre chose que la mesure de celles qu'il dépend de nous de lui rendre? Je me mis donc à reconstruire l'avenir avec l'histoire du passé; je me représentai nos soldats rassemblant les pierres taillées par les légions de Métellus et s'installant dans les *mansions* romaines restaurées; les églises d'Afrique sortant de leur poussière aux chants dont elles sont veuves depuis quatorze siècles; la chaire de saint Augustin relevée dans les écoles de Tagaste et de Madaure; les ports de la côte recreusés par l'art moderne; les vaisseaux de l'Europe y donnant rendez-vous aux caravanes du désert; les exploits ou les bienfaits des Gaulois de César, de saint Louis, de Joinville, de Napoléon, de Beaufort, de Duquesne, de Bonaparte, de Kléber, de Desaix, et de nos contemporains eux-mêmes, nous servant de parrains sur ce rivage; enfin les échos de l'antique Mauritanie retentissant d'accents français et répondant par une fraternelle sympathie à tous les signaux donnés des côtes de Provence. Depuis, à mesure que j'ai pénétré plus avant dans l'étude des intérêts de mon pays et des ressources de l'Afrique, j'ai senti se fortifier en moi la conviction que ce qui s'est

fait autrefois n'a pas cessé d'être possible, et que la France n'a point en vain promis une conquête à la civilisation.

Nous entrions au jour dans le golfe de Bone, et bientôt, traversant un essaim de bateaux corailleurs qui partaient pour la pêche, nous jetions l'ancre au mouillage du Cassarin, au S.-E. de la roche connue qu'on prendrait pour un lion colossal couché au pied de la Casbah.

CHAPITRE V.

ITINÉRAIRE DE BONE A LA CALLE.

Camp de Drâan. — Tribu des Merdès. — Tribu des Ouled-Djeb. — Tribu des Ouled-Calla. — La Calle. — Anciennes concessions françaises en 1520, 1561, 1694, 1730, 1741, 1747, 1793, 1816. — Ressources de la Calle. — Cavaliers arabes. — Ruines du bastion de France. — Tribu de Djeballah. — Tribu des Seybas. — Tribu des Beni-Urdjin.

Plusieurs de nos compagnons de voyage avaient ordre d'aller, aussitôt après leur arrivée à Bone, recueillir au camp de Drâan des renseignements sur la coopération qu'on pourrait attendre des Arabes, dans le cas d'une expédition contre Constantine. Nous ne primes que le temps nécessaire pour nous pourvoir de logements et nous procurer des chevaux : à dix heures et demie nous étions en route pour le camp.

Il est établi à cinq lieues au sud de la ville, et

couronne un monticule à pentes douces qui s'élève comme une île au milieu de la plaine; sa forme est rectangulaire et il est entouré d'un fossé de deux mètres de profondeur, dont les déblais sont intérieurement relevés en parapets; aux quatre angles sont de petits bastions sur chacun desquels est établie une pièce de canon. Il n'est pas besoin d'autres fortifications pour défier les efforts des Arabes. Dans cette enceinte étaient réunis deux mille hommes, dont moitié de troupes musulmanes sous les ordres du commandant Joussof. Prématurément investi par un arrêté du maréchal Clauzel du titre de bey de Constantine, Joussof avait pris dans ses relations avec les indigènes toute la représentation attachée à cette dignité : sa conduite pleine de tact avec les officiers français, vis-à-vis desquels sa position était souvent délicate, la discipline à laquelle il soumettait ses Turcs et ses spahis, le dévouement qu'il leur inspirait, la parfaite soumission qu'il obtenait des tribus environnantes, témoignaient de son intelligence et de son habileté : par ses qualités et par ses défauts mêmes, car il en est qui sont des moyens de succès dans le monde, il était en état de rendre à notre cause les services les plus signalés, et pour l'arrêter dans cette carrière, il a fallu les entreprises inconsidérées dans lesquelles on l'a compromis.

Joussof nous reçut sous une vaste tente ouverte, en avant de laquelle ses drapeaux étaient plantés près de quatre obusiers de montagne en batterie :

il vint à notre rencontre entre deux rangs, l'un de Turcs, l'autre d'Arabes, qui se tenaient dans une attitude respectueuse à droite et à gauche de son divan. Les Turcs étaient de ceux qu'il avait conquis par son adresse et son courage, en 1852, dans la Casbah de Bone; les Arabes étaient des jeunes gens appartenant aux principales familles des tribus, et leur présence en ce lieu était un signe d'assentiment et de soumission. Quoique le camp fût commandé par un chef de bataillon français, Joussof y exerçait sur les siens l'autorité souveraine, et peu de jours auparavant, usant du droit de vie et de mort que s'arrogent les beys, il avait fait trancher la tête, sans autre forme de procès, à son secrétaire accusé d'avoir voulu l'empoisonner.

Les Arabes sont un peuple poli et cérémonieux; leur style épistolaire donne une juste idée de leurs habitudes, et les grands sont obligés, parmi eux, d'être dans un état de représentation continuel. Joussof, qui recevait des tribus de nombreuses députations, soutenait à merveille un rôle si fatigant, ne s'oubliant jamais une seule minute et ne souffrant d'aucun de ses compatriotes des familiarités, qu'il est difficile de leur permettre ou de prendre sans perdre, à leurs yeux, quelque chose de sa considération. Nous eûmes pendant la journée notre part des honneurs du beylik; on nous fit entendre la musique aiguë et monotone qui accompagne partout les beys; des Turcs et des spahis noirs nous donnèrent, tout nus, sur les tapis dont

la tente était garnie, le spectacle de luttes qui rappellent les jeux athlétiques de l'antiquité; des Arabes nous montrèrent leur adresse à cheval. Ces habitudes, la recherche que les Turcs et les indigènes portent dans la tenue de leurs armes, annoncent un peuple chez lequel la force et l'adresse corporelles sont encore les premières qualités militaires; mais ce ne sont pas les seules qu'il soit susceptible d'acquérir : pourvu qu'on sache occuper son imagination et tenir compte de ses préjugés et de ses habitudes, cette espèce d'hommes est essentiellement disciplinable. La même disposition se remarque sous des formes différentes dans les Turcs; ceux d'entre eux à qui Joussouf avait confié des canons s'appliquaient, avec une ardeur extrême, aux manœuvres d'artillerie que leur enseignait un sous-officier français, et ils y réussissaient parfaitement.

Le chemin de Bone à Drâan passe auprès des ruines d'Hippone sur lesquelles nous aurons occasion de revenir; il côtoie un moment la Seybouse sur l'emplacement des quais antiques, et traverse, en laissant à l'ouest les collines de Bélévida, la plaine à présent inculte, dont la fertilité déterminait jadis la formation d'un des principaux établissements des Romains.

Notre séjour à Bone paraissait devoir se prolonger, et j'avais hâte de visiter les restes des anciens établissements français : je voulais d'ailleurs faire connaissance avec les Arabes autre part que dans

nos camps et dans les villes; une course à la Calle offrait le moyen d'atteindre ce double but; nous résolûmes, M. Prosper de Chasseloup et moi, de nous y rendre en suivant le pied de l'Atlas, et d'en revenir en côtoyant la mer : nous retournâmes donc le 25 septembre au camp de Drâan. Nous en partîmes munis des recommandations alors puissantes du commandant Joussof pour les tribus dont nous devons traverser le territoire, et accompagnés de plusieurs Arabes, dont le plus qualifié était Sidi-Mahmoud, cheik des Merdès. La présence de domestiques européens est moins un secours qu'un embarras dans une course du genre de celle que nous entreprenions; nous n'avions point emmené les nôtres : il était plus commode et plus sûr de recourir à des indigènes, et, sous ce rapport, la prévoyance obligeante du commandant n'avait rien laissé à ajouter à nos arrangements.

De Drâan au douar des Merdès, où nous devons nous arrêter, il y a sept lieues, toujours en plaine. D'assez hautes montagnes s'élèvent au sud; on laisse, au nord, les collines isolées de Sidi-Denden et de Kennader. Le sol consiste en une argile mêlée de sable, dont la fécondité est attestée par la vigueur et la profusion des chardons et autres grandes plantes qui le couvrent; leur hauteur dépasse le plus souvent celle d'un homme à pied, quelquefois celle d'un homme à cheval : tout cela est inculte, et nous n'avons trouvé sur nos pas qu'une douzaine d'arbres épars.

Nous avions passé, aux gués de Sidi-Denden et de Sidi-Abdelaziz, la Seybouse et la Mafrag, qui, à leur sortie des montagnes, offrent à la navigation un lit plus étroit mais aussi facile que celui de la Saône dans les environs de Lyon. Nous n'apercevions plus ni la Casbah de Bone, ni le drapeau de Drâan; nous étions, enfin, dans l'Afrique des Arabes; rien autour de nous ne rappelait l'Europe qu'un fusil de dragon de la manufacture d'armes de Saint-Étienne mêlé aux longs fusils à platine carrée dont étaient armés nos compagnons de voyage. Nous remontions depuis une demi-heure la rive droite de la Mafrag, et nous atteignions la montagne, lorsque deux de nos cavaliers se dirigèrent ventre à terre vers un vallon peu profond, où était établi un douar : les chefs vinrent à notre rencontre, baisèrent la main de Sidi-Mahmoud, nous saluèrent en portant leur main droite sur leur cœur, et nous conduisirent à leurs tentes. Là, on s'empara de nos chevaux; ils furent bientôt attachés par les paturons de devant à une longue corde tendue entre deux piquets; on étendit des tapis par terre, et nous fûmes établis pour la nuit.

L'installation des douars est partout à peu près la même. Ils se composent, en général, d'une vingtaine de huttes ou tentes, suivant la saison; chaque famille a la sienne. L'étoffe de la tente, tissée en laine noire et fort épaisse, se gonfle à l'humidité, et offre un abri parfait contre les pluies torrentielles de l'Afrique; mais il y entre beaucoup de

matière et de main-d'œuvre. Une économie bien entendue en réserve l'usage pour les mois d'hiver; d'ailleurs, dans cet heureux climat, des saisons entières se passent, sans que l'azur du ciel soit un instant voilé, et l'on se contente, les deux tiers de l'année, de simples abris dont la toiture en branchage porte sur des piquets de bois; des claies en broussailles se posent du côté d'où vient le vent. Ces huttes, espacées de dix en dix mètres à peu près, forment un cercle dont l'aire est, toutes les nuits, occupée par le bétail; des chiens nombreux qui s'attachent, comme nos chats, au douar et non pas à l'homme, font la garde la nuit, et malheur à l'étranger, qui, pour un motif quelconque, s'éloigne de dix pas de sa natte; il est à l'instant signalé par les aboiements de la meute affamée, et risque, s'il se laisse effrayer, d'être mis en pièces par elle.

Les douars changent de place quand les pâturages environnants sont épuisés, et il est rare qu'ils conservent la même plus de trois mois. Quoi qu'il en soit, le séjour du bétail donne à la superficie occupée une fumure très-énergique; on la laboure deux ou trois années de suite, et c'est là le seul parti que l'agriculture arabe sache tirer des engrais.

La connaissance faite avec nos hôtes, nous employâmes les deux heures de jour qui nous restaient à explorer les environs du doûar. Deux sources assez pauvres et des plantations de maïs et de tabac

font le principal mérite du vallon; à peu de distance sont les ruines d'une habitation romaine. Des sommets voisins, l'œil suit distinctement la direction E.-S.-E. de la longue vallée par laquelle la Mafrag descend de l'Atlas. A ce point, les Arabes l'appellent *Oued-Merdès*, du nom de la tribu qui en habite les bords : celui de *Mafrag* qu'ils lui donnent plus bas vient de la barre que forment les vents du large à son embouchure. Les rivières et les moindres ruisseaux de la Barbarie changent de nom à mesure qu'ils passent d'un territoire de tribu sur un autre. Cette particularité, qui introduit une grande confusion dans les indications topographiques, est une conséquence de l'état de fractionnement politique du pays; elle s'effacera naturellement, à mesure que des relations régulières s'établiront entre les diverses parties d'un même bassin.

La roche de la montagne est de grès rouge : cette formation comprend une très-vaste étendue; de Drâan à la Calle et de la Calle à Bone, je n'en ai point distingué d'autres. Ces premiers gradins de l'Atlas ont un caractère que nous avons déjà remarqué sur le Boudjaréah : l'argile féconde de la plaine remonte jusqu'au pied des rochers; une riche verdure tapisse leurs flancs, et si les arbres qui la forment ne s'élèvent pas davantage, la faute en est, quoi qu'en ait dit Salluste, non pas au sol, mais aux habitudes destructives des indigènes.

Les musulmans prennent après le coucher du

soleil un repas, et les apprêts du nôtre s'achevaient à notre retour de la promenade. Des nattes sont étendues sur le sol; les convives s'accroupissent autour, à l'exception de l'hôte qui, sans toucher aucun mets, se tient debout vis-à-vis de nous, veillant à l'ensemble du service et guettant nos moindres désirs. C'est ainsi qu'Abraham recevait ses hôtes¹; et ce n'est pas la seule fois que j'aie trouvé les mœurs de la Bible sous les tentes des Arabes. Cependant, on apporte dans des vases de bois un peu ternes, s'il faut tout dire, des œufs durs, des crêpes au miel, des volailles bouillies et du couscoussou. Les crêpes devaient, par malheur, être immergées dans une immense sauce couleur d'ocre. Notre interprète Mohhamed y trempa les doigts pour la goûter, et n'en trouvant pas les condiments suffisamment mélangés, il se mit, pour les rendre dignes de nous être offerts, à les malaxer avec une de ses mains; mais, prévoyant ses intentions, nous avons prélevé notre part des crêpes avant qu'il ne versât la sauce dessus, ce qui lui donna une fort médiocre idée de notre goût. Les volailles, dépecées sans fourchettes ni couteaux, étaient bonnes, quoique poivrées à l'excès pour des palais européens. Enfin, nous arrivons au couscoussou : c'est le fond de la cuisine arabe. Le couscoussou est à la fois le pain, la

¹ *Gen.*, cap. xviii, v. 8. Tulit quoque butyrum et lac et vitulum quem coxerat, et posuit coram eis; ipse vero stabat juxta eos sub arbore.

soupe, le bouilli et le dessert; point de repas sans couscoussou. Les femmes arabes, après avoir broyé le froment dans des moulins à bras, en jettent la farine dans un vase de la forme d'un grand tambour de basque; elles y ajoutent un peu d'huile, et la font passer rapidement sous leurs doigts, jusqu'à ce que le tout se forme en grumeaux de la dimension d'un grain de millet : on obtient ainsi une espèce de semoule qui se cuit à la vapeur, et se mange avec du lait, du bouillon, du beurre ou tout autre apprêt. Le couscoussou est un aliment nourrissant, salubre et agréable; il peut paraître sur les tables les plus somptueuses, aussi bien que sur les plus modestes; c'est mieux que les puddings anglais, et c'est une conquête à proposer à nos artistes en cuisine. Le pain, les fourchettes, les assiettes, les verres sont inconnus, et le vin pros- crit dans les douars. De moments en moments, des jattes d'eau et d'excellent lait circulent à la ronde, et chacun y trempe les lèvres à son tour. Le repas fini, on apporte de l'eau et du savon, et tous les convives, en commençant par les plus qualifiés, lavent dans un vase commun leurs mains graisseuses, leur barbe et leur visage. Plusieurs des nôtres ne faisaient aucune difficulté de se rincer la bouche avec cette lessive; nous n'avons pas poussé si loin l'amour de la propreté.

Les touristes anglais ne manquent jamais, en écrivant leurs voyages, de décrire les principaux repas d'auberge qu'ils ont fait. Je demanderais

pardon de m'être ici laissé entraîner à leur exemple, si Brillat-Savarin n'avait pas déclaré quelque part que la civilisation des peuples se mesure à l'état de leur cuisine : si son observation est exacte, les détails où je viens d'entrer n'ont pas besoin d'autre excuse. Il y aurait de l'ingratitude à ne pas ajouter que rien n'est plus cordial que l'hospitalité des Arabes ; elle s'exerce envers les inconnus comme envers les voisins, et forme entre celui qui la reçoit et celui qui la donne un contrat religieux d'assistance mutuelle.

Les puces et les moustiques ne sont assurément pas les moindres ennemis que nous ayons à combattre en Afrique ; la terre en est garnie, et, dans certains lieux, elles interdisent complètement le sommeil à l'Européen qui n'est pas acclimaté. Des nuits douloureuses succèdent ainsi à des journées pénibles ; elles ajoutent aux fatigues, au lieu de les réparer, et les maladies font invasion sans résistance dans un corps débilité. C'est là l'histoire des pertes d'hommes éprouvées par plus d'un régiment. Les femmes arabes, pour se préserver des morsures de ces insectes, se frottent le corps d'huile ; cette huile, en pénétrant les vêtements, donne à leurs plis une richesse et un moelleux qu'obtiennent à peine les artistes en mouillant les draperies de leurs modèles ; les hommes s'accoutument à l'atmosphère de rancidité dont elle environne les dames comme elles à la fumée du tabac. Pour nous, étendus près du douar, sur

des nattes que nous cédaient nos hôtes, nous subissions les vengeances des victimes affamées de leurs précautions, et nous n'avions pour nous distraire de nos souffrances que le concert incessant des longs aboiements des chiens, alternant, en chœur, avec les glapissements aigus des bandes de chacals du voisinage.

A minuit, le cheik Hafsi, de la tribu des Beni-Urdjin, vint nous tirer de peine, et nous partîmes avec une soixantaine de cavaliers, par un clair de lune magnifique. Pendant la première heure, nous marchâmes sur une terre forte, puis nous entrâmes sur un terrain marécageux desséché par le soleil et couvert de grands roseaux. Ce marais est ce que les Arabes appellent *Ras-Mafrag*, la tête de la Mafrag¹. Les miasmes infects qui s'en dégagent rendent au loin les alentours inhabitables. Il ne sera possible de cultiver de ce côté que lorsque cette vaste étendue vaseuse sera desséchée par l'art, ou soustraite à l'action du soleil par un toit de verdure. Le premier parti n'est guère proposable. Le dessèchement des marais est l'œuvre d'une société avancée; il suppose le voisinage de populations puissantes, laborieuses, se trouvant à l'étroit sur les terres naturellement saines; mais, si l'on confiait au Ras-Mafrag un

¹ La source de la rivière est très-loin de là; mais on a vu que les Arabes ne l'appellent du nom de *Mafrag* qu'à son embouchure.

semis du cyprès des marais (*cupressus disticha*), qui réussit si bien à Toulon, la nature ferait le reste, et sa forêt rappellerait en petit le *dismal swamp* de la Caroline du Sud.

Après le marais, on entre dans des terres fortes, qui ont l'avantage d'être traversées par quelques ruisseaux. Nous nous arrêtàmes à trois heures. On eût dit à l'étendue d'incendies qui brillaient devant nous dans le lointain que deux villes étaient en flammes : c'étaient des bois taillis auxquels les Arabes avaient mis le feu, et qui, brûlant de l'avant-veille ne devaient peut-être pas s'éteindre le lendemain.

Aux premières lueurs du crépuscule, les Arabes étendus autour de nous se levèrent à la voix du cheik Hafsi, et chacun se tournant vers l'orient, fit à Dieu sa prière, tantôt le front prosterné contre terre, tantôt droit, les bras croisés sur la poitrine, et les yeux levés avec confiance vers le ciel. Ce devoir accompli, nous montâmes à cheval, et nous recevions, à huit heures du matin, l'hospitalité dans le principal douar des Ouled-Djeb.

C'est là que se termine la plaine; des montagnes couvertes de bois encadrent de gras pâturages; les palmiers, les agaves, les cactus, qui donnent à la campagne d'Alger sa physionomie africaine, ne se montrent point ici, et, avec quelques maisons éparses dans le paysage, on s'y croirait dans les forêts de la Bourgogne. La forêt sur la lisière de laquelle était le douar garnit les deux versants

d'une montagne dont le lac El-Malah baigne le pied. Le grès rouge perce, de distance en distance, le sable qui constitue le sol; ce sable lui-même est souvent d'une humidité remarquable. L'essence de ces bois est presque exclusivement de chêne liège, et le nombre des écorces exploitables est immense : l'on n'en tire aucun parti; elles tombent de vétusté, ou sont noircies par le feu que les Arabes mettent périodiquement aux broussailles. Les forêts s'étendent, en laissant entre elles quelques vallons en culture, au nord jusqu'à la mer, à l'ouest jusqu'au cap Rose, et à l'est jusqu'à la frontière de la régence de Tunis. Je ne saurais, autant qu'on puisse s'en rapporter à un calcul fait à vue de pays, en évaluer la superficie à moins de 20,000 hectares. Tous ces bois sont domaniaux.

L'aménagement des forêts de la Calle est en ce moment l'objet des études d'un inspecteur forestier. On ne saurait trop se garder d'en livrer l'exploitation à l'ignorance et à la cupidité : il y va de la nature même du sol. Les rosées qui alimentent les ruisseaux auxquels cette partie de la régence doit sa fraîcheur actuelle, et devra sa richesse future, se condensent sur le feuillage de ces bois. Dépouillé de la verdure qui le tapisse, leur sol sablonneux ne présenterait bientôt plus qu'un aspect de désolation, les sources se tariraient, et la contrée serait livrée à une affreuse stérilité. Déjà plusieurs revers de montagnes réclameraient des soins spéciaux. La loi des assolements s'applique

aux grands végétaux comme aux petits; les bois résineux succèdent aux bois durs, les bois durs aux bois résineux, et lorsque ces essences différentes existent sur le même sol, la rotation s'établit d'elle-même entre elles. Ici, des cantons entiers sont visiblement fatigués de produire du liège, et l'on n'y aperçoit pas d'autres espèces. Il faudrait y répandre des graines de pins des environs d'Alger et de laricios de la Corse; les nombreuses et belles espèces qui peuplent les forêts méridionales des États-Unis ne réussiraient pas moins bien en Afrique; la nature sablonneuse du terrain est merveilleusement appropriée à leur développement. Au temps où nous vivons, on s'occupe peu d'un avenir éloigné; cependant, ne devons-nous pas rendre à nos descendants les bénéfices de la prévoyance qu'ont eue pour nous nos aïeux, et d'ailleurs n'escompterions-nous pas nous-mêmes l'immense valeur à venir des bois de cette côte? Ces soins nous recommanderaient aux Arabes, à qui nous donnerions ainsi de l'ombre et de l'eau. Le prophète leur a dit que la plantation d'un arbre et l'établissement d'une fontaine sont, après la prière, deux des trois choses les plus agréables à Dieu que puisse faire l'homme.

Arrivés à l'extrémité méridionale du lac El-Malah, il nous était facile de pousser jusqu'à la Calle. Mais nous étions accompagnés d'une soixantaine de nos nouveaux amis, et il était douteux qu'on pût, à la Calle, nourrir les hommes et les

chevaux. Nos compagnons auraient dû revenir coucher au douar des Ouled-Calla où nous étions, et c'était beaucoup pour ceux d'entre eux qui, étant venus nous prendre chez les Merdès, étaient sur pied depuis dix heures du soir. Le paysage était charmant quoique un peu marécageux, et pendant que nous délibérions sur la continuation de notre route, la tribu nous avait dressé une tente. Comment, d'ailleurs, résister à un caïd arabe qui vous sollicite en patois provençal, au milieu des forêts de l'Afrique? Nous cédâmes donc à Ben-Messaoud, vieil ami des anciens Français de la Calle, fils et petit-fils de deux de leurs drogman : grâce à lui, la soirée fut bien remplie, et nos observations sur l'économie intérieure des ménages arabes purent prendre une bonne direction.

Lorsqu'on voit l'Arabe à cheval, au milieu de ses vastes plaines, se livrant avec une joie d'enfant à la fougue de ses caprices, on est tenté de croire que lui seul possède la vraie liberté, et l'on se prend à dédaigner cette liberté de convention qui, dans notre Europe, ne peut faire un pas sans se sentir coudoyée. En y regardant de plus près, on reconnaît que la vie pastorale n'est pas plus qu'une autre exempte d'amertumes, et l'aspect prolongé d'un douar excite dans l'âme un profond sentiment de tristesse : c'est l'effet de la dureté de l'esclavage auquel y sont soumises les femmes. Les soins qui passent parmi nous pour les plus fatigants du ménage et de la maternité sont les

délassements de la femme arabe. Plusieurs fois le jour, tantôt à la pluie, tantôt sous un soleil brûlant, elle va, le dos chargé d'une vaste amphore, chercher de l'eau à la source; elle coupe le bois au loin, disparaît sous le faix en le rapportant, le fend et le débite au retour. On a pour ses forces, quand le douar se déplace, beaucoup moins de ménagements que pour celles du cheval : aussi, la taille de ces malheureuses prend-elle bientôt le pli que leur impriment les fardeaux. Rentrées au douar, elles ont à moudre à bras tout le grain qui s'y consume, puis à réduire, sans l'aide d'aucun moyen mécanique, la farine en couscoussou. Ce cours de labeurs renaît, comme la faim et la soif de la famille, sans cesse ni répit. Cependant, la saison avance, et si le travail de la journée ne laisse pas le temps de filer la laine des troupeaux et de tisser la tente qui doit l'hiver remplacer la toiture de feuillage, il faut les prendre sur les heures destinées au sommeil. Aux labeurs de son sexe, la femme ajoute ainsi ceux de l'homme, de la bête et même des machines. C'est à ce prix cruel que sont achetés les loisirs de l'Arabe. La femme est pour lui un être de l'espèce inférieure ; il ne sait jouir de sa supériorité que dans l'abaissement de celle-ci, et se fait un lâche point d'honneur de ne la soulager ni de la plaindre. S'il est vrai que le travail et le bon emploi du temps soient toute la civilisation, la femme arabe en est beaucoup plus près que son maître : l'introduction de nos ma-

chines les plus simples, du moulin et du métier à tisser, commencera sa libération. Je ne sais quel instinct sauvage avertit les Arabes que notre contact changera parmi eux la condition des femmes et élèvera ces pauvres esclaves à leur niveau ; mais, de tous les effets de notre présence, cette révolution est celui qu'ils semblent le plus craindre : ils y gagneront pourtant autant que leurs compagnes. Les liens de famille, dont la femme est ailleurs le centre, n'existent dans les tribus que pour la guerre et la vengeance. On n'y aime ni mère, ni sœur, ni épouse, ni fille, et le sexe féminin y est en complot permanent contre l'autre ; partant, ni repos, ni confiance, ni douces joies. La gracieuse fierté de l'attitude des femmes arabes dans leur jeunesse, l'expression noble et douce que l'excès de la souffrance n'efface que tardivement sur leurs traits flétris, suffiraient pour démentir la mission du prophète qui a déclaré leur sexe imparfait du côté de l'esprit.

Ces réflexions furent interrompues par le souper. La lune, dans tout son éclat, argentait la surface du lac, et sa clarté se mêlait sous notre longue tente noire ¹ à celle d'un immense feu de roseaux secs. Au-dessus des têtes des Arabes accroupis autour de nous s'allongeaient celles de leurs coursiers

¹ Les tentes des Arabes ne ressemblent point aux nôtres : celles-ci consistent en une large pièce d'étoffe suspendue sur la tête, et fixée en terre seulement par les deux bouts.

numides : ces compagnons dévoués de nos fatigues avaient l'air de prendre une part intelligente à nos délassements. Les visages animés de nos hôtes, aussi attentifs aux histoires qu'au mouton rôti de Ben-Messaoud, semblaient, dans ces lieux sauvages, illuminés de l'élégance déchue de leur race ; et nous, descendants de barbares qui recevions de leurs pères des leçons de civilisation, nous portions, dans ce moment, presque envie à leur condition actuelle.

Parmi les raisons bonnes ou mauvaises de ne point aller à la Calle, que nous avaient données nos hôtes, était la crainte des Ouled-Ali, tribu établie à l'est, avec laquelle ils étaient en guerre, et dont les partis rôdaient dans les environs. Les explications dans lesquelles ils entrèrent sur les moyens de la réduire au repos soulevèrent une question qui, dans l'intérêt des deux gouvernements d'Alger et de Tunis, voudrait être nettement posée et résolue avec loyauté : c'est celle de la fixation des limites voisines entre les deux régences. On n'en saurait choisir de meilleures que la crête du Djebel-Khoumir (note K) qui bornait à l'est notre horizon.

Le 25, nous étions à cheval à la pointe du jour, et bientôt les bords du lac El-Garah offraient à notre admiration un paysage dont il nous semblait avoir lu la description dans Walter Scott : c'étaient les eaux, les bois, les rochers de l'Écosse, et une brume passagère achevait de compléter l'illusion.

Deux heures après le départ, nous apercevions la Calle à nos pieds. La Calle n'était encore qu'un monceau de décombres, reste de l'incendie du 27 juin 1827 : le 22 juillet 1856, M. Albert Bertier est venu, à la tête de cinquante zouaves, reprendre possession de ce sol que nos pères ont occupé trois cents ans, et le brick *le Cygne* a salué de ses bordées le drapeau tricolore, qui n'avait pas flotté sur cette plage depuis 1812. Nous trouvâmes le port plein de corailleurs, et le marché des indigènes établi sur la grève ; le capitaine Peyronie et le lieutenant Prémonville, du 5^e de chasseurs, descendus depuis trois jours des montagnes des Hanchas, où ils étaient allés en remonte, recevaient des chevaux que leur amenaient des Arabes ; deux sous-officiers partis seuls de Bone, avec une somme de 6,000 fr., n'ayant plus trouvé le détachement dans les montagnes, revenaient le joindre avec autant de sécurité qu'ils en auraient eu sur les routes de la Normandie ; en un mot, la Calle renaissait à la seule présence de notre pavillon, et tout ce qui pouvait s'y faire sans un crédit ouvert au budget se ressentait de l'intelligente activité du commandant.

Un banc de rochers de 420 mètres de long sur 60 à 80 de large court dans la direction O.-N.-O., parallèlement à la côte, et son extrémité orientale y est réunie par un isthme de sable : il défend ainsi du large une nappe d'eau de quatre hectares qui communique avec la mer par une ouverture de

cent mètres. Tel est le port que la nature a fait à la Calle, et que l'art n'a point perfectionné. On y éprouve une forte houle par les vents d'ouest ou de N.-O., et ce sont malheureusement les plus fréquents : par tous les autres, il est assez calme; mais on le rendrait excellent en en rétrécissant l'extrémité par deux môles, l'un de quarante, l'autre de vingt mètres de longueur, assis par un *maximum* de profondeur de trois mètres. Tel qu'il est, il peut abriter, 180 bateaux corailleurs, dont une partie se tire à terre comme les navires des anciens dont ils rappellent la forme, mais il n'admettrait pas de bâtiments de plus de cent tonneaux. Après la construction des môles et un curage qui n'aurait à enlever que du sable, des bâtiments de trois cents tonneaux y seraient en parfaite sûreté. Le port est commandé, du côté du sud, par le poste du moulin à vent, où sont encore étendus à terre les canons innocents de l'ancienne compagnie d'Afrique; à défaut des pacifiques dispositions des Arabes voisins, le moindre fortin placé sur ce mamelon garantirait l'établissement de toutes leurs attaques. Sur la plage du fond sont, outre un puits et une source excellente, les ruines d'un lazaret et une mosquée. Les tribus affaiblies des environs reprennent l'habitude de tenir autour leur ancien marché du dimanche, jour que les corailleurs passent à terre. C'est sur la presqu'île de rocher de trois hectares d'étendue qui enceint le port qu'est assise la ville; au-dessus de la Porte-

de-Terre est inscrite la date de 1677; il ne reste des anciennes constructions que quelques magasins voûtés et des murailles sans toiture. Malheureusement la roche est d'un grès à contexture lâche; les érosions de la mer agitée ont déjà enlevé, au nord, tout l'emplacement de l'ancienne muraille; et, quand la lame déferle un peu vivement, on entend, au son creux qu'elle rend jusque sous le pavé, combien son action a déjà pénétré loin, dans les couches les plus friables. On arrêterait encore à peu de frais les progrès du mal.

En foulant ces ruines d'habitations construites par des mains françaises, nous aurions voulu en faire sortir l'histoire inédite des temps passés, et apprendre, par les fautes et les succès de nos pères, comment on forme avec les Arabes des relations avantageuses et durables ¹.

Notre établissement sur cette côte est contemporain de celui des Turcs. En 1520, tandis que Khaïreddin s'emparait de Bone et de Constantine, des négociants provençaux traitaient avec les tribus de la Mazoule, pour faire exclusivement la pêche du corail depuis Tabarque jusqu'à Bone. François I^{er} et Henri II devinrent, dans ces circonstances, les alliés de Khaïreddin et de son fils Hassan contre Charles-Quint et Philippe II.

¹ M. Rang, capitaine de corvette, dont j'ai déjà cité les travaux, a réuni de nombreux matériaux pour l'histoire des concessions, et il est fort à désirer qu'il les complète et les publie.

Sous Charles IX, Selim II nous faisait concession du commerce des places, ports et havres de Mal-facarel, de la Calle, de Collo, du cap de Rose et de Bone.

En 1560, s'achevait le bastion de France.

En 1604, la confirmation des concessions resserrait les liens d'amitié qui existaient entre Henri IV et les sultans.

Tombées sous les Guise dans le dernier état de désordre et de faiblesse, les concessions en sortaient à la voix puissante de Richelieu, et, en 1624, trois mois après que le roi eut changé son conseil, Amurath IV nous cédait *en toute propriété les places dites le bastion de France, la Calle, le cap Rose, Bone et le cap Nègre.*

De François I^{er} à Louis XIV, les négociations, les combats dont les concessions sont le sujet, sont la réaction de la lutte entre la France et la maison d'Autriche, qui a rempli les xvi^e et xvii^e siècles. Jamais diplomatie ne s'est moins détournée de son but que la nôtre sous ces huit règnes. Nous avions pour alliés naturels les ennemis des héritiers de Charles-Quint, et les positions les plus précieuses à nos yeux étaient celles qui les gênaient davantage : ils avaient des établissements sur la côte d'Afrique ; il fallait que nous en eussions également, et que, lorsque nos frontières du nord, du Rhin, des Alpes et des Pyrénées étaient pressées par eux, la Porte fit diversion sur les frontières de Hongrie, les Barbaresques, sur les côtes d'Espagne.

Dans les vicissitudes qui agitaient alors ce coin obscur de l'ancienne Numidie, c'était déjà l'esprit de la révolution française qui combattait le despotisme civil et sacerdotal, avant que l'un ni l'autre se connût bien soi-même.

Après l'abaissement de la maison d'Autriche, l'histoire des concessions perd son caractère politique, et n'est plus qu'économique et commerciale; mais elle n'est pas pour cela moins féconde en enseignements sur la conduite des affaires d'Afrique: on y voit, comme dans la période précédente, les mêmes procédés conduire en bien ou en mal, avec une admirable constance, à des résultats prévus. En 1694, *Pierre Hély et sa compagnie, nommée et avouée par l'empereur de France pour la pêche du corail et autres négoes, sont déclarés propriétaires incommutables des places dites le bastion de France, la Calle, le cap Nègre, Bone, et autres dépendances. Il est défendu à tous les habitants de ces côtes de vendre à d'autres qu'audit Hély et à sa compagnie, les laines, cuirs, cire, et autres marchandises. Il est convenu qu'en cas de guerre, il ne pourra être inquiété; mais qu'au contraire, il sera maintenu dans la paisible possession desdites places, dans lesquelles il est défendu à tout autre négociant d'aller et de commercer sans le consentement dudit Hély, qui, de son côté, s'engage à payer annuellement au divan 54,000 roubies d'or (environ 105,000 fr.). Ce traité d'Hély est resté, jusqu'à la conquête, la base de nos relations avec la régence,*

et les principales dispositions en ont été reproduites mot pour mot dans les conventions de 1714, 1751, 1768 et 1790.

En 1719, les concessions d'Afrique passèrent entre les mains de la compagnie des Indes ; mais celle-ci ne conduisit pas mieux ses affaires en Afrique qu'en Asie. Elles se ranimèrent pendant le bail de dix années passé, en 1750, à la compagnie Auriol. Enfin, en 1741, elles furent placées sous la direction d'une *Compagnie d'Afrique*, qui se constitua à Marseille avec un capital de 1,200,000 liv. Les archives de cette dernière période ont été conservées, et voici le relevé de ses inventaires de fin d'année, jusqu'à sa dissolution, en 1794 :

Années.	Liv.	Années.	Liv.
1741. . .	1,200,000	1757. . .	1,505,404
1742. . .	952,159	1758. . .	1,579,577
1743. . .	956,871	1759. . .	1,415,502
1744. . .	1,255,572	1760. . .	1,450,525
1745. . .	1,171,444	1761. . .	1,288,412
1746. . .	1,256,724	1762. . .	1,114,769
1747. . .	1,180,852	1763. . .	1,088,557
1748. . .	1,178,068	1764. . .	928,100
1749. . .	1,077,807	1765. . .	875,662
1750. . .	1,218,595	1766. . .	474,674
1751. . .	1,491,655	1767. . .	575,701
1752. . .	1,402,182	1768. . .	598,545
1753. . .	1,517,585	1769. . .	858,757
1754. . .	1,488,075	1770. . .	964,441
1755. . .	1,598,555	1771. . .	1,559,698
1756. . .	1,552,644	1772. . .	1,985,541

Années.	Liv.	Années.	Liv.
1773. . .	3,296,709	1784. . .	2,883,242
1774. . .	4,812,733	1785. . .	2,938,861
1775. . .	4,520,722	1786. . .	3,002,791
1776. . .	4,564,761	1787. . .	2,570,117
1777. . .	4,666,840	1788. . .	2,625,086
1778. . .	4,429,800	1789. . .	2,869,011
1779. . .	4,512,766	1790. . .	2,883,801
1780. . .	3,532,226	1791. . .	2,592,509
1781. . .	3,530,124	1792. . .	1,901,783
1782. . .	2,703,073	1893. . .	2,013,720
1783. . .	2,978,554	1794. . .	2,048,248

Dans les dernières années, les charges courantes de la compagnie étaient les suivantes :

Droits et présents aux autorités barbaresques.	188,157 liv.
Appointements en France. . .	25,900
Appointements à la Calle, Bone, Collo, Tabarque, Alger, Tunis.	54,538
Vivres pour la Calle.	56,500
Dépenses diverses.	6,706
Loyers à Marseille.	3,500
Pensions de retraite.	9,400
Intérêt du capital primitif. . .	72,000
Total. . .	<hr/> 416,481 liv.

L'intérêt à 6 pour cent a toujours été exactement payé aux actionnaires, et de plus, de 1772 à 1777, ceux-ci ont reçu chaque année un dividende de 300,000 liv. Ces derniers résultats furent l'ouvrage du directeur Martin qui vint, en 1766, ar-

rêter la décadence des affaires de la compagnie. *Cet état florissant*, disent les rapports du temps, *fut dû aux soins que prit le sieur Martin de conduire toutes les opérations de cette compagnie sur les principes d'une compagnie marchande, de rendre son administration économe, fidèle et exacte, et d'employer principalement en Barbarie des sujets probes, sages et conciliants avec les Mores.* Il n'y a pas, en effet, deux manières de faire prospérer un pays, et lorsque Sully disait que la France voulait être administrée comme une métairie, il proclamait sous une forme si simple la première de toutes les vérités politiques.

Ces inventaires, dans lesquels on peut, en quelque sorte, suivre le cours des actions de la compagnie, témoignent au moins de la paix profonde qui régnait autour d'elle. Lorsqu'en 1794, la Convention, par une déplorable erreur et une brutale injustice, fit verser au trésor les 2,048,248 l. provenant de la liquidation du fonds social, la compagnie exerçait une grande influence dans le pays; le patois provençal devenait familier aux tribus voisines, persuadées qu'elles apprenaient le français; de grands troupeaux, dans lesquels étaient intéressés nos agents, étaient devenus des propriétés communes entre Arabes et Européens; et pour défendre ces magasins, ces cultures, contenir les indigènes, quelles étaient les forces de la compagnie? La garnison de la Calle, composée de cinquante vétérans, commandée par un capitaine,

et armée de six pièces de quatre qui n'ont jamais fait feu qu'à poudre, en signe de réjouissance.

Les souvenirs des anciennes concessions françaises sont très-loin d'être effacés dans les environs de la Calle, et c'est un héritage dont nous devrions être attentifs à recueillir les moindres débris. Ce n'est point, comme on l'a prétendu par l'humilité de leur attitude vis-à-vis des Arabes, que les directeurs parvenaient à obtenir, de 1689 à 1794, une paix non interrompue de cent cinq ans; ils n'étaient point de simples marchands assujettis à des avanies; leur prétendue soumission vis-à-vis des autorités musulmanes n'était autre chose que la fidélité dans l'exécution des traités, et souvent leur influence prévalait jusque dans le divan. C'est ainsi que le traité du 15 juillet 1714, signé entre Hassan, bey de Constantine, au nom de la régence, et le gouverneur de Marle porte dans son article 8 : « *Ne pourra aucun bâtiment étranger, de quelque nation que ce puisse être, même musulman, faire aucun chargement de blé, orge ou fèves, dans ladite ville de Bone, à Tarcul, et autres endroits ci-dessus désignés, sous quelque prétexte que ce soit.* » C'est encore ainsi qu'à partir de 1750, le cheik des seize tribus de la Mazoule, qui occupent autour de la Calle une étendue de soixante lieues carrées, était nommé par le bey de Constantine, mais devait être agréé par la compagnie; et c'est en vertu de ce droit, que, lorsqu'en 1816 nous reprenions possession des concessions, le bey adressait au

vice-consul de France à Bone les insignes du commandement dont devait être investi le nouveau cheik.

Pour savoir se faire respecter, la compagnie ne négligeait pas les mesures que pouvaient effacer aux yeux des indigènes la différence de croyance et d'origine. Il n'existait de Bone à Tabarque qu'une seule mosquée : c'était celle que la compagnie avait fait bâtir sur la plage de la Calle. Obligée d'acheter la tranquillité des Nadis, tribu turbulente, qu'elle ne songeait pas, avec ses cinquante soldats, à réduire par la force des armes, elle était convenue de leur payer une lisme en instruments d'agriculture, et ces mêmes Nadis, de leur côté, s'étaient soumis à payer un léger tribut au dey de Tunis, à condition qu'il les laisserait librement commercer avec nous. Tout n'est donc pas à dédaigner dans l'expérience acquise par nos devanciers, et si M. Bertier se fût appliqué à s'écartier de leurs exemples, il n'aurait pas maintenu, avec quelques zouaves et sans l'assistance d'un seul soldat français, la tranquillité autour de la Calle.

En 1794, la population de la Calle était d'environ six cents âmes; les constructions n'étaient pas disposées de manière à en contenir beaucoup davantage, et, comme l'exploitation du commerce de la compagnie n'exigeait pas un moindre nombre d'hommes, l'accès de cette échelle était interdit aux femmes; le gouverneur lui-même ne pou-

vait pas y faire entrer la sienne. Il résultait de la singularité de ce régime des désordres dont M. l'abbé Poiret fut profondément attristé, lorsqu'il vint d'Europe pour étudier l'histoire naturelle de la Numidie ¹.

Sous une administration paisible, la population de la Calle dépasserait bientôt son maximum d'autrefois ; il serait atteint par l'établissement d'une centaine de familles de corailleurs, et l'on verra plus loin combien il serait facile de le déterminer. Les causes qui resserraient jadis les constructions dans d'étroites limites n'existent plus, et trois mille âmes s'établiraient commodément sur les emplacements voisin du port. Les ressources et les besoins locaux ne comportent pas une moindre agglomération de population. Quelques dispositions sont déjà prises pour attirer des habitants. Le rétablissement de l'église serait une des choses qui toucheraient le plus les corailleurs italiens; ils demanderaient aussi celui de l'ancien hôpital, et seraient disposés à y concourir par une contribution. Bon nombre d'Arabes se grouperaient également autour de la mosquée, et sa reconstruction ferait prendre aux tribus de la Mazoule l'habitude de considérer notre établissement comme leur chef-lieu.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les res-

¹ *Lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 et 1786*; 2 vol. in-8°, Paris, 1789.

sources naturelles des environs de la Calle. Peut-être cet inventaire abrégé prouvera-t-il qu'on peut aujourd'hui faire mieux que M. le duc de Guise, qui, partisan du régime militaire, et ne sachant comment diriger l'exploitation des concessions, la cédait, en 1663, pour une redevance annuelle de dix chevaux barbes ¹. Ici l'expérience du passé sert de garantie à l'avenir, et le présent fournit lui-même déjà quelques données assez sûres.

Indépendamment des affaires que faisait la compagnie à Bone et à Collo, elle exportait moyennement de la Calle même 90,000 hectolitres de froment : le prix de la charge locale (155 kilogr.) variait de 7 fr. 30 c. à 13 fr. par charge, ce qui revient à un prix réduit de 3 fr. 51 c. par hectolitre. Dans les disettes de 1701 à 1709, les concessions ont expédié en France, par Marseille et le Havre, jusqu'à deux cent mille hectolitres par an ². Les exportations d'orge, de maïs, de fèves, étaient aussi fort considérables, et le prix de ces denrées était la moitié de celui du blé. Il ne faut pas que l'inertie actuelle de la production nous fasse désespérer de voir le commerce se ranimer : quelques années d'une administration protectrice et éclairée lui rendront son essor. De 1730 à 1766, celle des concessions manquait de cette seconde qualité, et l'on vit la moyenne annuelle des exportations de

¹ Archives de la marine.

² *Ibid.*

cette période tomber à vingt mille charges de blé. Les choses changèrent alors par la nomination du gouverneur Martin, et telle est la puissance d'un honnête homme intelligent, qu'en 1770 l'exportation était de quarante mille charges, et quatre ans après, de cent mille. Cela se passait dans un temps où, par application du principe économique musulman, qui, dans l'intérêt du consommateur, impose la marchandise à la sortie et non pas à l'entrée, le cheik de la Mazoule percevait à son profit un droit équivalent à 1 fr. 7 c. par hectolitre. Le gouverneur Martin n'est plus en Afrique, et l'on s'en aperçoit; mais la liberté du commerce-peut faire les mêmes miracles que lui.

Les Arabes apportaient autrefois sur le marché de la Calle deux mille cuirs d'animaux et une centaine de quintaux de cire.

Le tabac des environs de la Calle est susceptible de devenir un important article de culture et de relations avec la France. J'en ai vu de belles plantations autour du lac El-Hout, et chez les Ouled-Djeb, les Djeballah et les Seybas; j'ai adressé des échantillons de ces récoltes à M. Pasquier, directeur de l'administration des tabacs, et le procès-verbal des essais auxquels ils ont été soumis, à la manufacture royale de Paris, les assimile aux tabacs d'Amérique, qui se payent 100 fr. le quintal métrique. La régie déclare qu'elle emploierait avec avantage quatre à cinq cent mille kilogrammes de cette qualité. Faite par la marine de Marseille et

de Toulon, cette importation dédommagerait les départements des Bouches-du-Rhône et du Var du très-petit préjudice qu'ils ressentent de la suppression, d'ailleurs fort bien entendue, de la culture du tabac sur leur territoire.

Les forêts de liège que nous avons traversées ont depuis été parcourues dans plusieurs sens par M. Amanton, inspecteur des forêts : ses rapports confirment sur leur richesse ce que je n'ai pu qu'entrevoir, et nos importations de liège donnent la mesure du débouché ouvert à leurs produits. Celles-ci ont été

	Commerce général.	Mise en consommation.
En 1850 de	2,478,159 fr. . . .	912,698 fr.
1851	1,768,049 . . .	575,145
1852	2,718,490 . . .	794,741
1853	2,929,768 . . .	862,811
1854	5,565,515 . . .	1,112,416
1855	5,850,719 . . .	1,444,596
1856	5,629,786 . . .	1,451,050
1857	5,488,462 . . .	1,554,654
1858	2,875,689 . . .	1,252,402

Comme nous ne récoltons presque pas de liège, la différence du commerce général au commerce spécial représente à peu près nos exportations. Cette consommation est en progrès à l'étranger plus encore qu'en France. Depuis quarante ans, le prix du liège brut est passé de 10 à 50 fr. le quintal métrique.

Ces mêmes forêts, bien aménagées, fourniraient à l'armée le chauffage que nous tirons à grands frais, et en marchant vers un prochain épuisement, de la petite île d'Yvice. En 1857, l'armée a brûlé cent mille quintaux métriques de bois, qui ont coûté 527,850 fr.

A prendre les environs de la Calle comme ils sont, et abstraction faite de ce que peut promettre l'avenir, voilà du liège, des bois de chauffage, du tabac, du grain, des cuirs, à exporter. Tout cela appelle des matelots. La pêche du corail, dont ces parages ne cesseront jamais d'être le siège principal, en amène déjà. Les corailleurs qui fréquentent la Calle peuvent dès à présent se charger, à leurs retours périodiques dans leurs pays, de deux mille à deux mille cinq cents tonneaux de marchandises; et comme la pêche¹ se fait surtout du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, ceux qui demeureraient en Afrique seraient disponibles pour le cabotage pendant les six mois de l'exportation des récoltes.

Le travail est la moralisation de l'homme, et les détails qui précèdent ne touchent pas uniquement à des intérêts matériels, s'il est aussi vrai que je le crois, qu'en achetant du tabac et des grains aux Arabes, en les appliquant à des travaux auxquels

¹ Il est venu dans le port de la Calle, en 1856, pour la pêche d'été, 189 bateaux corailleurs; pour celle d'hiver, 24; en 1857, 201 l'été, 25 l'hiver; en 1858, 250 l'été.

ils sont aussi propres qu'à l'exploitation du liège et au transport des bois, on avancera plus nos affaires en Afrique que par des expéditions dont le bon sens public commence à faire justice.

Nous congédiâmes, après une demi-journée de repos, la plus grande partie de nos compagnons de voyage : huit Beni-Urdjin dont nous devions, au retour, traverser le territoire, restèrent seuls à la Calle avec nous.

J'ai vu beaucoup de cavaliers arabes : c'est dans la province de Bone, que, grâce à la bonne organisation des spahis du commandant Joussouf, ils paraissent avec tous leurs avantages, et je n'ai pas eu de meilleure occasion de les observer que cette course à la Calle, dans laquelle aucune contrainte ne gênait leurs habitudes. L'équipement de cheval des Arabes est connu : ils ont la selle sans croupière, à pommeau et trousquin élevés des mameluks, la bride à œillères et le mors à bascule ; l'étrier est très-court, et placé beaucoup plus en arrière que le nôtre. Le cavalier ne laisse pas, comme chez nous, tomber verticalement sa jambe, il a le jarret très-plié, le pied fort en arrière du genou ; son talon, armé d'un aiguillon de fer d'environ quinze centimètres de longueur, attaque le flanc du cheval près du grasset, et y trace, toutes les fois qu'il manœuvre, des arcs de cercle saignants. Cette position, assez fatigante pour l'homme qui n'y est pas accoutumé, ne se conserve qu'au pas : au trot, elle manquerait essen-

tiellement de solidité; mais les Arabes ne trottent pas : au galop ils sont dressés sur leurs étriers, le derrière légèrement appuyé sur le haut du trousquin. Dans les marches pressées, ils prennent alternativement les deux allures. Les gens du commun montent à cheval la jambe nue; les cheiks portent des bottes en maroquin rouge à double tige, comme celles de nos anciens chevaliers; cette chaussure n'est pas dépourvue d'élégance.

Mettez un cheval entre les mains d'un enfant qui ne le craigne pas, l'enfant abusera de tous les moyens de l'animal : ainsi font les plus vieux Arabes. Au milieu d'une longue marche, à la fin d'une journée pénible, un espace uni se présente-t-il; aperçoit-on un douar ou quelque groupe de cavaliers, l'Arabe se dresse soudain sur sa selle, il rejette avec une grâce sauvage les plis de son burnous sur son épaule droite; il brandit son long fusil : tantôt la troupe entière se précipite comme dans une charge; tantôt des cavaliers isolés se défient, tirent leur coup de fusil ventre à terre, et reviennent, en décrivant un cercle, vers leurs compagnons; d'autres fois, c'est au milieu des rochers et des broussailles qu'ils se plaisent à lancer leurs chevaux, et partout où passerait l'animal seul galope l'Arabe monté. Ces exercices capricieux sont ce qu'on appelle la *fantasia*.

Élevés dès l'enfance à manier des chevaux, les Arabes sont incontestablement des cavaliers plus exercés que nous; mais leur équitation ne vaut

pas la nôtre. L'art patient de beaucoup obtenir de l'animal en le fatiguant peu leur est inconnu : ils l'attaquent du mors et de l'éperon, par brusques saccades, et c'est malgré la manière dont il est conduit que le cheval barbe conserve tant de grâce, de vigueur et de solidité. A chevaux de forces égales, une bonne cavalerie européenne laisserait infailliblement la cavalerie arabe.

Les chevaux du modèle qu'on prise aujourd'hui le plus à Paris, sont, à la vérité, peu communs dans la régence; mais il ne faut qu'une nourriture plus abondante et des soins mieux entendus, pour donner à la race légère de la taille et de l'étoffe. La vallée du Chelif paraît posséder une bonne race de trait. On tire au prix de 500 à 800 fr., de Tunis, où le dey entretient des haras, des chevaux qui ont toute la largeur de membres des beaux coureurs anglais. Nous en avons vu de tels à la Calle; la remonte du 5^e régiment de chasseurs d'Afrique qui s'y trouvait en même temps que nous, était très-préférable à celles de France, et revenait au prix moyen de 242 fr. par tête.

Les collines élevées qui bordent la côte de la Calle sont couvertes d'arbrisseaux, et l'on y remarque au-dessus du port un groupe de magnifiques mûriers : ils ont dû être plantés par des mains françaises, et cette trace du passage de nos devanciers est un gage d'avenir. Ces collines ne se distinguent par aucun accident pittoresque; mais, de leur sommet se déroule le plus magnifique pano-

rama. Le terrain s'abaisse doucement au sud vers le lac El-Garah, et à l'est jusqu'au lac El-Hout; leurs eaux baignent de verdoyantes collines; de riches vallées s'étendent entre les montagnes boisées, dont les sommets variés se projettent ici sur l'azur du ciel, là sur les flancs sombres du Djebel-Khoumir.

Ces lacs, dont nous défigurons les noms arabes, ont longtemps eu des noms français : le Guilta-el-Malah était l'étang du *Bastion*, le Guilta-el-Garah, l'étang de *Beaumarchand*, et le Guilta-el-Hout, l'étang de *Tonègue*; la plaine voisine de celui-ci, où nous avons visité le douar de Moussah, était la plaine de *Terraillane*. L'imposition des noms à une contrée est un des caractères de la prise de possession, et je demande à restituer à celle-ci ceux que lui firent porter nos pères pendant plus de deux siècles.

Le territoire de la Calle est donc enceint par trois lacs, dont deux, celui de Tonègue et celui du Bastion, se déversent dans la mer, et dont le troisième ferme presque l'espace que laissent entre eux les premiers : l'étang de Beaumarchand vient en effet à mille mètres de celui du Bastion, et à deux mille mètres de celui de Tonègue; s'il existait la moindre raison de défendre l'accès de la Calle aux Arabes, on pourrait enclore, avec trois mille mètres de fossés, une étendue de trois à quatre lieues carrées, dans laquelle sont comprises quelques fort bonnes terres.

On accuse l'étang du milieu d'être le foyer des fièvres qui règnent à la Calle du mois de juin à celui de septembre, et dont la malignité s'accroît avec la fréquence des vents du midi. Les plantations sont souvent un moyen efficace d'améliorer l'état sanitaire d'un pays : l'on atténuerait ici beaucoup le mal, en interceptant, par un rideau de grands arbres, les émanations que les vents portent du lac à la Calle. Un peu de soin suffirait pour amener à l'état de futaie les taillis qui garnissent l'espace intermédiaire. Mais, en moins de temps que n'en exigerait la croissance de ces arbres, les progrès du pays permettraient peut-être d'atteindre le but par des moyens plus directs. Dès 1785, on étudiait à la Calle des projets de dessèchement de l'étang de Beaumarchand¹ : il doit, en effet, avoir peu de profondeur, car l'eau en est toujours trouble, et quand des pluies prolongées en élèvent le niveau, ses eaux se déversent dans le lac de Tonègue, par une vallée marécageuse, où le creusement d'un canal navigable rendrait facilement la communication permanente. Soit qu'on dût, par le dessèchement, conquérir en totalité ou en partie une étendue de quatre à cinq mille hectares, soit que, par la jonction des deux lacs, on dût faire remonter la navigation dans celui de Beaumarchand, les études à faire seraient d'un grand intérêt. Le lac de Tonègue lui-même paraît profond,

¹ Poiret, t. 1.

et communique avec la mer par un beau chenal débouchant dans une crique où les petits bâtimens peuvent s'abriter : ce chenal est praticable sur presque toute sa longueur, pour des barques d'un mètre de tirant d'eau, et n'aurait besoin, pour l'être partout, que d'un draguage peu considérable.

Tout est domanial à la Calle, et le ministère de la guerre a approuvé que les carcasses des maisons qui en couvrent la surface fussent gratuitement concédées pour cinq ans, à la charge de les rendre habitables : elles seront vendues dès qu'il se sera aggloméré sur les lieux des acheteurs et des capitaux. Il m'aurait été doux d'apporter à la Calle les moyens d'en relever les ruines : je ne pouvais faire que des dispositions fort limitées du domaine public, mais l'effet en a peut-être été d'attirer les premiers ouvriers nécessaires pour rendre habitable ce rocher, auquel se rattachent tant de souvenirs et d'espérances.

Ces mesures prises, nous nous dirigeâmes vers Bone par les hauteurs, et au bout de deux heures de marche nous apercevions à notre droite, au-dessus d'une anse bordée de sable blanc, les ruines de l'ancien bastion de France. Il y avait, jour pour jour, deux cent deux ans, que le révérend père Dan, dont j'aime à retrouver la trace, y admirait *la chapelle, l'hôpital, les logemens, les magasins, la forteresse couverte en plate-forme, et munie de deux pierriers et de trois moyennes pièces de canon*

*de fonte. A quelques pas du bastion, il vit vingt familles arabes campées pour le service de ses habitants, au nombre de quatre cents. « Ceux qui font là leur demeure, poursuit-il, sont tous Français, dont il y en a eu jusqu'à sept ou huit cents, du temps que le feu sieur Samson Napollon y était gouverneur. On y fait ordinairement un trafic avantageux et riche, qui est de quantité de corail, de blé, de cire, de cuirs et de chevaux barbes, que les Mores et les Arabes voisins y viennent vendre à très-bon prix et que l'on transporte par après en Provence ¹. » Ce bastion, relevé en 1561 par deux Marseillais, Thomas Linches et Carlin Didier, fut, dans des circonstances qui seront rappelées ailleurs, détruit par les Turcs en 1637. La plage est aujourd'hui déserte, et les Arabes se sont éloignés; mais les vallées dont Pierre Dan remarquait la fertilité sont toujours là; les montagnes sont parées, comme de son temps, de *quantité de bois de haute futaie, et de taillis fort épais*, et, si l'Arabe contemporain de Louis XIII se plaisait à dresser sa tente à l'ombre de notre pavillon, pourquoi, au XIX^e siècle, les deux races ne rendraient-elles pas à ce rivage le spectacle de leur union et de leur prospérité d'autrefois ?*

Suivant quelques-uns, notre établissement sur ce point date de la grande expédition provoquée

¹ *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, liv. 1, chap. 6, in-4^o; Paris, 1637.

par les Génois, que Louis de Clermont, duc de Bourbon, dirigea en 1390 contre les Mores. Sans remonter si haut, il y aurait une longue histoire à faire des combats, des négociations, des entreprises dont ce coin de terre a été l'objet. La politique de la France, l'amitié des sultans, les jalousies et les inquiétudes de la milice algérienne, les armes et le commerce de l'Angleterre, la confiance intéressée des Arabes, en un mot, toutes les rivalités des empires et toutes les passions des hommes se sont tour à tour montrées sur un si petit théâtre. Néanmoins, le bastion est abandonné depuis 1677, et une tour en ruine est aujourd'hui tout ce qui le signale aux matelots. De la hauteur qui le domine, on découvre au sud le lac, à l'autre extrémité duquel nous avons passé une nuit. Nous descendîmes vers un chenal de six à huit cents mètres de long, et nous le passâmes presque à sec, le lac était alors très-bas; mais on voit aux marques que les eaux laissent sur le terrain que, de l'étiage à la plénitude, les variations de niveau sont d'environ deux mètres. On s'explique ainsi comment autrefois les corailleurs entraient souvent dans le lac, et comment, pendant l'hiver, il servait en réalité de port au bastion. Ouvert dans un terrain sablonneux, le chenal redeviendrait facilement navigable dans tous les temps. D'après des sondages faits par les stationnaires de la Calle, la profondeur commune du lac du Bastion est, à l'étiage, de deux à trois mètres; il pénètre de deux

lieues dans les terres, et son étendue est d'environ deux mille cinq cents hectares; sa navigation serait d'un grand avantage pour l'exploitation des terres et des bois qui l'entourent, et les indigènes y préluderaient à des expéditions maritimes plus hardies. Il passe pour très-poissonneux, et l'on pourrait, dès à présent, y établir, aussi bien que sur celui de Tonègue, dont le nom arabe ¹ est de si bon augure, des pêcheries non moins productives dans leur mesure que celles de Biserte et de Martigues.

Les forêts de lièges continuent jusqu'à l'arête du cap Rose; elles ne sont interrompues que par la délicieuse vallée habitée par la tribu de Djeballah: son sol, défendu des vents du sud et de ceux de la mer par l'élévation des terres environnantes, consiste en un loam riche et léger, dont la fertilité est augmentée par des irrigations bien entendues: le ruisseau qui les alimente forme au bord de la mer une aiguade d'un abordage aisé. C'est ce que les corailleurs italiens appellent *Porto delle Canelle*, et ce que nos cartes désignent sous le nom de *port Canier*; il sert aux petits bâtiments de refuge contre les vents de l'ouest, et le cheik de la Mazoule y veillait autrefois à leur sûreté. Presque entièrement divisé en champs cultivés, le terroir de Djeballah produit en abondance du tabac, du maïs, du froment, et semble un coin de

¹ *Guilla-el-Hout*, lac des poissons.

la Limagne d'Auvergne. Les bœufs et les chevaux s'y ressentent, dans leurs formes et leur volume, de la richesse de la végétation. La tribu peut compter une cinquantaine de tentes, presque toutes disséminées dans les champs, au lieu d'être agglomérées en douars. Cette tribu, oubliée au milieu des bois, a par le fait renoncé à la vie nomade, et n'a qu'un pas à faire pour construire des maisons.

Une falaise élevée se détache du cap Rose, et se prolonge, en s'abaissant doucement, jusqu'à l'embouchure de la Mafrag; de l'arête de la falaise, le terrain s'incline vers le sud, et les eaux coulent à la rivière en s'éloignant de la mer. Une large zone sablonneuse, garnie d'arbustes, et où se plairaient éminemment les arbres résineux, s'étend le long du golfe de Bone; mais, dès qu'on touche aux premiers douars des Seybas, on retrouve toute la fertilité de la plaine; de beaux champs de tabac et de blé se montrent de loin en loin. La tribu, malgré les ravages qu'a faits la peste, depuis vingt ans, dans les environs de Bone, est encore forte de cent tentes, et c'est une des plus riches de la plaine.

Arrivés aux bords d'un ruisseau qui a l'avantage, précieux en Afrique, d'avoir assez d'eau pour faire tourner des usines, le cheik Hafsî, en pieux musulman, nous arrêta pour faire la prière et les ablutions. Le soleil était encore dans tout son éclat quand nous arrivâmes au douar d'Abdallah-ben-Hassan, et nous reçûmes sous sa tente l'hospitalité

des anciens patriarches ¹. Il avait lui-même « des brebis, des bœufs, de l'argent, des serviteurs, des servantes, des chevaux et des ânes ², » et en voyant, à l'approche de la nuit, ses troupeaux accourir de tous les points de l'horizon, nous primes une grande idée de sa richesse.

Vers quatre heures et demie du matin, nous quittâmes nos amis les Seybas, et à sept heures, nous entrions dans le large créneau que forme dans la dune l'embouchure de la Mafrag dans la mer : elle était complètement barrée par un bourrelet d'environ quatre-vingts mètres d'épaisseur de sables amoncelés par la lame du large : nous y passâmes à pied sec. A notre gauche, la rivière large d'au moins deux cents mètres semblait avoir une grande profondeur ; dans ses crues elle force la barre, et rien n'est alors plus variable que son entrée. Les dunes qui bordent la mer, à droite et à gauche de l'embouchure de la Mafrag, sont de sable pur, mais, par l'effet de la capillarité, le fond du sol y est constamment frais : aussi sont-elles couvertes de la plus riche verdure ; l'olivier, le caroubier, le liège, s'y disputent l'espace, la vigne sauvage les enlace

¹ *Gen.*, cap. xviii.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera ; tria sata similæ commisce, et fac subcinericios panes.

7. Ipse vero ad armentum cucurrit et tulit inde vitulum tenerimum et optimum, deditque puero, qui festinavit et coxit illum.

² *Gen.*, cap. xxiv, v. 35.

dans ses festons. C'est aussi dans des sables mouvants baignés par la mer que prospèrent, au nord de Bayonne, les ceps renommés du cap Breton; la facilité du fossoyage dans ceux qui s'étendent le long du golfe de Bone semble réserver, pour tout le temps où la main-d'œuvre sera chère en Afrique, un avantage marqué aux vignes qu'on y cultiverait.

Le douar du cheik Hafsi était à peu de distance de la Mafrag, au bord du lac Beida. Malgré ses hospitalières instances, nous eûmes le double courage de ne pas nous arrêter sous sa tente, et de lui défendre de nous accompagner plus loin. Le territoire compris entre la Mafrag et la Seybouse est occupé, sous notre protection, par la tribu des Beni-Urdjin que le général d'Uzer y a sagement établie, lorsqu'elle fuyait les persécutions d'Ahmed-Bey; elle touche aux portes de Bone, et s'est singulièrement enrichie par la vente de ses denrées. De la Mafrag à la Seybouse, on suit le creux d'un vallon qui court entre deux lignes parallèles de dunes successivement formées par la mer; dans les grosses eaux, les deux rivières communiquent quelquefois par ce vallon. Un excellent bac a pris la place des îles flottantes de roseaux sur lesquelles les Arabes traversaient la Seybouse, et leur fait, en ce point, d'autant mieux goûter notre administration, que le passage est gratuit.

De la Calle à Bone, nous avons fait treize heures et demie de marche. Ce temps serait fort abrégé

par le simple tracé d'une route, dût-elle n'être nivelée et empierrée que plus tard : les mille petits détours des sentiers que l'on suit allongent sensiblement le chemin, et ralentissent beaucoup la marche des chevaux. Quand les établissements de Bone et de la Calle se seront consolidés et auront fait quelques progrès, la construction de ponts sur la Seybouse, la Mafrag et le chenal de l'étang du Bastion, deviendra une nécessité pour les Européens, et pour les Arabes un objet d'admiration dont ils s'entretiendront au loin.

Peu d'Européens traversent la contrée que nous venons de parcourir, sans rencontrer un lion énorme, ou du moins, l'empreinte toute fraîche de sa griffe formidable, au passage d'un ruisseau. Nous avons regret, M. de Chasseloup et moi, d'avouer que, malgré l'attention la plus soutenue, nous n'avons absolument rien aperçu de semblable, et nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir couru le moindre danger, de la part des bêtes ni de celle des hommes.

CHAPITRE VI.

PÊCHE DU CORAIL.

Emploi du corail. — État de la pêche au ^{xiii}e, au ^{xiiii}e, au ^{xiv}e, au ^{xv}e, au ^{xvi}e, au ^{xvii}e, au ^{xviii}e siècle. — De 1801 à 1804; — de 1817 à 1826. — Depuis 1852. — Corailleurs corses, sardes, toscans, napolitains. — Frais de la pêche. — Fabrication et commerce du corail. — Établissement à former.

Nous avons trouvé la pêche du corail en activité à Bone et à la Calle; les bases de son exploitation s'étendent sur ces deux ports, et l'examen que nous allons en faire nous découvrira plusieurs éléments de colonisation auxquels il sera bon de préparer une place dans l'établissement de Bone. Les corailleurs européens qui exercent leur industrie sur la côte d'Afrique n'ont qu'à céder à leurs propres intérêts pour y former le noyau

d'une marine nationale, et les premières manufactures à fonder dans le pays seraient celles dont leurs travaux fournissent l'aliment. Sous ce double rapport, l'objet des recherches dont je présente ici le résultat méritait peut-être un peu plus d'attention que ne lui en a jusqu'à ce moment accordé l'autorité.

A juger de son avenir par son passé, la pêche du corail ne sera de longtemps délaissée. Le corail entraît dans la parure des dames romaines du temps de Pline ; au moyen âge, il était fort prisé. Dès les premières années de son règne, François I^{er}, qui, toute frivolité à part, aimait à favoriser un commerce qui rattachait à sa politique des intérêts africains, recommandait le corail à sa cour. Richelieu et Colbert durent, par des considérations analogues, chercher à le mettre à la mode ; il y fut sous le règne de Napoléon. Depuis 1836, il a reparu timidement dans quelques salons ; on lui reproche de n'être pas assez cher. Mais parmi ces vicissitudes, la pêche ne s'est pas ralentie. Les modes qui passaient en France allaient régner autre part : leur disparition n'était qu'un déplacement, et l'on peut croire à la persistance d'un goût qui reparait périodiquement en Europe, pendant un espace de dix-huit siècles. Il y a d'ailleurs quelque fond à faire sur une industrie dont les peuples à teint foncé des trois autres parties du monde n'ont jamais cessé de rechercher les produits.

De temps immémorial, la pêche du corail s'est faite sur les côtes d'Italie, de Corse, de Sicile et de Sardaigne; mais il y a sept ou huit cents ans que la supériorité des coraux d'Afrique est reconnue. Au commencement du XII^e siècle, cette pêche faisait prospérer la population d'une ville nommée *Mers-el-Djoun*, située au nord de Badja, et dont les vestiges sont presque effacés sur la côte (note L). On y employait en tout temps une cinquantaine de barques, et chaque barque portait vingt hommes¹. Lorsque les Pisans eurent à remplacer, sur la côte d'Afrique, les débouchés qu'ils perdaient en Orient, cette industrie attira leur attention, et le principal objet du traité qu'ils conclurent, en 1167, avec Abdallah-Boqoras, sultan de Tunis, fut la concession de la pêche du corail : ils formèrent, pour l'exploiter, un établissement à Tabarque². Vers 1500, Aboulfeda (note M) fait mention des pêcheries de Bone³. Plus tard, la pêche passa dans les mains des Catalans : en 1459, ceux-ci payaient, en raison de cette circonstance, des redevances à l'État de Tunis, et en 1446, la pêche des côtes de cette régence, alors étendues à l'ouest jusqu'à Bougie, était affermée à un Barcelonnais⁴.

En 1551, les Génois la faisaient à Bone, et leurs

¹ *Géographie d'Édrisi*, t. 1.

² Archives de la ville de Pise.

³ Aboulfeda, *pays du Magreb*.

⁴ Capmany, *Memorias istoricas sobre Barcelona*, t. 11, chap. 5.

coralines se mettaient, à deux lieues au nord de cette ville, sous la protection du fort qui conserve leur nom. André Doria ne dédaignait point d'être alors fermier de la pêche, et des bancs qui paraissent aujourd'hui épuisés s'exploitaient vis-à-vis la Casbah ¹. Vers la même époque, Charles-Quint ayant donné à la maison Lomellini, de Gênes, l'île de Tabarque que lui avait cédée Soliman II, pour la rançon du fameux corsaire Dragut, l'établissement génois s'y transféra, et la pêche en devint un des principaux objets : lorsqu'en 1741, les Tunisiens le détruisirent, il employait à la pêche trente-quatre barques et 272 matelots ².

Avant 1561, nous n'avions fait sur la pêche du corail que quelques tentatives individuelles : telle était celle de cette *nef marseillaise* que, dix ans auparavant, Nicolas de Nicolaï rencontra vis-à-vis Bone, parmi les corailleurs génois ³. Les premiers Français qui l'entreprirent régulièrement furent Thomas Linches et Carlin Didier, négociants de Marseille ⁴. En vertu d'une convention avec les tribus de la Mazoule et d'un privilège de Soliman II,

¹ *Pérégrinations orientales* de Nic. de Nicolaï; Anvers, 1567.

² Peyssonnel et Desfontaines, *Voyages dans les régences d'Alger et de Tunis*, t. 1, chap. 8; t. II, chap. 8.

³ « De fortune, nous y trouvâmes une nef marseillaise, là conduite par un patron corse, et de fait donnèrent par présent à l'ambassadeur plusieurs belles et grandes branches. » *Pérégr. or.*

⁴ Archives de la chambre de commerce de Marseille.

ils formèrent, en 1561, dans l'anse du bastion de France, à douze lieues à l'est de Bone, un établissement qui eut bien des vicissitudes à subir. Liches s'y ruina. La pêche nous fut définitivement acquise par le traité du 20 mai 1604, préparé à Alger par Savary de Brèves, et conclu à Constantinople avec Amurat III. Il serait beaucoup plus pénible qu'intéressant de rechercher dans l'histoire des concessions quelle fut, du commencement du xvii^e siècle au milieu du suivant, la part du corail dans leur commerce. En 1741, au moment où la destruction de l'établissement génois écartait la seule concurrence que nous eussions à redouter, la *compagnie d'Afrique*, nouvellement constituée, donnait à la pêche du corail une organisation régulière et permanente; c'est à partir de ce moment qu'on a sur l'économie de cette industrie des documents dignes de quelque confiance.

Tous les matelots de la compagnie étaient provençaux; ses barques se construisaient à Marseille: chacune était montée de sept hommes; la compagnie l'équipait et fournissait au prix coûtant les vivres, les agrès et les engins de pêche. Le corail était consigné dans ses magasins, et divisé en trois qualités, qui se comptaient au prix,

	La liv. poids de table.	Le kilogramme.
La première, de . . .	12 fr. . . .	28 fr. 57 c.
La seconde, de . . .	8	19 05
La troisième, de . . .	4	9 52

Au bout de la campagne, on réglait sur ce pied, et le produit, déduction faite de tous les frais, se divisait en vingt-cinq parts, dont

- 8 au patron ;
- 4 au second ;
- 10 à cinq matelots ;
- 3 au bateau.

La pêche annuelle d'un bateau était évaluée à 1200 livres, au prix moyen de 8 fr. . . 9,600 fr.

Les frais de pêche, y compris la nourriture de l'équipage, revenaient à . . . 3,850 fr.

Les parts étaient donc,		}	
pour le patron	1,200 fr.		
Le second.	600		
Les cinq matelots, à			
300 fr. chacun	1,500		
Le bateau.	450		3,750 fr.

La compagnie n'avait pas plus de quarante à cinquante bateaux : il ne faut pas en conclure qu'elle ne gagnait sur la pêche qu'une vingtaine de mille francs ; elle se dédommageait en vendant quinze à vingt francs aux fabriques de Marseille le corail qu'elle recevait à huit : elle obtenait ainsi un bénéfice net de trois à quatre cent mille francs, pour une avance inférieure à cette somme.

Exercés toute l'année, les corailleurs provençaux acquéraient un tact et une dextérité dont

on ne retrouvera le secret que lorsqu'on adoptera leur organisation de travail. Les engagements des matelots étaient de trois ans, et l'on ne devenait patron qu'après un long exercice et un rigoureux examen. Sans doute le bon aménagement des bancs de corail et la limitation du nombre des pêcheurs étaient pour quelque chose dans l'élévation du produit de la pêche ; mais l'habileté des corailleurs y faisait davantage : sept hommes manœuvraient à la voile, il est vrai, deux engins à la fois ; dix hommes n'en savent aujourd'hui manier qu'un seul : aussi paraît-il que la journée de dix heures était alors plus fructueuse que ne l'est maintenant celle de dix-huit.

Cette prospérité paisible fut troublée en 1780 : les corailleurs corses, depuis la réunion de leur pays à la France, n'avaient pas cessé de se plaindre de l'exclusion dont ils étaient frappés au profit de la compagnie ; ils alléguaient l'infériorité des coraux de Corse et de Sardaigne auxquels ils étaient contraints de s'en tenir, et demandaient à partager tous les avantages assurés aux sujets français par les traités. Ils furent admis aux pêcheries de la Calle ; mais, soit défaut d'habileté, soit, comme on le prétendit, qu'ils n'eussent pas tous renoncé à l'habitude de vendre directement le produit de leur pêche aux fabriques d'Italie, la compagnie éprouva des pertes notables.

Au milieu de la guerre déclarée aux privilèges en 1789, ceux des compagnies commerciales ne

pouvaient pas être épargnés. La compagnie d'Afrique fut attaquée avec d'autant plus de vivacité, que, seule entre ses pareilles, elle faisait bien ses affaires. Les réclamations dirigées contre elle, et le principe général des privilèges commerciaux, furent examinés dans les comités de l'assemblée constituante. M. Bertrand, directeur de la Calle, vint exposer devant eux les conditions spéciales, de l'existence de cet établissement. Le résultat de la discussion fut la dissolution de toutes les compagnies, hors celle d'Afrique. Mais le principe était condamné, la confiance ébranlée, et en 1791, la compagnie, qu'un décret du 21 juillet, déclarant libre le commerce de la Barbarie, venait de dépouiller d'une partie de son privilège, fut encore obligée de concéder aux obsessions des députés de la Corse, Salicetti et Pozzo di Borgo, une convention en vertu de laquelle cinquante-six gondoles eurent la faculté de faire une pêche de cinquante-cinq jours. L'infidélité envers un privilégié n'était alors, aux yeux des plus scrupuleux, qu'un moyen de reprendre leur propre bien : les gondoles, qui devaient payer à titre de redevance 6,000 livres (2,496 kilogr.) de corail de divers échantillons, valant, au cours du jour, à peu près 150,000 francs, n'en remirent à la compagnie que 510 de mauvaise qualité, dont elle tira 5,000 fr. Les corailleurs corses vendirent le reste du produit de leur pêche à Livourne, et, comme ce premier coup porté aux manufactures de Marseille et

de Cassis fut suivi de beaucoup d'autres, elles ne s'en sont pas relevées.

L'invasion des assignats, la guerre maritime, l'arrêté du comité de salut public du 19 pluviôse an II (janvier 1794), qui prononça la suppression de la *compagnie d'Afrique*, n'étaient point des circonstances favorables à la régularisation de l'aménagement de la pêche du corail. Le gouvernement ne s'acquittait pas envers le divan des redevances qu'il avait prises à sa charge, et n'exerçait pas plus de surveillance qu'il n'accordait de protection. Des quarante gondoles de la compagnie on passa brusquement à deux cents; les produits s'élevèrent, et furent en l'an V de 1,200,000 francs, en l'an VI de 2,000,000. La saisie des propriétés des concessions, au commencement de la guerre d'Égypte, mit à cette exploitation un terme qu'elle allait trouver dans l'épuisement des bancs de corail.

La paix avec Alger, signée au mois de décembre 1801, fut suivie, l'été d'après, du rétablissement de la pêche. La mission de la diriger fut confiée par le gouvernement consulaire à M. Rimbart, ancien employé des concessions, dont la vie est consacrée, depuis près de cinquante ans, au service des établissements français sur cette côte. Il y avait alors communauté d'intérêts politiques entre le peuple français et les populations dont on voulait faire un peuple italien. M. Rimbart, ayant établi sa résidence à Tabarque, où notre

droit n'était pas plus contesté qu'à la Calle, convoqua également à la pêche les marins des deux nations. Dans un intervalle de huit ans, les ressorts de notre ancienne exploitation s'étaient disloqués; les corailleurs provençaux, déroutés en l'absence d'une direction à laquelle ils étaient accoutumés, n'obtinrent aucun succès, et tout l'avantage demeura aux Corses et aux Italiens. Les Provençaux découragés ne tentèrent pas une seconde épreuve, et, depuis, le champ est resté libre à leurs rivaux.

On remarqua alors le singulier développement qu'avaient pris, en quatre ans de repos, les tiges de corail des bancs les mieux connus : elles avaient une grosseur inaccoutumée, avec cet aspect lisse et dru que les plantes les plus vigoureuses perdent en vieillissant. On sentit que l'exploitation des coraux voulait être aménagée comme celle des bois, que la végétation sous-marine avait aussi sa maturité et ses chances d'épuisement; on comprit, en un mot, que des règlements étaient nécessaires. Ils ne sont pas encore faits : quand on voudra les préparer, les belles observations dont M. Flourens a dernièrement restitué la gloire à Peyssonnel offriront une base précieuse; mais elles n'ont pas tout éclairci, et l'administration a bien des indications à demander encore à la science.

Cependant, notre pavillon ne paraissait plus qu'à de longs intervalles dans la Méditerranée, et l'Angleterre était devenue maîtresse de Malte. A

son instigation, le bey de Constantine admit, en 1806, la concurrence des Maltais, des juifs, des Espagnols, sur les marchés où nous avions seuls le droit d'acheter. De cette infraction aux traités à leur abolition il n'y avait qu'un pas : le dey le fit, et, moyennant une redevance annuelle de 267,500 fr., il investit, en 1807, l'Angleterre de nos concessions. Le principal intérêt de celle-ci au commerce des denrées produites par la côte était l'approvisionnement de ses garnisons de Malte et de Gibraltar, et plus tard, de ses armées d'Espagne; elle abandonna cette navigation aux marines grecque, sicilienne, sarde et espagnole. Quant à la pêche, l'anéantissement des moyens de ravitaillement qui avaient autrefois existé sur la côte obligeait beaucoup de bateaux à s'en éloigner pendant l'hiver. L'Angleterre n'entendait pas supporter seule les charges d'une exploitation dont les profits étaient pour les marines italiennes. On détermina donc deux saisons de pêche : celle d'été s'étendit du 1^{er} avril au 30 septembre, et celle d'hiver, du 1^{er} octobre au 31 mars. Chaque bateau corailleur fut assujetti, pour la première, à un droit de 1,070 francs et de deux rotes (13 kgr. 60) de corail, et pour la seconde, à un droit de 481 fr. 50 c. et d'une rote de corail (7 kgr. 80). Ces droits couvraient à peu près le tribut payé au dey. Telle est l'origine des règlements qui existent aujourd'hui, et l'on comprend que, cet état de choses ayant duré jusqu'en 1816, les Provençaux aient eu le temps de

perdre, et les Italiens celui d'acquérir les habitudes de la pêche du corail.

Ces vicissitudes n'avaient point enlevé à Livourne son commerce et sa fabrication de corail; mais si les ouvriers de cette ville, momentanément devenus Français, étaient occupés, ses pêcheurs restaient oisifs : la découverte de très-beaux bancs de corail sur la Pianosa rendit, en 1807, à ces derniers, une grande activité; ils s'y portèrent en foule, et les bancs étaient épuisés en 1814 : ils ne paraissent pas s'être regarnis depuis. Trois barques, dont ce n'est pas le travail exclusif, suffisent aujourd'hui à l'exploitation de tout l'archipel de Toscane. Cet exemple n'est pas le seul sur lequel on ait prétendu que l'heureux privilège de reproduire indéfiniment le corail n'appartient qu'aux côtes d'Afrique. Celles de Sardaigne, presque abandonnées depuis longtemps, ne se repeuplent pas pour cela; le prolongement sous-marin du Monte-Christo, qui était autrefois riche en corail pourpré (*jania rubens*), ne s'est pas relevé de son épuisement, et s'il faut remonter jusqu'à l'antiquité, l'île Gorgone ne fournit plus le beau corail noir qu'on y recueillait du temps de Pline.

Notre reprise de possession des concessions, à la suite de la paix générale, n'apporta aucun changement important à l'exploitation de la pêche. Les droits établis par les Anglais furent, à la vérité, réduits à 856 fr. pour la pêche d'été, et à 521 fr. pour la pêche d'hiver; mais cette réduction, fon-

dée sur ce que les pêcheurs ne trouvaient plus à la Calle les mêmes commodités qu'avant la destruction des établissements, ne dura que le temps nécessaire à quelques reconstructions. En 1817, deux cent quarante bateaux prirent part à la pêche d'été, et elle se soutint, malgré les attaques que dirigèrent contre elles de 1820 à 1824, les indigènes et les corsaires tunisiens. Les rapports adressés en 1821 et 1822 au ministre de la marine, par les officiers chargés de la police et de la protection de la pêche, donnent une idée assez complète de la direction qu'elle avait prise depuis longtemps, et qu'elle n'a pas cessé de garder. Elle fut faite, en 1821, par deux cent quarante et un bateaux, et ses produits furent ainsi répartis :

Bateaux.	Corail pêché.	Pêche par bateau.
Corses. . . 50. . .	4,550 kilog.	. . . 145 kilog.
Sardes. . . 70. . .	10,500. 150 »
Toscans. . . 59. . .	7,800. 200 »
Napolitains. 85. . .	12,450. 150 »
Siciliens. . 19. . .	2,850. 150 »
	<hr/>	<hr/>
	241 bat. 57,950 kilog.	. . . 157 kilog.

En 1822, les deux cent cinquante-six bateaux qui firent la pêche calaient deux mille cinq cent soixante et dix-huit tonneaux, et portaient deux mille cinq cent quatorze hommes d'équipages. Ils obtinrent les résultats suivants :

Bateaux.		Corail pêché.	Pêche par bateau.
Corses.	14. . . .	1,400 kilog.	100 kilog.
Sardes.	34. . . .	6,210.	115 »
Toscans.	47. . . .	9,400.	200 »
Napolitains.	123. . . .	16,600.	135 »
Siciliens.	18. . . .	2,070.	115 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	236. . . .	33,680 kilog.	139 kilog.

L'exemption de droits dont jouissent les corailleurs français, n'avait, comme on voit, déterminé aucun armement sur le continent, et la chambre de commerce de Marseille, consultée sur les moyens de nationaliser de nouveau la pêche du corail, avait déclaré avec bonne foi que le matelot se payant chez nous 45 fr. par mois, lorsqu'il n'en coûtait que 27 en Italie, il fallait laisser les choses suivre leur cours naturel.

La pêche de 1827 fut arrêtée par la déclaration de guerre. La période entière à laquelle appartiennent les deux années que nous venons de considérer a donné les résultats suivants :

ANNÉES.	BATEAUX français.	BATEAUX étrangers.	TOTAUX.	CORAIL PÊCHÉ.	PÊCHE PAR BATEAU.
1817	27	279	306	Kilogr. 75,000	Kilogr. 245
1818	22	62	84	18,000	214
1819	25	45	68	15,450	198
1820	28	124	152	28,050	184
1821	53	211	244 ^r	42,450	174
1822	20	245	265 ^r	55,680	154
1823	11	159	170	22,414	152
1824	8	97	105	16,290	155
1825	15	175	190	26,595	159
1826	24	159	165	21,590	152
Moyenne annuelle.	21	155	174	29,952	172

Ce tableau, extrait des archives du consulat de Bone, diffère peu des renseignements recueillis par la station navale sur deux des années qu'il comprend : on y remarquera la réduction progressive du produit de la pêche par bateau. On en pourrait conclure que les bateaux sont aujourd'hui trop nombreux pour l'espace compris entre

^r Y compris le petit nombre de bateaux employés à la pêche d'hiver pendant les années 1821 et 1822.

le cap Roux et le cap de Fer, auquel est restreinte l'exploitation. Pour y assurer indéfiniment la reproduction, il faudrait peut-être se borner à en extraire 20,000 kil. par an, comme le faisait la compagnie d'Afrique. On verra plus loin qu'il serait possible de trouver ailleurs les 10,000 kil. que paraît réclamer le commerce. A prendre pour unique mesure l'étendue de la consommation, il résulterait de l'expérience de ces dix années, que la pêche du corail occupe régulièrement de dix-sept à dix-huit cents matelots, et met en circulation une matière première de la valeur de 1,500,000 fr., le prix moyen du corail brut étant de 50 fr. le kilogramme.

Dans l'état d'hostilité qui a duré sur cette côte, de 1827 à 1851, quelques pêcheurs aventureux ont pu en affronter les dangers, et se réfugier à Tabarque ou sur quelque autre point de la régence de Tunis; mais ils ont été trop peu nombreux et ont mis trop de soin à cacher leurs opérations, pour que les recherches que l'on ferait à cet égard atteignissent un certain degré d'intérêt ou d'exactitude.

Reprise en 1852, la pêche se continue sur les bases adoptées de 1817 à 1826. Les corailleurs français sont affranchis des droits, et leurs concurrents payent, par bateau, 1155 fr. 60 c. pour la pêche d'été, et 524 fr. 20 c. pour la pêche d'hiver. Les conditions actuelles de la pêche n'ont donc aucun rapport avec celles dans lesquelles l'avait

placée la compagnie d'Afrique, et elles varient suivant les ports d'expédition.

Les corailleurs français appartiennent tous à l'île de Corse, et malgré l'avantage qu'ils ont de ne point payer de redevance, ils ne paraissent pas gagner, au bout du compte, plus que les autres. Les Corses font, en général, la pêche à la part, et fournissent quelques matelots aux bateaux toscans.

Les gondoles sardes partent toutes du golfe de Rapallo, à six lieues de Gènes : elles sont commandées par le propriétaire, ou du moins naviguent sous sa surveillance, lorsqu'il en a plus d'une. L'armement se fait par mises de 800 fr., dont chacune obtient une part dans le produit net de la pêche ; il revient en outre deux parts au bateau, une et demie au patron, et une à chaque matelot ; la part donne environ 200 francs de bénéfice. Les mises sont fournies par les matelots eux-mêmes ou par leurs familles, et il n'est pas rare de voir une barque emporter sur la côte d'Afrique les économies et les vœux d'une cinquantaine de personnes. Les Génois sont les plus industrieux et les plus entreprenants de tous les corailleurs : parmi eux, chaque homme fait pacotille à l'aller et au retour : on les accuse de n'être pas fort scrupuleux en matière de contrebande, et de fournir quelquefois de la poudre à nos ennemis.

Sur la côte de Toscane, il n'y a que trois ou quatre patrons propriétaires de leurs barques ; toutes les autres appartiennent à des armateurs de Li-

vous. Les équipages se composent, en partie de marins émigrés de la Torre del Greco, près de Naples, en partie de vigneron qui, ne faisant jamais que la pêche d'été, sont de retour chez eux pour les cultures d'hiver, et n'en partent qu'après avoir donné à la vigne les principales façons : cette répartition de leur temps leur permet de naviguer au prix de 70 centimes par jour. Les corailleurs toscans sont ordinairement payés pour toute une pêche, à raison, le patron de 500 fr., le premier poupier de 500 fr., le second de 200 fr., le simple matelot de 147 fr. Quand les avances d'armement, qui peuvent s'élever à 4,500 fr. par bateau, sont empruntées, c'est à 2 1/2 pour cent par mois, et la pêche en dure près de huit ; il est vrai que si le bateau périt, le capital est perdu.

Il vient de Sicile quelques bateaux trapaniens : à la fois pêcheurs et ouvriers, leurs matelots naviguent à la part, et travaillent, l'hiver, le corail pêché l'été : malgré ces conditions de succès, leur industrie est en décadence.

C'est à la Torre del Greco, au pied du Vésuve, qu'est le centre de la pêche napolitaine, la plus considérable de toutes. Les armateurs sont presque tous d'anciens corailleurs enrichis à ce métier. Ils accompagnent ordinairement leurs bateaux sur la côte d'Afrique : quelques-uns d'entre eux en ont un grand nombre. Les matelots sont à prix fixe, comme à Livourne, et s'occupent, l'hiver, à la pêche du poisson, dont le débit est facile à Na-

ples. Quelques patrons ont des barques, mais point de capitaux, et empruntent leurs frais d'armement à la grosse, à 20, 25 et 30 pour cent. Un bateau napolitain neuf et gréé vaut 800 ducats (5,360 fr.); la construction en est parfaite, et les matériaux, le bois de chêne surtout, excellents. On évalue à 8 ou 9,000 francs par coraline, non compris quelques petits bénéfices commerciaux, le produit ordinaire de la pêche d'été. On verra tout à l'heure quel intérêt s'attache à l'évaluation des frais.

Après m'être éclairé des avis de personnes familières avec cette industrie, et avoir comparé sur les lieux les renseignements recueillis par les officiers de marine chargés de la police de la pêche, et par divers agents consulaires, j'ai lieu de considérer comme très-rapprochée de la vérité l'évaluation suivante des frais de la pêche pour un bateau et une saison :

Loyer de la coraline	500 fr.
Salaires de matelots	2,100
Provisions	1,400
Filets et appareils	800
Droits de pêche	1,155
Quarantaine et menus frais	345
Intérêts de capitaux	700
Total	<u>7,000 fr.</u>

On peut sur cette base apprécier quel avantage

auraient les corailleurs à s'établir sur la côte d'Afrique pacifiée.

Aujourd'hui, bien que la pêche s'ouvre le 1^{er} avril, et se ferme le 30 septembre, les dépenses s'étendent à un espace de huit mois : en effet, pour faire tous les préparatifs d'une campagne, arrimer la coralline, traverser la Méditerranée, il faut s'y prendre au 1^{er} mars ; au retour, on est assujetti à une quarantaine de quatorze à dix-huit jours, à Gênes et à Livourne, de dix-huit à vingt-cinq jours dans les Deux-Siciles. Les bateaux napolitains qui vont en grand nombre placer leur cargaison et acquérir la libre pratique à Livourne ont en compensation à faire le trajet de Livourne à Naples : c'est encore un mois perdu. Des corailleurs fixés sur la côte économiseraient le quart du loyer de la barque, du salaire et de la nourriture des matelots 1,000 fr.

Les frais de lazaret et de patente, ceux qu'entraîne l'éloignement où sont les équipages de leurs familles entrent dans l'avant-dernier article de dépense pour au moins 200

L'emprunt d'un capital considérable est la conséquence de la nécessité de faire au départ des provisions de bord pour huit mois : le gros intérêt est le prix des inquiétudes que causent à l'assureur les dangers de la mer et les hos-

A reporter. 1,200 fr.

Report. 1,200 fr.

tilités des indigènes. Si les corailleurs, qui reviennent au moins chaque semaine à terre, renouvelaient leurs vivres et leurs agrès sur un marché toujours ouvert, s'ils trouvaient sur la côte paix et protection, si la barque pêchait, pour ainsi dire, sous les yeux du propriétaire, les intérêts de capitaux et les assurances se réduiraient certainement de

530

On obtiendrait donc pour un bateau une économie de 1,750 fr. supérieure aux bénéfices réguliers de la pêche.

Un tel avantage devrait suffire pour déterminer la formation d'établissements définitifs en Afrique. Pourquoi les émigrés de la Torre del Greco ne se fixeraient-ils pas à Bone, comme ils l'ont fait à Livourne? pourquoi les Génois et les Toscans ne seraient-ils pas rappelés sur cette côte, par le souvenir des succès qu'y obtinrent leurs ancêtres? pourquoi ne verrions-nous pas revivre les pêcheries permanentes de la Calle et de Tabarque? La réponse à ces questions est dans l'absence de sécurité, dans la difficulté des approvisionnements, toutes choses auxquelles aurait pourvu depuis longtemps une autorité protectrice et prévoyante. Mais, sur la côte de Bone, il faut bien l'avouer, on ne s'est jamais occupé sérieusement que des choses inutiles.

Pour apprécier la pêche du corail comme élément d'établissement, il ne faut que jeter les yeux sur le tableau de ce qu'elle a, depuis sept ans, occupé d'hommes et de navires, produit de matières premières et payé de contributions. En voici le résumé :

ANNÉES.	NOMBRE DE BATEAUX.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR DE LA PÊCHE.	DROITS PAYÉS.
1852	62				65,756 f.
1853	99				109,955
1854	151				124,275
1855	150				157,985
1856	245	3,054	2,584		242,222
1857	220			1,687,000	211,502
1858	245	3,123	2,606	1,985,000	282,884.

La pêche du corail ne fixerait sans doute pas sur la côte les 2,606 matelots qui l'ont faite en 1858. Cette industrie n'est, pas plus qu'une autre, affranchie de cette loi générale qui conduit de l'embourgeoisement à la stagnation : elle a ses intermit- tences, et ses débouchés ne sont point illimités. La conséquence des avantages qu'auraient les corail- leurs d'Afrique sur ceux qui viendraient d'Europe serait, d'ailleurs, que le même travail pourrait se faire avec un moindre nombre d'hommes ; ils ne

manqueraient pas de joindre à la pêche d'été la pêche d'hiver : mais la pêche ne fixât-elle qu'un millier de matelots, une marine algérienne serait dès lors fondée, et elle se tiendrait au niveau des besoins et des progrès du pays.

Sans que le gouvernement l'ait en rien provoqué, un léger mouvement s'est déjà fait sentir. En 1856, vingt-sept corailleurs napolitains sont restés à la Calle pour la pêche d'hiver, et ont continué la pêche d'été de 1857, passant, en attendant mieux, dix-huit mois de suite sur la côte, et économisant les frais de quatre traversées. En 1857, ils ont eu vingt-cinq imitateurs, vingt et un en 1858. Trois propriétaires fixés à Bone, et fort au fait de la pêche du corail, sont allés plus loin : ils ont monté des coralines, payent leurs matelots sur le pied de 280 fr. par an, et paraissent y trouver leur compte. C'est bien peu, mais cela montre au moins quelle serait l'efficacité des moindres garanties accordées.

Les corailleurs, avons-nous dit, sont tous cultivateurs ou marins de profession. Les premiers ne seraient pas embarrassés en Afrique de l'emploi du temps que leur laisserait la pêche ; il ne manque pas, autour de la Calle et de Bone, de terres qui attendent des bras. D'un autre côté, la sécurité qui retiendrait les corailleurs sur la côte serait le signal du rétablissement de l'ancien commerce d'exportation. Par une heureuse coïncidence, depuis plusieurs années une tendance visible à l'agran-

dissement des bateaux se manifeste, et peut-être ne s'arrêtera-t-elle qu'à la dimension des corallines du XII^e siècle, qui étaient le double des nôtres. Les deux nations qui exercent cette industrie sur la plus grande échelle, les Napolitains, et, après eux, les Toscans, sont les plus avancées dans ce système ¹. Il est heureux que les embarcations les mieux appropriées à la pêche le soient aussi au transport des marchandises : elles pourront, avec d'autant plus de facilité, être employées entre deux pêches au cabotage, ou recevoir cette destination entre les mains des indigènes.

¹ On en jugera par la force des deux cent quarante-cinq embarcations qui faisaient la pêche en 1856, à l'époque de mon séjour en Afrique.

NATIONS.	BATEAUX.	TONNAGE.	HOMMES D'ÉQUIPAGE.	PAR BATEAUX.		TONNAGE pour UN HOMME.
				TONNAGE.	MATELOTS.	
Napolitains.	122	1,778	1,202	14 57	9 85	1 48
Toscans. . .	79	904	761	11 44	9 65	1 19
Français. . .	10	97	97	9 70	9 70	1
Sardes. . . .	33	276	317	8 57	9 60	0 85
Espagnols. .	1	5	7	5	7	0 71
	245	3,060	2,384	12 49	9 73	1 28

Il règne entre la pêche, la fabrication et le commerce du corail une trop étroite connexion, pour que la révolution qui s'opérerait dans l'une de ces branches d'industrie n'affecte pas de quelque manière les autres. Quand la compagnie d'Afrique exploitait seule les mers de la régence, la supériorité des coraux qu'elle y recueillait donnait à nos manufactures de Marseille et des environs un avantage marqué sur celles de Gènes et de Livourne, qui n'étaient alimentées que par les côtes d'Italie et de Sardaigne. Pendant les guerres de la République et de l'Empire, la pêche est devenue italienne; l'industrie en a suivi le sort, et Livourne est aujourd'hui le centre de la fabrication du corail : c'est vers son port que se dirigent tous les ans les barques des corailleurs, et les manufactures de Marseille presque tombées, celles même de Gènes, ne peuvent pas se comparer aux siennes : celles-ci occupent à l'année au delà de sept cents ouvriers ou ouvrières. Cet avantage de Livourne sur Naples tient moins encore aux facilités de lazarets qui décident les pêcheurs napolitains à purger leur quarantaine en Toscane, qu'à ce que le commerce du corail ouvré est presque entièrement entre les mains des juifs, comme on sait, très-nombreux et très-puissants à Livourne. Ils en expédient de grandes quantités en Russie; le reste se répand en Gallicie par Brody, dans l'Inde, la Chine et le Japon, par Londres; enfin en Afrique, surtout dans le Maroc. Ils ont dans toutes ces contrées, sauf les deux plus

lointaines, des correspondants sûrs et zélés parmi leurs coreligionnaires. On destine, de préférence, le gros corail rond à la Russie, le corail rose de première qualité à la Chine, celui de qualité inférieure à la Pologne, le barbaresco et la roba-chiara à l'Inde. Les dernières qualités ont servi longtemps à la traite des noirs : ce débouché se rétrécit tous les jours davantage ; mais des relations à renouer ou à créer sur d'autres bases en ouvriront dans les mêmes lieux un plus large. La ville d'Alger est un des points d'attache de ce réseau israélite qui est tendu sur le monde commerçant. Elle emploie déjà chaque année pour environ 200,000 fr. de menus brins, dont la taille et le polissage occupent des familles juives, et les expédie ensuite dans l'intérieur de l'Afrique.

Les juifs d'Alger ont en Afrique et en Europe, les relations les mieux établies pour le développement de ce commerce ; ils se feraient au besoin commanditer par les négociants de Livourne : leur activité et celle des corailleurs s'entr'aideraient réciproquement ; car, si l'industrie manufacturière suit les destinées de la pêche, c'est en raison d'une attraction mutuelle dont celle-ci ressent de son côté les effets ; après le voisinage des bancs de corail, celui des débouchés est le plus propre à la fixer.

On a récemment réclamé pour les marins français l'exercice de la pêche du corail, comme si le peu d'effet de l'exemption du droit de 1155 fr.

par saison d'été n'indiquait pas qu'ils sont occupés à des travaux mieux rétribués. Le mouvement de la pêche, depuis son rétablissement, offre la meilleure indication des lieux où nous devons chercher les corailleurs à fixer en Afrique.

Voici quel il a été :

BATEAUX.	ANNÉES.						
	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838
Français. . .	2	2	8	8	10	10	1
Sardes. . . .	12	25	28	17	53	15	17
Toscans. . .	25	25	36	45	79	82	65
Napolitains.	25	49	62	82	122	114	165
Espagnols. .	»	»	»	»	1	1	1
Totaux. . .	62	99	134	150	245	220	245

Ainsi, en dépit des primes, nos marins abandonnent la pêche ¹. Opérer dans leurs occupa-

¹ En 1838, les marins employés à la pêche du corail se répartissaient ainsi :

Corses.	10	} 2,606
Génois.	157	
Toscans.	678	
Napolitains. . . .	1,751	
Autres.	10	

tions un revirement insignifiant serait bien moins profitable et bien moins facile, que de naturaliser dans nos établissements les marins tout formés des côtes d'Italie, et c'est à cela qu'il faut tendre.

Si l'on consultait les corailleurs sur les mesures à prendre pour atteindre ce but, on les trouverait unanimes à demander la suppression des droits qui, pour les deux pêches réunies d'hiver et d'été, s'élèvent à 1679 fr. 80 c. Tout en reconnaissant que les formalités auxquelles ils sont soumis peuvent être adoucies et surtout simplifiées, il faut se garder de renoncer à une ressource dont l'emploi judicieux assurerait à la navigation en général, et à la pêche en particulier, des avantages supérieurs à celui d'une remise pure et simple. Les bois de construction sont, en Angleterre, frappés de droits d'entrée fort élevés. La marine marchande ne s'en plaint pas : elle trouve des compensations suffisantes à cette charge dans la sollicitude avec laquelle le gouvernement améliore ses ports et cherche au loin des débouchés au commerce. Les corailleurs n'éprouveraient pas plus de répugnance à payer les droits, si la moindre partie du produit était employée à satisfaire à leurs besoins les plus pressants : mais sur 1,194,575 fr. qu'ils ont versés en sept ans à la douane, peut-être ne pourrait-on pas citer une dépense de 10,000 fr. faite à leur avantage ; cette colonie de marins et de cultivateurs acclimatés est l'acquisi-

tion la plus précieuse et la plus facile qu'ait à faire l'Afrique, et c'est celle dont nous nous occupons le moins.

Nous avons vu plus haut dans quelles pertes de temps et d'argent la nécessité de retourner chaque année en Europe entraîne les corailleurs. Dès qu'ils trouveront en Afrique les choses qu'ils sont jusqu'à présent obligés d'aller chercher en Italie, ils se dispenseront de ces voyages, et leur établissement deviendra permanent. Or, il leur manque sur les lieux de pêche des moyens d'hivernage et de ravitaillement, les capitaux ou le crédit nécessaires à l'exercice de leur industrie, l'asile de la famille, et la constitution de la commune : c'est ce qu'il faut leur procurer.

Les approvisionnements complets de munitions navales, les réunions d'ouvriers, tels que calfats, voiliers, cordiers, forgerons, charpentiers, ne se forment qu'en perspective de travaux considérables, et supposent une agglomération d'intérêts maritimes, un mouvement d'affaires dont la pêche ne fournirait pas à elle seule le fonds. Les petits ports ont besoin, pour s'assortir en agrès, du voisinage des grands : Bone est le point de ces parages où se grouperont naturellement les moyens de satisfaire aux besoins collectifs des établissements disséminés sur la côte de Numidie, et le creusement de son port est une base à donner au développement de ceux-ci. Cette mesure une fois résolue, la pénurie actuelle cesserait, et la tendance

qu'ont à se mettre en équilibre les besoins et les ressources de la navigation, affranchirait bientôt la marine et la pêche algériennes de la dépendance des ports d'Italie. Les corailleurs ont parmi eux beaucoup d'ouvriers de chantiers. Quant aux munitions, les forêts des environs de la Calle offrent en abondance les bois de petit échantillon dont se construisent les corallines; le terrain riche et frais des bords des lacs est excellent pour la culture du chanvre, et l'abondance des vivres reviendra, dès que la pacification du pays aura rendu les indigènes à leurs anciennes habitudes.

Il existe un obstacle plus sérieux dans la nature des capitaux qui servent à l'exploitation de la pêche : elle impose, en effet, aux corailleurs l'obligation de rapporter les produits de chaque campagne aux lieux qui leur fournissent les fonds dont ils ne peuvent point se passer. Les capitaux se transportent encore plus facilement que les hommes, et la supériorité de profits de la pêche permanente suffirait sans doute pour les déterminer à se porter à la longue de son côté; mais il importe de vaincre le plus promptement possible la ténacité d'intérêts et de coutumes dès longtemps enracinés, et l'on y parviendrait avec certitude en créant à Bone une *Caisse des corailleurs*, qui avancerait des fonds sur dépôt de coraux. Le premier effet de cet établissement serait une réduction des deux tiers sur les intérêts dont la pêche est actuellement grevée, et de quatre-vingt-dix-neuf centièmes sur les frais de

transport des coraux en Europe : la pêche d'une saison, dont le transport occupe aujourd'hui les deux cents corallines qui l'ont faite, s'expédierait au besoin sur un seul bâtiment. Le corail serait alors à la portée de Marseille aussi bien qu'à celle de Livourne, et nos manufactures de Provence lutteraient à armes égales avec celles de l'étranger. Ce n'est pas tout : le *tenaillement*, dont l'objet est de séparer le corail de sa croûte, le dégrossissement des branches et leur division par qualités ¹ se feraient autour du magasin central. Ces travaux offrirait aux familles des corailleurs un utile emploi de leur temps; les fabriques d'Alger s'approvisionneraient directement à Bone; enfin, les villes d'Afrique s'achemineraient par ces commencements modestes vers la possession d'une industrie qui quadruple au moins la valeur de matières premières que la nature a placées à leurs portes.

¹ Le corail brut se divise en six qualités, dont les prix ont, depuis quinze ans, varié à Livourne, entre les limites suivantes :

	Le kilogramme.			
Montre.	de 14 fr. 71 c. à 19 fr. 04 c.			
Sous-montre.	11	40	15	20
Escart.	5	46	6	72
Barbaresco.	5	56	5	36
Tenegliatura.	5	56	2	72
Terraille flottante. .	1	65	1	65

Les prix les plus élevés et les plus récents sont ceux des premières qualités, ce qui est d'accord avec l'activité de la pêche, pour prouver combien l'usage du corail est loin de diminuer dans le monde.

Autour de Bone, Gigel, Collo, Philippeville, et surtout la Calle et Tabarque, sont destinés à devenir les principaux établissements des corailleurs.

Nous avons vu qu'à la Calle ils ont devancé l'appel de l'administration. La reconstruction des magasins d'agrès et de vivres, et des boulangeries d'autrefois, serait leur premier besoin : celles-ci ne manqueraient pas de travail, puisque l'été elles auraient à pourvoir chaque dimanche quinze cents à deux mille hommes, dont la plus grande partie s'approvisionne pour la semaine. Après ces établissements, je n'hésite pas à placer un hôpital et une église. L'assistance du prêtre et du médecin sont de véritables nécessités pour les corailleurs. Lorsque, sous le consulat, ils se réunirent à Tabarque, leur premier soin fut d'établir entre eux une contribution pour la fondation d'un hôpital, et ils ne construiront d'habitations, ils n'amèneront leurs familles qu'autour des édifices qui les rassurent sur la manière de vivre et de mourir. L'emploi du produit des droits imposés à la pêche pendant une seule année suffirait à toutes ces créations ; elles constitueraient la commune ; des concessions d'emplacements de maisons dans la ville, et de terres à cultiver alentour, compléteraient l'établissement.

Au lieu de mesures si simples, si efficaces, et, l'on peut ajouter, si justes, puisque la contribution est réputée assise pour indemniser le trésor des dépenses faites dans l'intérêt de la pêche, de quoi s'occupe l'administration ? De doter la Calle d'un

casernement de 350 hommes et de 50 chevaux ¹ ! Si l'on ne fait rien pour attirer des matelots dans nos ports de la côte d'Afrique, on a, par compensation, grand soin de ne pas les laisser manquer de cavalerie. Ce n'est pas ainsi que procéda Samson Napollon, lorsque, suivant les instructions d'un ministre qui n'était point un homme timide, il fonda la Calle ; il y plaça pour toute garde :

1 capitaine, à 560 livres par an ;

14 soldats, à 108 livres ;

1 commis pour les achats de blé, à 600 livres ;

6 crocheteurs, à 108 livres chacun ;

22 personnes en tout, coûtant, non compris les vivres que fournissait le bastion de France, 5,020 livres par an ². Nous nous sommes bien amoindris depuis le ministère du cardinal de Richelieu, s'il nous faut tant de monde pour l'œuvre qu'on accomplissait alors avec de si faibles moyens. La puérole manie de jouer au soldat est ce qui gâte toutes nos affaires en Afrique. A quoi bon trois

¹ *Tableau de la situation des établissements français en Algérie en 1838, publié par le ministère de la guerre, in-4^o, I. R., juin 1839.*

² *État de ce qui est nécessaire pour l'entretien du bastion, la Calle, cap Rose, la maison de Bone et celle d'Alger, construite en la côte de Barbarie, par SAMSON NAPOLLON, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre de Saint-Michel, par commandement de S. M., comme il appert de l'instruction que S. M. lui fit expédier par M. de la Villaubert, secrétaire de ses commandements, en l'année 1626 (Mss. de la Bibliothèque du roi, collection de Brienne, t. LXXVIII).*

cent cinquante braves dans l'étroite et paisible enceinte de la Calle, si ce n'est à en exclure les familles de corailleurs? Ceux-ci, passant six jours de la semaine à la mer, n'auront sans doute pas la simplicité de donner pour société leurs femmes, leurs sœurs et leurs filles à cette troupe de soldats oisifs. Qu'on garde, si l'on veut, comme la compagnie d'Afrique, une cinquantaine de vétérans, pour faire la police des environs et du marché; mais que les trois cents autres cessent d'usurper la place d'autant de femmes, qui seraient bien plus nécessaires à la fondation de l'établissement.

Tabarque dépend du territoire de Tunis : mais aux termes de l'article 5 du traité du 8 août 1830, la pêche du corail nous appartient exclusivement jusqu'au cap Nègre, situé à sept lieues au delà, sans préjudice des autres droits que nous confère sur le reste des côtes tunisiennes le traité du 24 octobre 1832. Ces deux actes diplomatiques se rattachent de trop près à la pêche du corail, pour qu'il soit hors de propos de les reproduire ici.

Le premier est ainsi conçu :

« Le bey de Tunis restitue à la France le droit de pêcher exclusivement le corail, depuis la limite des possessions françaises jusqu'au cap Nègre, ainsi qu'elle l'a possédé avant la guerre de 1799. La France ne payera aucune redevance pour la jouissance de ce droit; ses anciennes propriétés, édifices, bâtiments et constructions diverses dans

l'île de Tabarque lui seront également restitués. »

Voici le traité qui a suivi, en 1832 :

« Art. 1. Les Français payeront, pour la ferme de la pêche du corail, 15,500 piastres de Tunis, selon l'usage et conformément aux anciens traités, et ils ne seront soumis, d'ailleurs, à aucuns droits et impositions quelconques.

« 2. Les Français pêcheront le corail dans toutes les eaux du littoral de notre royaume.

« 3. Les barques corallines seront munies de patentes françaises, dont le nombre ne sera pas limité, et elles seront admises dans tous les ports de notre royaume, sans être inquiétées par qui que ce soit. Nous donnerons les ordres les plus formels pour qu'elles soient respectées et protégées : ce sera aux Français de veiller à ce qu'on ne pêche point sans leur patente.

« 4. Les Français mettront des agents dans les ports de la pêche du corail, et s'ils ont besoin de magasins pour y placer les agrès des barques corallines, ainsi que les provisions qui leur sont nécessaires, ils loueront des magasins dans le lieu de la pêche, et en payeront le loyer à leurs propriétaires. Ils ne seront soumis à aucuns droits de douane sur les provisions achetées pour les barques corallines, ni sur les agrès de pêche, ni sur le corail qu'ils en retireront, le cas excepté où ils voudraient introduire ledit corail pour le vendre dans notre

royaume, cas où ils payeraient la douane sur le pied des autres marchandises. Chacune des barques susdites n'exportera de provisions que la quantité qui lui sera nécessaire, et ce, par l'entremise de notre agent dans lesdits endroits.

« 5. L'endroit qui sert habituellement de logement à l'agent français à Tabarque lui sera donné par nous, pour qu'il l'habite, selon l'usage.

« 6. La Sardaigne payera aux Français, fermiers de la pêche du corail, le droit de patente, comme ils le payaient précédemment à notre cour, ni plus ni moins, parce que tel a été notre accord avec cette puissance, lors du traité conclu entre nous par l'entremise de l'Angleterre. »

Nous n'avons tiré aucun parti de ces traités. Les constructions mentionnées dans celui de 1850 sont en ruine, et l'on n'a pas songé à les rétablir. Tabarque peut cependant redevenir le siège d'un commerce florissant : lorsque les Tunisiens l'enlevèrent, en 1758, aux Génois, l'île comptait quinze cents habitants européens, et si elle n'en a pas encore un seul, nous ne devons l'imputer qu'à notre incurie. Depuis 1850, on a essayé, par des intrigues multipliées, d'exciter contre nous la cour de Tunis; l'exercice loyal et modéré de nos droits est la seule réponse qu'il soit digne de nous d'y faire. Les sujets tunisiens en retireraient des avantages, qui seraient autant de précédents favorables à l'extension de notre commerce dans le reste de

cette régence, et le gouvernement du dey lui-même, éclairé sur les effets de notre voisinage, y trouverait des nouveaux motifs de tenir à notre amitié. Les personnes qui sont au fait de la nature de nos relations avec Tunis se plaindront de l'oubli où sont restés les traités de 1850 et 1852 : il s'explique naturellement par la direction donnée à nos affaires en Afrique.

Les coraux de Bone, de la Calle et de Tabarque ont sur tous les autres une supériorité incontestée, et ces parages conserveront le siège principal de la pêche, mais, d'une part, il n'est pas certain qu'ils puissent longtemps suffire, sans s'épuiser, à une extraction semblable à celle des dernières années ; de l'autre, leurs bancs ne sont pas les seuls qui attendent des pêcheurs. Les coralines de Rappallo ont étendu leurs explorations à de grandes distances de Bone, et ne demandent aujourd'hui qu'un peu plus de sécurité pour exploiter les côtes de Gigel. En 1851, sept bateaux qui se sont avancés sur les gisements vierges du golfe de Collo en ont tiré, en quinze jours, 5,500 kilogr. de coraux de dimensions énormes : cette pêche a fait la fortune des patrons, qui étaient propriétaires de leurs barques. On a tiré d'assez beau corail du golfe de Bougie, et des environs de Tennis et d'Oran. Du cap Bon aux îles Zaffarines, la pêche a, sur une étendue de trois cents lieues de côtes, des chances de succès sur lesquelles une étude spéciale de la géologie sous-marine ne pourrait manquer de ré-

pandre de vives lumières. La commission scientifique envoyée en Afrique ne saurait porter ses investigations sur un sujet plus neuf, plus vaste et plus fécond en résultats utiles.

Cette dissémination des bancs de corail, éminemment favorable à leur aménagement et au maintien des règles auxquelles voudrait en être assujettie l'exploitation, déterminera plus tard dans les petits ports de la côte la formation d'établissements européens auxquels s'associeront les indigènes : ces ports fournissent des matelots accoutumés à braver la mer sur des sandals de cinq à six tonneaux ; il n'y a pas loin de cette navigation à la pêche du corail, et la communauté de travaux et de dangers que comporte celle-ci formera des liaisons durables entre des hommes qui, sans cela, se combattraient peut-être. La pêche ne va d'ailleurs jamais seule, et les relations de commerce qu'elle entraîne à sa suite sont un des meilleurs moyens de rapprocher de nous les indigènes.

J'aurais abrégé cet exposé, si j'avais cru que les détails qu'il renferme eussent été consignés ailleurs. Sa longueur a son excuse dans les ressources que présentent, comme élément d'une marine algérienne et comme instrument de pacification, la pêche et le commerce du corail.

NOTES.

NOTE A, PAGE 44.

La force d'un cheval exige un peu plus de cinq kilogrammes de houille par heure. Un bâtiment comme *la Chimère* en brûle dans cet espace de temps près d'un tonneau. S'il s'approvisionne à Toulon, pour tout le voyage d'Alger, aller et retour, il ne saurait embarquer moins de 200 tonneaux de combustible; si, au contraire, il se ravitaille à Mahon et à Alger, il peut se contenter de 50 tonneaux, et emporter 150 tonneaux de marchandises de plus que dans le premier cas. A égalité de frais, il produira donc beaucoup d'avantage, et, dans les affaires, des différences bien moindres constituent celle de la perte au profit. La marine royale entre avec raison dans ces calculs : que ferait, à plus forte raison, le commerce? et nous devons prendre notre parti sur les sottises clameurs qu'ils font pousser

en Angleterre. C'est par les applications qui en seront faites que, si le gouvernement espagnol n'y met pas d'obstacles, le port Mahon reprendra, en temps de paix, un peu d'activité.

NOTE B, PAGE 55.

Pour donner une idée des chroniques du pays, voici l'abrégé de celle-ci :

Efroudj était un marabout vénéré à vingt lieues à la ronde de la ville sainte de Coléah. Pour s'adonner sans distraction aux plus austères pratiques de l'islamisme, il s'était retiré sur la presqu'île solitaire à laquelle il a laissé son nom.

Un jour, un bâtiment espagnol vint mouiller dans la petite anse de l'ouest. Efroudj se rendit à bord, dans l'après-midi, pour acheter quelques étoffes, et le capitaine le reçut avec toute la cordialité d'un marchand qui flaire un acheteur. Il faisait chaud; Efroudj s'endormit sur le pont, et le diable qui veillait fit calculer à l'Espagnol ce que devait valoir la rançon d'un saint si vénéré : en imposer à son profit le montant sur les croyants de la province c'était gagner des indulgences. Bref, don Piccaro leva doucement l'ancre et partit. Le vent le servait à souhait; le navire semblait voler sur la mer, et Efroudj ne se réveillait pas. Tout allait au mieux; mais quels furent l'étonnement et la confusion du capitaine, lorsque le lendemain au point du jour, il se trouva précisément au mouillage qu'il avait quitté la veille! Efroudj ouvrait à l'instant les yeux et l'on y lisait qu'il n'était pas dupe de la trahison. « Tu es protégé de Dieu, lui dit l'Espagnol en se jetant à ses pieds!

Un pouvoir surnaturel enchaîne mon navire, et ma vie est entre tes mains : accorde-la à mon repentir ! Tu sais s'il est sincère, toi qui lisais dans mon cœur mon criminel projet ! — Pars ce soir, reprit le marabout, et ne te flatte plus de surprendre ceux sur qui veille le prophète ! » Il descendit à terre, et le vaisseau partit en effet ; le vent n'était pas moins bon que la veille, et, aux nœuds qu'on filait, on devait, à l'aurore, être tout au moins en vue de Majorque. O surprise ! on était encore dans la petite rade. Ce fut alors qu'on découvrit un bournous qu'Efroudj avait oublié la veille ; il n'est pas besoin de dire avec quel empressement le meuble fut rendu. Ce second retour donnait à penser au capitaine, néanmoins il fit voile le soir pour les côtes d'Espagne ; une bonne brise d'arrière ne cessa de le pousser toute la nuit : cette fois, il lui semblait être dirigé par l'ange Gabriel en personne, et, aux premières lueurs du crépuscule, il cherchait, à l'ouest, les montagnes de son pays. Vain espoir ! il était pour la troisième fois revenu à son point de départ. C'étaient les babouches d'Efroudj, qu'il avait emportées par mégarde, qui lui jouaient ce tour. Trois miracles en trois jours, c'en était plus qu'il n'en fallait pour déconcerter un Espagnol de ce temps. Les yeux de celui-ci s'ouvrirent ; il rapporta les babouches à terre, se fit circoncire, et ne voulut plus quitter un saint dont la chaussure et le manteau possédaient de telles vertus.

Cependant Efroudj vieillissait. Un jour, sentant sa fin prochaine, il fit faire à son fidèle Espagnol les préparatifs de sa sépulture ; celui-ci, tout en larmes, demanda pour grâce suprême la permission de se faire ensevelir, bien entendu après sa mort, auprès de son glorieux maître. Efroudj l'accorda, rendit l'âme, et,

comme si la récompense d'un si beau zèle n'avait pas dû se faire attendre, l'Espagnol, dans la même journée, le suivit au paradis de Mahomet.

Tous deux furent placés dans le marabout ; et, si quelque infidèle doute aujourd'hui de la véracité de la légende, on le confond en lui faisant voir la presque île, le monument et le double cercueil, irrécusables témoins des événements qui viennent d'être racontés.

NOTE C, PAGE 67.

Indépendamment des services spéciaux qu'il doit rendre à l'Algérie, le Jardin d'essai aurait à prendre rang dans un ensemble où devraient se coordonner plusieurs établissements du même genre. Des jardins appartenant à l'État sont échelonnés à Cayenne, par $4^{\circ} 40'$ de latitude Nord ; à la Martinique, par $14^{\circ} 30'$; à la Guadeloupe, par $16^{\circ} 30'$; à Alger, par $36^{\circ} 47'$; à Ajaccio, par $41^{\circ} 55'$; à Toulon, par $42^{\circ} 10'$; à Paris, par $48^{\circ} 50'$. Dans l'hémisphère austral, l'île Bourbon et Pondichéry en possèdent également ; mais ces jardins dépendent, les uns du département de la marine, les autres de ceux de la guerre ou de l'instruction publique, et leur isolement mutuel est la conséquence de la prodigieuse difficulté d'établir, pour la suite d'une affaire quelconque, le moindre concert entre deux bureaux logés sur le même palier. Les plus grands ministres y ont échoué. La haute direction de nos établissements botaniques voudrait être centralisée au Muséum d'histoire naturelle, dont les voyageurs et les correspondants recherchent, sur toute la surface du globe,

des végétaux utiles et autres à transporter parmi nous.

La plupart des végétaux qui font chez nous l'agrément de la vie, le pêcher, le cerisier, la vigne, le mûrier, la pomme de terre, sont des conquêtes de l'acclimatation. Que n'obtiendrait donc pas une judicieuse persévérance, si des jardins, situés à des latitudes si diverses, devenaient autant de degrés où les végétaux des contrées éloignées s'accoutumeraient progressivement à l'abaissement ou à l'élévation de la température ! L'Afrique, dont la fécondité s'épand en fruits sauvages, a plus à gagner, sous ce rapport, qu'aucune autre contrée.

NOTE D, PAGE 74.

Le chérif Abou-Abd'Allah Mohhamed ben Mohhamed el Edrisi, Emir-el-Moumenin, né à Ceuta, en 1099 de l'ère chrétienne, était souverain de la partie de l'empire actuel de Maroc qui forme l'angle N.-O. du continent africain, et que les Maugrebins appellent toujours *el Gharb*, le pays d'occident. A quelques particularités rapportées dans le *Décameron*, il paraît que le *roi de Garbes*, dont la fiancée a fait tant de bruit dans le monde, était tout au plus un parent de notre auteur. Chassé de ses États, avec toute sa famille, par Mahadi le Fatimite, Édrisi se réfugia près de Roger I^{er}, comte de Sicile, et termina, à la cour de ce prince, l'an 548 de l'hégire (1154 de J. C.), une géographie générale qui donne une haute idée des connaissances des Arabes à cette époque. On n'en connaît que trois manuscrits, dont deux appartiennent à la bibliothèque royale. Le titre arabe de ce précieux ouvrage est : *Délassements*

de l'Homme curieux de connaître à fond les diverses contrées du monde. Des abrégés en ont été publiés à Rome, en 1592, et à Paris, en 1617. M. Amédée Jaubert en a fait une traduction complète, dont le premier volume est sorti des presses de l'imprimerie royale en 1836, et le second en 1840.

NOTE E, PAGE 79.

Nicolas de Nicolai était un homme fort savant, et qui avait voyagé en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Russie, en Suède, en Angleterre, en Espagne. Il accompagna, en 1551, le seigneur d'Aramont dans son ambassade à Constantinople : ils se rendirent à leur destination, en passant par Alger, et le livre, aujourd'hui fort rare, dont il est ici question, fut composé sur ce voyage. Il est intitulé : *Les migrations, pérégrinations et voyages faits en la Turquie, par NICOLAS DENICOLAÏ, Daulphinois, seigneur d'Arfeville, varlet de chambre et géographe ordinaire du roi de France, contenant plusieurs singularités que l'auteur y a vues et observées; le tout distingué en quatre livres, avec soixante figures au naturel, tant d'hommes que de femmes, selon la diversité des nations, leur port, maintien, habits, lois, religion et façon de vivre, tant en temps de paix comme de guerre; avecque plusieurs belles et mémorables histoires advenues en notre temps.* La devise de Nicolai était SCRUTAMINI, et elle est parfaitement justifiée par son ouvrage. Le sérieux de ses recherches ne l'empêche toutefois pas de se permettre, de loin en loin, quel-

qu'un de ces éclats de grosse gaieté que son contemporain Rabelais avait mis à la mode, *pour oster les ennuis à plusieurs personnes malades et langou-reuses*. Les gravures sur bois qui accompagnent le livre sont faites sur des dessins de Titien, et il est précédé d'une épître en vers adressée par Ronsard à l'auteur. Il était alors plus long d'imprimer un livre que de l'écrire : celui-ci ne put, *attendu les difficultés du temps*, être publié qu'en 1567, en Anvers : c'est le premier ouvrage français où il soit question d'Alger. Il en a été publié des traductions, allemande à Nuremberg, en 1572; italienne à Anvers, en 1576; et anglaise à Londres, en 1585. Nic. de Nicolaï et d'Aramont ont encore aujourd'hui des membres de leurs familles à la chambre des pairs.

NOTE F, PAGE 85.

Les travaux d'assainissement de la Maison carrée ont été exécutés par des soldats, et les observations que cette entreprise a donné au colonel du génie Lemercier l'occasion de recueillir ont servi de base aux calculs assez nombreux qu'il a faits sur les desséchements de la Métidja. Suivant lui, on ne peut, en Afrique, travailler dans les marais que cent vingt et un jours par an, lesquels se répartissent de la manière suivante :

Novembre.	50 jours.
Décembre.	15
Mars.	15
Avril.	50
Mai.	51

Les pluies pendant les mois d'hiver, les chaleurs et les fièvres pendant les mois d'été, empêchent de faire davantage. L'effectif des troupes disponibles devant permettre aux travailleurs de se reposer tour à tour, sans laisser pour cela l'atelier désert, on est dispensé de la déduction du septième jour, qu'il faudrait admettre dans des travaux civils.

D'un autre côté, le résultat de la journée d'homme n'est pas, dans ces marais, de plus d'un mètre cube fouillé, chargé et transporté : ainsi autant de mètres, autant de journées. Dans la supposition que nous avons faite, le creusement de l'émissaire des marais du Sahel, en sept mois, exigerait l'emploi simultané de 2,251 travail.

Il y en aurait, tous les jours, en repos. 572

L'hôpital en retiendrait à peu près. 245

Et les officiers seraient. 152

3,000

Sur le plateau, les fossés s'ouvriraient dans de beaucoup meilleures conditions.

NOTE G, PAGE 96.

Jean-Baptiste Gramaye, l'un des plus savants hommes de son temps, naquit à Anvers, vers l'année 1580. Il s'était déjà fait connaître par d'importants travaux historiques et atteignait sa quarantième année lorsque, s'étant embarqué pour l'Espagne, il fut pris par les Barbaresques et conduit esclave à Alger : c'est à cette circonstance qu'est due la composition de son livre sur

l'Afrique, ou plutôt sur les régences barbaresques, l'un des plus curieux dont cette région ait fourni le sujet : le titre en renferme une espèce de table, et le voici :

J.-B. GRAMAYE, *Africæ illustratæ libri decem, in quibus Barbaria et gentes ejus ut olim et nunc describuntur, historia ecclesiastica, gothica, vandolica, turcica, maurica, numidica, carthaginensis et insularum, ab ultima antiquitate ad nostra usque tempora deducitur, et denique regna Argelæ, TUNETI, Tripolis, Marocci, Fessæ, aliaque geographice depinguntur, cum adjecta speculo miserarium barbaricarum et mediis reducendi illuc religionem et debellandi piratas et Africa ejiciendi.* In-4^o, Tornaci Nerviorum, 1622.

Le septième livre de l'ouvrage est relatif à la régence d'Alger. M. Charles Brosselard en publie en ce moment une traduction qu'il a enrichie de notes instructives.

L'*Africa illustrata* est aujourd'hui un livre assez rare. Pendant qu'il le publiait à Tournai, l'auteur faisait imprimer à Ath, sous le titre de *Diarium Argelense*, un journal de sa captivité. J'ai fait pour me procurer cet ouvrage des recherches infructueuses.

NOTE H, PAGE 125.

Depuis Henri IV, la France ne payait à la régence d'Alger de tribut d'aucune espèce ; car on ne pouvait pas appeler de ce nom les redevances en échange desquelles nous jouissions de la pêche du corail et du monopole commercial sur la côte de Bone. Les États ro-

mains devaient à notre protection des immunités égales aux nôtres.

La Porte, en raison de la nature de ses relations avec la Russie et l'Autriche, avait interdit à la régence toute insulte aux pavillons de ces deux puissances.

L'Espagne ne payait point de tributs, mais elle faisait des présents à chaque renouvellement de ses consuls.

D'après les arrangements conclus par lord Exmouth à la suite de l'expédition de 1806, l'Angleterre faisait au dey un présent de 600 livres sterling (15,120 fr.) à chaque mutation de ses consuls ; la Sardaigne, le Hanovre et Brème devaient, dans les mêmes circonstances, des présents plus considérables : les Pays-Bas, dont la flotte avait pris part au bombardement, étaient exempts de toute charge.

Les royaumes de Suède et de Danemark payaient chacun, en munitions navales, une contribution annuelle de la valeur de 4,000 piastres fortes (21,400 fr.). A chaque renouvellement de leurs traités décennaux, ils étaient soumis à une redevance de 50,000 piastres (160,500 fr.), et ils faisaient, aux mutations de consuls, des présents d'une valeur indéterminée.

Le Portugal était assujéti, chaque année, à 24,000 piastres (128,400 fr.) de tribut, et à 20,000 piastres (107,000 fr.) de présents consulaires.

Les Deux-Siciles étaient traitées comme le Portugal.

La Toscane était exempte de tribut en vertu d'un traité de 1816 ; mais, à chaque nomination de consul, elle devait un présent de 25,000 piastres (155,750 fr.).

Les sommes payées comme tribut entraient au trésor ; celles qui l'étaient à titre de présent appartenaient aux membres du divan ; aussi la diplomatie algérienne

était-elle assez facile sur les premières avec ceux qui l'étaient sur les secondes. Il va sans dire que le gouvernement algérien faisait renaître le plus souvent possible les mutations de consuls, à l'occasion desquelles il lui revenait des présents. Les puissances qui ne payaient rien étaient plus exposées que les autres à de mauvaises querelles, qui se racommodaient avec des cadeaux : c'est ainsi qu'en 1815 l'envoi du consul de France fut accompagné d'un présent de 100,000 fr.

On rougit en songeant qu'un nid de pirates a imposé ces insolentes lois à l'Europe pendant plusieurs siècles.

NOTE I, PAGE 129.

Raymond Lulle, né à Palma en 1235, a presque autant écrit que saint Augustin. Converti comme lui, après une jeunesse fort orageuse, il crut, dans les illusions de sa foi et de son courage, à la possibilité d'arrêter en Orient la décadence de l'empire des chrétiens et de rétablir le christianisme sur la côte de Barbarie. Il vint, en 1290, de Majorque à Montpellier, se rendit, par Gênes, à Rome, et fit part au sacré collège du plan qu'il avait conçu. Pour le corriger et l'amender, il fallait voir les lieux auxquels il voulait l'appliquer. Il gagna donc l'Arménie, traversa la Palestine, passa à Chypre, en Égypte, et de là, par terre, à Tunis, cherchant à réveiller dans les cœurs l'ardeur des premières croisades. Puis il revint à Rome et soumit de nouveau ses plans au pape Boniface VIII, repassa à Gênes où la noblesse lui offrit des fonds considérables pour l'aider dans ses projets, et alla réclamer à Paris l'assistance

de Philippe le Bel qui la lui fit espérer. De Paris il retourna en Espagne où les encouragements des rois de Castille et d'Aragon l'accueillirent ; mais ses espérances s'évanouirent devant la difficulté d'établir, pour une expédition générale, un concours loyal entre les princes. Loin de se laisser abattre ou décourager, Raymond Lulle se rembarqua pour l'Afrique, et prêcha l'Évangile à Tunis, à Bone, à Bougie. Raffermi par les dangers mêmes qu'il avait courus, il fit un troisième voyage à Rome et ne réussit pas mieux que dans le premier. Ne comptant plus alors sur les hommes, il repartit seul pour Bougie, y planta hardiment la croix, et y fut lapidé en 1314, à près de quatre-vingts ans ¹.

NOTE J, PAGE 134.

El Hasan ben Mohhamed el Wasan el Faz était encore enfant lorsque, en 1491, Grenade, sa patrie, tomba au pouvoir de Ferdinand le Catholique. Sa famille s'enfuit en Afrique, et il fit de fortes études à Fez. Pris en 1517, près de l'île de Gherbi, par des corsaires chrétiens, il fut conduit à Rome, et donné au pape Léon X. Ce pontife distingua bien vite, dans l'esclave arabe, l'homme laborieux et éclairé : il le fit instruire dans la religion chrétienne, fut son parrain, et lui donna ses deux noms de JEAN-LÉON. Il a écrit les *Vies des phi-*

¹ *Dissertacion istorica sobre la parte que tavieron los Espanoles en las guerras de ultramar y las cruzadas (Memorias de la real Academia de istoria; Madrid, 1817, t. v). Vie de Raymond Lulle; Paris, 1668.*

philosophes arabes et une *Description de l'Afrique*, toujours excellente à consulter : c'est de ses travaux autant que de son pays natal que lui est venu le surnom d'*Africain*. Les *Vies des philosophes arabes* ont été traduites en latin, par Hottinguer, et imprimées en 1664, à Zurich, dans le *Bibliothecarius quadripartitus*. Jean Temporal a publié, en 1556, à Lyon, une traduction française de la *Description de l'Afrique*, que le gouvernement a fait réimprimer en 1850, à Paris, pour donner du travail aux ouvriers typographes qui en manquaient.

NOTE K, PAGE 187.

En Europe, où toute terre porte un contribuable, où toute limite a été tracée après discussion, rien n'est plus caractérisé qu'une incursion sur le territoire étranger. Il n'en est pas de même en Afrique : la douane et la police n'y veillent pas contradictoirement à chaque frontière ; sans culture et sans valeur, les terres ne payent point d'impôt ; des gouvernements qui n'entretiennent rien négligent toujours et ignorent souvent ce dont il n'y a pas quelque profit personnel à tirer. Les confins des régences barbaresques sont donc perdus au milieu des tribus équivoques, pillant indistinctement sur l'un ou l'autre territoire, et, par un juste retour, rançonnées, dans l'occasion, au nom de chaque souveraineté. Dans cette fluctuation de violences, à peine daigne-t-on, en Afrique, s'apercevoir de ce qui serait cas de guerre en Europe. C'est ainsi qu'en 1856 des Cabyles réputés Marocains s'étant réunis contre nous à Abdelder, nous crûmes à un acte d'hostilité pré-

médité de la part du sultan, et lui dépêchâmes, en toute hâte, un intelligent envoyé. Muley-Abd'Errhaman, occupé dans le midi de son empire à réprimer une insurrection, ignorait nos griefs, et s'étonna fort qu'on vint de si loin pour si peu de chose. Les Cabyles dont on se plaignait ne se piquaient point d'obéissance à ses injonctions, et il eût volontiers abandonné leurs têtes à qui se fût chargé de le débarrasser d'eux.

Les choses ne sont pas, dans le voisinage de la Calle, beaucoup mieux réglées que dans celui de Tlemcen, et nous pourrions, en les laissant aller, nous former une réserve de griefs à faire valoir, en temps utile, contre le gouvernement tunisien. Mais de telles arrière-pensées seraient peu loyales, et nous ne saurions nous expliquer avec trop de franchise avec lui.

Qu'à Tunis, à Fez, à Maroc, notre établissement en Afrique excite une jalouse inquiétude; qu'on n'y voie pas, sans un douloureux retour sur soi-même, Alger aux mains des chrétiens, c'est ce dont il serait naïf de s'étonner et maladroit de montrer de l'humeur. L'Angleterre a exploité, avec son habileté ordinaire, les terreurs qu'a causées l'expédition de 1850 aux puissances barbaresques restées debout; celles-ci cherchaient un protecteur, elle s'est offerte et nous verrait sans chagrin resserrer, par des exigences hautaines, l'intimité de ses consuls avec les divans de Tunis et de Maroc. Nos intérêts, aussi bien que la justice, nous prescrivent donc la modération et la loyauté les plus irréprochables dans nos relations avec les régences : c'est dans cet esprit que veut être abordée la discussion des limites à l'est de la Calle.

Malgré l'ancienneté de nos établissements sur cette côte, nos documents sur la fixation de la limite entre

les deux régences sont quelquefois contradictoires ; ainsi, les cartes dressées au dépôt de la guerre l'ont successivement placée au ruisseau de Saint-Martin, près la Calle, et à l'Oued-el-Zaine, douze lieues plus à l'est. Suivant M. Bérard ¹, elle serait au chenal du lac de Tonègue, à une lieue et demie à l'est de la Calle. Des hommes qui ont pris part au maniement des affaires de l'ancienne régence m'ont affirmé que celle-ci s'étendait au delà de Tabarque ; mais des recherches semblables faites à Tunis pourraient conduire à une conclusion opposée, et des prétentions ne sont pas des témoignages.

Les cartes qui placent aux portes de la Calle les limites des deux régences paraissent tracées sur la foi de l'abbé Poiret, le seul auteur qui ait écrit sur nos concessions d'Afrique un livre spécial, quoique superficiel ². Il dit, en passant, que la Calle sépare les deux territoires, et ajoute que « la partie E. est habitée par « les Nadis, nation indomptée que *les beys de Tunis* « *et de Constantine ont vainement essayé de sou-* « *mettre*, et qui paye cependant quelques légers tributs « pour ne pas être trop inquiétée dans son commerce « avec la Calle. »

Cette intervention des beys de Constantine ne prouve pas que le gouvernement algérien crût les Nadis hors de ses frontières, et il ne faut probablement prendre pour exacte que la seconde partie de l'observation de l'abbé Poiret : c'est à celle-là que s'en tient Desfontaines ³, voyageur plus judicieux, qui était à la Calle

¹ Description nautique des côtes de l'Algérie; Paris, 1857.

² Voyage en Barbarie, en 1785 et 1786; Paris, 1789.

³ Voyage de Desfontaines dans les régences d'Alger et de Tunis, p. 225.

vers le même temps. « Entre la Calle et Tabarque, dit-il, est la tribu des Nadis, composée de sept à huit cents hommes tous armés. Ce sont des montagnards vagabonds qui ne payent tribut ni au dey d'Alger, ni à celui de Tunis, quoiqu'ils se disent sous la dépendance de ce dernier. »

Que tel fût leur langage vis-à-vis des deys d'Alger, cela se conçoit, et Desfontaines n'avait point à discuter leurs paroles; mais elles s'expliqueraient par l'origine des Nadis qui viennent en effet de l'est, et par la prétention du bey de Tunis, qui, percevant l'impôt sur les troupeaux et les personnes et non pas sur les terres, s'arroge aujourd'hui même, sur ceux qui furent ses contribuables, un droit de suite analogue à celui que le chasseur à courre exerçait autrefois chez nous sur le gibier. L'avant-veille de notre arrivée à la Calle (23 septembre 1856), un officier tunisien s'y était insolemment présenté avec une vingtaine de garnements armés, annonçant, sans façon, qu'il venait lever le tribut sur des douars d'origine tunisienne établis à l'ouest du bastion de France, à plus de trois lieues en dehors de la prétendue frontière de la Calle. Si cette sauvage violation ne s'expliquait pas par une complète ignorance du droit des gens, elle autoriserait à penser que le gouvernement de Tunis se contente de titres de ce genre sur le territoire compris entre la Calle et l'Oued-el-Zaine.

Ces témoignages si vagues sont les seuls qu'on puisse alléguer en faveur de l'opinion qui fixerait les limites des deux régences près de la Calle.

Marmol décrit les régences sur des documents antérieurs à l'assiette définitive de celle d'Alger, qu'il n'avait pas pu voir régulièrement constituée. Aussi ne

chercherons-nous pas à tirer parti de ce qu'il place la limite de la province de Constantine, dès longtemps conquise par Khaïreddin, sur la Mejerda près Bizerte, c'est-à-dire à trente lieues au delà de Tabarque; cette assertion d'un homme si versé dans les affaires d'Afrique¹, prouve au moins que quelques points intermédiaires en dépendaient.

Gramaye, qui écrivait, au xvii^e siècle, un livre plein de détails curieux sur la régence, qu'il avait longtemps habitée², n'hésite pas à comprendre dans la province de Constantine Tabarque et Bedja³, qui est à neuf lieues au S.-E.

Pierre Dan, non moins exact, met aussi la limite de la régence d'Alger vers Tabarque⁴.

L'auteur de *l'État des royaumes de Tripoli, de Tunis et d'Alger*, trouve, soixante et dix ans après, les choses au même état. En faisant, à la date du 28 juin 1700, la description de l'île de Tabarque, alors possédée par la maison Lomellini de Gênes, il ajoute : « Là tombe une petite rivière (l'Oued-el-Zaine) qui sert de limite aux royaumes de Tunis et d'Alger⁵. »

Dapper⁶ place Tabarque dans la province de Bone et le royaume d'Alger, et, dans sa description du royaume de Tunis, il en fixe la frontière occidentale à l'Oued-

¹ *L'Afrique* de Marmol, liv. vi, c. 2.

² *Africa illustrata libri decem*; Tornaci Nerviorum, 1622.

³ Ad octoginta leucas usque ad Beggam (Regn. Argelense, cap. 15).

⁴ *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, in-4^o, 1657; liv. II, ch. 1^{er}.

⁵ Rouen, 1703.

⁶ Dapper, *Description de l'Afrique*; in-fol., Amsterdam, 1686; p. 188, 189 et 199.

el-Barbar ou *el-Zaine*, l'ancienne *Tusca*, qui se jette dans la mer auprès de Tabarque.

Peyssonnel ¹, dont les manuscrits n'ont été retrouvés que dans ces derniers temps, séjourna à la Calle, du 25 novembre 1724 au 21 janvier 1725. « Le pays intermédiaire est, dit-il, habité par des nations mores révoltées, qui ne reconnaissent ni le dey d'Alger ni celui de Tunis. » Il donne, toutefois, le cap Roux pour limite aux deux régences, et l'on va voir la confusion qui existait à cette époque, rappelée par un voyageur qui le suit.

Shaw, dont chaque pas que nous faisons en Afrique constate l'exactitude et accroît l'autorité, s'exprimait ainsi en 1752 : « L'Oued-el-Erg, ruisseau qui sort du lac des Nadis (le lac de Tonègue), est à cinq lieues à l'E. de la Calle. Il a été, pendant quelques années, la limite entre les régences d'Alger et de Tunis, et a donné lieu à de fréquentes dissidences entre ces deux pays. Toutefois, comme le territoire qui est entre l'Oued-el-Erg et la Zaine, qui est à quatre lieues plus à l'E., est souvent mis à contribution par les Algériens, c'est là que j'ai cru devoir fixer la limite d'Alger. » Il discute les opinions des géographes qui l'ont précédé, sur l'étendue des côtes de la régence, et les fait partir avec eux de la rivière de Zaine, qui est la *Tusca* des anciens ². »

Schaler ³, qui, dans ses fonctions, puisait des ren-

¹ *Voyage dans les régences d'Alger et de Tunis*, 2 vol. in-8°; Paris, 1858.

² Shaw, *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*; 2 vol. in-4°; La Haye, 1745.

³ *Sketch of the State of Algiers*, by W. Shaler, general consul of the United States; Boston, 1826.

seignements auprès des ministres du gouvernement algérien, place les confins des deux régences à *Tabar-que*, à l'embouchure de la *Zaine*, par 9° 16' de longitude est.

Les auteurs qui ont examiné cette question avec quelque soin n'ont pas négligé de remarquer que les vicissitudes qui ont bouleversé le nord de l'Afrique ont atteint, à des époques différentes, les deux pays qui ont successivement porté les noms, l'un, de république de Carthage, de Mauritanie consulaire, et de régence de Tunis, l'autre, de royaume et de province de Numidie, puis de province de Constantine; ces pays ont ainsi conservé, d'âge en âge, les limites qu'ils avaient dans l'antiquité. Or, *Tabraca* et *Vacca* étaient des villes numides, et les deux provinces étaient séparées par la *Tusca*, qui est l'Oued-el-Zaine des Arabes. A l'appui de cette détermination des limites romaines, Danville cité l'État contemporain, dont il explique la perpétuité par les faits historiques.

Voilà des hommes impartiaux, éclairés, dont le témoignage isolé serait d'un grand poids, et qui, examinant, à des époques successives, et sous des points de vue différents, un fait dont l'appréciation offre peu de difficultés, sont d'accord sur ces caractères. Ce n'est point assez : des actes diplomatiques, dont ils ignoraient l'existence, viennent fortifier l'autorité de ce concours.

Le traité de 1624, conclu sous le ministère du cardinal de Richelieu, entre Louis XIII et Amurath IV, comprend, dans nos concessions, *le cap Nègre*, où notre pavillon a longtemps flotté. Ce cap est à six lieues marines au delà de Tabarque. La souveraineté du Grand Seigneur s'étendait, il est vrai, sur la régence de Tunis comme sur celle d'Alger; mais ce même lieu et ses dé-

pendances sont mentionnés dans le traité de 1694 et dans ceux de 1714, 1751, 1768, 1790, tous conclus à Alger. Jouissions-nous en vertu des droits qui nous avaient été conférés par la Porte, et la mention faite par la chancellerie algérienne n'était-elle qu'une protestation contre une usurpation de Tunis? Cela prouverait au moins que la contestation n'a jamais été terminée; mais le droit d'Alger sur la rive occidentale de l'Oued-el-Zaine est constaté par un acte plus significatif, et dans lequel l'intervention du gouvernement tunisien est directe.

L'île de Tabarque, cédée à Charles-Quint par Soliman II pour la rançon du fameux corsaire Dragut, et vendue par l'empereur aux Lomellini de Gènes, est restée entre leurs mains jusqu'en 1741. Cette concession était interposée entre les nôtres, et les titulaires payaient aux régences des lismes qui revenaient à 40,545 l. 10 sous de notre monnaie, dont 25,260 l. à Alger, et 15,285 l. 10 sous à Tunis. Si la régence d'Alger n'avait pas été propriétaire d'une partie de la côte exploitée, et cette partie ne pouvait être que la rive gauche de l'Oued-el-Zaine, puisque à l'ouest de la Calle le commerce de la côte nous appartenait exclusivement et sans contestation, à quel titre les cinq huitièmes de la lisme lui auraient-ils été dévolus?

Par quel acte a-t-on déplacé les bases du partage des lismes des Lomellini? Qu'oppose-t-on à cette suite non interrompue de documents et de titres précis? La présence, depuis 1741 qu'Ali-Pacha s'empara par trahison de Tabarque, d'une garnison tunisienne de cent cinquante hommes sur ses ruines, et les brigandages impunis des Nadis. Mais si de pareils arguments méritaient une réponse, on la trouverait dans les protestations

périodiques des Algériens, et dans les châtimens qu'ont souvent infligés aux Nadis les beys de Constantine.

Nous pourrions donc faire revivre d'anciens titres avec avantage, si les intérêts bien entendus des parties, fondés sur la disposition immuable des lieux, n'indiquaient pas ici une solution équitable, complète, également satisfaisante pour tous.

A moitié chemin entre la Calle et Tabarque, à trois lieues de l'une et de l'autre, le cap Roux s'avance dans la mer, et le mont Khoumir, dont le cap est le prolongement, élève à une hauteur de mille mètres ses crêtes tranchantes. Son arête, presque infranchissable, partage le territoire en contestation. En temps de paix, elle rend impossible toute surveillance d'un côté de la montagne à l'autre, ce qui explique les transmigrations des Nadis. En temps de guerre, chaque régence est inexpugnable sur le versant qui lui fait face, et coupée de toutes ses ressources et de tous ses moyens de retraite sur le versant opposé. Depuis que les régences sont constituées, leur politique n'a jamais impunément tenté de franchir cette limite posée entre elles par la nature, ni pu souffrir en deçà d'établissement rival. La possession militaire de Tabarque ouvrirait aux ennemis de Tunis un pays parfaitement fermé par le mont Khoumir, et les Algériens, qui ne la convoitaient que dans un intérêt d'agression, n'ont jamais pu, malgré la victoire et l'autorité des traités, s'y maintenir longtemps. Par réciprocité, à l'ouest du cap Roux et du mont Khoumir, les Tunisiens sentent si bien qu'ils seraient à la merci des forces algériennes, qu'ils n'y ont jamais formé le moindre établissement. Sans supposer la guerre, les prétentions qu'ils conserveraient sur ce versant de la montagne entraîneraient pour eux la responsabilité

des actes de brigandage de la tribu des Nadis, dont la répression est à peu près impossible quand on n'est pas maître de la Calle, et les soumettraient inévitablement à de dures représailles.

Les prétentions auxquelles renonceraient les deux pays, par l'adoption de la limite du mont Khoumir et du cap Roux, portent donc sur des terres dont la possession serait, pour chacun d'eux, beaucoup plus onéreuse qu'utile; tous deux ont intérêt à s'affranchir d'un embarras et à s'approprier un avantage positif. Si, dans cet arrangement, la régence de Tunis obtenait, dans le territoire contesté, une part fort supérieure à celle qui nous reviendrait, il ne faudrait pas le regretter. Ce n'est pas l'étendue qui nous manque en Afrique; notre premier intérêt est d'y donner de la sécurité aux musulmans et d'y consolider nos relations de bon voisinage. La négociation dont la fixation de la limite, entre la Calle et Tabarque, doit être l'objet, paraît être une bonne occasion de manifester notre politique, et il ne faut pas attendre, pour l'entamer, que quelque circonstance irritante la fasse surgir inopinément. Notre droit de former à Tabarque des établissements commerciaux est un motif de plus d'écarter toute chance de débat à venir.

NOTE L, PAGE 218.

« Au nord, vis-à-vis, et à une forte journée de Badja, sur les bords de la mer, est la ville dite *Mers-el-Djoun* (le Port du Golfe). *Mers-el-Djoun* est une petite ville entourée d'une forte muraille et munie d'une casbah. Les habitants vivent de la pêche du corail : cette pêche

est très-abondante, et le corail qu'on trouve ici est supérieur à tous les coraux connus, notamment à ceux qu'on pêche à Ceuta et en Sicile. Les marchands viennent à Tabarca de divers pays, pour y faire des achats considérables de corail destiné pour l'exportation à l'étranger. Le banc est exploité tous les ans. On y emploie, en tout temps, cinquante barques, plus ou moins; chaque barque est montée d'environ vingt hommes. On en vend pour des sommes considérables, et c'est la principale ressource des habitants. »

Tel est le passage d'Édrisi. Après avoir vainement cherché sur les cartes publiées jusqu'à ce moment des indications correspondantes à celles du géographe arabe, je me suis adressé à M. Rimbert père, interprète de l'état-major à Bone, qui connaît parfaitement cette côte. Voici ce qu'il m'a répondu :

A une journée au nord de Badja se trouve un petit golfe peu profond, dont les deux extrémités sont le cap Blanc à l'est, et le cap Serra à l'ouest. Au fond de l'anse, près d'une plage assez étendue, et tout près de la mer, sont, non des ruines, mais quelques vestiges d'une ancienne ville. A l'est, sur une hauteur, est demeurée debout une assez haute tour, qui peut-être faisait partie de la casbah dont parle Édrisi. Au pied de celle-ci est un petit bassin garanti de toutes les aires de vents par les écueils qui l'entourent. Malheureusement il ne peut contenir que cinq à six barques. Sans doute il y avait dans ce lieu un plus grand port; on pourrait du moins facilement l'y construire. Sans connaissances et sans traditions, les Arabes des environs ignorent complètement si leurs devanciers ont jamais pêché le corail ou vécu du produit de cette pêche. Ils appellent cet atterrage *Djoun-el-Menchar*, golfe de la Scie, du nom du

cap Ouest, dit *Raz-el-Menchar*, cap de la Scie : il est, en effet, dentelé, et le nom italien est la traduction du nom arabe.

Le cap Serra est à 78 kilomètres E.-N.-E. de la Calle; et, puisque la pêche du corail nous appartient dans ces parages, il serait à propos de vérifier l'état de cet abri que M. le commandant Bérard n'a fait qu'indiquer.

NOTE M, PAGE 218.

Ismail Abou'lféda, surnommé *el-Malik-el-Mouqaïd*, naquit à Damas, l'an 672 de l'hégire, et mourut l'an 752, à Hamah, sur l'Oronte, ville de Syrie, dont il était souverain. Il se trouva, en 1289, au siège de Tripoli, en 1291 à celui de Saint-Jean-d'Acre, et fit quatre fois le pèlerinage de la Mecque. Il a composé un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de géographie, de droit, de médecine et d'astronomie. Les principaux sont : l'*Histoire abrégée du genre humain*; l'*Histoire de Mahomet*, traduite par Gagnier, in-fol., 1725; les *Annales musulmanes*, traduites par Reisk, 5 vol. in-4^o, 1789, et la *Géographie*. La partie relative à l'Afrique a été traduite par Eichorn (Gottingue, 1791). M. Ch. Solvet en a publié, en 1859, à Alger, le texte arabe avec la traduction française en regard, sous le titre de *Description du pays du Magreb*.

NOTE N (AVANT-PROPOS).

*Estat de ce qui est nécessaire pour l'entretienement
du Bastion, la Calle, Cap-de-Rose, la maison de*

Bones et celle d'Arger, construites par Sanson Napolon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, chevalier de son ordre de Saint-Michel, par commandement de Sadite Majesté, comme il appert par l'instruction que Sadite Majesté luy fist expédier par monsieur de La Villaubert, secrétaire de ses commandements en l'an 1626.

Lesdites places sont redressées avec de grands frais et dépenses, qui sont couchées dans les livres de comptes que Pierre Duserre a tenus depuis le commencement de ladite entreprise. Pour avoir la permission de messieurs d'Arger, a fallu dépendre à des donatifs au bacha d'Arger et principaux de la milice, avec lesquels il a fallu convenir et accorder une rente annuelle, ainsi qu'il est spécifié ci-après.

Faut remarquer que le bacha d'Arger fait payer un droit de toutes les marchandises qui entrent et sortent, sçavoir :

A l'entrée, tant des marchandises qu'argent, à raison de douze et demi pour cent, et de sortie, autant, et de plus, un pour cent pour la fabrique et entretenement du môle d'Arger, comme encore la récompense que prennent les officiers - ministres qui font la levée desdits droits, lesquels reviennent à deux pour cent.

Napolon, pour rendre lesdites places libres, et qu'aucun Turc n'y puisse prétendre ni voir aucune chose, ni faire aucune résidence ni garde, a trouvé bon d'accorder, avec le bacha et milice, tant la permission de construire que prétentions de droits, à une somme limitée tous les ans, payable en six fois, de deux en deux mois, audit Arger, par main d'un commettant qui demeure à la maison dudit Arger, pour s'immiscer aux affaires

qu'il est de besoin pour le Bastion, laquelle somme se paye dix mille doubles, monnaie d'Arger, qui font cinq mille livres de France, à la bourse commune du trésor, réserve que la chose plus privilégiée au préjudice de laquelle n'y eust personne qui osast parler. Ladite partie a été destinée à la considération de rendre les affaires du Bastion assurées, et pour lever les moyens aux malaffectionnés de pouvoir nuire aux affaires du Bastion, contre lesquels il ne se peut entreprendre, que premièrement ladite partie annuelle ne soit assurée; et pour ce icy. 5,000 liv.

De plus, se paye seize mille doubles qui entrent dans la bourse des finances assignées pour payer les gages des salaires de toute la milice, qui est la cause que tous les soldats portent respect aux choses du Bastion, qui sont huit mille livres monnaie de France; pour ce icy. 8,000

De plus, se paye trois mille livres, tous les ans, de présents au bacha et autres principaux de la milice, pour les entretenir pour amis dans les affaires du Bastion; cy. . . . 5,000

Pour les suffaires et dépenses du commis et entretenement de la maison dudit Arger, huit cents livres; cy. 800

Somme totale des dépenses qui se font à Arger, montant à la somme de 16,800 liv.

A la ville de Bones, pour les droits et prétentions, droit de marchandises d'entrée et de sortie, la somme de quatorze mille doubles, qui sont sept mille livres monnaie de France, à un fermier particulier qui tient la

A reporter. 16,800 liv.

Report. 16,800 liv.

ferme de Bones : moyennant ladite somme, il est obligé de donner deux mille cuirs des plus grands, tous les ans, à vingt-cinq sols pièce, sur lequel prix il y aura vingt sols de bénéfice suivant les acheteurs des cuirs de ladite; pour ce, icy. 7,000

Pour les dépenses ordinaires, entretenement de la maison et de cinq personnes qui y demeurent pour faire le négoce, quatre mille livres; cy. 4,000

De plus, se donne aux chefs et officiers principaux de la garnison qui demeurent en ladite ville, tous les ans, huit cents livres; pour ce icy. 800

De plus, pour l'extraordinaire des navires et galères de guerre qui abordent pendant l'année audit Bones, à qui il faut présenter des rafraichissements et quelque chose de présent aux capitaines, se montent à cinq cents livres; cy. 500

De plus, les salaires desdits cinq hommes reviennent à mille livres tous les ans; pour ce icy. 1,000

Somme totale des dépenses qui se font à la maison de Bones, tous les ans, se montant à 15,500 liv.

La forteresse de Cap-de-Rose, qui est la plus forte place de Bones, il y demeure un caporal, qui est en salaire à trente livres le mois, pour chacun, un truchement à dix-huit livres le mois, huit soldats à neuf livres

A reporter. 30,100 liv.

Report. 30,100 liv.
 le mois chacun, qui reviennent tous les ans,
 de salaire, à. 1,440

Ladite place se renforce de soldats selon les occasions.

De plus se fournit tous les vivres de bouche nécessaires pour ladite garnison, qui s'envoient du Bastion, le prix desquels est compris dans le gros des dépenses du Bastion.

Le lieu de la Calle est le port où les navires qui abordent le Bastion demeurent avec tout temps assurés et sans aucun danger. Il y a une forteresse et deux grands magasins, où il demeure un capitaine et quatorze soldats d'ordinaire en garnison, et suivant les occasions, on la renforce. Le capitaine est en salaire à trente livres le mois, les soldats à neuf livres le mois, pour chacun. De plus, il y a un commis pour faire les achats de bleds, avec six hommes, qui reçoivent le bled et font les chargements. Le commis a six cents livres l'année, de salaire, et les autres six à neuf livres le mois, pour chacun. Le salaire des susdits vingt-deux hommes revient, l'année, à. 5,120

De plus, se fournit tous les vivres de bouche et munitions de guerre nécessaires pour ladite garnison, qui s'envoient du Bastion, le prix desquels est compris dans le gros de la dépense du Bastion.

Le Bastion est la place principale et la

A reporter. 54,660 liv.

Report. 54,660 liv.

plus forte, dans laquelle se tient toute la munition de guerre et de bouche nécessaire pour toutes lesdites places, dans laquelle y demeurent ordinairement le capitaine et son lieutenant, un homme qui a l'intendance et administration du négoce, un escrivain qui tient compte de toutes les affaires, et prend les écritures publiques qui sont nécessaires pour le commun du Bastion, les salaires desquels ne sont pas accordés encore : ce sont des personnes qui ont aidé et contribué de leurs travaux depuis le principe jusques à la construction de ladite place, les salaires et récompenses desquels demeurent à la discrétion du capitaine.

Dans le corps de garde, il y demeure un capitaine et deux caporaux, avec vingt-huit soldats et un tambour : ledit capitaine a trente-six livres le mois, et les soldats neuf livres chacun, et la nourriture de bouche ; les trente-deux personnes susdites, en salaire, ont tous les ans d'estat, la somme de 3,944 dans lesquelles n'y sont pas compris les gages du capitaine, de son lieutenant, de l'intendant du négoce ni de l'escrivain.

De plus, dans la forteresse, il y demeure toujours quinze personnes qui servent dans les occasions, et pour accompagner le capitaine lorsqu'il va en campagne, et en toutes autres occasions d'importance qui se présentent ; lesquelles ont de gages cinquante

A reporter. 38,604 liv.

Report. 38,604 liv.

escus chacun pour toute l'année, et par-dessus, quelque récompense à la volonté du capitaine; les quinze personnes cy-dessus, en salaire, ont tous les ans d'estat deux mille cinq cent cinquante livres, cy. 2,550

Un maistre d'hostel a quinze livres de gages le mois; le sommelier en a autant; le cuisinier autant; deux hommes sous le cuisinier, huit livres chacun le mois; le linge a dix-huit livres le mois; deux hommes qui ont la charge des magasins qui sont dans la forteresse, chacun neuf livres; quatre serviteurs qui servent la cuisine et la table, six livres chacun; les douze personnes ci-dessus en salaire, ont tous les ans la somme de 1,452

Ceux qui demeurent hors la forteresse dans la basse-cour, il y a d'ordinaire quatre soldats qui font sentinelle, lesquels ont en salaire neuf livres le mois chacun; trois truchemens pour interpréter les langues morisque et turquesque, lesquels ont de salaire trois cent soixante livres chacun. Le médecin a quatre cent cinquante livres d'estat l'année, le chirurgien, trois cents livres, l'apothicaire, cent cinquante livres; deux barbiers, cent livres chacun; les dix personnes susdites ont, toutes les années d'estat, trois mille cent trente-deux livres, cy. 3,152

Le capitaine de la frégate, qui demeure dans une maison à part, avec le nombre de quarante personnes matelots, pour servir

A reporter. 45,758 liv.

Report. 45,738 liv.

aux frégates et caïques, pour aller aux autres places et lieux que besoin est, pour le service du bastion; ledit capitaine à trente livres le mois, les matelots à neuf livres chacun; revient d'estat, pour toute l'année. . . 4,680

Deux charpentiers à deux cent vingt-cinq livres chacun l'année, deux callefats aussi à mesme salaire, deux menuisiers de mesme, un maréchal et un serrurier, à quinze livres le mois chacun; un cordonnier, à neuf livres le mois; un tailleur d'habits, à neuf livres le mois; lesdites vingt personnes, en salaire, ont tous les ans d'estat la somme de 5,806

Cinq boulangers pour faire le pain qui est nécessaire pour le bastion et autres places: le maistre a quinze livres, et les autres douze livres chacun le mois; deux meuniers pour le moulin à vent: le maistre a vingt-une livres le mois, l'autre douze; un escuier à neuf livres le mois; quatre valets d'estable à sept livres chacun le mois; deux charretiers à quinze livres; deux hommes pour cribler le bled, à douze livres chacun le mois; douze hommes pour servir les maistres maçons, à huit livres chacun le mois; vingt paysans pour travailler la terre et autres affaires du bastion, à neuf livres chacun le mois; deux hospitaliers pour traiter les malades, à neuf livres chacun le mois; deux jardiniers, à neuf livres chacun le mois; trois hommes pour le service des magasins, à neuf livres

A reporter. 54,224 liv.

Report. 54,224 liv.

chacun le mois; un boucher, à neuf livres le mois; deux hommes pour garder le bœuf, de mesme un homme pour garder et nourrir les chiens, à sept livres; un homme qui porte l'eau pour le service du bastion, neuf livres : les soixante-deux hommes, en salaire, ont tous les ans d'estat la somme de 7,116

Dans l'église et corps de garde de Sainte-Catherine, il y a deux religieux de l'ordre de Saint-François, pour exercer l'office divin et administrer les saints sacrements, auxquels, pour récompense de leurs travaux, on donne la nourriture et habits, et suivant la volonté du capitaine, on donne tous les ans quelques charges de bled au couvent de Marseille. Deux garçons qui les servent n'ont que la nourriture et habits. Il demeure en garnison dans le corps de garde un caporal, qui a dix-huit livres le mois, huit soldats à neuf livres chacun. Un autre corps de garde nommé Beaulaigne où demeure un caporal, qui a de salaire douze livres le mois; sept soldats à neuf livres le mois. Les dix-sept personnes dans les deux corps de garde ont tous les ans d'estat. . . 1,980

Il y a un capitaine pour la pesche du corail, qui commande vingt-un bateaux, et à chacun il y a sept hommes, lesquels ont pour leur salaire vingt sols de la livre de corail qu'ils peschent; on leur fournit le bateau esquipé de tout, et de plus, la nour-

A reporter. 65,520 liv.

Report. 65,520 liv.

riture de bouche. Il est nécessaire, pour chaque bateau, quinze quintaux de fil et câbles tous les ans, à trente livres le quintal. La nourriture de bouche est réglée à trois cents pains, une millerolle vin, vingt-cinq livres de chair, huilière pleine d'huile, une livre de suif, une bouteille vinaigre, dix livres sel, vingt livres légumes, et ce, toutes les semaines, et un baril sardignes, et trente livres fromage par mois à chacun desdits bateaux.

La ration de bouche se donne tous les jours, tant aux soldats qu'autres qui résident dans ladite place, quatre pains pour chacun, un pot de vin, une livre de chair, un quarteron de fromage, de quatre en quatre, des légumes et huile : à toute la maistrance et officiers on donne un demy-pot de vin et demy-livre de chair, et les jours maigres du poisson frais ou salé, suivant les occasions.

Somme totale de l'estat de tous les salaires, tant du Bastion, la Calle que Cap-de-Rose, se montent à 55,140 liv.

Les munitions qu'il faut au Bastion tous les ans, pour la nourriture de tous ceux qui y habitent, sont : deux cents charges de bled tous les mois, qui reviennent à deux mille quatre cents livres; quatre mille millerolles de vin, au meilleur marché, revient six livres la millerolle, qui se montent à la

A reporter. 65,520 liv.

Report. 65,520 liv.

somme de vingt-quatre mille livres; deux cents quintaux fromage, à dix livres le quintal, se montent à deux mille livres; six tonneaux huile, à deux cent cinquante livres le tonneau, se montent à mille cinq cents livres; pour le sel de toute l'année, cinq cents livres; quatre cents barils sardignes, huit cents livres; vingt quintaux de savon, à douze livres le quintal, sont deux cent quarante livres; deux mille bonnets pour donner aux Mores, à huit sols pièces, huit cents livres; deux cents bœufs, à neuf livres pièce, montent à mille huit cents livres; cinq cents moutons tous les ans, à quarante sols pièce, mille livres; mille volailles, cinq sols pièces, deux cent cinquante livres; cent quintaux de morue, six cents livres; cinq cents livres de linge et ustensiles de cuisine et de table; quatre cents livres de fruits pour le dessert; six cents livres tous les ans, de médicaments pour les malades; se montent, toutes les parties insérées dans cet article, à la somme de. . . 49,990 liv.

Cent quintaux febves tous les ans, à douze livres le quintal, douze cents livres; cinquante quintaux estoupes, à douze livres le quintal, douze cents livres; vingt quintaux petits claverons, à quinze livres le quintal, trois cents livres; cent quintaux de poix, six cents livres; pour l'entretienement des bateaux et frégates, six cents livres; toiles

A reporter 115,510 l.

Report. 115,510 l.

pour voiles desdits armements, quatre mille cinq cents livres tous les ans; filets pour lesdits armements, trois cents quintaux, à vingt-quatre livres le quintal, sept mille deux cents livres; cordoanes et faudettes, et autres ustensiles pour l'équipage de chaque bateau, six cents livres; pour les avirons en fer de tout ledit équipage, cinq cents livres; il arrive toujours quelque extraordinaire, soit pour la perte des bateaux ou autrement, qui n'est pas icy compris; se montent, toutes les parties insérées dans cet article, à la somme de. 16,700

Il faut d'ordinaire trente chevaux et trois mulets pour les charrettes, moulin et autres travaux du Bastion, pour l'entretien desquels il faut trois cents chargées d'orge, à cinq sols la chargée, qui font la somme de. 750

Il se paye tous les ans de pension, à tous les principaux Mores de toutes les provinces, avec le Bastion, cinq mille livres, laquelle correspondance conserve que les chemins ne sont pas violés, et maintenir la paix de tous les autres Mores avec le Bastion, et lorsqu'on a besoin de leurs armes, viennent au Bastion, cy. 5,000

Somme totale des parties couchées dans tout ce présent cahier, à la somme de. . . 155,680 l.¹

¹ Ce chiffre comprend quelques légères erreurs de calcul; elles appartiennent au manuscrit.

Le vingtième septembre mil six cent vingt-huit, en Arger, nous, Sanson Napolon, disons et faisons. Après avoir accompli heureusement le traité de paix entre les sujets du roi et ceux d'Arger, passé les escritures et articles signés du bacha, de l'aga, chef de la milice, du grand mosti et cadi dudit lieu, pour assurance et conservation de leur promesse, et sous le bon plaisir du roy, considérant ledit Napolon, qu'il fallait accomplir la volonté du roy pour l'establissement du bastion, ainsi qu'il est contenu dans un article exprès de son instruction, que Sa Majesté lui a fait expédier, et par une recommandation extraite que le duc de Guise lui a faite, lui recommandant de rechercher la permission de restablir ledit bastion, Napolon proposa dans le divan et conseil les mesmes mots que ceux qui suivent : « Messieurs, anciennement les François avoient construit un bastion appelé de France, en la coste de votre royaume, lequel a été par vous démoli, il y a environ trente ans : si vous voulez que je le redresse, je le feray au nom du roy mon maistre. »

Ayant le conseil mis la demande de Napolon en considération, chacun dit son opinion.

Il fut conclu de donner ladite place du Bastion et ses dépendances au roy, avec permission audit Napolon de le rebastir sur les ruynes et fondements où il était anciennement, à la charge et condition de payer tous les ans dix mille doubles à la bourse des finances, de laquelle se paye la solde de la milice; et d'autant que Napolon a rendu de fidèles services, tant d'une part que d'autre, à ladite négociation, pour récompense lui

avons donné le capitainage dudit bastion durant sa vie; et après sa mort, l'empereur de France mettra tel autre bon lui semblera. Napolon, ayant remercié le conseil, a promis, pendant qu'il sera capitaine, de payer tous les ans la somme de dix mille doubles contenus au premier article, pour la bourse du trésor; seize mille doubles à la bourse des finances, lesdites deux parties, réduites en monnoye de France, montent seize mille livres; moyennant laquelle somme ceux d'Arger ne peuvent prétendre aucune chose sur lesdites places, ni faire levée d'aucun droit sur les marchandises qui entrent et sortent, l'ayant déclaré et déclarons franc et libre; et pour l'observation de leur promesse, ont passé l'escrit et contrat en langue turquesque.

La teneur de ladite promesse est, suivant la traduction ci-après, en langue françoise.

Teneur du contrat passé avec le divan et conseil d'Arger pour le rétablissement du Bastion et ses dépendances.

AU NOM DE DIEU SOIT-IL. L'an mil six cent vingt-huit, le vingt-neuvième septembre, suivant le compte des musulmans, mil trente-huit, le vingtième jour de la lune.

Le sujet de la présente est que le roy de France, les jours duquel soient heureux, nous a envoyé de sa part un de ses gentilshommes, appelé le capitaine Sanson Napolon, avec les souverains commandemens de notre très-haut empereur, lequel est l'ombre de Dieu sur la face de la terre, avec lettre d'amitié de la part du roy de France, ensemble deux canons de bronze, et plus de deux cents bons esclaves musulmans; avons changé

l'inimitié en une bonne amitié, lequel capitaine Sanson, étant arrivé en cette invincible ville d'Arger, les commandemens de notre empereur ont été receus et veus, et ayant compris le contenu d'iceux et substance desdites lettres d'amitié, étant le tout receu de bonne part, avons lié et accordé la paix, et pour conserver une bonne amitié parmi nous, avons écrit la présente en témoignage de notre parole et promesse comme ensuit :

Ainsi que par cy-devant les François avoient commandé le lieu appelé le Bastion, avec l'Eschelle de Bones, les avons accordés, moyennant vingt-six mille doubles pour la paye des soldats, et dix mille doubles pour le glorieux trésor de la Cassabe, ainsi qu'il a esté promis par le capitaine Sanson de Napolon.

Et moyennant lesdites sommes, avons déclaré et promis de donner lesdits Bastion et Eschelle de Bones au roy de France, avec pache; que pour récompense des services rendus par le capitaine Sanson, il en sera le chef, et commandera lesdites places, sans que l'on en puisse mettre aucun autre. Néanmoins, après son décès, le roy pourra pourvoir à d'autres personnes.

Les vaisseaux dudit capitaine Sanson pourront aller et venir auxdits lieux pour y vendre, négocier et acheter, enlever cuirs, cire et laine, et toutes autres choses, comme estait anciennement, sans qu'aucun autre vaisseau de qui que ce soit y puisse aborder, vendre, négocier, ny acheter cuirs, cire, laine et autres marchandises, ou seroit qu'il eust ordre par écrit du capitaine Sanson.

Permettons et entendons qu'ez vaisseaux dudit capitaine Sanson puisse partir de France pour aller, venir ou retourner auxdites eschelles à droiture, sans autre permission.

Estant lesdits vaisseaux rencontrés par nos corsaires, ne leur sera fait aucun déplaisir ni reproche, allant et venant à droiture.

Sera permis auxdits vaisseaux du capitaine Sanson d'aller aborder en tous les lieux de notre coste, sans regrets, allant et venant.

Et d'autant que ladite place du Bastion et ses dépendances ont été démolies, permettons de les pouvoir redresser et fabriquer comme elles estoient anciennement, pour se pouvoir garantir contre les Mores, vaisseaux et brigantines de Maillorque et Minorque; ensemble jouiront des magasins de cuirs qui se souloient servir de l'Eschelle de Bones.

Ils pourront redresser les autres lieux et places qui avoient accoutumé estre tenues, pour se défendre, comme estoient anciennement.

Estant les basteaux de la pesche du corail contraints par vents contraires d'aborder aux lieux de la coste, comme Gigery, Colle et Bones, ne leur sera fait aucun déplaisir, fait esclaves, ni vendu aux Mores.

Toutes sortes de navires, galères et frégates qui passent par ladite coste, soit en négociation ou autrement, allant et venant au royaume de Tunis, ne pourront nuire ni faire aucun desplaisir aux basteaux qui peschent le corail, en façon quelconque n'y feront aucun mal.

Cette promesse, foy et parole, l'avons escrite et remise entre les mains du sieur Sanson Napolon.

Faict en Arger, à la fin de la lune de marras, l'année mil six cent trente, et icelui signé de OSSAIN-BACHA, gouverneur d'Arger; MOUSSA-AGA, chef et général de la milice, du mofti et du cadî de ladite ville.

La maison d'Arger est très-grande et belle; elle se tient à louage à cinq cents livres tous les ans; les meubles et ustensiles d'icelle sont du Bastion. La maison de Bones est très-grande et logeable; elle a esté achetée des deniers du Bastion, comme tous les meubles et ustensiles qui y sont.

A la Calle, il y a une grande forteresse et deux magasins construits des deniers du Bastion, comme aussi les meubles et ustensiles qui y sont; tous les meubles et ustensiles qui sont dans la forteresse du Bastion, et ceux qui sont dans la grande maison hors la forteresse, sont de mesme; ensemble tous les ferrements et ustensiles desquels la maistrance se sert. Il y a aussi cinq pièces d'artillerie de fonte verte, un espingard aussi de fonte verte, et un autre de fer, deux cents mousquets, cinquante quintaux de plomb, cinq cents balles de canon, dix balles de mesches, cinquante piques, cent balles de fer, cinq cents coiffins, cinquante coignées, cinquante serpes, deux cents pelles de bois sciées pour servir à fortifier, cinquante quintaux poudre de chasse, vingt balles toiles à faire sacs et pour servir aussi à l'esquipage des basteaux; septante quintaux fil de corail, septante quintaux de sartie pour la pesche du corail; cinquante quintaux de poix, cinquante quintaux d'estoupes; cent avirons pour les bateaux, trente fers pour les bateaux, cent peyrolles de cuivre, deux cents tables de Flandre; deux cents tonneaux tenant dix millerolles vin chacun, et du bled pour la provision de l'année; coignées, pieds-de-porc de fer, marteaux à couper pierres; et par-dessus le molin de sang et à vent, esquipés de ferrements, et autres choses nécessaires; vingt-un bateaux pour la pesche du corail, esquipés de tout ce

qui leur fait de besoin; trois grosses tartanes, le tout équipé pour le service du Bastion, tant d'artillerie, mousquets percés de fonte verte, et autres choses nécessaires; l'église et couvent Sainte-Catherine munis de meubles et de plusieurs ornements pour icelle, comme calices, custodes d'argent; la boutique de l'apothicaire fournie de toutes sortes de médicaments et ustensiles; le tout acheté des deniers du Bastion.

Les affaires qui se font en Turquie veulent qu'on dispose ceux du conseil par donatif et par présent, pour les résoudre à conclure les affaires favorablement; c'est pourquoi il a fallu que ledit Napolon aye passé par là, et qu'il aye donné aux principaux ministres ce qui s'ensuit :

Premièrement,

A Sidj-Amonda, premier secrétaire et surintendant des finances, celui qui donne la solde à la milice, la somme de onze mille pièces de huit réaux d'Espagne, réduites en monnoye de France, montent à la somme de. 26,400 liv.

Au bassa, la somme de trois mille pièces de huit réaux, réduites en monnoye de France, font la somme de. 7,200

Au lieutenant du bassa, cinq cents pièces de huit réaux, réduites en monnoye de France, montent à la somme de. 1,200

A l'aga, chef de la milice, mille pièces de huit réaux, réduites en monnoye de France, font. 2,400

A reporter. . . . 37,200 liv.

Report. . . . 37,200 liv.

A plusieurs chefs des parties du conseil, cinq cents pièces de huit réaux, réduites en ladite monnoye, font. 1,200

Le vingt-cinquième octobre de ladite année, les Tarbaquins ont fait de grandes offres pour empêcher ledit redressement. Il a fallu passer les offres par le conseil, où il fust ordonné que le contrat passé avec Napolon tiendrait, et en tant que de besoin ratifié. Pour cet effet, il a fallu despendre en donatif fait à plusieurs personnes du conseil, cinq cents pièces de huit réaux, monnoye de France, montent à. 1,200

De plus, se fait achapt audit Arger de quantité de biscuit pour porter au Bastion, et plusieurs munitions, ferrements pour la fabrique, tables de Flandre, autres munitions nécessaires pour le redressement desdites places : en tout s'est despendu deux mille quatre cents pièces de huit réaux, auxquelles est compris cinq cents pièces avancées à quarante maistres et vingt manœuvres turcs et mores, qui sont allés en compagnie dudit Napolon pour redresser lesdites places; réduites en monnoye de France à. 5,760

Somme totale des parties susdites montent à la somme de. 45,560 liv.

*Lettre du roy escrete au sieur Sanson Napolon,
le 9 octobre 1651, à Fontainebleau.*

Monsieur Sanson Napolon, en conséquence des dernières résolutions que j'ai prises en mon conseil, sur les affaires de Barbarie, j'y envoie présentement le sieur de Lisle, gentilhomme de ma chambre, pour réparer les contraventions faites par ceux dudit païs aux articles de paix qu'ils ont arrestés avec vous pour me les présenter, aucuns desquels articles je désire estre changés, ainsi que vous dira particulièrement le sieur de Lisle, lequel j'envoye aussi pour voir et visiter de ma part le bastion de France, et autres forteresses construites en mon nom; sur quoi je vous ai bien voulu faire cette lettre, qui vous sera rendue par le sieur de Lisle, pour vous dire que vous ayez à le recevoir dans ledit bastion, et l'assister par delà de tout ce qui pourra despendre de vous, le considérant comme un gentilhomme en qui j'ai toute confiance, à quoy m'assurant que vous satisferez, je ne vous ferai celle-ci plus longue que pour prier Dieu, monsieur Sanson Napolon, qu'il vous ait en sa sainte garde. LOUYS.

*Lettre écrite par M. le cardinal de Richelieu audit
sieur Napolon, de même lieu et date.*

Monsieur Sanson de Napolon, le roi envoyant le sieur de Lisle-Antry au Bastion et en Arger, pour affaires concernant son service et le bien de ses sujets, j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous assurer de la continuation de mon affection en votre endroit, et vous prie, par mesme moyen, de vouloir assister ledit sieur

de Lisle aux lieux où vous estes, en ce en quoi il pourra avoir besoin de vous, comme une personne que j'affectionne particulièrement. Je me promets cela de vous, qui m'empeschera de vous en dire davantage, sinon que je suis votre affectionné ami à vous servir.

Le card. DE RICHELIEU.

*Lettre écrite au roy par M. Sanson de Napolon,
le 26 avril 1632.*

SIRE,

J'ay receu des mains de M. de Lisle la lettre que Votre Majesté m'a fait écrire le onzième octobre dernier, et satisfais au contenu d'icelle et à tout ce que le sieur de Lisle m'a demandé et commandé de votre part. Je remercieray toujours le ciel des faveurs que j'ay reçues d'être à Votre Majesté très-humble et très-fidel sujet et serviteur, et ne tiens rien si cher dans le monde que cet honneur, espérant que mes services vous seront toujours agréables, me remettant au rapport que ledit sieur de Lisle fera à Votre Majesté, de tout ce qu'elle désirera savoir de ces païs.

Quant aux affaires d'Arger, il me semble qu'elles sont aisées à accommoder, et de retirer cent cinquante François qui sont détenus, si Votre Majesté commande que les Turcs dudit Arger qui sont en vos galères soient restitués, ainsi que Votre Majesté aura veu par les despèches qu'il y a trois mois que le bacha et milice ont écrites à Votre Majesté, tellement qu'il y a deux choses à faire sur ce sujet : la première est un commandement de Votre Majesté à monsieur le général de vos galères

de rendre lesdits Turcs; le second, les deniers que ledit sieur général prétend de retirer à raison de cent écus pour chacun. Il ferait difficulté de rendre les reniés, desquels les Turcs font plus de cas, pour être dans leur loy et à leur protection, et lesquels ont beaucoup de crédit pour toute la Turquie, et exercent les plus grandes charges. Il me semble que ce n'est pas un sujet qui mérite qu'on s'y arreste, et que pour cinq ou six reniés qui sont desjà perdus, laisser périr cent cinquante François qui sont en danger, et beaucoup d'autres qui peuvent tomber en leurs mains, le pire est que les corsaires ne laissent pas de faire mal jusque à ce que ladite restitution soit faite et le plus tost qui se pourra ne sera que le meilleur pour le bénéfice des sujets de Votre Majesté, à qui je prie Dieu, etc.

*Lettre écrite à M. le cardinal duc de Richelieu, par
M. Sanson Napolon, le 26 avril 1632.*

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

J'ay receu des mains de M. de Lisle la lettre qu'il a pleu à Votre Grandeur me faire écrire du 21 octobre dernier. Je rends grâces à Dieu de me veoir si glorieux que d'estre au nombre de vos serviteurs, et vous assure qu'en toutes les occasions où je pourray donner les preuves de ma fidélité et de mes services, Votre Éminence en verra les effets.

J'ai receu avec un contentement le commandement que M. de Lisle m'a fait de la part de Sa Majesté, lequel je conserveray toujours et perdray plutost la vie que d'y manquer. Tout le mescontentement que j'ay

est d'estre dans l'impuissance de n'avoir peu servir mondit sieur de Lisle ainsi qu'il mérite, veu le lieu qu'il possède dans la grâce de Votre Éminence; à tout le moins, il aura reconnu ce qui est de mes bonnes volontés; sa vertu et son bel esprit lui auront fait connoistre et comprendre tout ce qui est du Bastion et de ses dépendances, de quoi il en fera rapport à Votre Éminence, et de tout le reste des affaires de Barbarie; et parce que Votre Éminence recevra plus de satisfaction de son rapport que je ne lui en pourray donner par une lettre, je m'en remets à luy; seulement supplierai-je Votre Éminence d'être assurée de mon fidel service, n'ayant autre désir que de servir le roy, à cette fin qu'il se parle de son nom en ce pays de Barbarie, et que cela apporte à ses sujets du bénéfice; et si j'ay le commandement de poursuivre le dessein que je jugeray pouvoir réussir pour le bien de son service, je le feray, espérant qu'il aura bon sujet à la satisfaction de Sa Majesté. Les affaires d'Arger sont en désordre entre eux; néanmoins ils ne laissent pas de faire du ravage.

Le sujet de la contravention arrivée depuis le traité de paix a été causé par les Turcs que monsieur le général des galères a retenus, qu'est la cause qu'on a retenu en Arger cent cinquante François, sans les déprédations que feront à l'advenir les corsaires. En rendant lesdits Turcs, les choses se pourront facilement accommoder: toute la difficulté est que monsieur le général prétend cent escus pour chaque Turc, et la difficulté qu'il fait de rendre cinq ou six reniés, ce que ceux d'Arger trouvent grandement deshonneste, et croient des choses au préjudice de l'équité du roy. Je crois que Votre Éminence ne souffrira que cinq ou six reniés,

qui sont déjà perdus, servent de prétexte pour faire perdre cent cinquante François qui sont en danger, et beaucoup d'autres qui peuvent recevoir tous les jours du desplaisir. Pour moi, éminentissime seigneur, je n'y ay autre intérêt que les œuvres de pitié que chacun doit avoir pour les pauvres âmes qui souffrent en Barbarie, pour la liberté desquelles il y a longues années que j'employe tous mes travaux, mes soins et mon bien, et continueray toujours avec plus d'affection, me voyant serviteur de Votre Éminence, à laquelle je prie Dieu, etc.

Déclaration faite par M. de Lisle à M. Sanson de Napolon.

Nous, Philippe d'Estampes, seigneur de Lisle-Antry, Lamotte-Vouzeron, Orsay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, lieutenant de monseigneur le cardinal dans le vaisseau admiral, et commissaire de Sa Majesté pour les affaires de Barbarie :

Ayant mis pied à terre dans les costes d'Afrique le onzième d'avril 1652, visité, par le commandement du roy, le bastion de France, le fort de Cap-de-Rose et celui de la Calle, pris connaissance et tiré instruction bien particulière de l'état desdites places et du négoce de Barbarie, et entièrement satisfait sur tout ce qui peut regarder le service du roy, par le sieur Sanson Napolon, pourvu, pour y commander, d'une commission scellée du grand sceau, en date de Monceaux, du 29 août 1651, en vertu de l'ordre et pouvoir exprès à nous donné du roy, à Fontainebleau, le huitième octobre 1651;

Avons déclaré et déclarons audit sieur Sanson Napo-

lon, que Sa Majesté entend qu'il tienne lesdites places, immédiatement d'elle, et lui en responde de sa vie;

Qu'elle veult qu'il prenne la charge de la pesche du corail et négoce de Barbarie; que sur les profficts et revenus qui en pourront provenir, il prenne le fond nécessaire pour la despense de l'entretienement de lui et desdites places, et que du surplus il en rende bon et fidel compte à qui Sa Majesté commandera; le tout, jusques à ce qu'autrement il en soit ordonné par Sadite Majesté. Fait au Bastion de France, le 29 avril 1652. — A l'original, signé PHILIPPE d'ESTAMPES.

L'an mil six cent trente-deux, le onzième jour d'avril, nous, Charles Gatien, escrivain du bastion de France en Barbarie, faisons savoir à tous ceux qui ces lettres verront, que ledit jour est arrivé en cette place du Bastion M. Philippe d'Estampes, seigneur de Lisle-Antry, Lamotte-Vouzeron, Orsay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, lieutenant de monseigneur le cardinal dans le vaisseau admiral, lequel a dit qu'il a esté député commissaire du roy, pour venir visiter ledit Bastion et autres places construites en cette coste au nom de Sa Majesté. Aussitôt que le capitaine Sanson Napolon, commandant pour le roy en ladite place, a veu débarquer ledit sieur de Lisle, il est allé à sa rencontre, et avec grande joye et contentement l'a receu, a fait ouvrir toutes les portes du Bastion, dans lequel ledit sieur de Lisle a pris son logement. Le 18 dudit mois, ledit sieur de Lisle est allé à Cap-de-Rose visiter le fort et l'esquipage qui est dedans; le 22 du même mois, il est allé visiter le port et le fort qu'on appelle la Calle, l'ayant le capitaine Sanson Napolon accompagné partout pendant le séjour que ledit seigneur de Lisle a fait au Bastion. Il a veu et visité toutes les pla-

ces et habitations, et aussi veu tout ce qui est dedans, ayant requis ledit capitaine Sanson de lui donner l'estat de toutes les affaires du Bastion, le nombre des personnes qui y habitent, tant en la garnison que ez esquipages pour la pesche du corail, maistrance, personnes de la marine et autres qui servent dans lesdites places, ensemble de tous les saaires qui se payent. La quantité de vivres et munitions de toute l'année comme aussi du rôle de la despense qui fut faite en Arger pour obtenir la permission de construire lesdites places, lequel estat a été payé par le capitaine Sanson de Napolon, lequel il a signé de sa main, comme aussi a fait Pierre Duserre, intendant des affaires du Bastion, et qui tient la caisse des deniers, lequel estat est donné audit sieur de Lisle, qui a tout veu et leu le contenu d'iceluy, le 29 du même mois.

Ledit sieur de Lisle a commandé audit sieur Sanson Napolon de faire venir tous les principaux officiers et soldats, tous lesquels furent assemblés au même instant, et s'allèrent présenter à luy, lequel sieur de Lisle a dit qu'en vertu de l'ordre et pouvoir qu'il a du roy, a déclaré et déclare audit sieur capitaine Sanson, que Sa Majesté entend qu'il tiene lesdites places immédiatement d'elle, et lui responde de sa vie, et qu'elle veult qu'il prenne la charge de la pesche du corail et du négoce de Barbarie, et que, sur les profits et revenus qui pourront provenir, il prenne le fonds nécessaire pour la dépense et entretenement de lui et de ses places, et du surplus en rendre bon et fiel compte à qui Sa Majesté le commandera; le tout jusques à ce qu'autrement en soit ordonné par Sa Majesté; l'ayant fait prêter le serment de fidélité, luy ayant donné par escrit ladite déclaration signée de sa main; après, ledit

sieur de Lisle a fait prêter le serment de fidélité à tous les chefs et soldats, tant de ceux qui sont de la garnison du Bastion et du dehors, que des forts de la Calle, de Cap-de-Rose, et a commandé que ladite déclaration et procédure en soit écrite dans le registre des affaires du Bastion. Ce qui a esté fait le 26 dudit mois d'avril en présence de M. Jean Henry, docteur en médecine, habitant à Paris, et de M. François Armand, escuier, de la ville de Marseille, tesmoins à ce requis et appelés, qui ont signé à l'original des présentes avec lesdits seigneurs de Lisle et capitaine Sanson Napolon.

Extrait collationné à son original, par moi escrivain soussigné : GATIEN, *escrivain*.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU TOME PREMIER.



AVANT-PROPOS.	Page v
CHAPITRE I ^{er} . <i>Trajet de Paris à Alger.</i> — Départ. — Marseille. — Toulon. — Le port Mahq. — Les îles Baléares. — Baie d'Alger.	29
CHAP. II. <i>Alger et ses environs.</i> — Arrivée à Alger. — Maisons moresques. — Boudjaréah. — Sidi-Ferruch. — Plaine de Babeloued. — Pointe Pescade. — Hammah. — Cap Matifoux. — Massif d'Alger. — Métidja. — Coupure de la Chiffa.	48
CHAP. III. <i>Ville et port d'Alger.</i> — Alger sous Barberousse. — Au xviii ^e siècle. — En 1850. — Mores d'Alger. — Juifs. — Cabyles. — Européens. — Ancien port. — Établissement du nouveau.	93
CHAP. IV. <i>Trajet d'Alger à Bone.</i> — Dellys en 1517, en 1551, en 1620, en 1856. — BOUCIE au vii ^e , au xi ^e , au xiii ^e , au xiiii ^e , au xv ^e , au xvi ^e , au xvii ^e , au xviii ^e , au xix ^e siècle. — Intérêts français. — Mesures à prendre pour relever la ville. — Gigel au xvi ^e , au xviii ^e , au xviii ^e siècle. — Sa marine. — Le cap	

Bougaroni. — Collo. — Race vandale. — Commerce au xvii^e
et au xviii^e siècle. — État actuel. — Stora. — Rusicada. —
Mouillage de Bone. 126

CHAP. V. *Itinéraire de Bone à la Calle.* — Camp de Drâan. —
Tribu des Merdès. — Tribu des Ouled-Djeb. — Tribu des
Ouled-Calla. — La Calle. — Anciennes concessions fran-
çaises en 1520, 1561, 1694, 1730, 1741, 1747, 1793, 1816. —
Ressources de la Calle. — Cavaliers arabes. — Ruines du
bastion de France. — Tribu de Djeballah. — Tribu des
Seybas. — Tribu des Beni-Urdji. 169

CHAP. VI. *Pêche du corail.* — Emploi du corail. — État de la
pêche au xiii^e, au xiiii^e, au xiv^e, au xv^e, au xvii^e, au xviii^e
siècle. — De 1801 à 1804. — De 1817 à 1826. — Depuis 1832.
— Corailleurs corses, sardes, toscans, napolitains. — Frais
de la pêche. — Fabrication et commerce du corail. — Éta-
blissements à former. 216

